

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
ACADÉMIE UNIVERSITAIRE WALLONIE-EUROPE
UNIVERSITÉ DE LIÈGE-GEMBLOUX AGRO-BIO TECH**

**LA STRUCTURATION DU MONDE PAYSAN AU RWANDA : CAS DES
COOPERATIVES ET DES STATIONS DE LAVAGE DE CAFE DE MARABA
ET DE KARABA, DISTRICT DE HUYE**

GISARO Ca-MADEBERI Ya-BITITI

**Dissertation originale
présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique**

Membres du Jury :

Monsieur le Professeur	FRANCIS F., Président
Messieurs les Professeurs	LEBAILLY Ph., Promoteur
	MBONYINKEBE D., Co-Promoteur (Université Libre de Kigali-Rwanda)
	BURNY Ph.
	MERGEAI G.
	MICHEL B.
	NDIMANYA P. (Université du Burundi)

© Copyright

Aux termes de la loi belge du 30 juin 1994, sur le droit d'auteur et les droits voisins, seul l'auteur a le droit de reproduire partiellement ou complètement cet ouvrage de quelque façon et forme que ce soit ou d'en autoriser la reproduction partielle ou complète de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous autre forme est donc faite en violation de la dite loi et des modifications ultérieures.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette dissertation, nous tenons à remercier toutes les personnes qui, de loin ou de près ont contribué à sa réalisation.

Nos vifs remerciements sont adressés premièrement au Professeur Philippe Lebailly, Responsable d'Unité d'Economie et Développement rural de l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, qui nous a chaleureusement accueilli dans son Unité, et a accepté volontiers de promouvoir cette thèse en qualité de promoteur. Nous le remercions pour ses qualités humaines, académiques, ses remarques, sa patience et ses encouragements.

Le Professeur Déo Mbonyinkebe (Université Libre de Kigali) Co-promoteur de ce travail, trouve ici notre sentiment de reconnaissance et de gratitude, pour nous avoir accompagné dans nos recherches empiriques sur terrain, ses encouragements, remarques et observations nous ont permis d'avancer et de conduire à bout cette recherche.

Que nos remerciements vont à l'endroit des autres membres de comité de thèse les Professeurs Philippe Burny, Baudouin Michel, Guy Mergeai et Patrice Ndimanya (Université du Burundi) pour le temps qu'ils ont consacré à ce travail. Plus particulièrement les Professeurs B. Michel et P. Ndimanya pour avoir lu minutieusement les différentes versions de ce travail et accepté d'en être des rapporteurs et membres du jury. Leurs observations et valeurs scientifiques ont permis d'améliorer davantage la qualité du présent travail.

Je dédie à mon très cher grand-père **BITITI Gédéon** ce travail de thèse, en sa mémoire, et en mémoire de son Testament à mon adresse comme à l'adresse de toute la Famille. Voici, à ses 112 ans d'âge :

*« Prenez, pour insigne valeur,
l'amour du prochain,
comme l'amour de l'étranger.
Venez en aide à autrui,
sans condition préalable.*

*Puisse 'IMANA' LE DIEU DE NOS PERES vous y accompagner !
Aimez-le et servez-le, tel est mon testament...*

*Cultivez l'héritage du Bâton pastoral,
comme la terre des ancêtres.*

Ratissez, pour vos enfants, le chemin de la nouvelle école.

Qui tient de l'école est promis à l'avenir. Il en est de l'école comme d'un taureau géniteur dont le troupeau n'avorte jamais !

Soyez ou restez toute intégrité,

*Puisse 'IMANA' LE DIEU DE NOS PERES vous y accompagner ! »
Aimez-le et servez-le, tel est mon testament...*

Nous saluons du fond de notre cœur la contribution inégalable apportée par Mme Anne Pompier dans la mise en forme définitive de la présente thèse. Notre sentiment de gratitude va à l'endroit du Dr Thomas Dogot, Fabio Berti, Mesdames Nadine Stoffelen et Christine Fadeur, dont l'assistance administrative et scientifique nous a été précieuse dans la conduite de nos recherches au quotidien.

Nous ne pouvons ignorer le précieux rôle du soutien financier de Wallonie-Bruxelles International (WBI) dans l'avancement de notre recherche doctorale.

Nous adressons nos sincères remerciements aux personnes enquêtées dans les zones d'étude, aux informateurs clés et au personnel des SLC et des coopératives AKM et KOAKAKA.

Nous remercions profondément nos très chers parents MADEBERI Ya-BITITI François et NYIRARUKUNDO Sophie, qui n'ont jamais ménagé aucun effort pour notre éducation depuis l'enfance jusqu'à ce jour. Vos conseils, prières et encouragements nous ont été d'une valeur inégalable. « *Mwishimire ibyo mwavunikiye, pia Mungu awabariki sana* ».

Nos remerciements vont à notre épouse Francine NYIRAKIRINDO, à nos princesses filles Agasaro Plamedie, Joana Amahoro, Kaze Keza pour les difficultés endurées durant nos absences répétitives pendant la réalisation de cette thèse. Réjouissez-vous de ce travail qui est le fruit de votre endurance. Notre gratitude s'adresse à nos frères et sœurs, cousins, beaux-frères, belle-famille et amis pour tout le soutien apporté à notre famille pendant ce moment de dure solitude.

Nos sentiments de reconnaissances s'adressent aux familles de Raoul François, Jean-Pierre Goffart, Pierre Lebrun, Daniel Ryckmans, Anne Vanesse W., Christiane Prévot, Claver Ntagara, Luc Thomas, Mutabazi Amon, Dr Rukundwa Lazare, Maturire Paul, Mikiza Jonas, Ruhorimbere Eric, Nzabinesha Gad, Muhizi Mugobozi, Dr Gahutu Pascal, Samson Mugenzi, David Mbonyinshuti, Massima Mbizi Roger, Gacinya, Ndikuriyo Domitille, Oscar Rurambya, Kandinda Mugabe, Kibinda Sebega, Olivier Militery, Rébecca Lukusa, Dr Mugabe Shyaka, Pascal Rushemuka Sandrine Bayendi Loudit et autres... pour leur contribution dans la réalisation de ce travail. Que nos collègues doctorants, étudiants et toute la communauté gembloutoise, trouvent ici notre sentiment de gratitude.

Puissent ceux qui ne trouveront pas leurs noms mentionnés sous ces lignes se rassurer de notre profonde gratitude pour divers apports à notre recherche.

Enfin, que Dieu le Tout-Puissant, soit remercié pour ses hauts faits à notre égard. *Yah* est son nom, ma force et ma puissance, Amen.

GISARO Ca-MADEBERI Ya-BITITI. (2013). La structuration du monde paysan au Rwanda : cas des coopératives et des stations de lavage de Maraba et de Karaba, District de Huye. (Thèse de doctorat en français). Belgique, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech. 204 p, 53 tab. 32 fig. et 3 cartes.

Résumé

Au Rwanda, l'agriculture est la principale activité économique qui occupe environ 90% de la population active dans les zones rurales. Elle contribue pour plus de 36% dans la formation du PIB. Le café est la principale culture de rente et source de revenu des producteurs, et qui procure des devises importantes pour l'économie nationale. Même si le café n'occupe que 6,3% des superficies cultivées, il est exploité par plus de 500.000 ménages au niveau national. Depuis son introduction au Rwanda en 1904, le café a toujours été exploité par des producteurs individuels au sein de leurs collines. Après la libéralisation de la filière café au Rwanda en 1998, la quantité et la qualité produites ne cessent de décroître, ce qui influe sur le prix et sur le revenu des caféiculteurs.

Dans la recherche de solutions à ce problème, l'État rwandais a misé sur le regroupement des producteurs en coopératives et dans la construction des stations de lavage de café (SLC) dans toutes les zones caféicoles au niveau national. Le but est de produire un café entièrement lavé, exportable et mieux coté sur le marché international, et qui puisse fournir des revenus meilleurs pour les paysans producteurs. Les stations de lavage sont alors perçues comme des procédés de production de café de qualité, sont principalement gérées par des coopératives, qui sont des éléments structurants dans le monde rural. Un travail d'enquêtes auprès d'un échantillon de 80 caféiculteurs pendant trois campagnes (2008, 2009, 2010), des interviews, des observations ainsi que des entretiens auprès de différents agents intervenant dans le secteur caféier ont été menés pour comprendre et analyser les effets des SLC et des coopératives sur les producteurs.

La présente dissertation originale est consacrée à analyser l'impact de la structuration du monde paysan à travers les coopératives et les stations de lavage de café de Maraba et de Karaba au sud du Rwanda, sur le développement socio-économique des producteurs membres et du monde environnant, en les comparant aux caféiculteurs non membres des coopératives. A travers ces infrastructures et structures mises en place, des emplois sont créés pour les producteurs, les paysans sont motivés, les revenus augmentent, le marché est garanti, les prix sont meilleurs pour les membres, les crédits sont accordés, ce qui améliore le bien-être socio-économique voire technique des caféiculteurs, et permet de réduire la pauvreté au sein des ménages producteurs.

Mots-clés : Café, caféiculteurs, coopérative, SLC, revenu, impact, développement socio-économique, Rwanda.

GISARO Ca-MADEBERI Ya-BITITI. (2013). The structuring of the farmers world in Rwanda: case of cooperatives and coffee washing stations, Huye District. (PhD in French). Belgium, University of Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, 204p, 53 tab. 32 fig. and 3 maps.

Summary

The agricultural sector is the main economic activity of Rwanda, which occupies approximately 90% of the active population in rural areas. It contributes more than 36% to the GDP. Coffee is the main cash crop and source of income for farmers, and provides major currencies for the national economy. Although it covers only 6.3% of cultivated areas, coffee is produced by 500,000 households in Rwanda. Since its introduction in the country in 1904, coffee has always been operated by individual producers. After the liberalization of the coffee sector in Rwanda in 1998, the quantity and quality produced are steadily decreasing which affects the price and the income of coffee growers.

In the search for a solution to this problem, the Rwandan government has focused on the consolidation of producers cooperatives, and on the building of coffee washing stations (CWS) in all coffee growing areas at national level. The goal is to produce a fully washed coffee, exportable and better valued on the international market, which can provide better income for peasant producers. Washing stations are then seen as tools to produce quality coffee and are mainly run by cooperatives, which are structural elements in the rural world. Survey work on a sample of 80 farms for the three seasons (2008, 2009, 2010) as well as interviews with various key agents involved in the coffee sector have been conducted to understand and analyze the effects of CWS and cooperatives on coffee growers.

This original dissertation is devoted to analyze the impact resulting from the structure action of the peasant world through cooperatives and coffee washing stations of Maraba and Karaba in southern Rwanda, on the socio-economic development of farmers who are members of a cooperative and the surrounding world by comparing to non-members of cooperatives. Through these facilities and structures put in place, jobs are created for producers, farmers are motivated due to income increases, the market is guaranteed, the prices are higher for members and loans are given, thereby improving the socio-economic and technical assistance to growers, which reduces the poverty among coffee growers' households.

Keywords: Coffee, coffee growers, cooperative, coffee washing station, income, impact, socio-economic development, Rwanda.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>i</i>
<i>Table des matières</i>	<i>vii</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>xiii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>xv</i>
<i>Liste des cartes</i>	<i>xvii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>xix</i>
CHAPITRE I. INTRODUCTION GENERALE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	1
1.1 Cadre général de la recherche	1
1.2 Motivation de la recherche	2
1.3 Problématique	2
1.4 Objectifs du travail	4
1.5 Hypothèses	5
1.6 Méthodologie	5
1.6.1 Définition des concepts et revue de la littérature.....	5
1.6.2 Approche méthodologique	8
1.7 Limites de la recherche et structure du travail	15
CHAPITRE II. LE CAFE : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET TRAITEMENT	17
2.1 La plante	17
2.2. Origine et historique du café	18
2.3 Conditions écologiques de la culture du café	19
2.4 Les soins apportés au caféier	20
2.4.1 Le désherbage et le sarclage.....	21
2.4.2 Le paillage	21
2.4.3 Le taillage	21
2.4.4 La régénération de vieilles plantations.....	21
2.4.5 La fertilisation du caféier	22
2.5 Les caractéristiques principales du caféier	22
2.6 Les modes de traitement et de préparation du café	22
2.6.1. La méthode de la voie sèche.....	23
2.6.2 La méthode de la voie humide	24
2.7 Les facteurs influençant la qualité post-récolte du café	26
2.7.1. La récolte et la réception des cerises.....	27

2.7.2.	Le dépulpage	27
2.7.3.	Le démulage	27
2.7.4.	La fermentation	27
2.7.5.	Le lavage et la classification densimétrique	28
2.7.6.	Le trempage	28
2.7.7.	Egouttage et préséchage	28
2.7.8.	Séchage solaire et triage	28
2.8	Le marché du café : un aperçu général.....	29
CHAPITRE III.	LE CAFE DANS LE DEVELOPPEMENT	
	SOCIO-ECONOMIQUE DU RWANDA	31
3.1.	Généralités sur l'agriculture rwandaise	31
3.1.1	L'agriculture comme activité de subsistance.....	31
3.1.2	L'agriculture, secteur-clé du développement économique du Rwanda	32
3.2	Les contraintes du secteur agricole rwandais.....	32
3.2.1.	Les contraintes structurelles.....	32
3.2.2	Les contraintes conjoncturelles	33
3.3.	Le café : historique, diffusion et apport dans l'économie nationale.....	34
3.3.1	Implantation et diffusion de la culture du café au Rwanda	34
3.3.1.	La fin de l'époque coloniale et la création de l'office de café	36
3.3.2	Les relations entre l'OCIR-Café et les producteurs du café.....	38
3.3.3	Les circuits de distribution du café rwandais.....	38
3.4	Production et importance du café dans l'économie rwandaise.....	40
3.4.1	Situation actuelle de la production du café au Rwanda.....	41
3.4.2	Évolution de la production et des exportations du café rwandais.....	43
3.5	Politiques des promotions caféicoles dans le milieu rural rwandais	51
3.5.1	Rôle des coopératives dans la promotion du café rwandais.....	51
3.5.2	Rôle des coopératives dans la détermination du prix indicatif au producteur ..	52
3.5.3	Libéralisation de la filière café et son impact sur les producteurs ruraux	53
3.5.4	Politique des stations de lavage de café (SLC) en zones rurales au Rwanda	56
3.5.5	Importance et avantages de la station de lavage de café en milieu rural.....	59
3.5.6	Contraintes des stations de lavage de café au Rwanda	60
CHAPITRE IV.	LE MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE MONDE	
	ET AU RWANDA : UN APERÇU GENERAL	61
4.1	Concepts et définitions	61
4.1.1.	Genèse de la coopération	61
4.1.2	Définition, valeurs et caractéristiques de la coopération.....	63
4.1.3.	Principes et objectifs du mouvement coopératif	67
4.2.	Typologie des coopératives	72

CHAPITRE VI. ANALYSE DES DONNEES ET DISCUSSION DES RESULTATS	127
6.1 Introduction.....	127
6.2 Zones caféicoles des coopératives AKM et KOAKAKA.....	127
6.3 Caractéristiques socio-économiques des répondants	129
6.3.1 Structure des enquêtés selon le sexe	129
6.3.2 Catégories d'âge des répondants	129
6.3.3 Origine géographique des chefs d'exploitation.....	130
6.3.4 Niveau d'instruction des caféiculteurs	130
6.3.5 Etat-civil.....	131
6.3.6 Taille des ménages à Maraba et à Karaba	133
6.4 Typologie, mode et taille des exploitations dans les zones d'étude	134
6.4.1 Situation actuelle du statut des exploitations	134
6.4.2 Mode d'acquisition du capital foncier	135
6.4.3 Taille de l'exploitation à Maraba et à Karaba	136
6.4.4 Utilisation de l'espace agricole	137
6.5 Le café dans les ménages caféicoles de Maraba et Karaba	138
6.5.1 Nombre de pieds de caféiers à Maraba et à Karaba	138
6.5.2 L'âge du caféier	138
6.5.3 Expérience acquise dans l'exploitation du café.....	139
6.5.4 L'entretien du café à Maraba et à Karaba	141
6.5.5 Le matériel agricole et caféicole à Maraba-Karaba	141
6.5.6 Le revenu caféicole	142
6.6 Situation économique des ménages caféiculteurs dans les zones d'étude	144
6.6.1 Répartition des cultures à Maraba et à Karaba	144
6.6.2 Sources de revenus des caféiculteurs de Maraba et Karaba.....	144
6.6.3 Affectation des revenus caféicoles par les producteurs de Maraba-Karaba ...	147
6.7 Comparaison entre les zones caféicoles.....	148
6.7.1 Introduction	148
6.7.2 Analyse comparative entre les caféiculteurs.....	148
6.8. Les effets socio-économiques de la station de lavage sur les membres	159
6.8.1. Les avantages que procure la station de lavage aux planteurs.....	159
6.8.2 Les effets induits par la station de lavage de café.....	160
6.9. Les avantages socio-économiques des coopératives AKM et KOAKAKA.....	164
6.9.1. Les avantages économiques	164
6.9.2. La création d'emplois.....	165
6.9.3. Les avantages sociaux	166
6.9.4. L'accès au crédit par l'intermédiaire de la coopérative.....	168
6.9.5 Comparaison entre membres et non-membres des coopératives caféicoles..	173
6.10. Les problèmes et les limites des coopératives AKM et KOAKAKA	175

6.11. Les perspectives d'avenir des coopératives AKM et KOAKAKA	176
6.12. Les SLC & les coopératives : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces.....	177
CHAPITRE VII. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	179
Références bibliographiques	183
Annexes	193

Liste des figures

FIGURE 1.	METHODE DE LA VOIE SECHE.....	24
FIGURE 2.	METHODE DE LA VOIE HUMIDE.....	25
FIGURE 3.	CERCLE VICIEUX DU SECTEUR AGRICOLE RWANDAIS.....	33
FIGURE 4.	MAPPING DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIERE CAFE AU RWANDA.	38
FIGURE 5.	DIAGNOSTIC DE LA FILIERE CAFE AU RWANDA.....	39
FIGURE 6.	SYSTEME DE COMMERCIALISATION DU CAFE AU RWANDA.	40
FIGURE 7.	EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU RWANDA EN VALEURS, OCIR-CAFE, 2010.	45
FIGURE 8.	PRINCIPALES CAUSES DE LA FAIBLE QUANTITE, FAIBLE QUALITE DU CAFE RWANDAIS.....	50
FIGURE 9.	SOLUTIONS POSSIBLES POUR LA PROMOTION DE LA CAFEICULTURE AU RWANDA.....	51
FIGURE 10.	EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU CAFE AU PRODUCTEUR AU RWANDA (1993-2010).	54
FIGURE 11.	EVOLUTION DES PRIX MOYENS AU PRODUCTEUR A KIZI (MARABA), 2003-2010.	55
FIGURE 12.	CONSTRAINTES DE LA MISE EN PLACE D'UNE STATION DE LAVAGE DE CAFE EN ZONE RURALE.	60
FIGURE 13.	MODELE GENERAL DE L'ORGANISATION COOPERATIVE.	70
FIGURE 14.	REPARTITION DES COOPERATEURS SELON LA QUANTITE DE CERISES LIVREES (2010).	117
FIGURE 15.	REPARTITION DES COOPERATEURS SELON L'ACTIVITE SEPARANT LA RECOLTE ET LA LIVRAISON.....	117
FIGURE 16.	REPARTITION DES PRODUCTEURS SELON L'ELOIGNEMENT OU NON DE LA SLC (2010).	118
FIGURE 17.	REPARTITION DES CAFEICULTEURS SELON LE TEMPS DE LIVRAISON DES CERISES.....	119
FIGURE 18.	DIFFERENTS MOYENS DE TRANSPORT DU CAFE VERS LA STATION.....	120
FIGURE 19.	EVOLUTION DES COURS DU CAFE SUR LE MARCHE LOCAL ET INTERNATIONAL DE 2002 A 2010.....	123
FIGURE 20.	PROCESSUS DE LA VENTE DU CAFE ET DE SON REMBOURSEMENT A TRAVERS LA COOPERATIVE.....	124
FIGURE 21.	ETAT-CIVIL DES REpondANTS, ENQUETES DE TERRAIN, JUILLET 2010.	132
FIGURE 22.	TYPES D'EXPLOITANTS CAFEICULTEURS DANS LES ZONES D'ETUDE (2010).	134
FIGURE 23.	SUPERFICIE AGRICOLE DANS LES ZONES D'ETUDE, JUILLET 2010.....	136
FIGURE 24.	ACTIVITES AGRICOLES PRATIQUEES SUR L'ESPACE AGRICOLE.....	137
FIGURE 25.	AGE DES EXPLOITATIONS CAFEICOLES DE MARABA ET DE KARABA, JUILLET 2010.	139
FIGURE 26.	ASSOLEMENT DES CULTURES PAR MENAGE CAFEICULTEUR, JUILLET 2010.	144
FIGURE 27.	TRANCHES DE REVENU DES CAFEICULTEURS DE MARABA-KARABA, JUILLET 2010.....	146
FIGURE 28.	TRANSACTIONS DES CAFEICULTEURS SELON LES TYPES DE PARTENAIRES.....	151
FIGURE 29.	CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DU CAFE AU RWANDA.	153
FIGURE 30.	TRANCHES DE CREDITS SOLLICITES PAR LES MEMBRES, CAMPAGNE-CAFE 2009 A 2010.....	169
FIGURE 31.	CIRCUIT DE LA DEMANDE ET DU REMBOURSEMENT DU CREDIT A TRAVERS LA COOPERATIVE.	172
FIGURE 32.	PROCESSUS DE CREDIT VIA LA COOPERATIVE.	173

Liste des tableaux

TABLEAU 1.	L'ÉCHANTILLON SELON LA CATEGORISATION DES MENAGES PAR COOPERATIVE.....	11
TABLEAU 2.	VARIABLES PRISES EN CONSIDERATION DANS LE CHOIX DE L'ÉCHANTILLON	13
TABLEAU 3.	LES VARIABLES DE COLLECTE DES DONNEES ET LES DIMENSIONS OBSERVEES	14
TABLEAU 4.	LES REGIONS CAFEICOLES DU RWANDA.....	41
TABLEAU 5.	LES CARACTERISTIQUES DE LA CAFEICULTURE AU RWANDA	43
TABLEAU 6.	ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DU CAFE EN VOLUME ET EN VALEUR (1990-2010).....	44
TABLEAU 7.	ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DU RWANDA (2000-2010).....	46
TABLEAU 8.	ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA QUALITE DU CAFE DE 2005 A 2010.....	48
TABLEAU 9.	ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DU CAFE AU PRODUCTEUR (1993-2010) EN FRW/KG.....	54
TABLEAU 10.	LES STATIONS DE LAVAGE DE CAFE OPERATIONNELLES EN 2004	57
TABLEAU 11.	EFFECTIF DES SLC DANS LES ZONES CAFEICOLES PAR PROVINCE (2008-2010)	58
TABLEAU 12.	ÉVOLUTION DU SECTEUR DU CAFE DE SPECIALITE AU RWANDA (2002-2010).....	58
TABLEAU 13.	DIFFERENCE ENTRE UNE ASBL ET UNE COOPERATIVE	73
TABLEAU 14.	DISTINCTION ENTRE UNE ENTREPRISE CAPITALISTE ET UNE ENTREPRISE COOPERATIVE.....	74
TABLEAU 15.	DISTINCTION ENTRE UN MOUVEMENT DE SOLIDARITE ET UNE COOPERATIVE.....	74
TABLEAU 16.	DIFFERENCE ENTRE GROUPEMENT A VOCATION COOPERATIVE ET COOPERATIVE.....	75
TABLEAU 17.	DIFFERENCE ENTRE GESTION CAPITALISTE ET GESTION COOPERATIVE	76
TABLEAU 18.	RESUME DES DIFFERENCES ENTRE UNE COOPERATIVE ET LES AUTRES FORMES D'ASSOCIATIONS	77
TABLEAU 19.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU DISTRICT DE HUYE	98
TABLEAU 20.	ÉTAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION DU DISTRICT DE HUYE	101
TABLEAU 21.	STATISTIQUES DE LA CAFEICULTURE DANS LES SECTEURS DE MARABA (2002)	103
TABLEAU 22.	EFFECTIF DES CAFEIERS EXPLOITES PAR LES CAFEICULTEURS DE MARABA ET DE KARABA.....	104
TABLEAU 23.	FINANCEMENT DE LA STATION DE LAVAGE DE CAFE DE CYARUMBO (EN FRW).....	113
TABLEAU 24.	PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA PRESENCE DES SLC ET DES COOPERATIVES	116
TABLEAU 25.	UTILISATIONS DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUPPLEMENTAIRE	120
TABLEAU 26.	ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DES COOPERATIVES (2002-2010).....	121
TABLEAU 27.	EXPORTATION DU CAFE VERT DE LA KOAKAKA ET SES DEBOUCHES	122
TABLEAU 28.	EXPORTATION DU CAFE VERT DE LA COOPERATIVE AKM ET SES DEBOUCHES	122
TABLEAU 29.	RISTOURNES DISTRIBUEES AUX MEMBRES DE 2005 A 2010 (EN FRW)	125
TABLEAU 30.	ZONES CAFEICOLES DES COOPERATIVES AKM ET KOAKAKA.....	127
TABLEAU 31.	REPARTITION DES MEMBRES DE LA COOPERATIVE AKM PAR ZONE CAFEICOLE	128
TABLEAU 32.	SEXE DES CAFEICULTEURS	129
TABLEAU 33.	CLASSES D'ÂGE DES EXPLOITANTS CAFEICULTEURS CHEFS DE MENAGE.....	129
TABLEAU 34.	ORIGINE DES CHEFS D'EXPLOITATION	130

TABLEAU 35.	NIVEAU DE FORMATION DES CAFEICULTEURS DE MARABA ET DE KARABA.....	131
TABLEAU 36.	ÉTAT-CIVIL DES REpondANTS PRODUCTEURS DE CAFE DE MARABA ET DE KARABA	132
TABLEAU 37.	REPARTITION DES CAFEICULTEURS SELON LA TAILLE DES MENAGES	133
TABLEAU 38.	MODE D'ACQUISITION DU CAPITAL FONCIER DANS LA ZONE D'ÉTUDE.....	135
TABLEAU 39.	NOMBRE DE CAFEIERS DES MEMBRES DES COOPERATIVES AKM ET KOAKAKA.....	138
TABLEAU 40.	AGE DU CAFEIER DANS LES ZONES DE MARABA ET DE KARABA	139
TABLEAU 41.	ANNEES D'EXPERIENCES DANS L'EXPLOITATION CAFEICOLE	140
TABLEAU 42.	EFFECTIF DU PERSONNEL DES COOPERATIVES AKM ET KOAKAKA (2007-2011).....	143
TABLEAU 43.	REPARTITION DES CAFEICULTEURS SELON LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS.....	145
TABLEAU 44.	REPARTITION DES PRODUCTEURS SELON LES TRANCHES DE REVENUS CAFEICOLES	146
TABLEAU 45.	LES PRINCIPALES AFFECTATIONS DES REVENUS CAFEICOLES A MARABA ET KARABA	148
TABLEAU 46.	COMPARAISON DES PRIX DU CAFE FULLY WASHED ET NON WASHED EN 2011 (US\$)	155
TABLEAU 47.	POURQUOI LES CAFEICULTEURS DEMEURENT-ILS PAUVRES?.....	156
TABLEAU 48.	COMPTE TYPE « MOYEN » DE PRODUCTION-EXPLOITATION DU CAFEICULTEUR EN 2011	159
TABLEAU 49.	MONTANT DU CREDIT SOLLICITE PAR LES MEMBRES COOPERATEURS (EN FRW).....	168
TABLEAU 50.	PRIX DES ENGRAIS A MARABA ET A KARABA (EN FRW)	170
TABLEAU 51.	FACTEURS QUI BLOQUENT LES COOPERATEURS DANS L'ACCES AU CREDIT.....	171
TABLEAU 52.	ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES MEMBRES ET LES NON-MEMBRES	174
TABLEAU 53.	FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DES SLC ET DES COOPERATIVES	177

Liste des cartes

CARTE 1.	PRINCIPALES ZONES CAFEICOLES DU RWANDA, OCIR-CAFE (2010).....	42
CARTE 2.	DISTRICT ADMINISTRATIF DE HUYE ET LIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE, JUILLET 2011.....	99
CARTE 3.	FEMMES EN TRAIN DE TRIER LES CAFES DE MAUVAISE QUALITE A CYARUMBO, JUIN 2011.....	161

Liste des sigles et abréviations

ACDI-VOCA	Association and Cooperative Development International Volunteers in Overseas Cooperation Assistance
ACI	Alliance Coopérative Internationale
ADAR	Agence de Développement Agricole et Rural
AFOM	Atouts (Forces), Faiblesses, Opportunités et Menaces
AG	Assemblée Générale
AKM	Coopérative Abahuzamugambi ba Kawa ba Maraba
ASBL	Association sans but lucratif
BIT	Bureau International du Travail
BNR	Banque Nationale du Rwanda
BP	Banque Populaire du Rwanda SA
BRD	Banque Rwandaise de Développement
BUFCOFFEE	Bufundu Coffee
CA	Conseil d'Administration
CC	Café Cerise
CCI	Centre de Commerce International du café
CCOAB	Conseil de concertation des organisations d'appui aux initiatives de base
CERAI	Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré
CFRC	Centre de Formation et de Recherche Coopératives
CI	Consommations Intermédiaires
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CoE	Cup of Excellence
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
COOPEDU	Coopérative d'Épargne et de Crédit DUTERIMBERE
CRISER	Centre de Recherche et d'Information en Socio-Économie Rurale
CS	Conseil de Surveillance
CV	Café Vert
CWS	Coffee Washing Station
DAP	Di-Ammonium Phosphate (ou Phosphate diammonique)
DRSA	Direction Régionale des Services Agricoles
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la pauvreté
ECM	Enfant chef de ménage
EDPRS	Economic Development and Poverty Reduction Strategy
EIVC	Integrated Household Living Conditions Survey in Rwanda
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FED	Fonds Européen de Développement
FOB	Free On Board
FRSP	Fédération Rwandaise du Secteur Privé
Frw	Francs rwandais
FSRP/DSA	Food Security Research Programme/Direction des Statistiques Agricoles
FW	Fully Washed
GDP	Gross Domestic Product
HMC	Huye Mountain Coffee
IAKAKA	<i>Ishyirahamwe ry'Abahinzi ba Kawa ba Karaba</i>
IDH	Indicateur de Développement Humain
ILO	International Labor Organization
IMF	Institution de Micro-Finance
INMR	Institut National des Musées du Rwanda
INSR	Institut National des Statistiques du Rwanda
IRST	Institut de Recherche Scientifique et Technologique
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISAR	Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
KOAKAKA	<i>Koperative y'Abahinzi ba Kawa ba Karaba</i> (i.e.= Coopérative des caféiculteurs de Karaba)
MIG	Multisector Investment Group Ltd of Gikongoro
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage,
MINALOC	Ministère de l'Administration locale, de la Bonne gouvernance, du Développement communautaire et des Affaires sociales
MINECOFIN	Ministère des Finances et de la Planification Économique
MINICOM	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la promotion des Investissements, du Tourisme et des Coopératives
MININFRA	Ministère des Infrastructures
MRND	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
NAEB	National Agricultural Export Development Board
NISR	National Institute of Statistics of Rwanda
NU	Nations Unies
OCIR-Café	Office des Cultures Industrielles du Rwanda, section Café
OCIRU	Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDCRE	Projet de Développement des Cultures de Rente et d'Exportation du Rwanda
PDD	Plan de Développement du District
PEARL	Partnership for Enhancing Agriculture in Rwanda through Linkages

PIASS	Protestant Institute of Arts and Social Science of Butare
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUF	Presses Universitaires de France
PVD	Pays en Voie de Développement
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCA	Rwanda Cooperative Agency
RNB	Rwanda National Bank
RWACOF	Rwanda Coffee
RWANDEX	Rwanda Exports
RWASHOSCCO	Rwanda Small Holder Society Cooperative Company
SACCO	Saving and Credit Co-operative
SCAA	Speciality Coffee Association of America
SICAF	Société Industrielle du Café
SLC	Station de Lavage de Café
SPREAD	Sustaining Partnerships to Enhance Rural Enterprise and Agribusiness Development
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TRAFIPRO	Travail, Fidélité, Progrès
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBPR	Union des Banques Populaires du Rwanda
UCL	Université Catholique de Louvain
UCR	Université Catholique du Rwanda
ULG	Université de Liège
UNR	Université Nationale du Rwanda
US\$	Dollar américain
USAID	United States Agency for International Development
VA	Valeur Ajoutée
W	Washed
WBI	Wallonie Bruxelles International

CHAPITRE I.

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Cadre général de la recherche

Le Rwanda se trouve au cœur de l'Afrique centrale, limité à l'est par la Tanzanie, au sud par le Burundi, au nord-est par l'Ouganda et à l'ouest par la République Démocratique du Congo. Sa superficie est de 26.338 km², avec une population estimée à 11.055.976 habitants dont 46,7% de sexe masculin et 53,3% de sexe féminin. Avec 419,7 habitants/km², cette densité démographique classe le Rwanda parmi les pays les plus densément peuplés d'Afrique. La forte densité dans la plupart des zones rurales et le mode de transmission de la propriété par héritage expliquent le morcellement excessif des exploitations. En moyenne une exploitation agricole familiale s'étend sur 0,76 ha (INSR, 2011). En raison de son étroitesse, le paysan ne pratique pas la mise en jachère qui, par ailleurs, ne bénéficie pas d'engrais pour maintenir sa fertilité. Cela conduit à la baisse des rendements agricoles, à la pénurie des produits, voire à des famines dans certaines régions du pays. Plus de 80% de la population vivent en milieu rural dans un habitat dispersé. Des efforts se conjuguent dans la politique de regroupements en villages « *Imidugudu* » au niveau national (Mugabe, 2005).

Selon le MINECOFIN¹(2010), l'économie nationale repose essentiellement sur l'agriculture. Ce secteur emploie 87,3% de la population active contre 2,6% pour l'industrie et 10,1% pour les services. Il contribue à concurrence de 36% dans la formation du PIB à prix constants de 2006. L'industrie et les services rapportent 14 et 44%² respectivement. L'agriculture apporte à elle seule plus de 70% de la valeur totale des exportations dont le café et le thé représentent plus de 61% (BNR, 2011). Le développement du Rwanda est en grande partie tributaire du progrès de son secteur agricole et de ses exportations caféicoles. On remarque une expansion du tourisme et du secteur minier.

Même si le café n'occupe que 6,3% des superficies cultivées (MINAGRI³, 2010), il joue un rôle important dans l'économie nationale, et occupe une place de choix dans le commerce international. Selon l'Office des Cultures Industrielles du Rwanda (OCIR⁴-Café, 2010), la culture du café occupe plus de 500.000⁵ ménages caféiculteurs au niveau national, avec environ 800 millions de pieds au niveau national. Depuis son introduction au pays en 1904, le café a toujours été exploité individuellement par les producteurs, généralement pauvres et travaillant de façon isolée de par les zones caféicoles du pays. Le café était traité manuellement et traditionnellement, ce qui réduisait sensiblement sa qualité.

¹ MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Planification Economique

² Les ajustements sont de 6 % en prix constants de 2006.

³ MINAGRI : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

⁴ OCIR-Café : Office des Cultures Industrielles du Rwanda, section Café.

⁵ Au sein des ménages visités tous les actifs sont occupés par l'activité caféicole y compris même les enfants qui exercent eux aussi de petites activités au niveau de l'exploitation (information fournie par le Directeur Général de l'OCIR-Café lors de la conférence-débat sur le développement de la filière café au Rwanda, le 13/3/2011).

Après la libéralisation de la filière café au Rwanda amorcée en 1998, les caféiculteurs se sont regroupés en coopératives afin de produire et de commercialiser un café de bonne qualité capable de garantir de meilleurs prix sur le marché international. Le but de cette structuration était de briser les spéculations des commerçants intermédiaires afin de lutter contre la pauvreté qui touche la plupart des ménages caféiculteurs vivant dans les zones rurales. C'est dans ce cadre que les caféiculteurs de la zone de Maraba se sont regroupés en association. Ils ont construit à cet effet la première station de lavage de café (SLC) à Cyarumbo en 2001 afin de traiter et exporter un café entièrement lavé. La coopérative est un élément structurant, la station est une technique, un procédé de production d'un café de qualité. Les coopératives et les stations procurent des revenus permettant d'améliorer les conditions de vie des producteurs à travers l'augmentation des prix, la vulgarisation, l'emploi, la santé, la nutrition, la scolarisation des enfants, l'habitation, le crédit, le marché ainsi que d'autres services et avantages socio-économiques à l'endroit des membres et la communauté environnante...

1.2 Motivation de la recherche

Les organisations paysannes sont engagées dans les activités de production et de transformation agricole et dans les mesures de réduction de la pauvreté qui sévit dans le monde rural, telle a été notre principale motivation. Nous avons voulu analyser la contribution des coopératives et des SLC en faveur des membres comparés aux non-membres de Maraba et Karaba, district de Huye, Province du sud. Fondée sur des données empiriques obtenues à travers des enquêtes et des observations, l'étude a consisté à poser des questions aux ménages caféiculteurs afin d'analyser la structuration paysanne issue des SLC et des coopératives AKM⁶ et KOAKAKA⁷. L'étude permet l'élargissement du réseau d'intervention, de créativité et d'innovation des acteurs impliqués dans le processus de développement du monde rural, soucieux de l'amélioration des conditions de vie des caféiculteurs.

1.3 Problématique

La pauvreté généralisée est l'une des caractéristiques du sous-développement. Dans le cas particulier du Rwanda, les déterminants de la pauvreté sont liés à un ensemble de problèmes entre autres : la démographie galopante, le faible niveau d'instruction, la dégradation de l'environnement et l'insuffisance des ressources en quantité et en qualité. Dans le Rapport de l'IDH (PNUD, 2011), la population rwandaise vivant en dessous du seuil de la pauvreté et ne disposant pas de 1\$ US par jour était estimée à 60,3% en 2005 contre 44,9% à la fin de 2011. L'espérance de vie à la naissance est de 58,4 ans, le taux de mortalité infantile chez les moins de 5 ans est de 64,04 pour 1000 naissances, celui de fertilité correspond à 4,81 enfants par femme, le taux brut de scolarisation est de 52,2% (INSR, 2011).

Selon le rapport précité le Rwanda est classé au 166^{ème} rang sur 187 pays. Le sous-développement du Rwanda est lié à des facteurs socio-économiques et historiques :

- Premièrement, une détérioration continuelle du pouvoir d'achat, un sous-emploi généralisé, un commerce spéculatif qui consiste à payer moins au producteur et à vendre cher au consommateur. Les intermédiaires se partagent les grands bénéfices issus de la production

⁶ Koperative Abahuzamugambi ba Kawa ba Maraba (AKM)

⁷ Koperative y'Abahinzi ba Kawa ba Karaba (KOAKAKA)

agricole. Le paysan perd en termes de retombées directes de ses produits, suite à l'augmentation régulière des prix des produits importés. Il vend des quantités de plus en plus élevées pour faire face à ses besoins financiers. Certains paysans sont contraints d'hypothéquer une partie de leur production avant la récolte (i.e. « *Kotsa imyaka* » en Kinyarwanda), c'est-à-dire « brûler la moisson », vendre aux prix les plus bas et acheter cher au moment de la soudure. La plupart des producteurs ne parviennent pas à constituer des réserves vivrières malgré cette pratique d'hypothéquer leurs récoltes.

- Deuxièmement, le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 et ses effets dévastateurs sur le tissu social et économique : l'isolement, l'individualisme, l'autisme⁸ et la désespérance chez certains individus avec comme conséquences la détérioration des conditions de vie des populations rurales et des impacts négatifs sur les producteurs, vivant pour la plupart du secteur agricole. Ce dernier est lui-même confronté à la baisse de la productivité, à l'exiguïté des espaces cultivables, à la surexploitation, à l'acidité des sols, au manque de semences sélectionnées et d'intrants agricoles, aux techniques rudimentaires...

Même si le café a longtemps été la première culture d'exportation, elle souffre de nombreuses défaillances en *amont* (services de proximité : approvisionnement en intrants, crédit, taux d'intérêt élevés...) et en *aval* (traitement, conservation, commercialisation du café, faible niveau de gestion des associations des producteurs...). La baisse de la production est due à la grande proportion des caféiers en âge d'être régénérés, au faible potentiel productif des variétés traditionnellement cultivées ; l'inefficacité de la vulgarisation, la faible capacité organisationnelle des associations des producteurs, la baisse des cours du café sur le marché international, à la démotivation des caféiculteurs ; la surpopulation, l'exiguïté de la parcelle cultivable et son appauvrissement de plus en plus manifeste ; les méthodes culturelles archaïques... ont pour conséquence un sous-emploi généralisé. D'où l'exode rural des jeunes vers les centres urbains, qui font miroiter un semblant de bien-être matériel. Les problèmes sont identifiés différemment selon les périodes d'avant et d'après le génocide de 1994 :

- *Période d'avant le génocide* : la population était isolée caractérisée par l'atomisation due à la mauvaise gouvernance. L'Etat était caractérisé par une centralisation excessive, le maître de tout qui décidait pour le compte de la population. Le paysan était plus ou moins solitaire (*Nyamwigendaho*), enfermé dans son *Rugo* (Enclos ou Foyer) sans espoir de sortir de sa pauvreté. L'isolement, l'ethnisme, la peur du lendemain et de l'autre et la suspicion caractérisaient le peuple rwandais, la société civile était quasi-inexistante au sens strict du terme (Uwizeyimana, 2008).
- *Période d'après le génocide* : est caractérisée par la définition des politiques et stratégies centrées sur le développement communautaire qui se manifestent à travers certaines réformes étatiques, notamment avec la promotion de l'unité et de la réconciliation. Le but est l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine et surtout rurale. C'est dans ce cadre que la politique de la décentralisation fut mise en place en 2000, certains pouvoirs furent transférés aux instances de base, afin que le ménage soit le noyau même du développement au niveau du secteur administratif. La « villagisation » (*Imidugudu*) fut instaurée afin de regrouper les paysans dans des centres où toutes les infrastructures de base sont mises en place et opérationnelles (écoles, dispensaires, marché, eau potable, électricité, routes). Plusieurs autres stratégies furent également instaurées : le regroupement des paysans en coopératives, l'UBUDEHE et l'EDPRS... L'objectif de toutes ces

⁸ L'autisme est une forme de psychopathologie mentale caractérisée par un repli sur soi-même et par la perte du contact avec les réalités extérieures.

stratégies est de faire participer la population dans le processus de son développement, et ainsi créer une proximité entre le pouvoir politique et la base populaire.

Vu que la quantité du café baissait progressivement depuis 1991, le gouvernement du Rwanda a opté en 2000 pour la promotion de la qualité du café entièrement lavé (*fully washed*). Ainsi 22 zones caféicoles furent identifiées afin d'y construire des stations de lavage de café. Ce programme sectoriel devait permettre au café rwandais d'être apprécié sur le marché des cafés de spécialité, rehaussant ainsi la rémunération des planteurs en réduisant la marge de la spéculation. C'est dans ce cadre qu'en 2001 le projet PEARL « *Partnership for Enhancing Agriculture in Rwanda through Linkages* », mené conjointement avec la Michigan State University et la Texas A&M University sur financement de l'USAID⁹, dans le cadre d'activités liées au développement rural, a construit la première station de lavage de café (SLC) à Cyarumbo dans l'ex-commune de Maraba au sud de Butare (actuellement Huye). Sur base de toutes ces considérations, les principales interrogations de notre recherche sont :

- Les SLC et les coopératives caféicoles permettent-elles de structurer le monde paysan dans les zones caféicoles de Maraba et de Karaba ?
- Quels ont été les effets de la culture du café sur le niveau de participation des producteurs aux activités de promotion des SLC et coopératives?
- Les coopératives AKM et KOAKAKA par l'intermédiation des SLC, améliorent-elles les conditions de vie socio-économiques des caféiculteurs de Maraba et de Karaba?

1.4 Objectifs du travail

1. Objectif global de l'étude

L'objectif global est d'analyser la structuration du monde paysan au Rwanda à travers les SLC et les coopératives caféicoles AKM (Maraba) et KOAKAKA (Karaba).

2. Objectifs spécifiques de la recherche

Les objectifs spécifiques de notre étude portent sur les aspects suivants:

- Analyser l'impact de la présence des stations de lavage de café et des coopératives caféicoles sur le processus de structuration du monde paysan dans les sites d'observation;
- Examiner dans quelle mesure les SLC et les coopératives permettent de stimuler la participation des caféiculteurs aux activités et initiatives de promotion de leurs SLC et coopératives;
- Evaluer les effets socio-économiques des SLC et coopératives AKM et KOAKAKA sur les conditions de vie des membres,
- Proposer des suggestions en vue de renforcer la structuration paysanne et améliorer les conditions socio-économiques des ruraux en général et des membres en particulier.

⁹ USAID: United States Agency for International Development.

1.5 Hypothèses

Partant des questions posées, notre hypothèse centrale est la suivante : « Les SLC et les coopératives caféicoles constituent des piliers indispensables du processus de structuration du monde paysan dans les sites de Maraba et de Karaba ».

De l'hypothèse centrale, les hypothèses opératoires ont été formulées comme suit :

1. Du fait de leur présence dans les zones rurales, les SLC et les coopératives caféicoles permettent la structuration du monde paysan à Maraba et Karaba;
2. Au regard des bénéfices et avantages escomptés, les SLC et les coopératives AKM et KOAKAKA stimulent la participation active des producteurs membres;
3. Les coopératives AKM et KOAKAKA par l'intermédiation de leurs SLC, améliorent les conditions de vie socio-économiques des membres et des caféiculteurs de la zone d'étude.

1.6 Méthodologie

1.6.1 Définition des concepts et revue de la littérature

Pour une meilleure compréhension, la définition des termes importants du sujet permet de rendre lisible la démarche méthodologique. Les concepts retenus concernent la structuration paysanne, la coopérative, le développement rural... La « structuration paysanne » est le résultat de l'encadrement des producteurs afin de les amener à travailler de manière collective et affronter les difficultés collectivement (Wanyama et *al.* 2009). Les coopérateurs se réunissent pour produire plus et mieux. Ce sont de meilleures institutions susceptibles de véhiculer le développement agricole et économique du pays (Ton et *al.* 2007). Le producteur dispose d'une capacité potentielle de promouvoir le développement du monde rural par le travail en équipe où les coopératives deviennent la pierre angulaire de développement du monde rural dans les zones où elles sont érigées (Prakash et *al.* 2003). Au cours des années 2000, la plupart des gouvernements, des bailleurs, des ONG étaient persuadés que le développement de l'agriculture passerait par la promotion des coopératives en tant que mesure d'accompagnement d'une action collective. Elles devaient permettre aux producteurs de créer des nouvelles opportunités, un gain matériel de revenu, un espoir pour l'avenir, un sentiment d'appartenance à un groupe des personnes (Ton et *al.* 2007, Gisaro, 2003)¹⁰.

Le facteur clé du processus de structuration est souvent la présence d'une usine de transformation agricole. En effet, dès que les producteurs commencent à négocier individuellement avec les usines, ils constatent qu'ils ne sont pas en position de force et ont tendance à s'organiser en associations. A travers la structuration des producteurs, l'organisation de solidarité et le capital social se créent en faveur des membres. Cette solidarité s'insère dans l'économie sociale qui désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Certains auteurs ont tendance à qualifier l'économie sociale de troisième secteur (*Third sector*) une intersection entre l'économie publique et privée (Jeantet et *al.*, 2007, Defourny, 2009, Draperi, 2011). Ce secteur économique agit sur le marché et procure des avantages monétaires et non-monétaires avec les principes suivants : gestion démocratique (une personne = une voix et non

¹⁰ Pour de plus amples informations lire davantage le 4^{ème} chapitre de la présente dissertation.

une action = une voix), patrimoine collectif et impartageable, rendre service à la collectivité (intérêt général et utilité sociale), autonomie de gestion et l'ancrage territorial. C'est à travers cette action collective que les membres accèdent aux avantages offerts par la coopérative (semences sélectionnées, plants, engrais, vulgarisation, stages, prix, débouchés, crédits...), et à d'autres services sociaux indispensables au développement des adhérents.

L'exploitation agricole¹¹ : c'est une unité de base de la production agricole. L'exploitation du café se réfère à la filière, une approche relativement récente dans les études économiques. Elle implique des circuits d'échanges et des relations qui interagissent les unes avec les autres et désigne un ensemble d'activités, d'industries, relatives à un produit de base. On y observe des liens verticaux (le champ, la récolte, le traitement, la commercialisation et la consommation) et horizontaux (coopération entre les acteurs et organisations concernées) afin de promouvoir l'industrie mettant en exergue la succession d'activités : produire, transformer, vendre un produit. Pour Lebailly et al. (1992), il appartient au chercheur de donner les limites du cadre d'analyse de la filière choisie. La présente recherche s'étend de la production au traitement et à la commercialisation du café en prenant les caféiculteurs, la SLC et les coopératives comme acteurs et organisations de structuration paysanne dans les zones d'étude.

Pour Dufumier (2004) l'exploitation agricole est une unité de production agricole dont les principaux éléments constitutifs sont la force de travail (familiale¹², salariée, etc.), les terrains agricoles, les plantations, le cheptel, les matériels... C'est le lieu où le responsable d'exploitation combine ces diverses ressources disponibles pour mettre en œuvre son système de production ; une unité de production où le facteur important est le « travail ». Dans le présent travail, il est question de l'exploitation du café en analysant les activités exercées par tous les actifs¹³ au sein du ménage caféiculteur : la taille, le système des cultures, les outils et matériels, les investissements, le revenu et son affectation. Les notions d'exploitation du café seront revues en détail au deuxième chapitre portant sur la phytotechnie et le traitement du café. La station de lavage de café (SLC) est une unité de transformation de cerises en café parche. Elle est spécialisée dans le dépulpage, le lavage des cerises, afin d'obtenir du café « entièrement lavé ». La station de lavage est perçue comme un procédé de traitement autour de la coopérative qui est un élément structurant. Le traitement revêt une importance capitale, car le gouvernement du Rwanda vise à réorienter la politique caféière en mettant en œuvre un vaste programme d'amélioration de la qualité du café en vue d'accroître la proportion de café entièrement lavé et limiter les coûts de production. En vue d'atteindre les objectifs de cette politique, le gouvernement a exhorté les opérateurs économiques à construire les SLC dans toutes les zones caféicoles et le regroupement des paysans en coopératives afin d'augmenter les revenus et réduire la pauvreté rurale (Schlüter et al. 2000).

La coopérative¹⁴ est un moyen de lutte contre la pauvreté. La « coopération » étymologiquement dérivé du latin « *Cum* : avec, et *Operare* : faire quelque chose, agir... »

¹¹ Cabane C. et al. (1992). *Lexique de géographie humaine et économique*, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz, p.176.

¹² Pour Tourmin C. et Guèye B. (2003). L'exploitation familiale revêt trois dimensions : *Economique* (production du ménage), *Socio-culturelle* (famille-réseau des relations) et *Technique* (amélioration des facteurs : terre, capital, ressources en général afin de réduire les risques).

¹³ Selon Locoh cité par Mugabe J.M. (2005), un ménage veut dire « *une personne ou un groupe de personnes qui vivent sous le même toit et partagent les mêmes arrangements domestiques* ». La plupart des ménages rwandais habitent dans leurs exploitations de manière isolée au sein des Rugo. Tous les membres actifs sont impliqués dans l'exploitation du café. Par exemple le transport des cerises à la SLC exercé par des écoliers soit avant ou après les cours. Dans la plupart des cas, le mari reste le responsable de la production et du revenu tiré de la vente du café au sein de son ménage. Néanmoins, il y a des ménages gérés par des *Enfants Chefs de Ménages* (ECM).

¹⁴ Le 4^{ème} chapitre donne plus de détails car il porte essentiellement sur la coopération.

signifie « *Travailler conjointement avec* (quelqu'un) ». C'est une association des personnes qui ont les mêmes besoins, qui décident de se mettre ensemble volontairement afin de les résoudre efficacement au moyen d'une entreprise gérée démocratiquement (ACI, 2012). La coopérative agricole fournit des intrants, des crédits agricoles aux sociétaires, transforme et commercialise leurs produits, offrent des services à l'échelon local et effectuent des activités de défense de droits. Elle effectue des opérations de production, de transformation et de conservation des produits nécessaires à celle-ci. Sa fonction est l'utilisation en commun des moyens techniques et économiques en vue de faciliter la production agricole et de valoriser le fonctionnement de l'exploitation (Laflamme et al. 1981).

Les agriculteurs membres bénéficient de la possibilité d'avoir recours à des intrants agricoles à prix équitables qui leur permettent d'améliorer la qualité de leurs produits. Ce faisant, ils font des économies d'échelle tout en augmentant la valeur ajoutée de leurs produits. C'est par exemple des techniques d'écoulement des produits de base permettant de réaliser des économies en baissant le coût de production unitaire d'un produit ou d'un service donné par la hausse de la production. L'importance des organisations de producteurs va de pair avec l'attention croissante accordée à la chaîne de valeur reliant les producteurs aux consommateurs. La chaîne de valeur est un ensemble de produits (biens et services) et de producteurs concourant à la desserte d'un marché. Les coopératives agricoles permettent aux agriculteurs d'améliorer leur position et les liens dans la chaîne de valeur, ce qui se traduit par de meilleurs revenus (Ton et al, 2007). C'est dans ce cadre que s'insère la présente recherche sur la structuration paysanne autour des stations et des coopératives caféicoles. On peut s'interroger sur la performance et la compétitivité de ces organisations du point de vue économique tenant compte de la concurrence et des conditions de fluctuations du marché. C'est la théorie néo-institutionnelle développée à la fin des années 70 (Powell et al. 1997).

Dans le présent travail, l'organisation est entendue comme un ensemble d'acteurs qui agissent conjointement dans le processus de la production du café où un groupe d'individus poursuivent des objectifs communs (Mintzberg, 1982). C'est dans ce sens que s'inscrit la démarche de la présente étude qui vise le développement socio-économique de petits producteurs du café. Les paysans se regroupent, relancent les coopératives afin de favoriser la diffusion des techniques modernes au plus grand nombre. Ces techniques concernent le traitement du café en voie humide pour produire un café entièrement lavé. Ainsi les coopératives caféicoles jouent un rôle important dans l'accroissement de la valeur générée tout au long de la chaîne garantissant que la qualité des produits est conforme aux normes.

Le développement est l'ensemble des changements sociaux, économiques et mentaux qui favorisent la croissance et sa poursuite à long terme, son processus comporte 3 dimensions : (i) *Economique* : base économique et productive dont une société a besoin pour produire les biens et services qui lui sont indispensables (ii) *Social* : la mise en place des services pour satisfaire les besoins non productifs de la société : la santé, l'éducation, la protection sociale... (iii) *Humain* : ressources humaines, individuelles et collectives afin que la population puisse utiliser pleinement son potentiel, mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, et prendre une part active à l'édification de sa propre société. Pour Kimpianga (2007)¹⁵ le développement est un ensemble de transformations économiques, sociales et culturelles. Un progrès pour le pays et ses habitants, l'amélioration qualitative des conditions de vie de l'individu et de la communauté, sans compromettre l'environnement. C'est une évolution durable des mentalités et des structures, qui est à l'origine du phénomène de croissance et de sa prolongation dans le temps. Le développement suppose une combinaison

¹⁵ Kimpianga M. (2007), *La problématique du développement*, Kinshasa : Presses de l'Université Libre de Luozi.

des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à accroître cumulativement et durablement son produit réel global. Il s'agit du changement des structures, les modifications sociales qui conditionnent la croissance et permettent qu'elle soit durable¹⁶ et cumulative. Le développement socio-économique est un ensemble de transformations intimement liées qui se produisent dans la structure d'une économie donnée et qui sont nécessaires à la poursuite de la satisfaction des besoins de sa population. Elles peuvent se faire directement ou indirectement par l'intermédiaire du revenu et des ressources économiques disponibles ou à pourvoir (Nations-Unies, 2003).

Le développement est social lorsqu'il met au centre de ses préoccupations le progrès social et culturel des populations, par l'éradication de la pauvreté, de l'ignorance, de la famine, de la misère et des conflits sociopolitiques et économiques. Le développement rural se réfère à la transformation du monde rural, au changement des méthodes de production et des institutions économiques, de l'infrastructure sociale, politique et culturelle. Ce développement permet de créer des emplois plus nombreux, la croissance d'institutions plus fortes, l'amélioration de la santé, de l'alimentation, de l'éducation. C'est un ensemble d'activités qui accroissent le bien-être des populations rurales, la satisfaction des secteurs impérieux vitaux : l'alimentation, le logement, la santé, la paix par des programmes d'éducation, de nutrition, d'instauration des infrastructures économiques et sociales en zones rurales (écoles, hôpitaux, routes, centres d'appui agricole, télécommunications, postes, banques rurales, centres commerciaux, infrastructures agricoles). L'innovation résulte de l'établissement d'institutions longtemps méconnues par le groupe : les coopératives des producteurs, les sociétés de crédit agricole, l'accroissement des investissements en matière de traitement, de transport, d'énergie, d'adduction d'eau, de mécanisation, d'irrigation (Gisaro, 2003, NU, 2009).

1.6.2 Approche méthodologique

1.6.2.1 Démarche méthodologique

L'analyse des relations exploitation caféicole-producteur-SLC-coopérative, de la production à la commercialisation en passant par le lavage implique l'usage d'une approche systémique, permettant d'analyser l'articulation entre les différents éléments constitutifs du système. Nous avons évalué l'impact des changements apportés par cette structuration en faveur des producteurs. La transformation des systèmes de production est consécutive à la dynamique associative autour de la station et de la coopérative. Elle réunit des facteurs de production, des techniques culturelles, du temps, de l'espace cultivable de sa taille, de la motivation et de la participation des caféiculteurs aux activités de la SLC et de la coopérative...

1.6.2.2 Méthodes et techniques de recherche

1. Les méthodes de recherche

- **L'approche descriptive** : Elle nous a permis de faire un cadrage physique, humain, social, économique et administratif des zones, des stations et des coopératives étudiées. Grâce à cette approche nous avons décrit et analysé les faits liés au système de la culture du café au Rwanda via les activités des SLC et des coopératives AKM et KOAKAKA.

¹⁶ Pour de plus amples informations, lire le « Développement durable » (soutenable, fiable, viable ou vivable), in Serge Latouche, *Survivre au développement*, Paris, Fayard, Mille et une nuits, 2004, p.51, (Rapport Brundtland, World Commission, 1987).

- **L'approche systémique** : Elle a été utilisée afin de mieux connaître la structure et le mode de fonctionnement des différents systèmes pouvant influencer la performance et le progrès d'une SLC et de la coopérative dans l'amélioration du bien-être des producteurs et autres acteurs impliqués dans le développement de la filière café...
- **L'approche historico-comparative** : Elle nous a permis de décrire l'historique et l'évolution du café au Rwanda et dans les sites d'étude. L'objectif étant de comprendre la part du café dans l'économie nationale et dans les ménages producteurs. Les conditions socio-économiques des membres et des non-membres ont été analysées grâce à l'évaluation des avantages socio-économiques que procurent les SLC et les coopératives aux producteurs. La comparaison entre les situations d'*avant* et d'*après* l'adhésion à la coopérative a été faite, en vue de dégager les effets différentiels et de mesurer les potentiels apportés par ces structures aux producteurs.

2. Les techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données ont porté essentiellement sur *la revue bibliographique et les enquêtes de terrain*. Une démarche méthodologique centrée sur la revue bibliographique a été mise en place. S'agissant des enquêtes empiriques, elles ont été conduites en trois campagnes (2008, 2009 et 2010). L'objectif était de collecter et d'analyser les informations et les données quantitatives et qualitatives sur la caféiculture dans les ménages caféiculteurs, faire une analyse de la dynamique et de la structuration paysanne autour des SLC et des coopératives des caféiculteurs de Maraba et de Karaba et examiner enfin l'impact technique et socio-économique issu de cette structuration à travers les SLC érigées dans ces zones rurales.

La phase de la recherche documentaire nous a permis de distinguer trois étapes :

1. La première étape a porté sur la collecte et l'analyse des documents utiles à notre étude et disponibles dans la zone. Ceci nous a permis d'analyser leur contenu, d'évaluer les données disponibles et les travaux antérieurs existants afin de caractériser les activités économiques des ménages caféiculteurs dans la zone.
2. La deuxième étape a consisté en l'examen de la situation caféicole dans la zone sous examen : son historique, sa part dans l'économie des ménages, l'analyse du système d'exploitation, l'intégration dans la dynamique coopérative par l'entremise des SLC. Le but est de caractériser les ménages en analysant la filière café, depuis l'exploitation, la production, la commercialisation, le revenu, et jusqu'à l'impact sur les producteurs.
3. La troisième étape a concerné l'identification claire des données caractéristiques des enquêtés¹⁷ et l'analyse approfondie des activités proprement dites des coopératives et SLC : leur fonctionnement et leur gestion, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces, afin de proposer les voies et moyens de développement des caféiculteurs à travers leur structuration en coopératives. C'est dans cette phase que nous avons mesuré la relation tripartite entre caféiculteurs-SLC-coopératives, le rôle de chacun des acteurs dans la logique d'ensemble. Ces informations nous ont permis de faire la synthèse et de proposer des solutions susceptibles de promouvoir le bien-être des ménages caféiculteurs.

¹⁷ Les données identificatoires concernent l'âge, le niveau d'études, le statut marital, l'occupation, la composition familiale... Elles nous ont été utiles lors de l'analyse et la discussion de nos résultats.

1.6.2.3 Choix des zones, des SLC et des coopératives d'étude

1. Choix des zones, des SLC et des coopératives

Les critères de choix des zones, des SLC et des coopératives d'étude ont été déterminés en fonction des zones d'intensification où le café est la principale source de revenu des ménages. Les zones de Maraba et Karaba sont parmi celles retenues en tant que telles au niveau national. Résidant dans la ville de Butare (actuelle Huye) et voisin de ces organisations, nous avons voulu faire la recherche sur des coopératives et des SLC se trouvant dans l'entité dans laquelle l'Université assiste les producteurs, notamment en matière d'appui-conseil et organisationnel. L'accessibilité étant difficile dans les zones montagneuses, surtout pendant les périodes pluvieuses, la préférence a été accordée aux zones caféicoles les plus proches et présentant des avantages d'accès et de production intense du café.

Les SLC et les coopératives AKM et KOAKAKA ont été choisies pour les raisons suivantes :

- Maraba et Karaba sont des zones caféicoles écologiquement favorables pour un café de qualité, et font partie des zones caféicoles reconnues en tant que telles au niveau national.
- La coopérative AKM est la première à avoir construit une SLC au niveau national à Cyarumbo en 2001. Celle-ci fut le projet pilote qui a servi de modèle aux nouvelles SLC et coopératives caféicoles érigées dans toutes les zones caféicoles au niveau national.
- La coopérative AKM a bénéficié de l'appui organisationnel, institutionnel et financier de l'USAID à travers le Projet PEARL, de l'UNR et de l'ISAR.
- Hormis le financement à crédit de la BRD (à travers le projet PDCRE), des appuis techniques du projet SPREAD-USAID, la KOAKAKA n'a pas de financements. Depuis la mise en place de ses SLC de Karambi (2003) et de Muganza (2006), elle a toujours contracté des crédits auprès des banques pour exécuter ses activités quotidiennes.

2. Échantillonnage

Il existe plusieurs méthodes d'échantillonnage, les plus utilisées dans la collecte des données sont les *méthodes probabilistes* et les *méthodes empiriques*. Pour les méthodes probabilistes, l'échantillon est extrait de la population-mère de façon aléatoire suivant quelques règles. Quant aux méthodes empiriques, l'élément-clé réside dans le « *choix raisonné* », où pour collecter les données, on se limite à quelques caractéristiques sur un petit nombre de cas comme l'âge, le sexe, la taille du ménage, la profession et le revenu du répondant... lesquelles caractéristiques s'extrapolent sur toute la population considérée alors que la taille de l'échantillon est réduite (Quivy R. et al. 2006). Ce sont les méthodes empiriques qui ont été utilisées. Le choix raisonné s'impose dans les exploitations agricoles, car les systèmes de production sont interdépendants et procèdent plus par des stratégies objectives relevant des choix techniques et socio-économiques délibérément raisonnés que d'un simple hasard. La population-mère est constituée *a priori* de tous les membres des coopératives, et quelques non-membres choisis de façon raisonnée, comme groupes témoins de l'étude. L'idée est de faire une comparaison en termes d'amélioration des conditions de vie socio-économiques des caféiculteurs membres et non-membres.

Selon les statistiques de 2010, les membres des coopératives *Abahuzamugambi ba Kawa* (AKM) et la *Koperative y'Abahinzi ba Kawa ba Karaba* (KOAKAKA) sont respectivement 1353 et 1316, soit un total de **2669** caféiculteurs-membres. Dans la recherche d'un échantillon qui soit représentatif, des analyses ont été faites afin de déterminer la taille de l'échantillon en incorporant les données complémentaires relevant des observations et des interviews réalisées

auprès de différents intervenants dans la filière café dans les zones d'étude. Les ménages enquêtés ont été ciblés suivant les caractéristiques socio-économiques et les critères de choix de l'échantillon conformément aux catégorisations des caféiculteurs dans les zones d'étude.

Selon les enquêtes et les rapports de l'OCIR-Café (2008) et de l'INSR (2009), 3 catégories de caféiculteurs coexistent à Maraba et à Karaba :

1. Catégorie A : 50% des caféiculteurs disposent de 150 à 500 pieds de caféier,
2. Catégorie B : 40% détiennent entre 500 et 1000 caféiers,
3. Catégorie C : 10% seulement des caféiculteurs ont plus de 1000 pieds.

En plus de cette catégorisation, nous avons sélectionné les ménages à enquête sélectionnés en s'appuyant sur les listes, les rapports et les statistiques des SLC et des coopératives. Nos enquêtes ont été menées dans les 14 zones caféicoles couvertes par les coopératives et les SLC de Maraba et de Karaba, respectivement 8 pour Maraba et 6 pour Karaba. Nous les avons retenues toutes afin de garder leur homogénéité, elles sont identifiées et structurées en tant que telles par les coopératives et les SLC étudiées. Après avoir ciblé les zones, faute de moyens et du temps, nous avons délibérément résolu de prendre 4 caféiculteurs membres des coopératives pour chaque zone et un non-membre pour chacune des zones également.

Seuls ont été choisis les producteurs remplissant les critères et les variables retenus dans la fixation de l'échantillon, sauf le critère de l'ancienneté qui n'a pas été pris en considération pour les non-membres. La coopérative AKM (Maraba) compte 8 zones, alors que la coopérative KOAKAKA (Karaba) en dénombre 6. Considérant 4 ménages caféiculteurs par zone, les calculs deviennent : Maraba : 8 zones x 4 = 32, Karaba : 6 zones x 4 = 24 soit un total de 56 *caféiculteurs membres des coopératives*. 14 *caféiculteurs non-membres* ont été ajoutés, 8 pour Maraba et 6 pour Karaba (en raison d'un caféiculteur par zone). L'échantillon ainsi retenu a été de 70 caféiculteurs membres et non-membres. En plus de ces données, il a fallu questionner dix animateurs (6 pour Maraba et 4 pour Karaba), des personnes clés dans la promotion caféicole dans les zones d'étude.

Partant de la catégorisation, de la taille et du volume des exploitations dans la zone d'étude, la répartition¹⁸ suivante a été faite :

Tableau 1. L'échantillon selon la catégorisation des ménages par coopérative

Coopérative de MARABA				Coopérative de KARABA		
Niveau	Catégorisation (%)	Nombre de caféiculteurs		Catégorisation (%)	Nombre de Caféiculteurs	
		A*	B*		A*	B*
Catég. A	50% x 32	16	4	50% x 24	12	3
Catég. B	40% x 32	13	3	40% x 24	10	2
Catég. C	10% x 32	3	1	10% x 24	2	1
Total		32	8		24	6

Source : Auteur, Juin 2008.

A* : *Caféiculteurs membres des coopératives AKM et KOAKAKA*

B* : *Caféiculteurs non-membres des coopératives.*

¹⁸ Catégorie A: caféiculteurs disposant 150 à 500 pieds, Catégorie B : <500-1000>, Catégorie C : > 1000 pieds.

La catégorie A dispose de plus de producteurs par rapport à B, et B par rapport à C. La raison en est que ceux qui détiennent au maximum 500 pieds de caféiers disposent de petites exploitations sur lesquelles on trouve une combinaison de différentes cultures notamment vivrières et caféicoles. Raison pour laquelle leur effectif est de 35 caféiculteurs, dont 20 pour Maraba et 15 pour Karaba. La catégorie B est intermédiaire avec des caféiculteurs disposant d'exploitations relativement moyennes de plus d'un hectare. Cette catégorie compte 28 producteurs (16 à Maraba et 12 à Karaba). La dernière catégorie est celle des producteurs ayant plus de 1000 pieds, elle concerne une petite poignée de caféiculteurs disposant de plusieurs exploitations de taille moyenne, sur plusieurs collines à la fois. Dans notre cas, cette catégorie compte 7 caféiculteurs (4 pour Maraba et 3 pour Karaba).

Des données complémentaires relevant des observations et des interviews réalisées auprès des différents intervenants dans la filière café¹⁹ et la gestion des stations et des coopératives ont été décrites et analysées afin de donner encore plus de consistance à nos résultats. Ce sont notamment : 2 chefs de SLC (un pour Maraba, un pour Karaba), 2 Secrétaires exécutifs, et 2 Présidents desdites organisations, 2 présidents des Conseils d'administration, 2 comptables, 4 membres du Conseil de surveillance, 2 Agronomes, le responsable des coopératives au niveau du district de Huye ainsi que quelques autorités. Les producteurs retenus remplissent les mêmes critères au sein de leur exploitation. Nous avons utilisé l'approche à la fois *synchronique et diachronique*. La synchronisation nous a permis de comparer les activités des caféiculteurs membres et non-membres au cours de la période considérée. Par la diachronique, nous avons établi une comparaison sur une échelle de temps, la situation *avant et après* adhésion à la SLC et à la coopérative, la situation *sans et avec* celles-ci. Des levées de terrain et des enquêtes socio-économiques au niveau des exploitations, des SLC et des coopératives ont porté sur 3 ans et ont couvert les campagnes-café²⁰ 2008, 2009 et 2010.

¹⁹ OCIR-Café, DRSA (Direction Régionale des Services Agricoles), Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR), Banque Nationale du Rwanda (BNR), Ministère des Finances et de la Planification Economique (MINECOFIN), Projet de Développement des Cultures de Rente et d'Exportation du Rwanda (PDCRE), Sustaining Partnerships to Enhance Rural Enterprise and Agribusiness Development (SPREAD-USAID), et l'Université Nationale du Rwanda (UNR), l'OCIR-Café...

²⁰ Au Rwanda, *la campagne-café* correspond à la période de récolte du café (*Mars-Juillet*) selon les zones d'altitude. Le début de la vente de café parche commence en Juillet pour se terminer au mois de Décembre.

Tableau 2. Variables prises en considération dans le choix de l'échantillon

Variables	Explications/Justifications
L'âge	Compris entre 30 et 55 ans, car les plus jeunes ne sont ni stables ni intéressés par les actions coopératives, méconnaissant encore le bien-fondé de la structuration ou n'ont pas assez d'expérience. Les producteurs âgés de plus de 55 ans sont vieux, ne sont plus motivés par leur caféiculture ou n'ont plus assez de force pour leur exploitation.
Le sexe	Les deux sexes sont pris en considération. Cependant, l'activité caféicole a longtemps été l'affaire des hommes au Rwanda. Depuis le génocide de 1994, beaucoup de ménages sont gérés par les femmes veuves, raison pour laquelle cette variable a été prise en considération dans le choix des ménages à enquêter.
Nombre d'actifs au sein du ménage	Nous avons retenu les ménages contenant 4 à 5 personnes actives : c.à.d. une famille composée de 3 membres en plus du ou des parent(s), dont le plus jeune membre avait 10 ans en 2008.
Zones caféicoles	Les coopératives AKM et KOAKAKA comptent respectivement 8 et 6 zones, nous les avons retenues toutes pour garder leur homogénéité. Quelques-unes disposent de beaucoup de caféiers et plusieurs caféiculteurs, contrairement aux autres, cependant toutes livrent les cerises aux SLC proches.
Nombre de caféiers	Le nombre de pieds est important, car la structuration et le développement socio-économique du producteur en dépendent beaucoup. La catégorisation des caféiers dont disposent les exploitants nous a guidé à travers les rapports des coopératives selon les zones café
Ancienneté dans la coopérative	Les membres ayant au minimum 3 ans dans la coopérative et une expérience d'au moins 5 ans dans l'exploitation du café ont été pris en considération, afin de mieux analyser l'engagement à la caféiculture et le bien-fondé de la coopération (structuration paysanne).
Activités avec la coopérative et SLC	Ces activités concernent la production des cerises, la quantité livrée, le revenu tiré de la vente du café, les fréquences aux réunions et autres activités se traduisant par la promotion et le développement de la coopérative et de la station de lavage de café.
Proximité avec la SLC	La distance qui sépare le caféiculteur à sa SLC joue un rôle important pour le progrès du producteur et les activités de la SLC, cette variable était liée aux sites de vente des cerises, ce qui réduit la tâche de transport des cerises du café.

Source : Auteur, 2008.

Le tableau suivant présente les variables prises en considération dans la collecte des données et les dimensions observées :

Tableau 3. Les variables de collecte des données et les dimensions observées

Catégorie	Dimensions observées
<i>Exploitant caféiculteur (Ménage)</i>	Nom, zone, cellule, âge, sexe, état-civil, propriétaire, métayer, activité supplémentaire, revenu moyen/an par campagne café, dépenses café, personnes à charge, membre de la coopérative ou non, avantages d'être membre, relations avec la SLC et la coopérative, fréquences à la SLC, améliorations remarquables (sociales, économiques, culturelles, politiques, environnementales...), motivation, marché du café, les problèmes et les solutions proposées...
<i>Exploitation caféicole</i>	Code, nom de l'exploitant, zone, taille de l'exploitation, nombre de pieds, âge des caféiers, variété, paillage, régénération des plants, cultures associées, utilisation d'engrais minéraux et phytosanitaires, prix des intrants, matériels agricoles, quantité produite/campagne, rendement cerise et parche sec, distance avec la SLC, transport des cerises, main-d'œuvre familiale ou louée, coût de la production?
<i>Point de collecte de cerises de café</i>	Nom du centre, code, zone, distance, heure et jour de collecte, fournisseurs et acheteurs, quantités livrées par campagne, prix des cerises /kg, fréquences ou rotations de collectes, difficultés...
<i>Centre de dépulpeuses manuelles (washed)</i>	Nom du centre, code, zone, types et état de dépulpeuses, moyens d'acquisition, personnelles ou louées, prix, atouts & difficultés...
<i>Lieu (Marché) de vente de café parche</i>	Nom du marché, code, zone, cellule, négocié avec les intermédiaires, prix du café (campagnes 2008-2009 et 2010), difficultés rencontrées ...
<i>Station de lavage de café (SLC)</i>	Code, nom de la station, zone, équipements, mode d'acquisition, capacité de traitement, tonnages, disponibilité des cerises/ jour et par campagne-café, étapes de traitement, entretien/réparation, services créés, main-d'œuvre (employés permanents, occasionnels/saisonniers), état actuel, coût d'investissement, financement, charges diverses, coût de transport, amortissement, atouts, inconvénients, opportunités, menaces, enjeux, contraintes, perspectives ...
<i>Coopérative</i>	Code, nom, zone caféicole, historique, objectifs, missions, activités, membres, valeurs et principes, capital, gestion, financement, partenaires, structure organisationnelle et institutionnelle, réunions (fréquences et participation), pouvoir et prise de décisions, style de gestion, services aux membres, éducation et formations, octroi des crédits, ristournes, services à la collectivité ou engagement envers la communauté, résolution des conflits, unité et réconciliation

Source : Notre formulation, 2008.

3. Déroulement des travaux de recherche

L'idée de faire cette étude a été conçue au début de l'année 2007, après avoir participé aux activités de recherche sur l'apport des stations à la qualité du café et leur incidence sur les caféiculteurs. A travers des visites dans des ménages caféiculteurs dans la zone, nous avons collecté des informations utiles à partir d'une revue bibliographique et d'un questionnaire élaboré en fonction des objectifs, des questions de recherche et des hypothèses, en tenant

compte du cadre général de l'étude. Ces enquêtes ont porté sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, la caféiculture, la structuration paysanne et les avantages socio-économiques que procurent les SLC et les coopératives aux producteurs de café.

Durant la première quinzaine du mois de mai 2008, nous avons sélectionné de façon raisonnée 30 caféiculteurs membres (15 par coopérative), qui livrent depuis un certain temps leurs cerises aux SLC de Cyarumbo et de Karambi, remplissant un certain nombre de critères retenus. L'idée était de faire un pré-test pour le premier diagnostic, afin de tester la fiabilité de nos questions, de nous familiariser avec celles-ci, de les corriger et de les adapter en éliminant les questions et sujets plus ou moins écartés des thèmes de recherche pour lesquels les caféiculteurs éprouvent des difficultés à répondre. Les caféiculteurs ont été questionnés soit au sein de leurs exploitations, soit dans les sites de vente de cerises ou auprès des SLC. Les enquêtes socio-économiques ont été faites au niveau des ménages afin de mesurer les indicateurs de richesse issus de la structuration paysanne, ainsi que des avantages socio-économiques que procurent la SLC et la coopérative aux producteurs. Les questions posées ont porté sur : les pratiques culturelles, les cultures associées, l'acheminement des cerises, le traitement du café, les caractéristiques socio-économiques des caféiculteurs et les effets du regroupement des paysans (analyse des relations producteur-SLC-coopérative).

La collecte terminée, le dépouillement a été fait à travers des tables informatisées. Les informations obtenues ont été ensuite traitées pour faciliter le triage en vue de faire des comparaisons et des analyses croisées. L'analyse des données et l'interprétation des résultats ont suivi une approche statistique, grâce aux logiciels SPSS, Excel et Microsoft Word en rapport avec les réalisations des SLC et des coopératives comme l'augmentation des revenus²¹, l'amélioration de conditions de vie des caféiculteurs...

1.7 Limites de la recherche et structure du travail

Étant donné la taille, les exigences de la collecte des données socio-économiques sur la structuration paysanne à travers les coopératives et les SLC, notre travail s'est limité du point de vue spatial au District de Huye (Secteurs Maraba, Mbazi, Karama, Huye, Simbi et Kigoma) Province du sud du Rwanda. L'étendue étant encore large, le nombre des SLC et des coopératives élevé, nous avons retenu les coopératives AKM et KOAKAKA ainsi que 4 stations (Cyarumbo, Sovu, Kabuye et Karambi)²². Nos enquêtes ont été réalisées sur 80 producteurs dont 56 membres des coopératives et 14 non-membres et 10 animateurs. Elles ont porté sur la production, le traitement, la commercialisation et les effets du regroupement des producteurs. La période d'étude part de la création des coopératives d'étude (1999 AKM) et 2003 (KOAKAKA), à la mise en marche de leurs SLC jusqu'en juillet 2010.

Le travail est divisé en 7 chapitres. Le premier introduit le cadre général et les objectifs de l'étude et précise l'approche méthodologique développée. Le second chapitre décrit la phytotechnie du café et les contraintes techniques de cette culture. Le troisième chapitre

²¹ Le calcul du revenu d'un paysan caféiculteur n'est pas une tâche facile dans les zones rurales au Rwanda. En effet, le niveau trop bas d'instruction, la non-quantification de toutes les charges supportées par le producteur, les variations des prix... sont autant d'éléments qui limitent le calcul du prix de revient du café. Le café aussitôt vendu, le producteur se contente de l'argent liquide et procède immédiatement à l'achat des produits de consommation. Cette difficulté nous a conduit très souvent à recourir à des estimations liées au calcul du prix en estimant la taille de l'exploitation, le coût des intrants, la main-d'œuvre, bref les coûts de production...

²² Nous avons retenu 4 stations parmi les 6 (2 de la coopérative AKM et 2 de la KOAKAKA). L'AKM dispose de 4 stations contre 2 pour la KOAKAKA.

présente et analyse la place de la filière café dans le développement socio-économique du Rwanda. Le quatrième présente l'aperçu général du mouvement coopératif, et en décrit son développement dans le monde et au Rwanda. Le cinquième chapitre présente le milieu d'étude et les coopératives AKM et KOAKAKA faisant l'objet de la recherche. Le sixième chapitre analyse les données récoltées et discute les résultats. Enfin, le septième chapitre développe les perspectives d'avenir, les pistes d'intervention et les conclusions générales.

CHAPITRE II.

LE CAFÉ : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET TRAITEMENT

Ce chapitre décrit la culture du café, son mode d'exploitation et son traitement.

2.1 La plante

Le caféier est une plante pérenne de la famille des *Rubiacées*²³ qui compte plus de 500 genres et plusieurs milliers d'espèces, dont les deux espèces les plus cultivées sont le *Coffea arabica* et le *Coffea canephora* communément appelé *robusta* (Coste, 1989). Cette plante est cultivée pour ses grains célèbres pour leur propriété stimulante. Ces deux espèces les plus répandues diffèrent par leur mode de reproduction, allogamie ou autogamie, ceci implique des modes de multiplication du matériel végétal adaptés en fonction de l'espèce.

- Le « *Coffea* » *arabica* originaire d'Éthiopie, représente 60 à 70% soit 2/3 de la production mondiale (Wintgens, 2009). Il est apprécié pour ses qualités aromatiques et la finesse de son goût fruité aux fèves géantes (le double d'une fève normale). Ses grains sont plutôt longs, leur surface est lisse et a une couleur verte. Ce café se caractérise par un arôme parfumé et délicat, au goût suave et profond. La température idéale est de 20 à 24°C avec des extrêmes bas de 4 à 5°C et hauts de 30 à 31°C. L'expérience a démontré que dans les régions intertropicales, l'espèce ne pouvait prospérer que dans les zones où la conjugaison du relief et de la latitude apportait les correctifs indispensables à ces facteurs défavorables. C'est le cas des pays d'Afrique orientale (Kenya, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Uganda...) où les plantations s'étalent entre 1300 et 2100 m d'altitude et en Afrique centrale sur les hauts plateaux du Cameroun. Au Brésil, la grande zone caféière est située dans les États de São Paulo et du Paraná où l'altitude est moindre (600 à 800 m), mais elle est compensée par une position géographique sous basses latitudes (20 à 23°C sud).
- Le « *Coffea* » *Canéphore* (communément appelé *robusta*) représente 30 à 40% de la production mondiale dans le commerce du café (Coste 1989, Wintgens 2009). C'est un arbuste à feuillage persistant atteignant 8 à 12 m de hauteur. L'espèce regroupe plusieurs variétés (*robusta*, Kouillou, Niaouli), le *robusta* en est la plus répandue dans le monde et constitue au moins 95% des plantations de *Canephora*. Il a été découvert au Congo Belge (RDC) à la fin du 19^{ème} siècle. La canéphore pousse en plaine et apprécie un climat tropical humide, avec une croissance rapide, plus vigoureux que l'*arabica* (d'où son nom de *robusta*). Il résiste mieux aux maladies et son rendement est plus élevé, avec goût puissant, corsé, un café très tonique. Les grains du *robusta* sont plus petits que ceux de l'*arabica*, sont brun clair et ont une forme arrondie. Ils contiennent deux fois plus de caféine que les grains de l'*arabica*. Le *canephora* s'accommode beaucoup plus mal que l'*arabica* des basses températures. Les troubles se manifestent dès que celles-ci atteignent +8 à +10°C et les caféiers périssent bien avant le point de gelée. Les températures moyennes les plus favorables se situent entre 22 et 26°C, sans écarts journaliers très marqués.

²³ Le café avait été antérieurement (1717) considéré comme un Jasmin par De JUSSIEU A. à qui on doit sa première description botanique (Coste, 1989). Rubiacées, du latin *Rubis* ou rouge.

Deux autres espèces de moindre importance font l'objet de négoce restreint : le *Coffea liberica* (café du Liberia) et le *Coffea excelsa*²⁴ (café du Tchad). Ces deux espèces sont cultivées dans certains pays d'Afrique (Libéria, Sierra Léone, République Centrafricaine, Bénin) et d'Asie (Philippines, Indonésie, Thaïlande et Vietnam). Sur le plan mondial leur production reste cependant négligeable avec 1-2% (Wintgens, 2009). Le cycle de vie du caféier part de la croissance qui varie de 3 à 7 ans pour donner ses premiers fruits, suivant la zone et la région. La phase de la productivité varie de 15 à 30 ans. La bonne gestion du caféier pourrait conduire sa productivité à 80 ans voire plus²⁵. Les exigences de la culture étant complexes et difficiles, la productivité du café est souvent estimée à 30 ans au maximum. Par ailleurs, on estime souvent que cette période est suivie d'une phase de déclin du caféier. Le rendement moyen est de 450g par arbuste et par an et suivant la région et l'espace cultivé. Le rendement à l'hectare est très variable : il est inférieur à 0,5 tonne pour certains pays africains et peut atteindre 2 tonnes au Vietnam. Il est important de souligner que 100kg de cerises donnent 21kg de café vert soit 1kg de café torréfié, 1kg de café moulu donne 144 tasses de café. S'agissant de l'écologie, le caféier est cultivé dans toutes les zones intertropicales. Le robusta pousse dans les régions basses et chaudes limitées au 10^{ème} parallèle nord et sud et l'arabica, jusqu'au 24^{ème} parallèle nord et sud, dans les contrées plus fraîches et en altitude. En région intertropicale, le café arabica prospère et fructifie normalement dans les zones où il y a conjugaison entre le relief et l'altitude.

2.2. Origine et historique du café

Le caféier serait probablement originaire d'Éthiopie (Abyssinie), dans la province de Kaffa. La légende la plus répandue nous apprend qu'un berger du Yémen *Kaldi* qui faisait paître ses chèvres dans la montagne découvrit des arbres couverts de petits fruits rouges. Ayant remarqué l'excitation qui s'emparait de ses chèvres lorsqu'elles étaient allées brouter sur les collines, il parla de cet étrange phénomène aux religieux du monastère voisin. Ces derniers décidèrent d'aller cueillir ces fruits dont ils firent sécher et préparer une infusion qu'ils burent avec délice, gagnés par une agitation fébrile assimilée à une révélation divine qui les laissait toujours éveillés (Wintgens, 2009). L'autre légende raconte que le prophète Mahomet étant souffrant, l'ange Gabriel envoyé par Allah, lui offrit une boisson noire pour le reconforter. Après l'avoir bue, Mahomet recouvra sa santé et sa force. Il appela la boisson « *Qahwah ou Khawah* » qui signifie *revigorant*. L'Orient adopte le café dès le 8^{ème} siècle après Jésus-Christ. Les feuilles et les fruits fraîchement cueillis sont mis dans l'eau bouillante et la boisson sert de médicament. Sa culture se répand dans l'Arabie voisine où sa popularité a profité de la prohibition de l'alcool par l'islam. Il est alors appelé *Khawah*. C'est au 15^{ème} siècle que les paysans eurent l'idée de le faire sécher puis griller les graines. La vente du café se développant dans la ville sainte de la Mecque. Par après les premières maisons de vente de café furent créées dans toutes les grandes villes de par le monde.

²⁴ Elles ont été commercialisées jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale, elles sont beaucoup plus produites en Afrique de l'Ouest et en Asie. Leur production représente 1 à 2% de la production mondiale (Wintgens, 2009 : 3).

²⁵ Wintgens Jean Nicolas: *Coffee: Growing, Processing, Sustainable Production*, 2009, p. 4.

2.3 Conditions écologiques de la culture du café

Le caféier, issu de la famille des Rubiacées, est un arbuste qui pousse dans des régions tropicales situées entre 0 et 200m d'altitude. Sa taille peut atteindre 10 à 20m de hauteur pour le robusta et 5 à 6m pour l'arabica. Afin de faciliter sa culture et obtenir un meilleur rendement, ses branches sont régulièrement élaguées et taillées pour limiter sa hauteur entre 2 à 3m au maximum. Un caféier commence généralement à produire 3 ans après avoir été planté et atteint des rendements optimaux au cours des 2 ou 3 années suivantes. Les cerises arrivent à maturité après une période qui varie en fonction du climat et de la fertilité du sol, généralement 6 à 8 mois pour l'arabica et 9 à 11 mois pour le robusta. Sa durée de vie est comprise entre vingt-cinq et quatre-vingts ans. Le caféier produit en moyenne 2,5kg de cerises par an, ce qui représente 500gr de café vert ou 400gr de café torréfié, soit à peine 80 tasses de café (de 10cl). Cet arbuste est fragile et sensible aux variations climatiques.

Les facteurs qui influencent la bonne production du café concernent la température, la disponibilité en eau, l'éclairement, les conditions pédologiques et autres considérations géographiques qui exercent sur le caféier une influence prépondérante.

1. La température

La température est l'un des facteurs limitant la vie du caféier. De façon générale, plusieurs auteurs affirment qu'aucune espèce de *Coffea* ne peut résister à une température avoisinant 0°C. Faut-il faire une distinction entre l'arabica et les autres espèces de caféier ? L'arabica est apte à supporter pendant plus de six heures des écarts de température à condition que celles-ci n'atteignent pas des chiffres trop bas (-2°C) ou jugées néfastes pour les deux espèces (30°C). La température moyenne idéale se situe entre 18 et 25°C avec les écarts les moins marqués pour toutes les espèces, avec des limites²⁶ fixées entre 15 et 30°C. L'arabica s'accoutume mieux à une altitude optimale variant entre 1300m et 1800m alors que le canéphore préfère une altitude inférieure à 1.000m »²⁷. Cette variété est plus sensible et ne supporte pas des températures inférieures à 5°C.

2. La pluviométrie

La pluie est un facteur important de la croissance et du développement des plantes. Elle a une grande influence sur la caféiculture, notamment sur la floraison et la flottaison. La pluie permet de constituer la réserve en eau dans le sol qui favorise à son tour le transfert en eau et en éléments nutritifs vers les racines. Elle intervient directement dans la photosynthèse chlorophyllienne. La caféiculture nécessite un climat chaud sans variations brusques de température, ne tolère pas le gel, mais requiert d'importantes pluies saisonnières, conditions remplies dans la zone intertropicale (Daviron et Ponte, 2007). Le climat idéal pour le caféier est celui où les précipitations sont situées entre 1400 et 2000mm par an pour l'arabica, 2000 et 2500mm pour le robusta. La pluviométrie est, après la température ambiante, le facteur climatique limitant le plus important. Deux éléments indissociables pour le café : la hauteur totale des précipitations dans l'année et leur répartition mensuelle²⁸.

²⁶ Cambrony H. R., *Le caféier*, Paris : Maisonneuve et Loire, 1987, pp.24-25.

²⁷ <http://www.malango.com/fr/public/culture.html>. Consulté le 27 février 2008.

²⁸ Descroix F. et Snoeck J. *Environmental Factors Suitable for Coffee Cultivation*, in Wintgens J N, 2009 : 169.

3. L'hygrométrie

L'humidité atmosphérique influe sur le développement du caféier, beaucoup plus pour le robusta que pour l'arabica. Dans la plupart des régions forestières, chaudes et très humides, le taux de l'humidité de l'air est très élevé. Ces conditions sont particulièrement favorables au *canephora* (80 à 90% d'humidité relative dans l'air). L'arabica préfère une ambiance moins humide (75 à 85% d'humidité), comparable à celle des hauts plateaux sub-tempérés. Les fortes humidités favorisent les maladies bactériennes et cryptogamiques sur la plupart des plantes et sur le caféier en particulier. L'éclosion d'insectes et de parasites est également influencée par les fortes humidités surtout lorsque celles-ci sont observées durant plusieurs jours consécutifs. Le café est souvent cultivé en association avec des arbres d'ombrage qui permettent de maintenir la fertilité et l'humidité du sol. Dans certaines régions de production, la caféiculture utilise peu ou pas de produits chimiques et organiques. Alors que dans d'autres elle recourt à différents types de pesticides, de fongicides et d'engrais parfois en association avec des systèmes d'irrigation complexes (Daviron et Ponte, *op.cit.* 2007).

4. La rosée

La rosée matinale est un facteur important car dans certaines régions d'arabica, au cours de la saison sèche, elle présente comme pour la pluie un apport hydrique non négligeable.

5. Le sol

La qualité du sol ne semble pas être un élément prépondérant. Le caféier n'exige pas de qualité spécifique tant que la profondeur du sol se trouve assurée. La structure du sol, sa profondeur idéalement supérieure à 1,20 m au-dessus de tout obstacle (cuirasse, nappe phréatique, roche-mère), sa capacité hydrique, ont une importance originelle supérieure à la fertilité chimique²⁹. Les potentialités pédologiques sont énormes car les caféiers font preuve d'une grande adaptation aux conditions pédologiques. On trouve des caféiers sur une grande variété de sols dont les qualités de fertilité peuvent d'ailleurs être modifiées par les techniques culturales appropriées telles que la fertilisation et l'irrigation (Harorimana et *al.* 2007).

6. L'altitude

L'arabica pousse généralement au-dessus de 1000 m d'altitude, le robusta s'accommode à toutes les régions comprises entre 0 et 2000 m d'altitude. La plupart des opérations culturales (fertilisations, paille, *etc.*), comme les mesures anti-érosives en terrains de pentes élevées, ont une action importante sur le milieu et peuvent contribuer à améliorer ces facteurs, soit à placer les arbustes dans les meilleures conditions d'adaptation. Plusieurs facteurs influencent la croissance et le rendement du caféier : le climat, le sol, l'altitude, le vent, la topographie, l'ombrage, le paillage, l'association avec d'autres cultures, sont autant d'impératifs et des facteurs qui donnent à la région des conditions indispensables au caféier et à sa qualité.

2.4 Les soins apportés au caféier

L'entretien du café apporte une influence positive sur la qualité du produit. Pour cela, il faut respecter les techniques culturales depuis le semis jusqu'à la récolte des cerises. La

²⁹ Cambrony H. R, 1987 : 27.

production d'un café de qualité tient compte du choix des variétés, du suivi des plants, de la protection contre l'érosion, la fertilisation, la taille, l'égourmandage, le paillage, la lutte phytosanitaire et le remplacement de vieilles plantations.

2.4.1 Le désherbage et le sarclage

Étant donné la présence de beaucoup de mauvaises herbes qui poussent dans les caféiers, il est impératif de faire le désherbage régulier et permanent, car ces mauvaises herbes sont sources des maladies et autres ravageurs. Le désherbage et le sarclage parfois mensuels pendant la saison pluvieuse sont alors indispensables afin de lutter contre ces mauvaises herbes. Il est recommandé de faire le paillage afin de couvrir le sol, un contrôle efficace est recommandé.

2.4.2 Le paillage

Il joue un rôle primordial dans l'entretien de la caféière. Le paillage consiste à appliquer une couche de matériaux végétaux aux caféières. Le paillis constitue un épais tapis de matière organique qui ralentit la dessiccation du sol pendant la saison sèche, qui limite l'évaporation et le dessèchement du profil (Cochet, 1995). Le rôle et les avantages de ce paillage sont entre autres l'apport des éléments minéraux dont la plante a besoin (N,P,K) et l'amélioration du sol, la lutte contre le développement des mauvaises herbes, la protection efficace contre l'érosion, pluviale et l'infiltration de l'eau ainsi que le ruissellement... Dans les sites d'étude le paillage concerne les feuilles et stipes de bananier, les chaumes de céréales (principalement du sorgho) et les graminées. Le paillis doit avoir une épaisseur de 10 à 20cm. Le paillage contribue à augmenter le rendement de la production du café, il constitue un enjeu de taille pour les caféiculteurs en termes de disponibilité, de coût et de la main-d'œuvre qu'il nécessite.

2.4.3 Le taillage

La taille du caféier consiste à éliminer le bois mort, les branches et les tiges épuisées. Les branches primaires se dirigeant vers l'intérieur, les branches et les tiges malades ou parasitées, ce qui influence la qualité du café. La taille du caféier est indispensable pour assurer à l'arbuste une charpente fructifère, robuste et équilibrée, susceptible de produire d'abondantes récoltes. L'objet de la taille est de limiter la croissance en hauteur du caféier afin de faciliter la récolte. La taille permet de contrôler la productivité par la maîtrise de la croissance et de la fructification. C'est un facteur important de rentabilité d'exploitation. Les différentes modalités d'interventions sont : (i) la taille de formation des jeunes plants pour obtenir plusieurs tiges par pied. (ii) la taille d'entretien (égourmandage) à périodicité bimensuelle (iii) la taille de production faite chaque année après la récolte, afin d'assurer une production élevée et durable (iv) la taille de régénération, destinée au renouvellement des tiges improductives (Daviron et Ponte 2007, Wintgens 2009).

2.4.4 La régénération de vieilles plantations

La croissance du café dépend des conditions pédo-climatiques de la zone où il est planté. L'âge maximum pour la production du caféier est de 25 ans. Dépasser cet âge, la plante présente des signes de fatigue physiologique. La régénération des vieilles caféières a donc une influence remarquable sur la qualité des cerises. Dans les zones d'étude, plusieurs caféiers ont déjà dépassé cet âge. Cependant, environ la moitié des caféiculteurs visités achètent de nouvelles parcelles où sont déjà plantés les jeunes caféiers.

2.4.5 La fertilisation du caféier

Pour augmenter le rendement du caféier, il est indispensable de fournir à la plante les éléments chimiques : l'azote, le potassium, le calcium, le magnésium et le phosphore dont la culture a besoin. Ces éléments ont pour objet : (i) Le métabolisme de croissance du caféier, la formation des rameaux et feuilles ainsi que l'activité photosynthétique (ii) La nutrition minérale du caféier, (iii) L'accroissement de la résistance des tissus végétaux afin d'améliorer la maturité des fruits (iv) La production d'un élément constitutif de la molécule de chlorophylle (v). La participation active au processus de l'induction florale et de la floraison. Les fertilisants concernent la fumure organique et les engrais minéraux. Les matières organiques contribuent à préserver sinon à augmenter la teneur en humus du « complexe argilo-humique ». Le paillis, les engrais verts, le fumier et le compost sont les plus utilisés. La fertilisation minérale est dominée par les éléments N, P et K avec un coefficient d'utilisation pour N : 50%, P, 10%, K : 40%. Un apport complet d'éléments N, P et K et bien équilibré est nécessaire lorsque la fertilité du sol est considérée comme pauvre comme dans les cas ceux de Maraba et de Karaba. Au Rwanda les engrais minéraux utilisés concernent NPK 20-10-10, le NPK 20-17-17, appliqué avec l'Urée de 46% à la place de NPK 20-10-10 (Harorimana, 2007).

2.5 Les caractéristiques principales du caféier

Les principales caractéristiques du caféier sont les suivantes :

- Un tronc droit lisse avec des branches basses et tombantes ;
- Des feuilles vertes en toutes saisons, d'un vert profond. Elles s'apparentent en plus brillant, avec une bordure ondulée, aux feuilles de laurier ;
- Des fleurs blanches, très odorantes, dont le parfum évoque celui du Jasmin. Elles sont groupées en touffes sur des branches (de 4 à 60 fleurs selon les espèces) à l'endroit où les feuilles sont fixées au rameau ;
- Des fruits de couleur verte de 10 à 15mm de diamètre sur 17mm de long appelés « cerises », qui renferment les grains de café ;
- Il faut six à dix mois pour que le fruit arrive à maturité. La peau de la cerise vire alors au rouge ou au jaune ;
- L'enveloppe rouge de la cerise recouvre une pulpe blanchâtre, visqueuse, un peu sucrée, dans laquelle se trouvent deux graines. Ce sont deux graines de café de forme ovale, aplaties sur une face, séparées par un sillon longitudinal. Elles sont protégées par une double membrane, l'une extérieure appelée « Parche » l'autre, membrane fine adhérente à la graine, appelée « Pellicule argentée », (Daviron et Ponte 2007, Wintgens 2009).

2.6 Les modes de traitement et de préparation du café

Le café en tant que boisson est le produit d'une chaîne de valeur qui tire sa source d'une cerise produite par un arbre (Daviron et Ponte, 2007). Sa qualité dépend de différents facteurs : l'environnement physique, le mode de traitement, mais aussi sa préparation. Ces éléments influencent beaucoup la qualité et la valeur du produit sur le marché. Le café passe par plusieurs opérations depuis l'exploitation caféière, la récolte et la consommation via

l'exportation. Après la réception et le triage des cerises, on passe à la transformation qui vise à séparer la fève de l'enveloppe et de la pulpe de la cerise. Le but est d'obtenir le café vert marchand (grains débarrassés de leurs enveloppes). Les cerises mûres sont ensuite traitées et lavées pour garantir au consommateur sa qualité finale. Le café se prépare par voie sèche (procédé non lavé) ou par voie humide (procédé lavé).

2.6.1. La méthode de la voie sèche

La voie sèche est le système de préparation le plus simple³⁰. Les cerises parvenues à maturité fraîchement récoltées sont entièrement séchées après la cueillette avant d'être mécaniquement décortiquées pour révéler le grain vert ou le café marchand. La méthode consiste à séparer en une seule fois les grains de café de toutes leurs enveloppes. Pour Coste (1989), on arrache simultanément les fruits, les immatures et les surmûris, et on ramasse les cerises déjà tombées à terre. Le séchage peut être conduit naturellement ou artificiellement :

1°. *Le séchage naturel* consiste à exposer les fruits au soleil pendant quelques semaines sur terre battue en couches minces ou les aires de séchage appropriées (claies ou aires cimentées). Il est conseillé de répartir les cerises en couches minces pour bien les sécher. Si la teneur en eau est encore élevée au début du séchage, il y a risque de fermentation, d'où la coloration des fèves et des défauts de liqueur. Si le temps est favorable, les cerises deviennent sèches en une quinzaine de jours. Ce séchage étant tributaire des circonstances atmosphériques, la plupart des entreprises préfèrent actuellement recourir au séchage artificiel.

2°. *Le séchage artificiel* est celui qui se fait à partir des appareils à air chaud. A l'issue de cette étape, la partie charnue du fruit est totalement desséchée afin de donner le café en coque, qui passe ensuite dans une décortiqueuse capable de dégager facilement les grains et éliminer la coque. Lors de ce séchage artificiel, il est conseillé d'utiliser au début des températures basses, car les fortes températures pourraient provoquer la formation des fèves puantes ou conduire à des liqueurs désagréables (Daviron 2007, Wintgens 2009). Triés puis classés mécaniquement selon la taille, la couleur et la forme, les graines sont mises dans des sacs de jute de 60kg. Les grains obtenus par ce procédé sont des « *cafés verts non lavés ou nature* ». La quasi-totalité du robusta est traitée par voie sèche au Brésil et en Afrique.

³⁰ Pour Daviron et Lerin, 1990, cité par Douzant-Rosenfeld D. et Grandjean P. (2007 :72), la voie sèche est la plus courte, débute par un séchage direct du fruit récolté, suivi d'un décorticage mécanique.

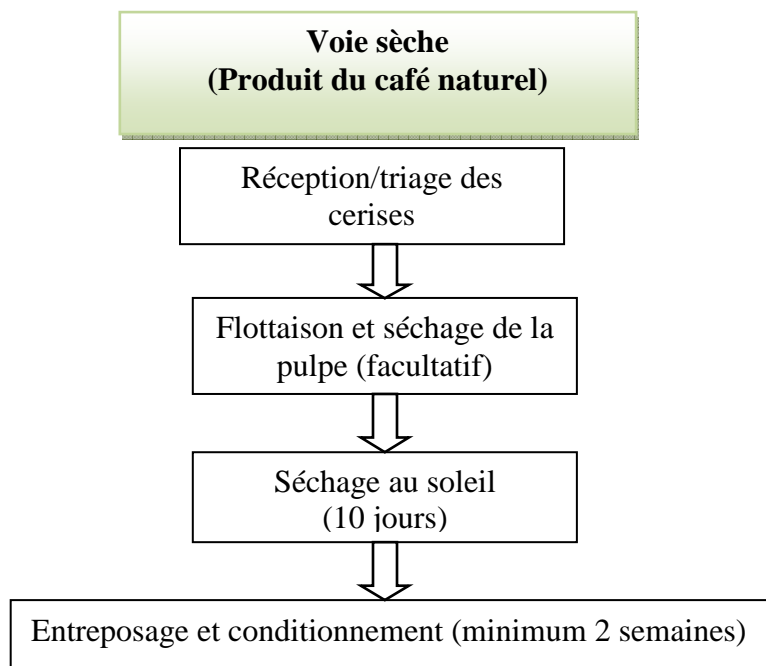


Figure 1. Méthode de la voie sèche

Source : Auteur, à partir du Guide de l'exportateur, 2011.

2.6.2 La méthode de la voie humide

Contrairement à la voie sèche rapide et moins coûteuse, la voie humide demande plus de travail, matériel, investissement, temps, suivi et technicité. Elle comporte le dépulpage au moyen de dépulpeurs à tambours ou à disques. Après les avoir triées, on plonge les graines dans des bacs d'eau où elles gonflent toute la nuit. Le traitement par voie humide consiste à éliminer l'exocarpe et une partie du mésocarpe par le dépulpage, à éliminer par la fermentation le reste du mésocarpe encore adhérent à la parche, à laver soigneusement pour débarrasser la parche des tissus mucilagineux du mésocarpe et à sécher les grains en parche. Les cerises plongées dans les bacs d'eau passent ensuite dans une machine (dépulpeur) qui retire mécaniquement la grande partie de la pulpe. La pulpe arrachée est évacuée par un courant d'eau. Les fèves débarrassées de la pulpe sont amenées par un courant d'eau dans un premier drain appelé pré-valeur où s'effectue l'élimination des pulpes folles et des fèves flottantes. Les fèves sont remuées dans le courant d'eau afin d'opérer une classification des graines. Celles qui sont lourdes seront fermentées en bac pendant 36 à 48 heures et de 12 à 24 heures pour les légères selon les conditions climatiques (Montagnon, 2003, Wintgens, 2009). Après la fermentation, les cerises sont amenées dans le drain laveur pour être nettoyées jusqu'à la disposition complète du mucilage. Elles sont ensuite lavées abondamment dans un courant d'eau car les grains débarrassés de la pulpe sont encore entourés de leur pellicule argentée et de leur parche. Le café parche ainsi obtenu est ensuite séché afin d'éliminer toute trace d'humidité. Les grains sont alors séchés pendant une dizaine de jours soit au soleil, soit artificiellement dans des appareils de séchage pendant 2 à 4 jours. La voie humide garantit la qualité du produit après le lavage. On reçoit les cerises mûres puis on procède au triage manuel afin d'éliminer les déchets. Lors de la flottaison, les cerises parfaitement mûres plus lourdes se concentrent au fond de la cuve. Les branchettes et les fruits légers (piqués, verts ou noirs) flottent et sont évacués par débordement de l'eau.

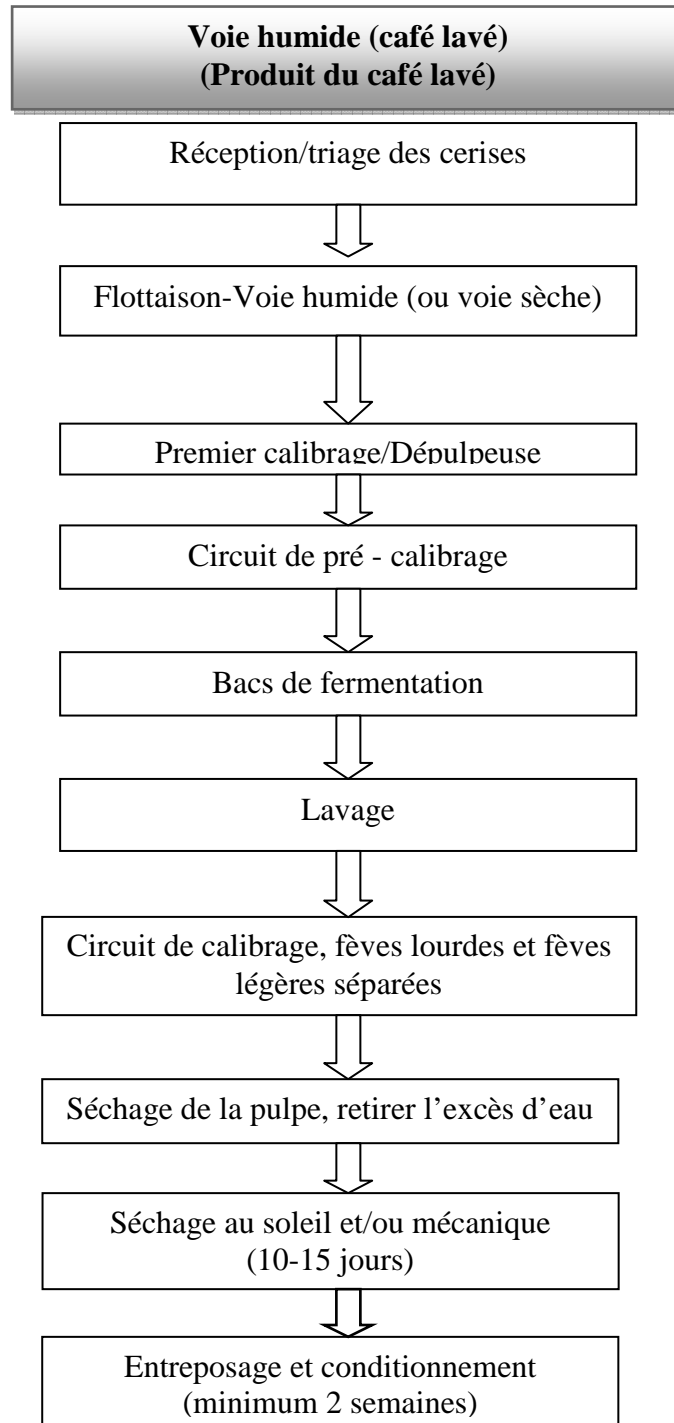


Figure 2. Méthode de la voie humide

Source : Auteur, à partir du CCI, 2011, Wintgens, 2009.

Pendant la phase de dépulpage, les fruits lourds obtenus après flottaison sont dépulpés dans les machines qui enlèvent leurs enveloppes extérieures et un maximum de pulpe. Le principe général est l'écrasement avec la pulpe par un courant d'eau. A ce stade, le café est en parche, mais il est encore recouvert des restes de pulpe et devra être lavé dans des cuves en tôles ou dans des machines appropriées (Guide de l'exportateur, 2011). La voie humide a moins de défauts dus au lavage et augmente sensiblement la qualité intrinsèque du café. Cependant, le

dégustateur ou le dernier consommateur peut sentir un goût étranger à celui du café : le goût de la cigarette, du savon, de lotion ou du parfum... qui diminuent la qualité du café. La voie humide demeure la bonne et recommandée. Elle garantit la qualité due au suivi permanent et bien conduit dans le lavage. Pour cela il faut contrôler le processus depuis la production (le terroir), la récolte, le triage des cerises, le traitement, le stockage jusqu'à l'exportation.

Les principaux éléments qui diminuent la qualité du café sont les suivants:

- Récolte de la cerise à des stades différents de maturité,
- Dépulpage tardif, souvent après des fermentations précoces,
- Lavage incomplet, laissant le mucilage sur la surface de la pulpe,
- Quantité élevée de fèves blessées, cassées ou mal déparchées à cause de l'utilisation d'outils rudimentaires, des dépulpeuses usagées, mal réglées ou mal employées,
- Séchage lent, hétérogène, sur une surface jugée impropre (parfois même par terre), produisant des effets néfastes : échauffements, sur-fermentation, moisissures et pourritures,
- Stockage prolongé dans des lieux humides non aérés, dans des sacs qui ont servi à la récolte et au stockage des denrées alimentaires ou autres produits, qui communiquent à la tasse un goût étranger à celui du café (soit à la dégustation ou à la consommation).

Au Rwanda le séchage se fait au soleil par des séchoirs agrées. Après le séchage, la parche prend une belle teinte jaune. Avec une décortiqueuse la parche et la pellicule argentée séchée se détachent facilement. Le café subit une opération de calibrage, parfois de polissage, avant d'être conditionné dans des sacs de 60kg pour la vente. C'est avec cette méthode que sont préparés la plupart des cafés de qualité supérieure. Ce procédé est souvent appliqué aux arabica doux. Les cafés préparés avec cette méthode sont appelés « cafés entièrement lavés » s'ils ont subi une fermentation (Montagnon, 2003, Wintgens, 2009). Le coût de production de la voie humide est plus élevé que celui de la voie sèche, toutefois, il permet d'obtenir un café dont la qualité apporte éventuellement une plus-value sur le marché. Afin d'éliminer ces défauts qui conduisent à la dégradation ou à la perte de la qualité du café, l'État rwandais ne cesse de persuader les producteurs de toutes les zones caféicoles de se regrouper en coopératives afin de produire un café de qualité par le canal des SLC.

La construction de la SLC dans la zone est une infrastructure indispensable dans le traitement du café. Elle est la source de revenus meilleurs, un marché garanti pour les caféiculteurs. C'est dans ce cadre que fut construite en 2001 la première station de lavage de café à Cyarumbo dans l'ex-district de Maraba, gérée par la coopérative AKM. Quels sont les facteurs influençant la qualité du café post-récolte?

2.7 Les facteurs influençant la qualité post-récolte du café

La qualité du café est un processus complexe. Ce dernier s'exécute à travers plusieurs étapes afin de donner un café de bonne qualité. Ce processus part du germe (pépinière), la plantation, la récolte, le traitement post-récolte jusqu'à la tasse. Dans la présente partie du travail, nous allons nous intéresser seulement aux étapes post-récolte. Ces étapes seront expliquées et développées davantage dans le chapitre relatif aux discussions des résultats. Le lavage du café lui procure la qualité, et donc l'augmentation de revenus pour les producteurs.

2.7.1. La récolte et la réception des cerises

Comme nous l'avons déjà signalé, il est impératif que les cerises soient cueillies en pleine maturité, c'est-à-dire lorsque la pulpe est rouge sur toute la surface afin de produire un café marchand de bonne qualité (Wintgens, 2009). Seules les cerises colorées en rouge vif, fraîchement cueillies sont acceptées. La récolte doit être minutieusement faite avec beaucoup de soins. L'apport de cerises à la SLC doit se faire le jour même de la cueillette. Les cerises gardent ainsi leur teint franc, vif et frais. Ceci facilite le dépulpage et les opérations ultérieures, en particulier la fermentation. La qualité de la cerise est déterminante et dépend en grande partie des soins apportés à la cueillette, de l'intervalle entre la récolte et la livraison des cerises. Une sélection éventuelle (trialog manuel adéquat) de mauvaises cerises après la récolte est d'importance capitale. Elle permet d'éliminer et de séparer les mauvaises cerises des bonnes. Les cerises indésirables, les immatures et les cerises trop mûres sont à écarter. Pour soigner la qualité du café, il ne suffit pas d'opérer une sélection portant sur les cerises à l'entrée dans l'usine de traitement ou de dépulpage, il faut amener la récolte à l'usine le plus rapidement possible. Ceci permet d'éviter l'échauffement de la masse pouvant entraîner des dommages importants comme la production d'un nombre élevé de fèves puantes.

2.7.2. Le dépulpage

Le dépulpage consiste à enlever l'exocarpe et une partie du mésocarpe. La fraction éliminée est la « pulpe ». Le principe consiste à faire passer des cerises fraîches et bien nettoyées dans des dépulpeurs dont les cylindres ou disques déchiquent la pulpe et séparent les grains. On opère sous un courant d'eau pour faciliter l'évacuation de la pulpe. Un travail bien fait ne doit ni rejeter les cerises non décortiquées ni briser les grains. On vérifie régulièrement le réglage de la machine qui est d'autant plus aisé que les cerises sont homogènes. L'hétérogénéité rend le réglage difficile et crée des occasions de briser ou d'abîmer les cerises. En conséquence, les fèves deviennent plus vulnérables aux attaques microbiennes et la pénétration des constituants indésirables est facilitée. Après le dépulpage on passe souvent au pré-lavage et à la sélection par gravité : c'est-à-dire que le café provenant de la fraction lourde est introduit dans le canal pour subir un pré-lavage et un classement densimétrique par gravité. Cette opération s'effectue par remuage le long du canal à l'aide d'une spatule. Les différentes catégories des fèves de café issues de ce gradage sont différemment introduites dans les bacs de fermentation.

2.7.3. Le démucilage

Après le dépulpage, il reste sur les graines de café une mince épaisseur de la pulpe qui adhère à la parche : c'est le mucilage. Ce dernier est gênant pour le séchage et risque de provoquer des fermentations indésirables préjudiciables à la qualité de la boisson. Le démucilage permet d'éliminer cette couche. Il existe à cet effet, trois procédés de démucilage :

1. *Procédé mécanique* : on utilise des appareils spéciaux comme le dépulpeur-démucilagineur type Roeng conçu pour dépulper et démucilager ;
2. *Procédé chimique* : on utilise certains produits chimiques comme le carbonate de soude ;
3. *Procédé mécano-chimique* : c'est la combinaison des procédés : mécanique et chimique.

2.7.4. La fermentation

La fermentation se fait avant le lavage des cafés dépulvés. Elle consiste à débarrasser la fève de la partie mucilagineuse adhérente à la parche, cela étant dû à l'action des micro-

organismes. Le lavage doit se faire jusqu'à ce que les parches soient blanches et inodores. Puis, l'eau est recyclée pour séparer les fèves lourdes et légères. On fait le séchage de la pulpe pour retirer l'excès d'eau (le séchage au sol ou mécanique), enfin suivront l'entreposage et le conditionnement. Cette opération devra durer au minimum deux semaines. La fermentation est donc l'étape la plus importante et la plus délicate du procédé. C'est une opération qui consiste à mettre en masse les grains fraîchement dépulpés et humectés. Cela a pour conséquence de détruire les pectines et d'hydrauliser les sucres qui sont les principaux composés du mucilage. La fermentation peut se faire sous eau ou à sec. La durée de cette opération dépend de plus d'un facteur : degré de maturité des fruits, composition de l'eau utilisée, conditions climatiques, ...

Une fermentation bien conduite peut durer entre 24 et 48 heures (Daviron et Ponte, 2007). La fermentation est jugée terminée lorsque la parche n'est plus gluante. Elle permet d'éliminer le mucilage. Si elle est bien suivie, le trempage intervient pour l'affinage du café. Mal conduite la fermentation peut causer la production des fèves puantes. La fermentation et le trempage doivent être bien faits avec un maximum de soins et d'attention, en utilisant une eau pure et s'il le faut recourir aux produits chimiques pour éviter ces dégâts. Il est recommandé de nettoyer les bacs de fermentation avant d'entreprendre la fermentation et le trempage.

2.7.5. Le lavage et la classification densimétrique

Ils ont pour objet d'éliminer un liquide fluidifié du café. Le café parche est lavé à l'eau afin d'éliminer toute trace de mucilage ou pulpe qui adhère à la fève. Le but est d'éliminer les produits formés au cours de la fermentation et les restes de pulpes adhérant encore à la parche de grains. Cette opération s'impose pour que la parche soit nette de toute trace de mucilage. Le principe consiste à étaler le café venant des bacs de fermentation dans des drains-laveurs où l'on fait passer un courant d'eau propre. Le remuage du produit, aidant le nettoyage-lavage, se fait jusqu'à ce que l'eau utilisée soit propre à la sortie des drains-laveurs.

2.7.6. Le trempage

Il consiste à éliminer toute trace du mucilage à la surface du café. Il est indispensable, car au cours du séchage, les restes du mucilage subissent une post-fermentation préjudiciable au goût du café. Le trempage dure en moyenne 16 heures. A la fin du trempage, et quand le soleil n'est pas fort, le café est transféré sur les tables de pré-séchage pour subir un triage manuel.

2.7.7. Egouttage et préséchage

Cette opération permet d'éliminer une partie de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur de la parche ainsi que l'eau que contient la parche. Avec l'égouttage, la teneur en eau est d'environ 60%. Le préséchage, prolongement de l'égouttage, réduit l'humidité de la parche jusqu'à 45% environ. L'égouttage et le préséchage sont deux opérations importantes. Il est déconseillé de mettre le café au séchoir directement après le lavage. Cela peut provoquer une « cuisson » de la fève et par conséquent nuire à la qualité du café.

2.7.8. Séchage solaire et triage

Le but du séchage est de ramener le café dont le taux d'humidité est de 45% aux environs de 12%. Après la fermentation, l'égouttage et le préséchage, les fèves sont encore vivantes et

peuvent germer. La durée du séchage est de 10 à 15 jours. Cette période n'est pas constante, elle varie en fonction des conditions atmosphériques d'une région à l'autre. Dans ces conditions, les grains ne peuvent pas être présentés aux commerçants comme café marchand. Du reste il sera difficile de les départer, de les polir et de les conserver (Daviron et Ponte 2007). Le café parche est séché et étalé en couche mince et remué à intervalles réguliers pour assurer de ce fait le séchage homogène. Tout en remuant la parche on fait en même temps le triage. Afin d'éviter un séchage irrégulier et l'éclatement de la parche, il faut veiller à remuer régulièrement les grains étendus. En période de chaleur intense ou de fort ensoleillement, il y a lieu de recouvrir le café ou de l'abriter. Lorsque la parche est presque sèche (12% d'humidité), l'exposition au soleil n'améliore pas la qualité du breuvage. Par contre, la parche non sèche (trop humide), affecte la qualité (post-fermentation, moisissures). Un café trop sec a autant d'inconvénients (Pochet 1990, Wintgens 2009).

Après le séchage, on passe au conditionnement du café parche (café coque) qui doit immédiatement être emballé dans des paniers. Les sacs sont pesés, cousus et entreposés sur des claies en bois de façon que le courant d'air passe librement, ce qui limite le taux d'humidité du café. Cette activité permet aussi de faire un comptage facile à tout moment. A cette fin, on utilise des sacs en jute, neufs, d'un poids net de 60kg. Les sacs sont ensuite stockés dans des magasins bien aérés, isolés du sol par un caillebotis, avec possibilité de traitement insecticide. Une isolation thermique de ces magasins est conseillée afin d'éviter des variations de température, donc de l'humidité relative de l'air, préjudiciable à une bonne conservation. Il faut éviter tout contact avec le mur, le café devra pour cet effet avoir une distance de 20 cm entre le mur et le sac du café.

2.8 Le marché du café : un aperçu général

Du point de vue économique, dans les échanges mondiaux le café occupe la deuxième place après le pétrole, il revêt une extrême importance pour la plupart des pays moins avancés³¹. Il joue un grand rôle dans les échanges monétaires entre les pays développés et les pays en voie de développement. Il est cultivé et exporté par plus de 70 pays dans les zones tropicales et subtropicales, mais les pays développés en consomment davantage. Le café occupe 25 millions de producteurs de par le monde. Au Brésil plus de 5 millions de personnes cultivent et récoltent les caféiers³². Plus de 60% des recettes d'exportations du Rwanda proviennent du café, qui est la source d'emplois considérables pendant la campagne-café.

Les principaux pays producteurs de café au niveau mondial pris globalement sont entre autres le Brésil (35%), le Vietnam (14%), la Colombie (7%), les Amériques, hors le Brésil et la Colombie (19%), l'Afrique (13%), l'Asie, hors le Vietnam (12%) [Guide de l'exportateur, 2011]. Il existe deux grandes bourses du café toutes cotées en US\$: la bourse de New York (pour l'arabica) et la bourse de Londres (pour le robusta). Cinq grands torréfacteurs se partagent 50% de la production mondiale, un marché oligopsonne. Dans le commerce international deux éléments sont essentiels dans la détermination du prix du café : le marketing et la distribution du produit. Ils permettent d'augmenter la valeur ajoutée du café. On achète l'image que l'acheteur se fait du café et de sa représentation matérielle et intrinsèque. L'importation et la torréfaction ne sont pas coûteuses.

³¹ <http://www.coffeeuniverse.com>, consulté le 21 Août 2009.

³² Pour de plus amples informations consulter le site : <http://www.coffeeuniverse.com>.

Le café est un bien consommé en grande partie dans les pays industrialisés et en particulier au sein la triade (Europe, Etats-Unis, Japon). Cette consommation représente environ les deux tiers de la consommation mondiale de café et se distribue de la manière suivante : les Etats-Unis d'Amérique (1/3 de la consommation mondiale), le Japon (11%), l'Union européenne (plus de la moitié de la consommation mondiale). Au sein de l'Union européenne, les premiers pays consommateurs de café en termes de tonnage sont par ordre d'importance : l'Allemagne (29% de la consommation de l'Union européenne), la France (16%), l'Italie (15%), l'Espagne (9%) et le Royaume-Uni (7%). Ensemble, ces pays représentent plus des trois-quarts de la consommation de café en Europe avec plus de 400 milliards de tasses consommées chaque année. La consommation dans les pays producteurs est faible, seuls le Brésil, la Colombie, le Costa-Rica, l'Éthiopie, le Mexique, le Venezuela, l'Inde et l'Indonésie ont une consommation intérieure importante (Guide de l'exportateur, 2011).

Les tendances récentes du marché international au niveau de la gouvernance de la filière café montrent que les stratégies sont centrées sur la certification d'origine, de qualité et d'améliorations culturelles, ainsi que la consommation du café au niveau local. C'est le cas du Brésil qui est lui-même producteur et consommateur (Daviron et Ponte, 2007). Les pays producteurs mettent en exergue la nécessité de renforcer les coopératives d'agriculteurs pour permettre un groupage et une transformation rentables du café. C'est la politique prônée par le Rwanda en développant des stratégies axées sur la qualité en vue de faire face à la volatilité du marché, exploiter une niche du marché de café entièrement lavé fort sollicité sur le marché international. Ce sont les principales priorités de l'Office du café (OCIR-Café) qui soutient le renforcement des capacités et la commercialisation du fully washed à travers des expositions, des dégustations et des primes de meilleurs cafés du Rwanda autour du Cup of Excellence (CoE). Cette stratégie prône le renforcement des organisations des producteurs afin qu'elles soient plus proactives pour relever les défis des marchés du café, et de ce fait gagner des prix rémunérateurs.

Quel est le rôle joué par la caféiculture dans le développement socio-économique des ménages caféiculteurs et de l'économie rwandaise ? Ce sera le troisième chapitre du présent travail.

CHAPITRE III. LE CAFÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU RWANDA

Ce chapitre présente la situation de l'agriculture rwandaise en insistant sur l'importance de la culture du café pour le paysan producteur et pour l'économie nationale.

3.1. Généralités sur l'agriculture rwandaise

L'agriculture fournit aux agriculteurs des revenus qui leur permettent de couvrir leurs besoins socio-économiques. En 2007 le Rwanda s'est doté d'une Politique Agricole Nationale qui assigne au secteur agricole la mission de contribuer d'une manière durable à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique du pays à travers la valorisation maximale de la production, la diversification des opportunités du revenu, la préservation des ressources naturelles et environnementales (MINAGRI, 2010). L'approche stratégique de cette politique s'appuie sur quatre axes : la transformation et la modernisation de l'agriculture; le développement des filières; la promotion et la compétitivité des produits agricoles et le développement de l'esprit d'entreprise, avec un accent sur l'importance du secteur privé. Cette politique soutient l'intégration du genre dans toutes les activités agricoles et celles de la transformation vers l'amélioration des conditions de vie des populations rurales en donnant la priorité aux petits exploitants et aux coopératives au détriment de grands projets qui ont fait la preuve de leur incapacité (Berg, 1981). La participation des paysans aux bénéfices de cette politique reste une préoccupation du gouvernement et des bailleurs de fonds (FAO, 2012).

Bien que l'agriculture rwandaise soit le secteur-clé du développement, elle est d'abord une agriculture de subsistance qui ne couvre même pas les besoins alimentaires de la population. La satisfaction de ces besoins est un impératif qui découle de la nécessité de faire face à la raréfaction des terres cultivables et à la faible productivité agricole.

3.1.1 L'agriculture comme activité de subsistance

La mission principale de l'agriculture est de nourrir la population agricole. Le paysan cultive pour nourrir sa famille et vendre une partie de ses récoltes en vue de se procurer ce dont il a besoin. Le milieu rural alimente de plus en plus les villes en produits vivriers. L'économie agricole rwandaise est toujours restée peu productive avec un marché dominé par des produits importés, d'où l'incapacité d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Celle-ci est corrélée à la forte densité démographique du pays (419,7 habitants/km²) et l'amenuisement croissant des terres cultivables, aux pratiques et outillages agricoles rudimentaires... Au Rwanda, la taille moyenne d'une exploitation familiale est de 0,76ha (MINAGRI, 2010). L'amélioration du niveau de vie des populations rurales est axée sur le développement des petites unités de transformation post-récolte des produits agricoles. Ces unités pourraient absorber une grande partie de la main-d'œuvre excédentaire et assurer l'approvisionnement des milieux urbains en denrées alimentaires, et ainsi permettre l'exportation des productions supplémentaires.

3.1.2 L'agriculture, secteur-clé du développement économique du Rwanda

L'agriculture rwandaise n'est pas seulement une agriculture de subsistance, certes c'est sa principale fonction, mais elle est aussi le secteur déterminant du développement socio-économique du pays. Ce secteur contribue au maintien des équilibres économiques : l'alimentation, assurer les équilibres essentiels concernant la balance commerciale et la balance des paiements, l'emploi, l'industrie, l'épargne... Plus de 80% des exportations totales du Rwanda proviennent du secteur agricole, des mines et du tourisme, elles sont les principales sources des devises indispensables pour l'économie nationale. La promotion du secteur agricole joue un rôle important dans le développement du pays. C'est grâce aux devises que le Rwanda couvre ses importations pour ses équipements (technologie, acquisition et transfert), ses emprunts extérieurs *etc.* Le plan global intitulé « Vision 2020 »³³ mise sur l'agriculture pour réduire la pauvreté et développer l'économie nationale. L'objectif est de faire de ce secteur la locomotive des autres secteurs. Pour y arriver, une amélioration de la productivité s'impose. Les stratégies envisagées pour développer le monde rural sont : le développement communautaire, l'animation rurale, la vulgarisation agricole, les coopératives agricoles et artisanales, les institutions agricoles de crédit (MINAGRI, 2010). Cependant, cet objectif est freiné par plusieurs contraintes qui entravent sa réalisation.

3.2 Les contraintes du secteur agricole rwandais

3.2.1. Les contraintes structurelles

Le secteur agricole est la principale source de revenus des populations rurales, cependant confronté à des contraintes majeures : la surexploitation des sols et l'érosion qui diminuent la fertilité et le rendement. Le mode de vie dans la campagne est fortement lié aux propriétés privées de petite taille. Selon l'INSR(2012)³⁴, 45,8% des agriculteurs exploitent moins de 0,30ha, contre 56,8% avec 0.3-0.90ha. 14.7% disposent de 0,9-3ha, contre 1,9% avec 3ha et plus... Ce morcellement démontre combien le paysan demeure pauvre³⁵. Les techniques pratiquées sont encore archaïques, avec le maintien de cultures vivrières à faible rendement. L'agriculture rwandaise reste peu intensifiée en amont (engrais, pesticides, semences, outillage perfectionné, produits phytosanitaires...) et en aval (production, traitement, commercialisation, écoulement, marché...). De faibles performances de la recherche agronomique, la faiblesse dans les stratégies de dissémination des résultats auprès des paysans, la faible valorisation des ressources naturelles, l'absence des technologies appropriées, la commercialisation et la transformation des produits agricoles peu développées, sont autant de handicaps de l'agriculture rwandaise.

³³ Le plan « **Vision 2020** » est un plan qui vise le développement du Rwanda dans un processus long. Notamment : *la bonne gouvernance politique et économique, la transformation économique rurale, le développement des services et de l'industrie, le développement des ressources humaines, le développement et la promotion du secteur privé, l'intégration économique régionale et internationale et la réduction de la pauvreté.* Pour plus de détails, lire, « Document de la stratégie de réduction de la pauvreté », paragraphe : Stratégie du développement du Rwanda : *développement à long terme* « Vision 2020 », MINECOFIN, Kigali, Juin 2002, p.12.

³⁴ INSR: Institut National des Statistiques du Rwanda, Rapport, 2011, EICV3, Thematic report Agriculture, August 2012.

³⁵ Le PNUD (2011) classe le Rwanda parmi les pays les plus pauvres de la planète avec 44,9% de la population vivant avec moins de 1\$US par jour, ce pourcentage était à 60,3 en 2005.

3.2.2 Les contraintes conjoncturelles

Les contraintes conjoncturelles sont liées aux effets de la guerre et du génocide entre 1990 et avril 1994, qui a entraîné d'importantes pertes humaines, matérielles et financières, se traduisant surtout par la décapitalisation du monde rural. La destruction des infrastructures d'appui au monde rural a entraîné un fort ralentissement des investissements dans le secteur agricole, ce qui a conduit à la baisse de la production agricole, dont la conséquence est l'appauvrissement de la population rurale (Gisaro, 2003, MINAGRI, 2011). Toutes ces contraintes font que la production agricole demeure déficitaire, ne satisfaisant même pas les besoins de survie de la population à cause des facteurs internes et externes :

- Les principaux *facteurs internes* sont : la faible productivité du travail, des terres et des techniques nécessaires pour la production, l'érosion du sol, la dégradation de l'environnement, le faible niveau d'éducation des paysans, la faible organisation des producteurs, le caractère centralisé et peu efficient des structures d'encadrement technique, l'explosion démographique...
- Les *facteurs externes* sont la concurrence entre les pays producteurs du café et leur compétitivité ce qui diminue les prix pour certains pays producteurs et entraîne de ce fait le désintéressement des caféiculteurs et le renchérissement des intrants agricoles importés.

La problématique du secteur agricole rwandais peut se schématiser dans la figure suivante :

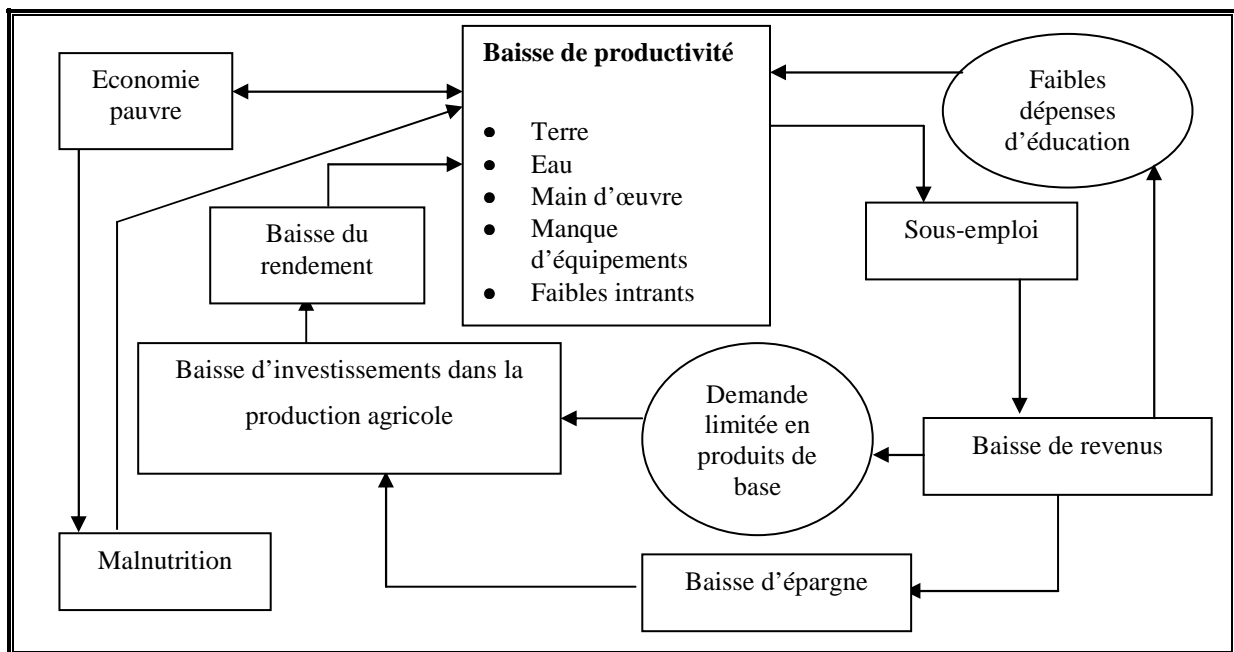


Figure 3. Cercle vicieux du secteur agricole rwandais.

Source : Auteur, Juillet 2010³⁶.

³⁶ Figure validée par Dr KigaboThomas et Mlle Barebereho Josiane, respectivement Chief economist à la Banque Nationale du Rwanda (BNR), et Chargée de l'économie à la Présidence de la République rwandaise.

3.3. Le café : historique, diffusion et apport dans l'économie nationale

3.3.1 Implantation et diffusion de la culture du café au Rwanda

La culture du café a été introduite et diffusée au Rwanda par les colonisateurs (Allemands). La première plantation de caféiers remonte aux années 1900. L'introduction officielle date de 1904 par les missionnaires Pères Blancs installés à Mibilizi dans ex-Préfecture de Cyangugu, d'où le nom de café « *Mibilizi* » accolé à une des variétés cultivées au Rwanda. Ses graines provenaient du Guatemala par le canal des missionnaires catholiques allemands en passant par le Tanganyika. La diffusion du café est passée par l'expérimentation, et l'exploitation de sa culture chez les paysans rwandais (Gisaro, 2003, OCIR-Café, 2011).

1. La période de diffusion et d'expérimentation de la culture du café

Les premières semences du café ont été prises à Karema (Poste des Pères Blancs sur le lac Tanganyika) en Afrique orientale par les colonisateurs allemands qui s'intéressaient à la valeur économique de cette plante. Les paysans chrétiens proches des missionnaires ont été les premiers à bénéficier de ces semences. Toutefois, la réticence de la population vis-à-vis de cette nouvelle culture fut farouche, si bien que les missionnaires, en 1922, se firent aider par les autorités administratives coloniales pour imposer la culture du café. Pour corollaire, le système *d'administration* « *indirecte* »³⁷ fut instauré. Ce système s'accompagna d'un accroissement substantiel des charges de la paysannerie : la bastonnade publique des fesses nues, l'humiliation des personnes adultes en face de leurs enfants... Malgré toutes ces punitions, les tentatives se soldèrent par un échec cuisant. Pour concrétiser cette imposition, les autorités coloniales mirent en place deux piliers majeurs de ce nouvel édifice : *l'impôt* (associé à la culture obligatoire du café) d'une part, et le système des *corvées* d'autre part. Pour forcer les paysans à intégrer la caféiculture dans leurs structures de production, la colonisation dut recourir à l'argument économique en vue de rompre avec l'autarcie paysanne en renforçant l'impôt de capitation (Uwizeyimana, 2008). Cette mesure est en désaccord avec les recommandations du rapport BERG³⁸ qui proposent la limitation des impôts qui pèsent sur l'agriculture en général et les produits exportables en particulier.

L'impôt était exclusivement payé en numéraire, ce qui contraignait indirectement le producteur à planter et à entretenir le nombre des caféiers lui imposés. Cela lui permettait de recevoir de l'argent en échange contre sa récolte. La vente du café était la seule source annuelle de revenu monétaire du producteur lui permettant de s'acquitter de son impôt annuel. C'est vers les années 1930 que l'impôt fut levé au niveau de la famille nucléaire, jusqu'alors il était payé par la famille élargie, c'est-à-dire le père et ses fils mariés. Comme le précise Cochet (1995), le tribut pré-colonial était prélevé par l'enclos (*Rugo* en Kinyarwanda), impôt colonial *per capita*, couvert par tout « homme adulte jugé valide ». En d'autres termes, cet impôt concernait plusieurs personnes au sein du même *Rugo* ou ménage. Signalons aussi que pour cette même année que le taux d'imposition fut augmenté afin de contraindre les paysans à entretenir correctement les plants de caféiers. Ce taux évalué à 12 francs en 1920 fut majoré

³⁷ Système imposé au Ruanda-Urundi par les autorités belges, en maintenant les institutions coutumières, c'est-à-dire les royaumes rwandais et burundais, et les doublant en quelque sorte, d'une administration coloniale parallèle, travaillant « en collaboration » avec les institutions coutumières sous forme de chefferies existantes.

³⁸ Lire « Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara - Programme indicatif d'action (*Rapport Berg*), Banque mondiale, Washington, 1981, p.114.

à 40Frw³⁹ en 1930. Cette pression fiscale infligée aux paysans a permis d'insérer le café dans les cultures vivrières au Rwanda depuis cette période jusqu'à nos jours.

L'autorité coloniale infligeait des travaux physiques obligatoires sous forme de corvées au paysan : la corvée de portage des effets de colonisateurs, la construction des routes et des édifices nécessaires à l'administration coloniale et à l'Église catholique, les travaux de lutte anti-érosive et d'autres travaux forcés. Le problème de prélèvement d'impôts, de corvées et de travaux forcés s'abat sur une paysannerie en pleine crise agraire du début du 20^{ème} siècle et s'est vite traduit par la paupérisation conséquente qui s'est fait sentir sur les populations rurales. Le paysan fut contraint de vendre sa vache ou son espace afin de couvrir l'impôt que le seul produit de vente de son café n'était pas en mesure de payer. Quelques personnes fuirent vers les pays voisins en quête d'un travail mieux rémunéré en vue de s'acquitter de l'impôt, ou pour échapper aux punitions infligées aux « mauvais » contribuables. Malgré ces mesures, les profits étaient perçus par des autorités coutumières et coloniales, qui avaient su mettre à leur profit les terres et la main-d'œuvre corvéables sans limite (Nduwayezu, 1974).

En 1927 la culture du café devint obligatoire. Un décret de l'administrateur belge imposa la culture du café «... ainsi, le simple paysan devait entretenir une plantation de 54 pieds de caféiers, le sous-chef en entretenir 250 et le chef devait entretenir 1000 pieds de caféiers »⁴⁰. Les parcelles étaient de préférence placées près de l'enclos (Rugo) afin de bénéficier des terres les mieux fumées, c'est-à-dire dans la bananeraie ou sa zone d'extension prévue et devait bénéficier de tous les déchets ménagers et des déjections des animaux domestiques afin d'augmenter sa fertilité et sa production. Les caféiers plantés aux alentours de l'enclos « Rugo » bénéficiaient des engrais organiques provenant du foyer et d'un contrôle permanent du paysan, ce qui leur permettait d'augmenter le rendement.

Le paillage devint obligatoire vers les années 30, ce qui eut pour effet le transfert de la fertilité au détriment d'autres parcelles et par la suite un bon rendement pour le café. Avec ce paillage obligatoire, la vulgarisation devient de plus en plus vigoureuse et musclée, toute l'administration coloniale et coutumière a été mobilisée, y compris l'Église catholique où le « *Manuel du petit caféiculteur* » était lu à la fin de chaque messe. Dès lors, le système d'encadrement et de vulgarisation café fut « serré ». La « chicotte » et les « amendes » étaient imposées aux agriculteurs désobéissants aux thèmes techniques tels que : paillage du café, cultures intercalaires entre les caféiers, recepage jusqu'à la 7^{ème} année... On mesurait l'épaisseur du paillage par la longueur du crayon réglementaire! Ces activités ont nécessité une forte « *sensibilisation* » pour être adoptées par les agriculteurs, ainsi que des formes de pressions permanentes. Ce sont là toute la puissance et l'autoritarisme du système de vulgarisation de transmission verticale, de « haut » en « bas », imposé par l'autorité coloniale (Cochet, 1995). Le non-respect du décret exposait le contrevenant à des peines sévères comme la chicotte, l'emprisonnement, l'amende. Pour échapper à ces peines, les contribuables obtempérèrent...

C'est en 1932 que la première production caféicole du Rwanda, d'environ 100 tonnes, fut exportée (OCIR-Café, 1989). D'après Bart (1994), cette année coïncide avec le début d'un véritable essor de la caféiculture paysanne. L'auteur précise que les mesures de contrainte et l'intense propagande n'ont porté leurs fruits qu'avec la conjonction d'autres facteurs : les plantes distribuées à partir de 1927 ont donné leurs fruits au début des années 1930, servant de modèle aux réfractaires, la monétisation de l'économie se développa, le contrôle des

³⁹ Le franc du Congo belge et du Rwanda-Urundi était équivalent au franc belge en 1930.

⁴⁰ Uwizeyimana L. (2008). « Rôle politique de la caféiculture au Rwanda » in « Cafés et caféiers, Singularité et universalité d'une production mondialisée », *Études rurales* **180**, Paris: EHESS, pp.171-185.

plantations fut plus systématique. Il qualifie ce développement de « véritable 'fièvre' du café qui s'empare alors de beaucoup de régions, à partir de 1933-1935... ». Pour les années qui ont suivi, la culture du café a été marquée par une forte expansion et s'est développée rapidement dans plusieurs zones du pays suite aux nouvelles structures de production, des prix incitatifs et de commercialisation qui ont été adoptées. C'est également grâce aux efforts conjoints des missionnaires et de l'administration coloniale.

2. Le café, pourquoi sa diffusion chez les Rwandais ?

L'introduction du café au Rwanda devait donner des revenus permettant de couvrir les besoins alimentaires des paysans et ainsi lutter contre la famine. La grande quantité était réservée à l'exportation vers les pays colonisateurs. Le Rwanda importait des produits manufacturés et des vivres pour satisfaire les besoins de sa population. Les missionnaires de Nyundo (Gisenyi) avaient confirmé que : « le caféier a apporté plus d'aisance dans les familles⁴¹ ». C'était le produit d'avenir qui a permis aux Rwandais d'exporter autre chose que des peaux de vaches. Sa production est alors source de monétisation de l'économie rurale. Les autorités administratives et ecclésiastiques encourageaient les caféiculteurs à entretenir leurs caféiers avec des légumineuses, des fumures organiques et par la plantation des caféiers dans leurs bananeraies tout près de leurs enclos (*Rugo*). Afin de mieux contrôler l'entretien et la production du café, un Office fut créé par les autorités coloniales et administratives locales, chargé du suivi et du contrôle des activités caféicoles, ce fut l'OCIRU⁴².

3.3.1. La fin de l'époque coloniale et la création de l'office de café

1. La création de l'OCIRU

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi (OCIRU) a été créé le 10 septembre 1945. C'était un organisme parastatal commun au Rwanda et au Burundi chargé de la qualité et du conditionnement du café émanant. Son objectif était de promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs du café pour les planteurs du Ruanda-Urundi, afin d'améliorer la production, l'usinage et le conditionnement. Il devait prodiguer des conseils techniques, assister les paysans dans la lutte contre les parasites par la distribution d'insecticides à base de pyrèthre et octroyer des primes en faveur du ramassage manuel des cerises. La création de l'OCIRU s'est accompagnée de la mise en place des premiers « paysannats » des structures de colonisation des terres neuves (Bart, 1998). Les familles recevaient un lopin de terre et bénéficiaient d'infrastructures minimales en échange de l'engagement à cultiver du café. L'exemple frappant est celui de Muhero (Mayaga) fondé en 1953. Dès 1957 chaque cultivateur devait y disposer d'une caféière de 15 ares comptant en moyenne 265 plants. A titre d'encouragement, il recevait de l'OCIRU deux claies métalliques de séchage, un sécateur et une scie (Delepierre, 1977).

La première coopérative de planteurs de café a été créée à Shangi en province de Cyangugu en 1954. Elle fut suivie de la coopérative de Nkora en province de Gisenyi en 1956 et celle d'Abahizi en ex-préfecture de Kibuye. Ces coopératives étaient impliquées dans l'exploitation et le traitement du café. Le produit ainsi traité était de bonne qualité et sa plus-value était importante. La politique de regroupement des paysans a permis l'entrée d'une partie de la paysannerie rwandaise dans l'économie monétaire et l'émergence de nouveaux circuits

⁴¹ Rapports Annuels, S.M.A., Nyundo, 1927-1928, p.279.

⁴² OCIRU : L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

commerciaux. Pendant les années 1959-1962 : «... le café, importante ressource monétaire, a permis de se passer du suzerain pour avoir une vache ou tout autre bien désiré. Le vassal a pu se libérer du joug seigneurial » (Twagirayezu, 1964). Le café fut généralisé sur l'ensemble du pays en 1960, le relais fût pris par l'OCIR (*Office des Cultures Industrielles du Rwanda*), créé en 1964. Cet Office eut pour mandat la recherche des débouchés pour la commercialisation du café et du thé du Rwanda. En 1974, l'OCIR fut scindé en deux offices : OCIR-Café⁴³ et OCIR-Thé qui poursuivirent le même mandat.

2. Les principales missions assignées à l'Office des cafés (OCIR-Café)

A sa création en 1974, l'OCIR-Café avait pour missions de développer les activités relatives aux zones de production et de la « campagne-café », de distribuer du matériel agricole (scies, sécateurs, pulvérisateurs, claies de séchage et pesticides...). Il était chargé d'installer, de maintenir et de superviser des centres ou stations de dépulpage, d'établir des statistiques de production et d'exportation, de contrôler la qualité du café (conditionnement et entreposage), d'émettre des certificats de qualité et d'origine, enfin d'exporter le café. L'office devait suivre toutes les opérations caféicoles en vue d'assurer un développement commercial harmonisé, augmenter les recettes issues de la culture en faveur des producteurs. Il devait collecter toutes les informations, fournir la documentation nécessaire aux caféiculteurs et aux exportateurs, veiller à la qualité du café en tenant compte de la demande sur le marché international.

Durant la période post-génocide, les revenus du café profitaient plus aux intermédiaires et moins aux producteurs. La filière café au Rwanda a été libéralisée en 1998, avec les objectifs suivants⁴⁴ : augmenter la production, amélioration de la qualité, augmenter et répartir équitablement les revenus issus du café. Cette politique définissait les activités à exercer : (i) La vulgarisation du café assurée par le Ministère de l'Agriculture. (ii) La distribution des intrants et autres produits effectuée par les privés. (iii) Les SLC et les centres de dépulpage sont exploités par les privés et les coopératives. (iv) L'entreposage avant son exportation effectué par des privés et des associations. (v) La recherche-développement faite par les institutions de recherche et les ONG impliquées dans la recherche (voir figure 4 ci-dessous). L'OCIR-Café⁴⁵ représente le gouvernement dans les négociations, les conclusions des accords internationaux sur la production, la commercialisation, la gérance et autres dotations spécifiquement constituées en vue de promouvoir la caféiculture rwandaise.

⁴³ L'OCIR-Café est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI).

⁴⁴ « *Nouvelle politique de développement de la filière café* » éditée par l'OCIR-Café, Mars 1998, pp.31-40.

⁴⁵ L'OCIR-Café a été remplacé en 2008 par le NAEB (National Agricultural Export Development Board).

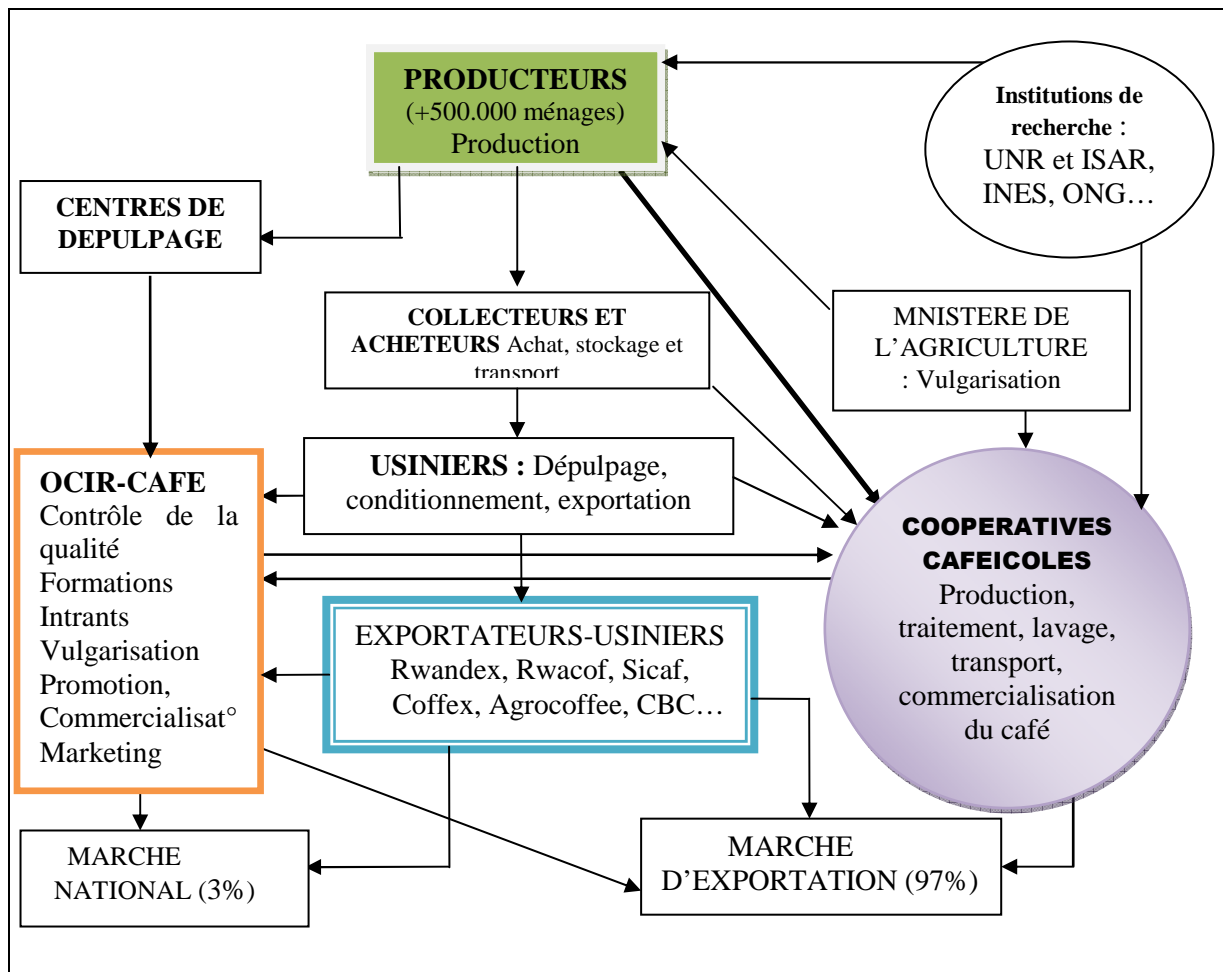


Figure 4. Mapping des principaux acteurs de la filière café au Rwanda.

Source : Nous-même, à partir du rapport de l'OCIR-Café, 2010.

3.3.2 Les relations entre l'OCIR-Café et les producteurs du café

L'OCIR-Café est l'office national de la promotion des recettes du café. Celles-ci doivent permettre la promotion du bien-être des producteurs et procurer des entrées en devises pour le pays. Cet office octroie des outils et des matériels indispensables aux caféiculteurs. Il procure des agronomes pour les assister et les encadrer dans toutes les zones caféicoles. Il les exhorte à travailler en coopératives afin de maximiser leurs intérêts, lutter contre les prix d'achat bas imposés par les intermédiaires commerçants spéculateurs. Le système associatif bien organisé et généralisé sur l'ensemble des zones caféicoles, se traduirait en un surenchérissement des prix du café qui, à l'échéance, inciterait les caféiculteurs à produire plus et mieux.

3.3.3 Les circuits de distribution du café rwandais

Il existait deux grands circuits de distribution du café au Rwanda : (i) Le circuit Producteurs-Centres de négoce et (ii) Le circuit Producteurs-Sociétés d'exportation. Le premier achemine le café vers les centres commerciaux régionaux qui, à leur tour font des transactions avec les sociétés exportatrices. Le second part du producteur aux sociétés d'exportation via les commerçants des collines. Avec la libéralisation du café, toute personne peut exporter son café, si elle a l'autorisation de l'OCIR-Café. Le café est pratiqué par de petits paysans ne

disposant que de 0,76ha en moyenne. Quelques personnes ont de grandes possessions avec de jeunes plantations. Les producteurs se regroupent en coopératives en vue de rentabiliser leurs revenus. Le circuit de commercialisation du café rwandais peut être présenté comme suit :

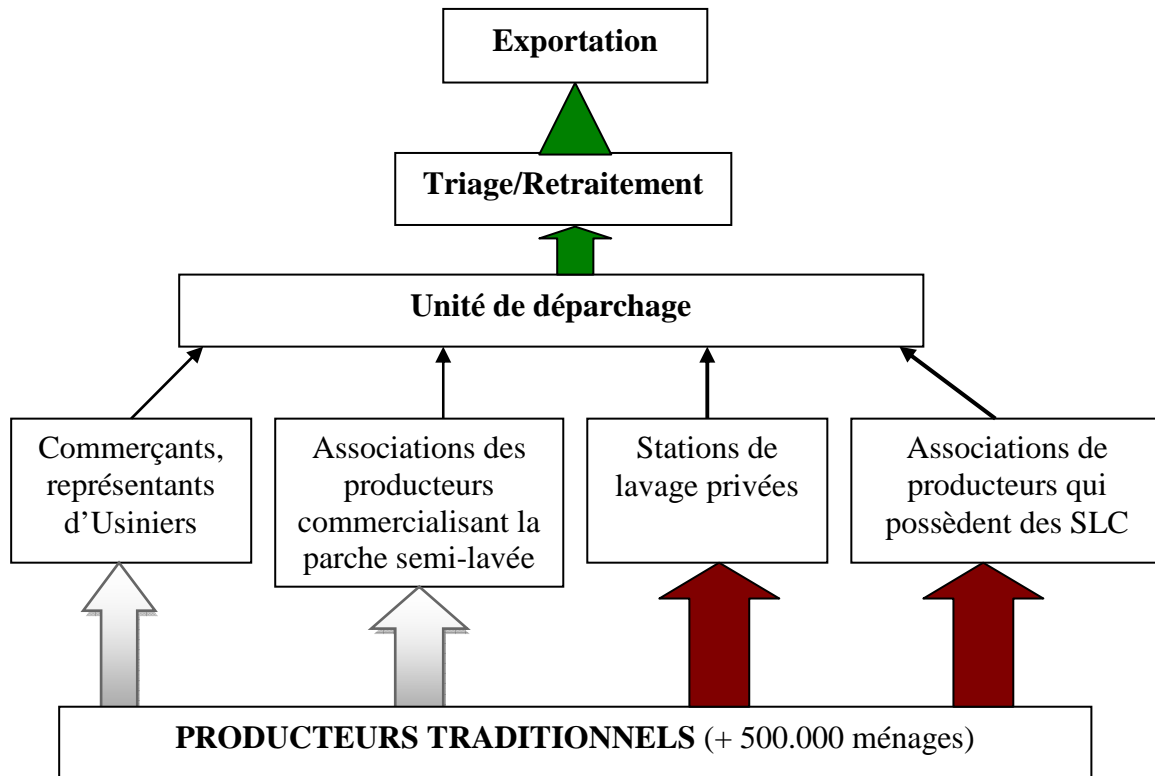


Figure 5. Diagnostic de la filière café au Rwanda.

Source : Nous-même, à partir des données du rapport du SNV, Analyse diagnostic de la filière café au Rwanda, Positionnement de la SNV, Janvier 2005. La couleur Brune = Parche semi-lavée, Rouge = Café cerise, le vert = café vert exportable, SLC = Station de lavage de café.

Il ressort de cette figure que les organisations coopératives viennent contrecarrer les effets négatifs du libéralisme économique que le producteur encourait avant son adhésion à la coopérative. Ces structures entrent directement en contact avec les acheteurs étrangers, négocient le marché conformément à la qualité à livrer. Au Rwanda le café est traité soit en *washed*, soit en *fully washed*. Le *washed* couvre 30% de la récolte. Le *fully washed* consiste à laver à fond les fèves de café de façon à produire un café entièrement lavé, et porte sur 70% de la récolte. Les producteurs vendent les cerises aux SLC, qui transforment et exportent le café vert. Afin de garantir la qualité, la quasi-totalité des cafés doivent être entièrement lavés puis vendus sur le marché international. La pénétration dans cette niche de marché de spécialité dépend de beaucoup de facteurs impliquant tous les acteurs depuis les exploitations, la récolte, le traitement, le suivi permanent jusqu'à l'exportation d'un café. C'est dans ce cadre que les producteurs de café ont misé sur la production et l'amélioration de la qualité du café entièrement lavé par les SLC en tant qu'infrastructures de valorisation du café.

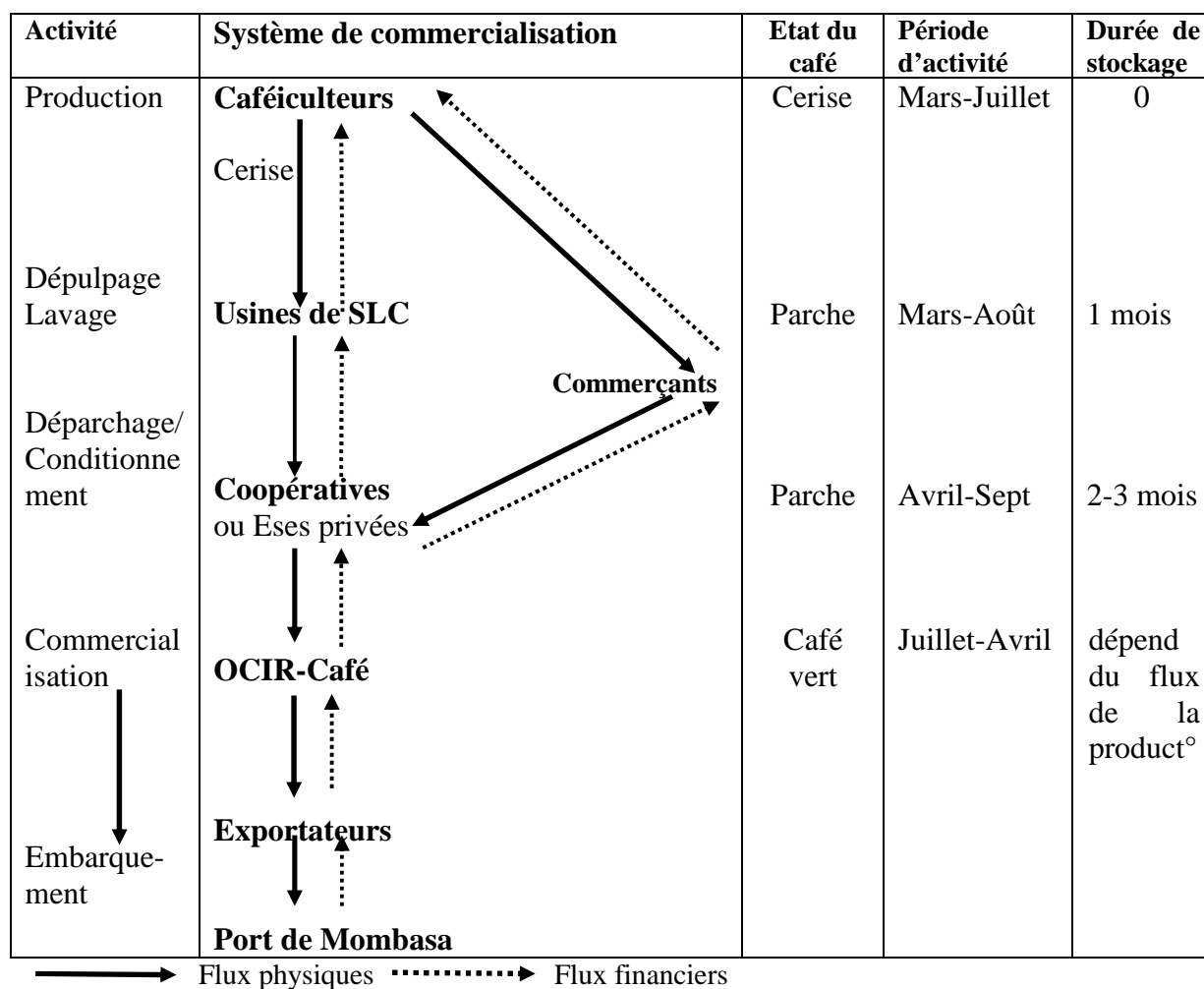


Figure 6. Système de commercialisation du café au Rwanda.

Source : Auteur (2011).

3.4 Production et importance du café dans l'économie rwandaise

Comme nous l'avons précisé dans la partie introductive, l'économie rwandaise est tributaire de ses exportations agricoles. Le café et le thé sont les produits les plus exportés, ils constituent le pilier dynamique pour la réalisation des objectifs de développement du Rwanda. Ces deux cultures représentent 61% des recettes totales d'exportation. Ces exportations sont des pourvoyeuses de devises indispensables pour le développement du pays, permettant de couvrir les dépenses internes de fonctionnement et d'investissement et participant au remboursement des dettes publiques. Le café est de grande importance dans l'économie du pays. Il a été depuis longtemps le principal produit agricole exporté en termes de volume et de recettes d'exportation (Tableau 6). Le café est parmi les principales sources de recettes du pays, et incontestablement pourvoyeur de revenus monétaires pour les caféiculteurs. Plus de 500.000 ménages exploitent et vivent de la culture du café et chaque année des sommes importantes provenant du café sont injectées dans le milieu rural lors de la campagne café. Ce revenu permet aux caféiculteurs d'améliorer leurs conditions de vie (alimentation, santé et éducation des enfants) et par la suite réduire leur niveau de pauvreté. Le café permet de monétariser les milieux ruraux où vivent plus de 90% de la population rwandaise. Il crée des

emplois et diminue le taux de chômage par l'entremise des SLC et autres activités indispensables à la culture du café (OCIR-Café, 2010).

3.4.1 Situation actuelle de la production du café au Rwanda

Depuis son introduction, le café a été planté un peu partout au Rwanda sans tenir compte du potentiel réel des différentes régions productives de cette culture. En 2008 le gouvernement s'est imposé afin de localiser les terroirs de production en identifiant les meilleures terres et les producteurs les plus motivés, 22 zones les plus caféicoles furent identifiées (Carte 1). Les facteurs de production et de commercialisation du café sont basés sur un ensemble de conditions naturelles et humaines qui concourent à la notion de terroir caféicole, à l'originalité et à la spécificité de la qualité du café que l'on y produit.

1. Régions caféicoles du Rwanda

Au Rwanda le caféier s'adapte à des régions aux conditions suivantes : pluviométrie comprise entre 1500 et 1600mm, altitude située entre 1400 et 1900m, température comprise entre 18 et 22°C, sols à pH variant de 4,5 à 6 bien perméables.

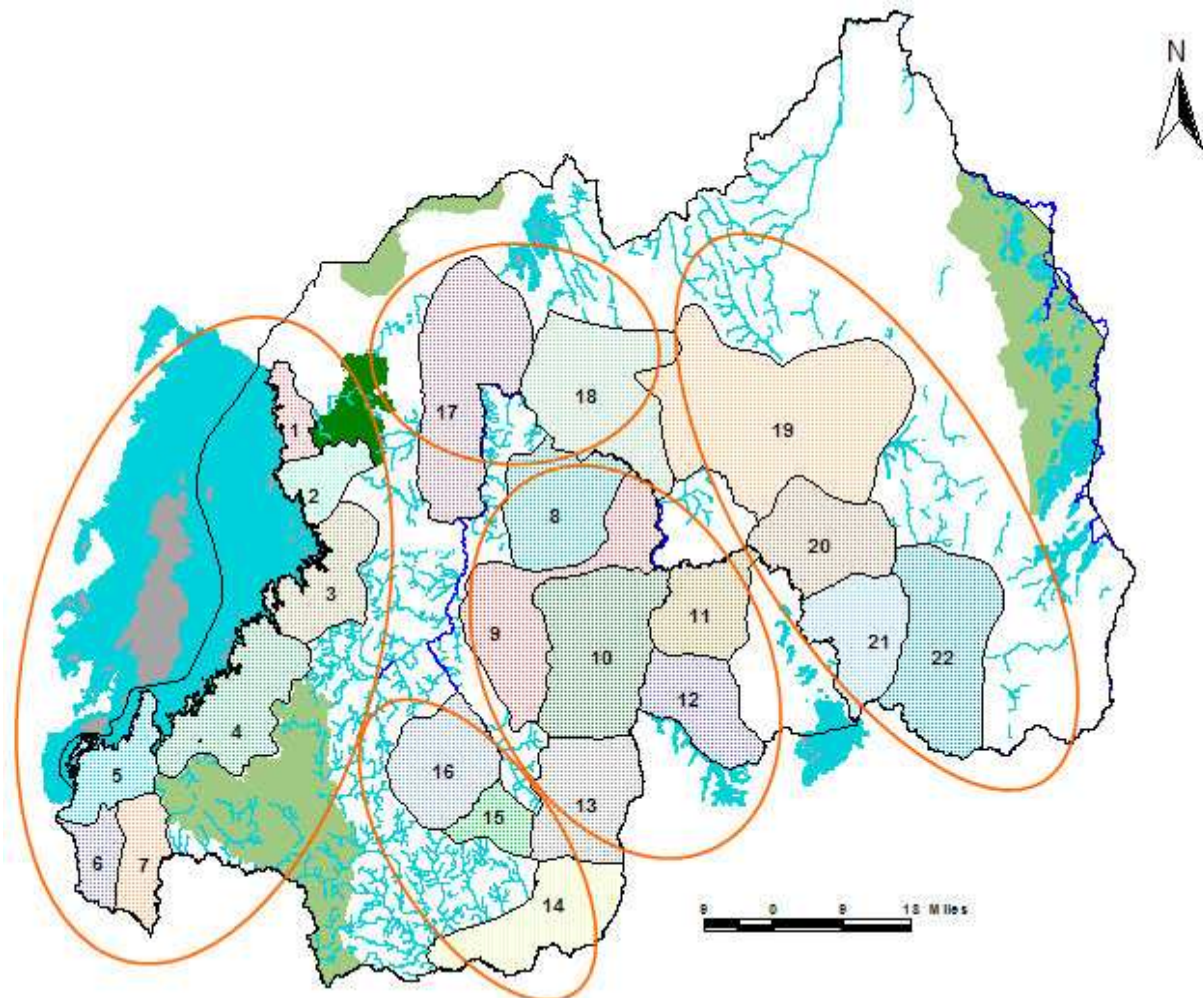
Tableau 4. Les régions caféicoles du Rwanda

Province	District	Quantité de cerises produite/caféier en kg
Est	Gatsibo	15
	Kayonza	7
	Kirehe	7
	Ngoma	15
Ouest	Karongi	10
	Nyamasheke	10
	Rusizi	15
	Rutsiro	20
Nord	Gakenke	15
	Rulindo	10
Sud	Huye	8
	Kamonyi	8
	Muhanga	8
	Nyanza	7
	Nyaruguru	6

Source : OCIR-Café, 2010.

Le caféier est cultivé presque dans toutes les régions du Rwanda, mais surtout dans les zones riveraines du Lac Kivu. Il est plus productif dans les districts cités ci-haut. Après étude et analyse, les 22 zones les plus productives du café au niveau national ont été identifiées par l'OCIR-Café. Ce sont des régions potentiellement riches et propices à l'exploitation et à

l'intensification de la culture du café. Selon l'OCIR-Café (2010), ces zones sont classées en 5 régions (Carte 1, ci-dessous) de la production en quantité, en qualité et en saveur. Les régions centrales sont moyennement adaptées à la culture du café, avec un rendement variant entre 200 et 900kg de parche à l'hectare. Le plateau de la province du Nord est impropre au café en raison de très faibles températures. La région des basses terres de la province de l'Est n'est pas appropriée au café en raison de faibles quantités de pluies et de la saison sèche plus longue. La fertilité du sol est trop faible pour le café. Dans cette région l'apport du paillis, du fumier, des engrais chimiques est parfois indispensable pour maintenir la fertilité des sols.



Carte 1. Principales zones caféicoles du Rwanda, OCIR-Café (2010).

2. Caractéristiques du secteur caféicole au Rwanda

Tableau 5. Les caractéristiques de la caféiculture au Rwanda

Désignation	Nombre
Effectif des caféiculteurs	+ 500.000
Surface occupée par le café (ha)	+33.000
Nombre de caféiers	Plus de 80.000.000
Productivité	8.4kg de cerises/caféier
Production (tonnes)	14.800-29.000
Nombre de Stations de Lavage de Café (Juin, 2011)	198
Fully washed coffee	34,5%
Capacité de production des stations de lavage	12-20%
Coopératives caféicoles	224

Source : Nos calculs à partir des données de l'OCIR-Café, Juillet 2011.

Parmi les SLC opérationnelles au niveau national 57% sont de grandes stations alors que 43% sont des mini-stations. La plupart des SLC ne sont pas suffisamment exploitées à cause des contraintes liées aux problèmes organisationnels, aux retards de financement surtout pendant la campagne-café (OCIR-café, 2011). Ce sont là des problèmes auxquels sont confrontées ces infrastructures de traitement de café au Rwanda⁴⁶. Malgré ces problèmes l'État persuade davantage les producteurs à exercer leur activité caféicole et renforce la politique de la promotion des stations de lavage de café au niveau national.

3.4.2 Évolution de la production et des exportations du café rwandais

La production du café rwandais n'a pas cessé de baisser depuis les années 90. Les exportations ont diminué en quantité et en valeur, avec des effets négatifs sur l'économie nationale. Longtemps considéré comme base de l'économie nationale, le café a connu un déclin significatif de la production et des exportations. «... malgré une légère augmentation de la production en 2001 par rapport à 2000 (de 16.069 à 18.268 tonnes), la production de café a chuté de 70% entre 1990 et 2001 et n'atteint même pas son niveau de 1990 (Gisaro 2003, MINECOFIN, 2008) ». Pour la période 1990-2006, la quantité moyenne était de 21.000 tonnes, soit une diminution de 0,9% par rapport à 1990. C'est dans ce cadre qu'intervient l'OCIR-Café concernant l'amélioration du café tant en quantité qu'en qualité.

⁴⁶ Pour plus de détails voir aussi la figure 12 du présent travail.

Tableau 6. Evolution des exportations du café en volume et en valeur (1990-2010)

Année	Qté café exporté (en Tonnes) (A)	Valeurs café exporté en millions de Frw (B)	Cours café en Frw/Kg (C)	Exportations Totales (Qté en Tonnes) (D)	Exportations totales (V : en millions de Frw (E)	Part café dans les X totales (F)= B/E (%)
1990	45.579	5.425	119	62.747	8.478	64,0
1991	37.642	7.210	192	57.274	11.972	60,2
1992	33.797	4.672	138	51.457	9.139	51,1
1993	29.667	5.428	183	43.684	9.766	55,5
1994	13.089	3.837	293	17.731	7.090	54,1
1995	15.079	11.295	749	21.064	22.055	51,2
1996	21.051	13.201	627	30.994	34.552	38,2
1997	14.460	13.650	944	30.858	29.155	46,8
1998	14.157	8.101	572	30.681	20.519	39,4
1999	18.333	8.875	484	43.663	20.790	42,6
2000	16.089	8.783	546	42.194	28.954	30,3
2001	17.788	7.842	441	36.021	39.077	20,1
2002	19.797	6.860	347	38.218	52.531	13,1
2003	14.701	8.114	552	30.884	46.909	17,2
2004	27.085	18.631	688	33.115	58.453	31,9
2005	18.399	21.293	1157	62.891	69.516	30,6
2006	25.534	29.801	1167	64.555	78.673	37,9
2007	15.269	17.771	1164	92.216	100.628	17,7
2008	22.857	30.286	1325	128.029	218.740	13,8
2009	15.541	22.013	1416	114.654	121.599	18,1
2010	18.778	34.110	1816	121.884	141.176	24,1
Total	454.692	287.198	14.920	698.031	1.154.814	-
Moy/an	21.652	13.676	628.260	33.240	54.991	36,1

Source : Nos calculs sur base des données de la BNR (2011) et de l'INSR (2011).

Les stratégies sont centrées sur la distribution des fertilisants aux caféiculteurs, la promotion des coopératives, le renforcement des recherches dans le secteur café, la mise en place des infrastructures de traitement post-récolte et l'encouragement des opérateurs privés et associations de producteurs à investir dans les SLC. La proportion de la production du café entièrement lavé a augmenté de 34,5% (OCIR-Café, 2010). Toute fluctuation des prix à la baisse amène les paysans à se désintéresser du café et à adopter des cultures rémunératrices : l'ananas, le bananier, le manioc, le haricot et le Maracuja dans certaines régions (Gisaro, 2003). Les exportations dépendent de produits de base : le café, le thé, les minerais et le tourisme. Cette dépendance excessive vis-à-vis des matières premières correspond à la

volatilité des cours contribuant à réduire la croissance nationale à long terme. Il importe de diversifier les exportations en produits et services ciblés et innovants afin de profiter de la marge plus élevée des marchés de niche.

La lecture et l'analyse du tableau 6 montrent que les exportations totales du Rwanda ont diminué de plus de 0,4% par an et celles du café de plus de 4%. Ceci pourrait signifier que le secteur café n'est pas aligné sur la tendance des autres produits d'exportation du pays. Au cours de cette décennie les cours ont augmenté de 14,2%, si bien que les recettes issues du café ont augmenté malgré la baisse du volume des exportations. Il s'agit de l'« effet prix » et non de l'« effet quantité ». Au cours de la période en question, la part du café dans les exportations totales a baissé de 2,37% par an. Ainsi, en 1990, le café constituait plus de 64% des exportations totales du pays. Douze ans plus tard, il représente 1/5^{ème} en 2001 (20,1%), environ 38% en 2006 et le quart (24,1%) en 2010 de l'ensemble des exportations du pays. L'indice des recettes totales d'exportation affiche une augmentation de 27% alors que celui du café n'est que de 14,2%. Le café évolue à un rythme plus lent que celui de l'ensemble des exportations. Il occupe en moyenne 36,1% des exportations du pays. Pour le quinquennat allant de 1991 à 1995, les cours du café sont passés de 192 à 749Frw/kg, soit une multiplication par 4. En 2005, ils ont été multipliés par 6 par rapport à 1991, et par 9,45 en 2010, année où les cours étaient évalués à 1816Frw le kilo de café marchand comparativement au prix de 1992 comme base.

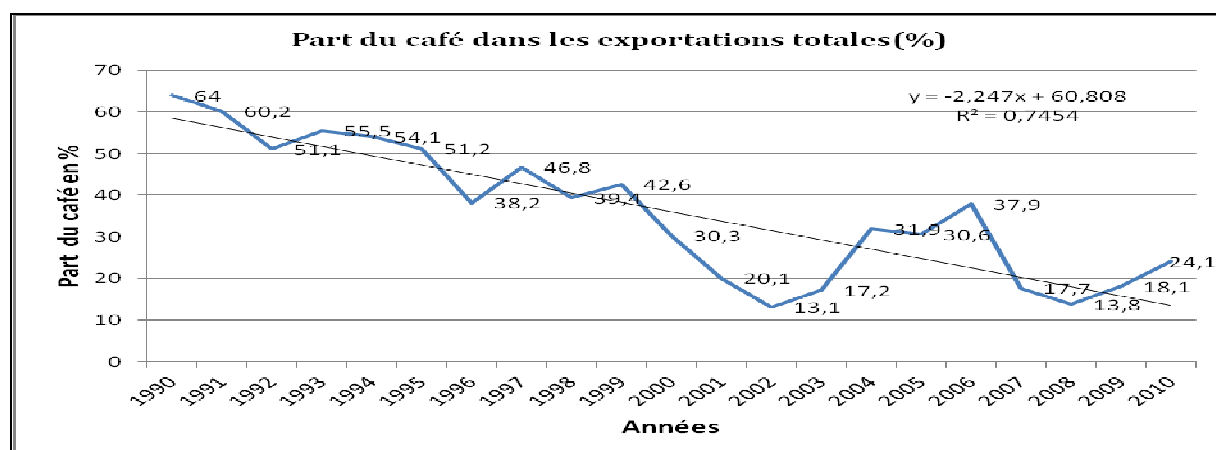


Figure 7. Evolution des exportations du Rwanda en valeurs, OCIR-Café, 2010.

Le prix du café au producteur a évolué positivement pendant la décennie 90, avec un taux moyen de croissance annuel de 3%, soit 6 fois plus faible que le taux annuel de croissance des cours mondiaux (19,61%). Cette légère hausse des revenus des producteurs contraste avec l'augmentation du niveau de l'inflation dont le taux moyen est de 15,05% justifiant ainsi l'effritement du pouvoir d'achat des caféiculteurs. L'appauvrissement des producteurs qui en résulte explique le désintéressement qu'affichent les paysans vis-à-vis de la culture du café. Il faut également tenir compte de la diminution du pouvoir d'achat du « Franc rwandais ». Le prix constant de 186 Frw/kg en 1994 n'est pas à comparer avec le prix courant de 749 Frw/kg en 1995, la valeur monétaire a fortement chuté. Par exemple, une bouteille de bière Primus qui coûtait 80 Frw en 1994 était vendue à 300Frw en 2002 soit une hausse de 275%⁴⁷. En

⁴⁷ La différence des prix entre 300-80=220Frw. En d'autres termes le prix a augmenté de 220/80 = 2,75 fois (275%), le pouvoir d'achat a diminué environ 3 fois entre 1990 et 2002. Pour l'année 2005, la différence des prix entre 500-80 = 420Frw, le prix a augmenté de plus de la moitié, soit 5,25 fois ou encore 525% du prix de 1990. Le pouvoir d'achat a diminué de plus de 5 fois entre 1990 et 2005.

2010 cette même bouteille a coûté 600Frw, soit le double du prix de 2002 et une hausse de 650% (une diminution du pouvoir d'achat de 6,5 fois entre 1990 et 2010).

Entre 1993 et 1998, le taux de change réel du franc rwandais par rapport au dollar s'est pratiquement réduit de moitié. L'année 1999 quant à elle, a connu une chute brutale de la valeur du franc rwandais (40%)⁴⁸ par rapport au dollar américain. Cependant même si le franc rwandais a chuté pour la période considérée, il y a lieu d'observer une augmentation du prix du café rwandais sur le marché mondial. La pente est décroissante pour les années considérées sauf en 2002 où les prix avaient baissé à 347Frw/kg (0,64\$/kg). Le reste des années montre que les prix ont augmenté jusqu'en 2006 où les prix étaient à 1167Frw (2,12\$/kg), soit une augmentation de 3,36% de 2002. Cette augmentation du prix du café est due à la motivation des producteurs suite aux cours du café sur le marché international, surtout en 2010 où les prix du café ont accusé une augmentation brusque sur le marché international. En résumé, la tendance montre que la part du café dans les exportations totales est en chute continue. Le Rwanda diversifie la gamme de ses exportations notamment par le thé, les peaux pour tannage, les légumes, les fleurs, les produits miniers et surtout la promotion du tourisme.

Tableau 7. Evolution des exportations et des importations du Rwanda (2000-2010)

Année	Exportations		Importations		Balance Commerciale (en Frw)	% de couverture des exportations
	Quantité (Tonnes)	Valeurs (en Frw)	Quantité (Tonnes)	Valeurs (en Frw)		
2000	42.194	28.954	339.543	126.656	-97.702	22,9
2001	26.992	39.871	367.678	126.684	-86.813	31,5
2002	38.218	52.531	319.269	116.692	-64.161	45,0
2003	30.884	46.909	333.674	920.792	-873.883	5,1
2004	33.115	58.453	645.252	1.803.110	-1.744.657	3,2
2005	62.891	69.516	1.268.025	3.567.786	-3.498.270	1,9
2006	64.555	78.673	2.499.669	7.087.705	-7.009.032	1,1
2007	92.216	100.628	8.411.311	34.412.238	-34.311.610	0,292
2008	128.029	218.740	7.630.332	58.894.818	-58.676.078	0,371
2009	114.654	121.599	8.998.890	66.921.742	-66.800.143	0,181
2010	121.884	141.177	10.853.039	74.230.003	-74.088.826	0,190
Total	755.362	957.051	41.666.682	248.208.226	-247.251.175	-
Moyenne	68.693	87.004	3.787.880	22.564.384	-22.477.354	0,385 (4%)

Source : Nos calculs, Rapport de la BNR (2011).

La balance commerciale du Rwanda est déficitaire de façon permanente. Les exportations ne couvrent en moyenne qu'un quart environ des importations en 2000 (22,9%). Le taux de couverture des importations par les exportations avait augmenté de l'ordre de 31 et 45% respectivement en 2001 et 2002 suite à la politique de la diversification des différents produits exportables, surtout la politique des stations dans les zones caféicoles au niveau national. Cependant, une

⁴⁸ Communauté Européenne, financement FED, « Rapport de la mission de préparation et d'évaluation des possibilités d'utilisation des ressources STABEX au Rwanda », Italie, mai 2001, p.8.

chute s'en est suivie progressivement, de telle sorte que les exportations du café ne couvrent qu'une portion comprise entre 1 et 2% des exportations totales du Rwanda en 2005 et 2006. Les importations ne cessent d'augmenter sur l'ensemble de la période. Malgré cette hausse toujours croissante, les exportations totales de 2010 ont augmenté de 27% comparativement à l'année 2009 notamment pour le thé, le café ainsi que les minerais⁴⁹. Les importations ont augmenté de 9% comparativement à l'année 2009. Cette augmentation est imputable à l'importation des biens de consommation (les fournitures informatiques, les biens de consommation intermédiaire...), les biens d'équipement, l'énergie et les lubrifiants... qui ont gonflé sensiblement la cagnotte des importations totales du Rwanda.

En comparaison de 2009, les exportations du café ont augmenté en valeur de 50,4% (soit 56 millions contre 37,3 millions de \$US) et en volume de 21,6% en 2010 (soit 14.992 tonnes à 18.235 tonnes) suite à l'amélioration de la production et à l'augmentation du prix sur le marché international, ce qui a motivé les producteurs à mieux produire. Malgré ces légères augmentations, un déséquilibre entre les importations et les exportations rend impératives les stratégies d'augmentation de la production du café et de l'amélioration de sa qualité. La politique nationale prône la diversification des exportations afin de ne pas compter sur les seuls produits du secteur primaire au Rwanda. Afin d'accroître la production du café et d'augmenter la qualité, une nouvelle politique de développement du café a été mise en place. Le but visé est un prix rémunérateur favorisant le producteur. L'augmentation du prix reste un élément motivant et stimulant pour le caféiculteur. La qualité du café entièrement lavé est alors envisagée en tant que pourvoyeur de revenu du producteur et source de devises pour l'économie nationale. Afin d'atteindre ces objectifs quelques stratégies ont été définies.

1. Les stratégies d'augmentation de la production du café

Afin d'augmenter la production du café, il est impératif de :

- Payer le café à un prix incitatif pour améliorer les pratiques culturales ;
- Intensifier la culture du café dans des zones caféicoles appropriées. Ces dernières seront privilégiées que ce soit à travers la vulgarisation agricole, l'extension des superficies caféicoles et la régénération de vieux caféiers ;
- Renforcer les activités de recherche-développement afin de mettre à la disposition du caféiculteur des variétés plus productives et des technologies susceptibles d'alléger la tâche du producteur ;
- Restructurer la vulgarisation caféicole en tenant compte des intérêts des caféiculteurs ;
- Mettre en place des nouvelles plantations de café, afin de remplacer les vieilles qui datent de plus de 30 ans en moyenne (OCIR-Café, 2008).

2. Les stratégies d'amélioration de la qualité du café

Depuis quelques années la qualité du café rwandais se détériore davantage. Jusqu'en 1975 le café rwandais était coté parmi les meilleurs du monde. Il est passé de *Standard* à *Ordinaire*. En 2000, seulement 0,25% de la production se classait dans la catégorie « Standard » tandis que 99,75% étaient « Ordinaire », (OCIR-Café, 2005). La qualité du café est déterminante pour le caféiculteur. Meilleure est la qualité, plus son rendement à l'usinage est élevé. La

⁴⁹ En fin 2010, les recettes d'exportation du secteur minier étaient de 68 millions de US\$ dépassant largement celles du café (58 MUS\$). Ce secteur emploie plus de 35.000 personnes et les statistiques sont en augmentation.

qualité et le rendement sont des facteurs majeurs qui entrent en ligne de compte dans le calcul des prix du café sur le marché, et qui augmentent les revenus en faveur des producteurs.

Pour améliorer la qualité du café rwandais les stratégies suivantes avaient été envisagées :

- Améliorer la capacité des caféiculteurs en matière de traitement dans la production caféicole (techniques culturales et post-culturales) : réhabiliter et augmenter le nombre de dépulpeuses, inciter le secteur privé à investir dans les centres de dépulpage, mettre à la disposition des caféiculteurs le matériel de traitement (claires de séchage, scies pour taille, construire les stations de lavage dans toutes les zones caféicoles...).
- Sensibiliser, former les intervenants dans la filière de l'amélioration de la qualité du café : vulgarisateurs, caféiculteurs, coopératives, usiniers, exportateurs...
- Mettre en place un système permettant aux caféiculteurs de s'intéresser davantage à l'amélioration de la qualité du café. Les actions y afférentes sont : la valorisation de la production en fonction de sa qualité et l'appui des groupements des caféiculteurs dans leurs actions d'amélioration de la qualité du café.
- Mener des recherches sur l'amélioration de la qualité du café. Les actions concernent : l'identification des systèmes de traitement de la production du café simples et accessibles aux caféiculteurs, l'augmentation des moyens matériels et financiers mis à la disposition de la recherche en matière de qualité du café rwandais, l'encouragement de la concertation entre chercheurs et autres intervenants dans la filière.

Tableau 8. Evolution de la production et de la qualité du café de 2005 à 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol/an%
Production/Tonne	18.399	25.534	15.269	22.857	15.541	18.778	20,8
Café ordinaire (T)	17.112	23.688	12.991	20.203	12.378	14.523	17,3
Fully washed (T)	1.287	1.846	2.278	2.654	3.163	4.255	34,5

Source : Notre adaptation, OCIR-Café : Action Plan 2007-2008, BNR : Rapport 2011.

La production du café marchand a augmenté de 20,8% en 2010. Cela est dû au cycle d'une bonne production d'une année sur deux suite à l'alternance de meilleures conditions climatiques et du suivi permanent des agronomes spécialistes du café. Cette augmentation est également imputable au traitement du café par différentes stations de lavage érigées dans la plupart des zones caféicoles. La production du café entièrement lavé a significativement augmenté de 34,5%, passant de 3.163 à 4.255 tonnes entre 2009 et 2010, comparativement aux années antérieures au début du traitement du café à la SLC de Cyarumbo (Maraba) en 2001 quand la production du *fully washed* était de 0,15% de la production.

La politique de mise en place des SLC dans toutes les zones caféicoles a eu de bons résultats, car la production a augmenté jusqu'à atteindre 27.085 tonnes de café vert en 2004 même si on n'est pas arrivé à atteindre le niveau d'avant 1994 qui était de 30.000 tonnes de café vert (OCIR-Café, 2010, BNR, 2011). Cette augmentation de la quantité est accompagnée de l'augmentation de la qualité. La même source précise que l'évolution de la qualité du café *fully washed* est de 0.15% en 2002, 2.3% en 2003, 1.9% en 2004, 5.9% en 2005, 7% en 2006, 16% en 2007, 20% en 2008 et 34,5% en 2010. La valeur des exportations du café était respectivement de 32.4 millions de dollars en 2004, 39 en 2005, 54 en 2006, 35,6 en 2007, 47,1 en 2008, 37,2 en 2009 et 56,08 millions en 2010. Cette augmentation est due au cours du café sur le marché international qui a augmenté de 23,7% en 2010. Cela a d'une manière ou

d'une autre motivé les producteurs (BNR, 2011). Toutefois, la caféiculture rwandaise est confrontée à une série de problèmes.

3. Les contraintes liées à la baisse de la production du café rwandais

Nous ne retenons ici que les facteurs majeurs qui conduisent à la faible production. Premièrement la démotivation des caféiculteurs par le fait que le revenu n'est pas garanti. Jusqu'à présent le revenu perçu par les caféiculteurs est trop bas comparativement aux profits des différents intermédiaires (transporteurs, commerçants privés, État, exportateurs...). Deuxièmement, la faible fertilité du sol rwandais, associée au mauvais entretien des caféiers. A cela s'ajoutent le vieillissement des plantations, l'irrégularité climatique, l'épuisement du sol, l'étroitesse des parcelles ; le manque d'intrants agricoles, le désintéressement et la démotivation des producteurs ; la faible structuration paysanne accompagnée d'une gestion inefficace des coopératives et des SLC dans la plupart des zones café, les coûts de production et de traitement du café qui sont très élevés. Le café rwandais est peu connu des étrangers, dû au manque d'informations et à l'absence du marketing (OCIR-Café, 2011).

Parmi les contraintes externes on cite l'enclavement du pays, les coûts d'exportation et d'importation... Le financement des investissements dans les SLC est un marché peu attirant vis-à-vis des institutions financières, faute de garantie suffisante, car elle est basée sur les récoltes qui dépendent de beaucoup d'autres facteurs. Face au manque de liquidités au début des campagnes-café, les producteurs préfèrent livrer leurs cerises à des stations privées où ils sont payés immédiatement et sans déduction des frais de crédit d'engrais avancés par leurs coopératives. Ces dernières retirent un pourcentage à la récolte. Certaines SLC ont fermé leurs portes suite à leur mauvaise gouvernance et aux effets de la concurrence entre elles ainsi que d'autres opérateurs économiques disposant de stations de lavage. Cette section sera développée lors de l'analyse et de la discussion des résultats.

S'agissant des contraintes conduisant à la chute de la qualité du café, il convient de s'entendre sur la qualité d'un « lot de café » : fruit de la combinaison des différents facteurs : la variété botanique, les conditions topographiques, les conditions météorologiques, les soins prodigués pendant la culture, la récolte, l'entreposage, la préparation pour l'exportation et le transport. Les conditions météorologiques sont des variables externes et ne peuvent donc pas être influencées, alors que la culture, la récolte, l'entreposage, la préparation pour l'exportation et le transport, peuvent être influencés. Ils impliquent l'intervention d'êtres humains dont la motivation est un facteur-clef qui détermine la qualité finale d'un lot de café vert.

Une autre contrainte est le manque d'infrastructures de traitement et la mauvaise gestion de celles qui sont disponibles. Pour un meilleur traitement des cafés, les caféiculteurs ont besoin des machines et des usines de traitement. Beaucoup de producteurs utilisent encore des outils peu appropriés : les meules pour le déparchage, les nattes et les tentes pour le séchage et bien d'autres outils rudimentaires. Tous ces facteurs ont des effets néfastes sur la qualité du café. Il s'avère alors indispensable de mettre en place des stratégies susceptibles de lever toutes ces contraintes. C'est dans cette optique que les stations de lavage sont vues et considérées comme moyen efficace pour l'amélioration de la qualité du café. Toutes ces contraintes réduisent sensiblement la production tant en quantité qu'en qualité du café rwandais. Le secteur café au Rwanda se retrouve dans la boucle « *faible-quantité, faible-qualité* ».

Hormis les facteurs externes déjà énoncés, il y a une forte diminution des prix du café sur le marché international pendant les cinq dernières années, maintenus à un niveau bas en raison de la surproduction du café de grands pays producteurs (Brésil et Vietnam), ce qui a contribué à la persistance de ce cercle vicieux. Étant donné que la compétitivité du café rwandais est fondée sur sa qualité, les conséquences de la chute du prix sur le marché ont un impact négatif

considérable sur la filière café au Rwanda. Pour atteindre les objectifs de la vision 2020, le secteur caféicole rwandais doit briser le cercle vicieux de faible-production et faible-qualité, avec des stratégies favorisant la compétitivité sur le marché international (MINAGRI, 2010).

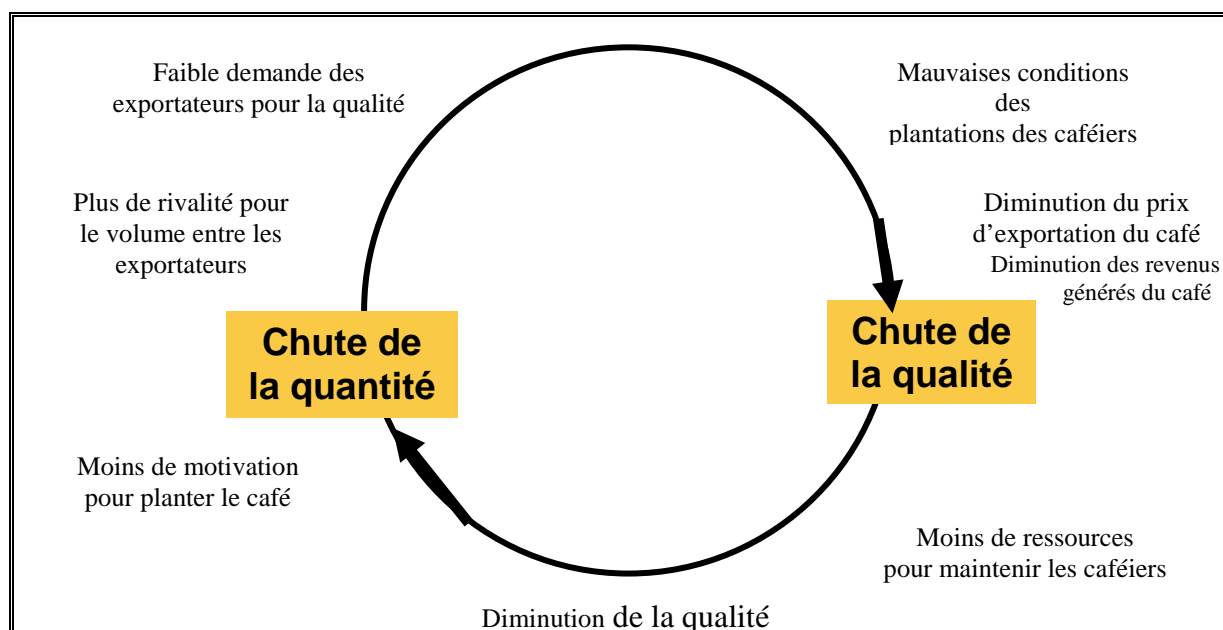


Figure 8. Principales causes de la faible quantité, faible qualité du café rwandais.

Source : OCIR-Café, Rwanda National Coffee Strategy, 2009-2012, p.9.

La présente figure montre les principales causes de la faible production du café rwandais en quantité et en qualité, où l'acteur principal reste le producteur dans la filière. Pour produire un café de qualité il faut combiner les méthodes culturales : la technique de traitement post-récolte, le conditionnement, la commercialisation du café... L'objectif étant d'accroître simultanément la production et les revenus des caféiculteurs dans les milieux ruraux à travers le traitement du café par voie humide. Ce système revitalise l'ensemble du secteur café par les effets socio-économiques directs et d'entraînement. L'arabica du Rwanda bénéficie pleinement de ce mode de traitement, qui consiste à séparer la pulpe et le grain du café par voie humide sous jet d'eau suivie d'une « fermentation ».

Le lavage permet de valoriser le café et de stimuler les productions tant en quantité qu'en qualité. Le regroupement des caféiculteurs est une voie préconisée pour concrétiser cette stratégie. C'est sur base de cette considération que les petits producteurs se sont regroupés en coopératives afin de miser sur la production d'un café de qualité. La production d'un café entièrement lavé par des SLC gérées par les coopératives demeure un élément central dans le développement des petits caféiculteurs visités. Le producteur reste le maillon principal dans cette production, s'il est motivé par son activité, la promotion des coopératives sera effective, ainsi l'amélioration du bien-être du producteur-membre.

La figure suivante présente les solutions et/ou les stratégies possibles pour promouvoir la caféiculture au Rwanda, schématisées en tant qu'arbre à objectifs (Figure 9 ci-dessous) :

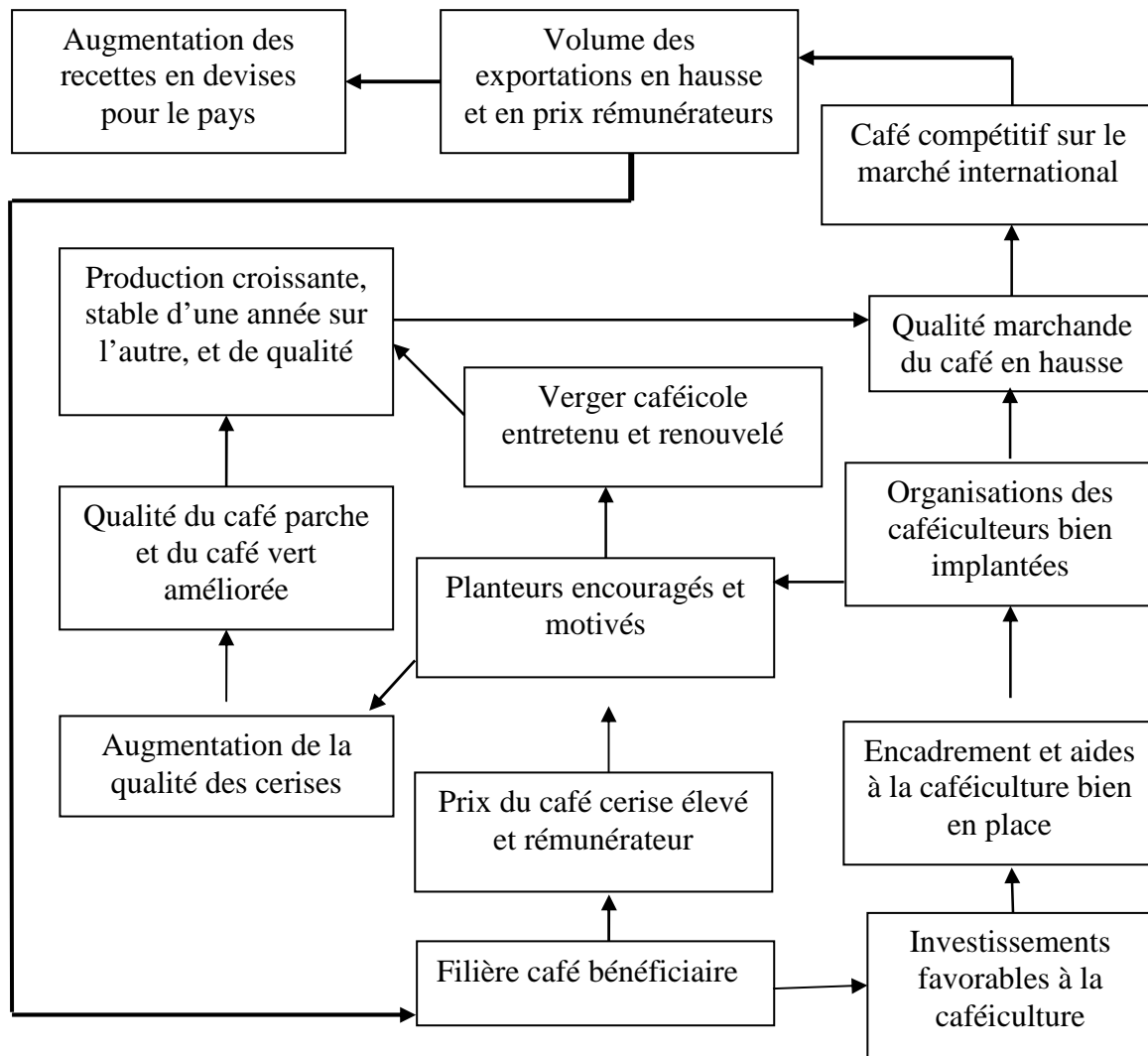


Figure 9. Solutions possibles pour la promotion de la caféiculture au Rwanda

Source : Nous-même, à partir du rapport de l'OCIR-Café (2010).

3.5 Politiques des promotions caféicoles dans le milieu rural rwandais

3.5.1 Rôle des coopératives dans la promotion du café rwandais

Les coopératives de caféiculteurs constituent un pilier important de la politique de développement du café au Rwanda (OCIR-Café, 2008, MINECOM 2009). L'objectif visé par ces groupements est l'augmentation de la production en quantité et en qualité et ainsi défendre les intérêts des caféiculteurs au niveau de la commercialisation de leur café, augmenter les revenus des producteurs. La structuration paysanne en coopérative permet aux caféiculteurs d'accéder au crédit pour acquérir les matériels et les intrants nécessaires à leur caféiculture. C'est à travers cette organisation que les producteurs apprennent les nouvelles méthodes de vulgarisation afin de produire un café de bonne qualité recherché sur le marché international. Cette organisation constitue une force de défense des intérêts dans la vente du café pour un meilleur prix. Cette perspective rencontre les trois priorités de libéralisation du café à savoir :

l'augmentation de la production, l'amélioration de la qualité et la bonne répartition des revenus disponibles. C'est en vue de répondre à cette dernière priorité que les paysans se sont regroupés en coopératives. Afin de garantir la qualité du produit, ces organisations ont pu mettre en place des unités de traitement de leur café-cerise appelées des Stations de Lavage du Café (SLC). Par l'entremise de leurs coopératives, les SLC participent à la production, au traitement (lavage, dépulpage) et à la commercialisation du café sur le marché international. A travers toutes ces activités, les coopératives jouent un rôle important dans le développement des régions où elles sont érigées. On peut citer les emplois créés (permanents ou saisonniers), les infrastructures mises en place dans des zones reculées du pays (routes, écoles, dispensaires, marchés, greniers agricoles, eau potable, électricité, connexion internet...). autant d'avantages et d'effets d'externalités potentiellement positives des coopératives et des SLC dans les zones de Maraba et Karaba. Le but visé est l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

Un système coopératif bien organisé procure des avantages pécuniaires à ses sociétaires. Comme nous allons le voir dans la section sur l'émergence des coopératives au Rwanda, il est connu que les Rwandais étaient naturellement coopératifs surtout dans les zones rurales où vivent les couches de la population pauvres. Des liens de cohésion sociale sont souvent créés à travers l'entraide et la solidarité des producteurs, ce qui promeut l'entente mutuelle, la collaboration, la complémentarité et la résilience surtout celle des groupes vulnérables vivant sans moyens suffisants pour affronter seuls les difficultés de la vie quotidienne. Ce cas concerne particulièrement les veuves, les enfants et les personnes âgées. Ces catégories de personnes sont souvent seules et sans autre actif au sein de leurs ménages, pour les assister dans l'exploitation : culture, paillage, taillage, récolte, transport des cerises...

Les stations ont soulagé la peine des caféiculteurs surtout celle des groupes vulnérables. Ce soulagement est une source d'espoir, d'épanouissement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Les coopératives de producteurs par l'entremise des SLC produisent des impacts significatifs. Ces structures négocient directement avec les acheteurs afin de vendre directement leur café sans transiter par les différents intermédiaires. L'économie coopérative exerce une influence sur les individus. Elle les attire dans l'espoir d'un travail créateur d'une vie meilleure, plus riche et plus active, de la possibilité d'acquérir des droits et d'assumer des responsabilités, de remplir leur rôle d'hommes et de femmes responsables et de citoyens. Cette économie influe sur leurs activités, leur comportement et leur vie. Elle offre des opportunités de résoudre seuls leurs problèmes, sans avoir à subir l'autorité d'un patron, de l'État, d'un fonctionnaire, d'un bureaucrate ou d'un commissaire... C'est ce que tentent les structures coopératives AKM et KOAKAKA, dans la recherche de l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des membres.

3.5.2 Rôle des coopératives dans la détermination du prix indicatif au producteur

La fixation du prix du café en milieu rural rwandais s'est heurtée à quelques problèmes. Depuis déjà quelque deux décennies environ, l'OCIR-Café communiquait *le prix indicatif* moyen du café sur le marché international par radio en vue de prémunir les producteurs contre les prix non rémunérateurs proposés par les commerçants intermédiaires. Ce prix officiel leur permettait de négocier avec les acheteurs de leur café. Ce prix indicatif était souvent ignoré par la plupart des producteurs se trouvant dans les zones les plus reculées du pays alors que les intermédiaires étaient bien informés du prix de référence et des débouchés du café. Cette asymétrie d'information faisait que les spéculateurs gagnaient plus de marge bénéficiaire au détriment des producteurs qui peinent dans la production du café. Face à cette situation, on est

en présence d'un marché informel avec des informations non transparentes. Le paysan est soumis à des pressions de son acheteur, avec qui il a affaire. La principale cause est la faible marge bénéficiaire du producteur par rapport aux problèmes de stockage, de transport, de manque d'informations sur le prix et d'accessibilité au marché, en particulier dans les zones mal desservies. Selon un répondant «... les commerçants avaient tendance à faire pression sur le producteur afin d'acheter le café à un prix bas, soit en prétextant que le café n'est pas de bonne qualité, n'a pas été bien séché, soit en faussant les pesées »⁵⁰ (Gisaro, 2003).

Le café était échangé quelquefois contre les produits vivriers lors de la période culturale. Lorsque le producteur nécessitait de l'argent pour couvrir tel ou tel autre besoin comme acquérir des semences, il les obtenait auprès d'une famille aisée ou d'un commerçant contre la promesse de remboursement en café au moment de la récolte. C'est une vente par la mise en gage des récoltes, qui occasionnait des pertes énormes pour le producteur, et en termes de prix de vente. Le café parche pouvait être échangé contre des bouteilles de bière de banane ou de sorgho en milieu rural. Les producteurs étaient en position de faiblesse dans la détermination des prix du café. Ils devenaient des « *Price takers* »⁵¹, face aux intermédiaires commerçants qui sont des « *Price makers* »⁵². Les coopératives sont devenues une solution aux problèmes de la vente du café, et donc une sécurisation des paysans producteurs en milieu paysan.

3.5.3 Libéralisation de la filière café et son impact sur les producteurs ruraux

Dès son implantation, la culture du café a été vulgarisée et contrôlée par l'État aussi bien dans la phase de production que dans celle de conditionnement et de commercialisation. Le poids de l'État sur le paysan producteur était manifeste. Les producteurs étaient toujours à la merci des intermédiaires dans le commerce de leur café. La plupart des caféiculteurs étaient découragés par les prix pratiqués par les intermédiaires commerçants. Avant la libéralisation, les caféiculteurs n'étaient pas autorisés à réduire ou arracher leurs plantations sous peine d'amendes. Le paillage et l'entretien étaient jusque-là obligatoires.

La libéralisation a permis aux producteurs de gérer leurs champs et d'exploiter leur café à leur gré. Étant donné la diminution tant en quantité qu'en qualité du café rwandais, la stratégie a misé sur la construction des SLC dans toutes les zones caféicoles du pays et les regroupements des producteurs. Ces stations devraient être gérées par des coopératives afin d'augmenter les prix et ainsi stimuler la motivation des caféiculteurs. L'idée a été soutenue par le gouvernement. Le but est de produire un café de qualité susceptible de garantir les meilleurs prix. La structuration des producteurs et la construction des SLC ont été des voies privilégiées pour faire sortir les paysans de leur pauvreté.

Les avantages de la libéralisation du secteur café peuvent être synthétisés en sept points :

- Les producteurs sont désormais responsables de leur activité caféicole;
- Les caféiculteurs ne traitent plus leurs cerises, celles-ci sont emmenées à la SLC ; ce qui leur procure du temps pour d'autres activités génératrices de revenu. Le café entièrement lavé procure des revenus importants au producteur plus que celui lavé manuellement;

⁵⁰ Interviews réalisées à Maraba auprès des caféiculteurs membres de la coopérative AKM, Septembre 2009.

⁵¹ *Price taker* : Le producteur est « **preneur de prix** », il adopte le prix tel qu'il s'établit sur le marché.

⁵² *Price Maker* : A l'inverse de *Price taker*, le producteur est « **faiseur de prix** », son poids sur le marché et dans la détermination du prix est grand. Pour notre travail, les commerçants agréés fixent les prix à leur gré auprès des producteurs qui sont preneurs des prix imposés par les commerçants intermédiaires.

- La libéralisation a donné naissance à la structuration paysanne dans le monde rural. Les coopératives des producteurs sont créées et les stations de lavage de café sont construites dans toutes les zones café du pays. A partir de ces organisations, beaucoup d'emplois sont créés dans la campagne, ce qui réduit le chômage et donc l'exode rural. Ces structures ont permis aux caféiculteurs d'être maîtres de leurs actions. Ils deviennent par conséquent des entrepreneurs du devenir de leur café, par le contrôle, le suivi de la qualité depuis les exploitations (champs), jusqu'à la récolte en passant par le lavage et pour aboutir au marché;
- Les entrepreneurs privés participent à la promotion du café en investissant dans la construction des SLC dans toutes les zones café au niveau national;
- Une forte compétition et une concurrence accrue entre les différents exportateurs du café rwandais ; le marché étant ouvert à tous, il y a une diversification d'opérateurs et donc une opportunité à saisir pour cette gamme de café de spécialité recherché sur le marché;
- Les Rwandais et l'économie nationale gagnent en termes de revenus et de devises issus de ces exportations du café, ce qui motive les producteurs pour entretenir davantage leur caféier afin de produire un café de bonne qualité et donc source de revenu;
- L'ouverture du marché du café rwandais a donné naissance à l'ouverture d'esprit, en créant des activités pourvoyeuses de revenus dans le monde rural en général et surtout dans les zones où sont érigées les SLC et les coopératives caféicoles.

Tableau 9. Evolution des prix moyens du café au producteur (1993-2010) en Frw/kg

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Prix	115	-	300	300	385	290	260	230	200
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix	150	200	325	400	375	425	500	850	1100

Source : Nos calculs sur les rapports de l'OCIR-Café, 2010.

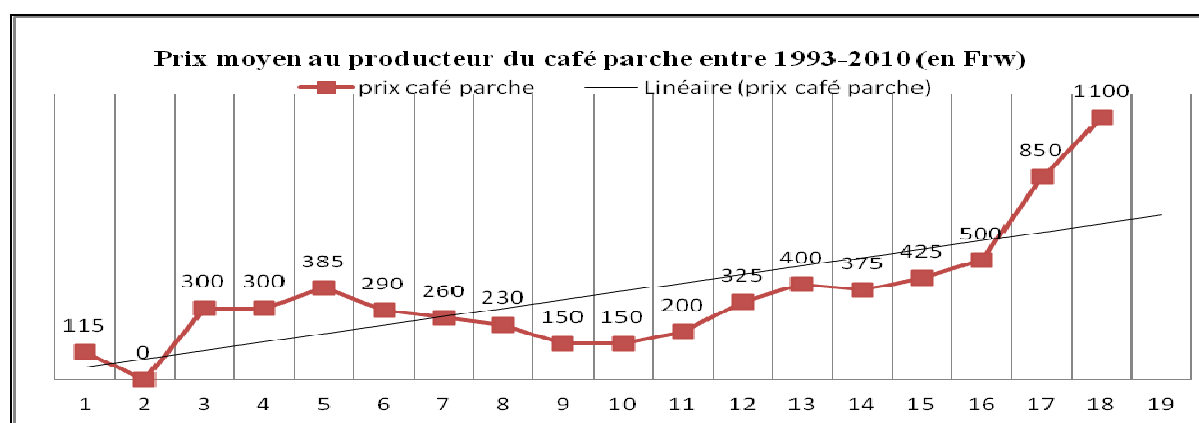


Figure 10. Evolution du prix moyen du café au producteur au Rwanda (1993-2010).

Source : OCIR-Café Rapport 2010.

La lecture de la présente figure montre qu'il y a une légère tendance à la hausse comparativement à l'année 1994 où les prix étaient identiques (115Frw). Après le génocide jusqu'à 2010, les prix ont évolué en dents de scie, subissant des hausses ou des baisses dues à beaucoup de facteurs internes et externes non maîtrisables. Le prix moyen au producteur est de 340Frw/kg contre 425Frw/kg que les usiniers donnaient aux spéculateurs commerçants en 2005. Après la libéralisation de la filière café en 1998 et la présence des coopérateurs, les prix se sont améliorés positivement en faveur des caféiculteurs. Grâce à cette structuration paysanne et à la mise en place des SLC dans toutes les zones café, le secteur s'est vu redynamisé. Cela a permis aux caféiculteurs de bénéficier de prix avantageux. Les relations entre les producteurs, les stations, les usiniers, les exportateurs se sont renforcées et améliorées. Dans ces conditions extrêmement avantageuses, les différents partenaires se sont efforcés de créer un climat de confiance mutuelle.

L'analyse de la figure 10 dégage une hausse de prix jusqu'en 1997, avec une diminution entre 1997 et 2002. Elle est due à la chute des cours sur le marché et l'augmentation du prix du fully washed sur le washed, avec la construction de la première SLC à Maraba en 2001. Grâce à la vulgarisation, la politique de lavage du café par les SLC et le regroupement des producteurs en coopératives, on observe de nettes augmentations des prix de la parche depuis 2003. Cette situation s'explique par le suivi, la motivation, la hausse des cours sur le marché international. Celle-ci motive les caféiculteurs, car les revenus augmentent. Cette motivation se traduit par la pérennisation des activités caféicoles, les coopératives ouvrent de meilleurs débouchés.

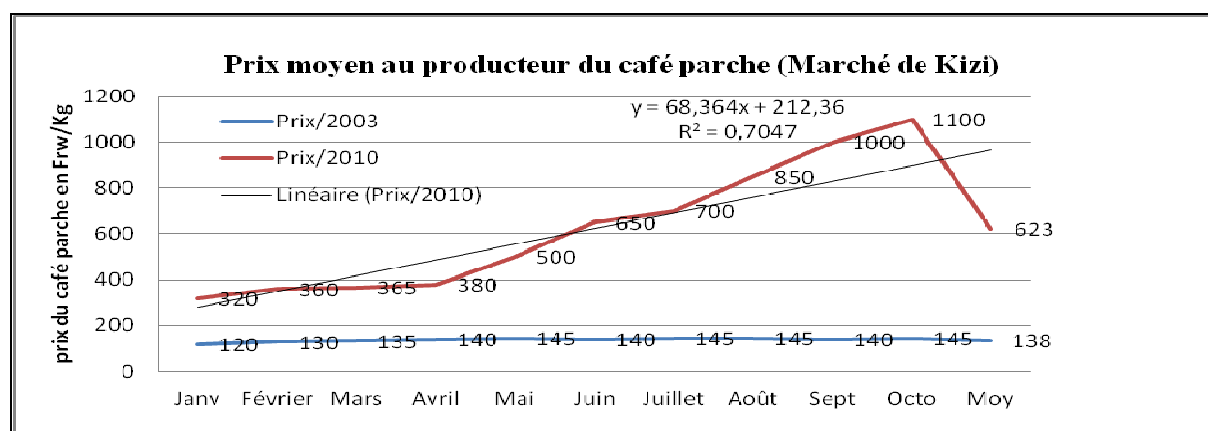


Figure 11. Evolution des prix moyens au producteur à Kizi (Maraba), 2003-2010.

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

La figure présente l'évolution des prix de la parche sur le marché de Kizi (Maraba) avant et après la mise en place de la SLC de Maraba. Avant 2002, les prix du café affichaient une tendance presque quasi-constante avec une moyenne de 0,28\$/kg. Le pouvoir d'achat des producteurs avait toujours accusé une baisse substantielle. Celle-ci démotivait les paysans, car le revenu ne couvrait même pas les coûts d'exploitation. Tenant compte des opportunités de la libéralisation de la filière notamment des avantages monétaires qu'elle procure aux producteurs, la stratégie fut tournée au regroupement des caféiculteurs en coopératives afin de lutter contre toute forme d'exploitation de la part des différents intermédiaires du café et de la pauvreté rurale. Ces considérations ont amené les producteurs à se regrouper en coopératives,

en investissant dans la construction des SLC afin de promouvoir la qualité du café, et ainsi satisfaire leurs besoins socio-économiques, voire techniques. La construction des SLC leur permettrait d'augmenter les revenus café. En comparant les deux graphiques, en 2010 la courbe affiche une légère augmentation par rapport à 2003. En 2003, 1kg de café lavé moulu a coûté 1.500Frw à Butare et 3.500Frw en 2010 (4,66€ en juin 2011) soit une augmentation de 2,3%. Les SLC ont augmenté la qualité mais aussi la valeur et le prix du café sur le marché local et international. Les membres des coopératives sont mieux lotis en termes de prix, d'intrants agricoles, de crédit que ceux œuvrant individuellement.

3.5.4 Politique des stations de lavage de café (SLC) en zones rurales au Rwanda

Depuis son introduction au pays en 1904, le café rwandais a toujours été confronté à une série de contraintes. La quantité produite ne cesse de diminuer et la qualité chute progressivement, ce qui influe sur les prix payés aux producteurs et sur les cours mondiaux. Les caféiculteurs sont alors démotivés et abandonnent leurs exploitations. La libéralisation du café de 1998 a été prônée comme voie de solution à ces problèmes. L'exploitation du café fut donnée aux opérateurs privés qui se sont suffisamment investis dans les activités de traitement et d'exportation. Les stratégies nationales mises en place en 2001 se sont alors tournées vers la construction des SLC dans toutes les zones café afin de miser sur la qualité. Pour y arriver il a fallu regrouper les producteurs en coopératives et miser sur le marché des meilleurs cafés. Cependant, les caféiculteurs rwandais s'intéressent plus à la quantité qu'à la qualité du produit. Cette situation suppose des changements radicaux au niveau des mentalités. Il s'agit de cesser de penser uniquement en termes de quantité, car la rentabilité peut être également évaluée en qualité. Cette stratégie a porté des fruits puisque les premiers échantillons ont été bien cotés dans les compétitions internationales où la coopérative AKM a reçu plusieurs prix pour la qualité de son café. En date du 14 septembre 2005 l'AKM a gagné le prix international sur l'environnement accordé par la ville de Göteborg (Suède) d'une valeur de 81,5 millions de francs rwandais, pour la sauvegarde de l'environnement. Il servirait aux activités concourantes au développement socio-économique des membres et à la protection de l'environnement. La coopérative a été le premier lauréat africain et choisie pour son rôle pionnier dans la production de café durable à partir des aspects sociaux, environnementaux et économiques, donc l'amélioration de la qualité de vie des membres (AKM, 2005). Les effets de la station de Cyarumbo ont incité beaucoup d'investisseurs privés à tenter l'expérience dans d'autres zones caféicoles du pays par un effet tâche d'huile.

Des investissements significatifs dans les SLC en 2002 ont transformé l'exploitation du café au Rwanda. Le café entièrement lavé qui était à moins de 0,15% en 2002 est passé à plus de 30% en 2010. Le nombre des stations de lavage ne cesse de croître : une station en 2001, 13 en 2003, 21 en 2004 avec une capacité de 1.644 tonnes de café marchand et d'un coût d'investissement évalué à 1485 millions de francs rwandais, soit 2,051 millions d'euros en fin 2004 (OCIR-Café, 2008). A la fin de 2005, 64 SLC étaient construites, seules 45 étaient opérationnelles. Ces entreprises procurent de l'emploi et d'autres avantages socio-économiques et techniques aux producteurs ainsi qu'aux autres acteurs concernés par le café.

Tableau 10. Les stations de lavage de café opérationnelles en 2004

Province	Nombre de SLC	Capacité installée Tonnes CM	Production 2004 (fin mai) Tonnes CM	Coûts de construction et finissage Frw (millions)	Fonds propres engagés (millions Frw)	Différents bailleurs ⁵³ (millions de Frw)	Investissement complémentaire (STABEX, 2004) (millions Frw)
GITARAMA	1	100	1,8	116,0	8,0	88,0	20,0
GISENYI	5	560	250,5	401,7	68,0	270,0	63,7
CYANGUGU	3	168	30,3	195,0	63,8	99,0	32,2
GIKONGORO	2	80	67,5	117,0	59,0	41,9	16,1
KIGALI NGALI	5	376	148,3	302,0	151,0	101,0	50,0
KIBUNGO	2	192	122,6	148,0	86,0	26,7	35,3
BUTARE	2	128	105,5	155,0	31,0	124,0	15,9
KIBUYE	1	40	9,7	50,0	5,0	45,0	nd
TOTAL	21	1.644	736,2	1.484,7	471,8	795,5	233,3

Source : Rapport OCIR-Café, 2004. CM = Café Marchand.

Le tableau ci-dessus montre que les stations ont évolué progressivement au fil des années. Selon le rapport de l'OCIR-Café (2008), les SLC opérationnelles étaient évaluées à 119 implantées sur les 22 zones café au niveau national. Elles ont lavé 14.800 tonnes en 2003 et 29.000 tonnes en 2006. Leur capacité était estimée entre 12 et 20% de 2005 à 2008. En 2010 leur nombre passe à 187 et 198 en juin 2011. Elles ont pu traiter 34,5% de la production totale du café exportable, soit 4.255 tonnes. En 2010, 187 SLC étaient opérationnelles au niveau national, soit une légère augmentation par rapport à la planification de l'OCIR-Café (185 SLC pour la campagne 2010). Cette évolution est due à l'engagement du gouvernement et de la Fédération Rwandaise du Secteur Privé (FRSP) dans la promotion de la culture du café et des actions prioritaires en matière d'exportation du café entièrement lavé. La grande concentration des SLC se trouve dans les provinces de l'ouest et du sud, respectivement 40,7 et 27,3% des SLC sur l'ensemble à cause des exigences agro-écologiques et des facteurs topographiques favorables dans ces régions. Malgré le nombre croissant des SLC dans toutes les zones café, force est de constater que la mise en place de ces infrastructures voire leur fonctionnement sont confrontés à une série de problèmes. Il s'agit de la séquence chronologique des activités à réaliser par chaque acteur (Figure 12).

⁵³ ACDI-VOCA, ADAR, PEARL, Banques Populaires, UNR... étaient des partenaires importants lors de la construction de la station de Cyarumbo.

Tableau 11. Effectif des SLC dans les zones caféicoles par province (2008-2010)

Province	Nombre des SLC (2008)	Effectif des SLC (2010)	Augmentation SLC (%)	SLC/ Province (%)
Est	17	33	19,4	17,6
Ouest	46	76	16,5	40,7
Nord	19	23	12,1	12,3
Sud	35	51	14,6	27,3
Kigali ville	2	4	20	2,1
Total	119	187	̄ = 16,5	100

Source : Auteur, à partir des données de l'OCIR-Café, 2010.

Le fully-washed a augmenté de 3.209 à 3.957 tonnes entre 2009 et 2010. Cette progression reste faible comparativement à la projection de l'OCIR-Café estimée à 60% du total du fully washed exportable en 2012. Cet objectif est difficilement atteignable du fait des contraintes du secteur café au Rwanda (Figure 12). Malgré cela le nombre de SLC ne cesse d'augmenter. En juin 2012, il y'avait 213 stations (122 conventionnelles et 91 mini-stations).

Tableau 12. Evolution du secteur du café de spécialité au Rwanda (2002-2010)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nbre des SLC	1	13	21	64	75	90	119	130	187
CV exporté spécialité en tonnes	30	300	800	1.287	1.846	2.278	2.654	3.163	4.255
Acheteurs CS	2	8	16	25	30	36	42	48	56
Val. CS exporté (\$1000c)	90	720	1.850	2.707	3.876	4.735	6.280	7.998	12.878

Source : Nos calculs à partir des rapports de l'OCIR-Café, 2002-2010.

Légendes : CV : Café Vert, CS : signifie Café de Spécialité, SLC= Station de Lavage de Café.

On peut observer que le nombre de stations augmente progressivement dans toutes les zones caféicoles du pays. Malgré cette expansion, la capacité de traitement demeure faible. Les raisons peuvent être les suivantes:

1. La plupart des stations utilisent des machines traditionnelles et mal entretenues, dont la capacité demeure faible comparativement à la fourniture des cerises apportées par les producteurs pendant la campagne-café. D'autres stations sont érigées à des distances rapprochées et sont de grande capacité alors que la production n'est pas conséquente. Une étude minutieuse débouchant à des résultats meilleurs aiderait en la matière.
2. La mauvaise gestion des stations est un facteur limitant pour la qualité du café voire la promotion des coopératives. Les SLC sont souvent incapables de payer les agriculteurs sur place pour les cerises fournies en raison du manque des liquidités, causé par une mauvaise gestion financière ou le décaissement tardif du prêt par les banques commerciales. Ce prêt constitue en quelque sorte le fonds de roulement des SLC

indispensable à l'achat des cerises de café. Dans ce cas, les producteurs livrent leurs cerises aux stations privées.

3. L'absence d'une prime d'encouragement en termes de prix rémunérateur pour les cerises de bonne qualité. Bien des stations collectent et traitent les cerises indistinctivement et payent les caféiculteurs un prix fixe, indépendamment de la qualité différentielle. Ne pas récompenser les paysans pour la qualité de leurs cerises est un signe de démotivation dans l'amélioration des pratiques agricoles. Les caféiculteurs se détournent vers le café ordinaire (washed) afin de traiter et vendre séparément leurs cafés.
4. Il a été constaté depuis une décennie déjà une demande du café ordinaire (washed) sur le marché international. Cette demande a sûrement des implications sur le café entièrement lavé, en freinant le décollage de café spécialité quand bien même elle permet aux SLC de faire un "profit facile" en élargissant la vente du café ordinaire et du café fully washed à la fois. En effet, le café entièrement lavé demande beaucoup d'investissements alors que la différence avec le non-lavé n'est pas assez significative (OCIR-Café, 2011, Gisaro 2012).

3.5.5 Importance et avantages de la station de lavage de café en milieu rural

Les investissements dans le traitement du café demeurent des garanties pour la qualité et le prix aux producteurs et pour l'État. Les SLC constituent des infrastructures indispensables pour la valorisation du café et la promotion des coopératives au Rwanda. Elles sont pourvoyeuses d'emplois non agricoles pour les groupes vulnérables souvent marginalisés en milieu rural. Ces stations permettent de résorber le chômage dans ces zones rurales, ce qui réduit l'exode rural, la pauvreté des jeunes et des femmes souvent sans emploi. Grâce aux activités des SLC les producteurs sont épargnés des travaux fastidieux de traitement du café. Ce dernier réduit la peine des caféiculteurs, ce qui permet de rentabiliser le café en vue de mettre sur le marché un café de qualité. Ces structures constituent une base d'entente entre les producteurs, les commerçants, les acheteurs et les institutions œuvrant en faveur du secteur café. La production augmente au fil des années, comme la qualité et le prix sur le marché. L'usage aux stations a permis l'abandon des travaux de dépulpage, de lavage et de séchage par les caféiculteurs, qui désormais s'occupent d'autres activités que celles liées au café. Depuis l'introduction des SLC, le producteur ne s'occupe que de l'entretien du caféier dès la plantation jusqu'à la cueillette des cerises. L'adhésion à la SLC garantit potentiellement aux membres des coopératives le partage des ristournes à la fin de la campagne. Cependant, la mise en place d'une station dans les zones rurales est une activité complexe confrontée à des contraintes matérielles, financières et techniques qui étouffent son fonctionnement (Figure 12).

3.5.6 Contraintes des stations de lavage de café au Rwanda

La capacité de traitement des SLC est à 30% de la production totale. Ce niveau de production dépend de la mauvaise gestion des stations de lavage et des coopératives.

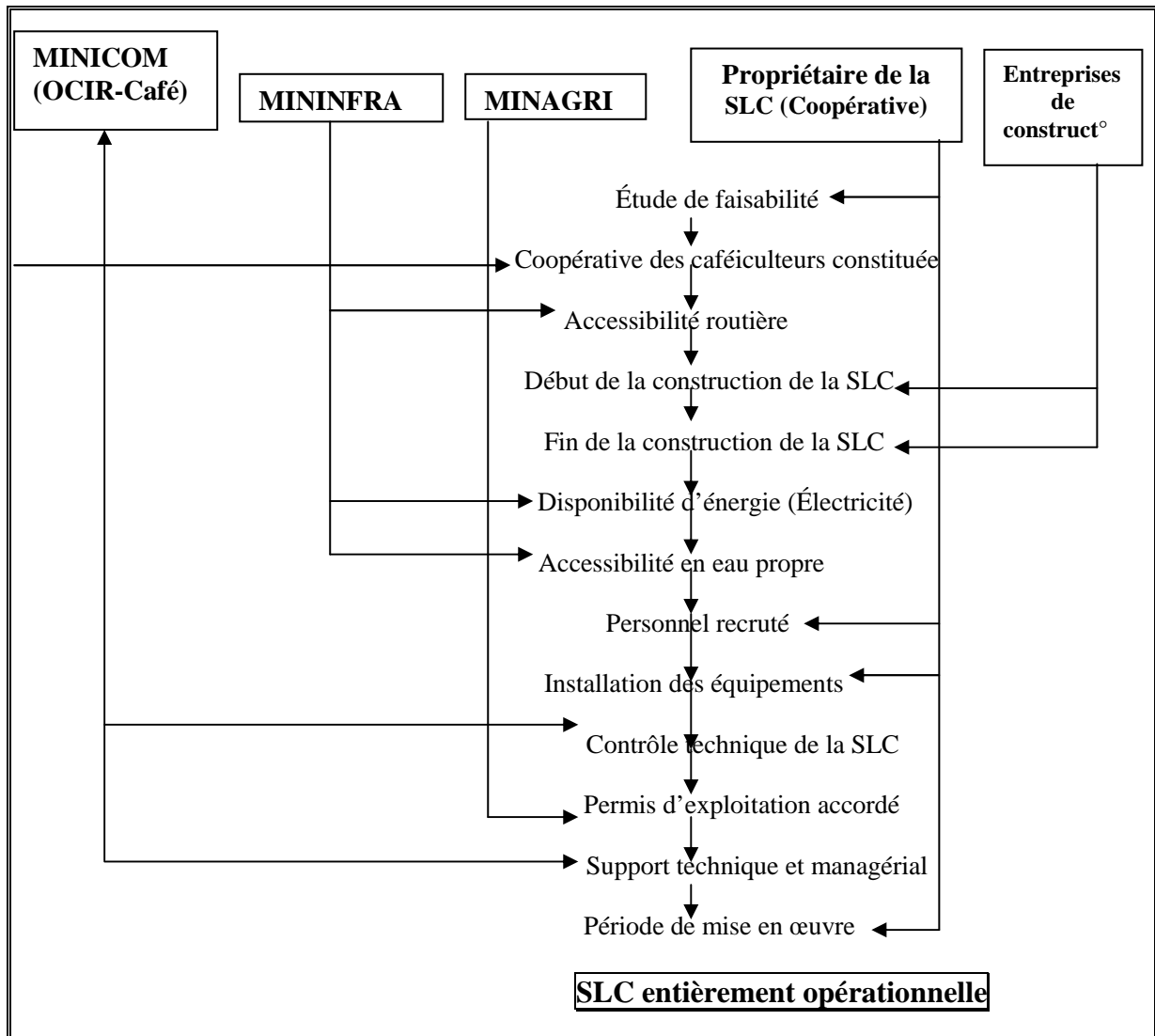


Figure 12. Contraintes de la mise en place d'une station de lavage de café en zone rurale.

Source : Nous-même, à partir des données du Minecofin (2008).

Le rendement du café est lié aux pratiques culturales inappropriées et à l'alternance des cycles de production. Le problème de financement est un handicap majeur au développement des SLC. Les promoteurs éprouvent des difficultés de financement pour investir dans ce secteur : le manque de garanties bancaires et de disponibilité financière et la faible capacité managériale de ces organisations. Examinons l'émergence des coopératives dans le monde et au Rwanda. Ce sera l'objet du quatrième chapitre du présent travail.

CHAPITRE IV. LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DANS LE MONDE ET AU RWANDA : UN APERÇU GÉNÉRAL

Dans ce chapitre nous présentons la théorie relative à la genèse de la coopération, son historique, ses caractéristiques ainsi que ses valeurs et principes qui sont la base du développement du mouvement coopératif dans le monde. Cette partie donne également les différences entre la coopérative et les autres organisations, ainsi que l'émergence, le fonctionnement et les limites du mouvement coopératif au Rwanda.

4.1 Concepts et définitions

4.1.1. Genèse de la coopération

La notion de coopérative est abordée du point de vue de sa genèse, de sa définition, de ses valeurs et principes, de son organisation et de son évolution dans le monde et particulièrement au Rwanda. De par son étymologie, la « coopération » a une origine latine : « *cum operare* ». Il signifie *travailler avec quelqu'un*. La coopérative prend pour devise le « *self help*»⁵⁴ et « *chacun pour tous* ».

- Le *self-help* veut dire la fierté de pourvoir à ses propres besoins par ses propres moyens, consommer ses propres produits. Ainsi, être son marchand, son banquier, son prêteur, son patron... c'est s'autosuffire.
- Par contre le *chacun pour tous* signifie se servir mais également servir autrui en s'entraidant mutuellement. La coopérative exige donc l'effort personnel de chacun et la mise en commun des efforts personnels dans la réalisation des objectifs collectifs.

L'idée de la coopération est aussi vieille que l'humanité. Même au niveau micro-social de base (ménage), l'homme a toujours eu à travailler avec son conjoint ou avec son semblable pour satisfaire ses besoins. Depuis le début de son existence, l'homme a toujours cherché à vivre en communauté, soit pour résister à une nature très hostile, soit pour créer un environnement favorable à l'épanouissement humain. Les coopératives ont existé depuis bien longtemps sous des formes différentes de celle d'aujourd'hui, parce que l'environnement socio-économique était différent aussi. Toutes les fois que les hommes se groupaient volontairement en vue de s'entraider, ils constituaient en fait informellement un type simple de coopérative. Ces associations sont dites de *fait*, car spontanées, non organisées et gérées traditionnellement sans aucune structure organisationnelle au sein d'une entreprise. Par après, au fur des années, furent créées des institutions dépassant le cadre strictement familial à l'intérieur desquelles la vie économique, sociale, culturelle, politique,... était organisée.

Le véritable mouvement coopératif au sens moderne, en tant que pratique scientifique remonte à la veille de la révolution industrielle en Europe, précisément en Angleterre en 1844. IL s'insère dans les courants idéologiques du début du 19^e siècle, qui sont une réaction contre l'agression du capitalisme libéral. A la suite du machinisme, une situation misérable des

⁵⁴ Pour information et étude approfondie, Paul Lambert, *La doctrine coopérative. Les propagateurs de la coopération*, 3^e édition augmentée, Bruxelles, 1964 : pp. 249-250.

travailleurs s'est généralisée dans plusieurs pays de l'Europe surtout en Angleterre, berceau de l'industrialisation. En vue d'atténuer cette situation, la première coopérative fut créée pour lutter contre la domination, l'exploitation sociale du capitalisme naissant qui basculait les valeurs anciennes et imposait sa logique aux dépends des agents dominés. Singulièrement en Angleterre, le machinisme venait de créer une situation déplorable de chômage et de concurrence sauvage à tel point que le pouvoir d'achat des ouvriers et les conditions de vie des autres « *économiquement faibles* » étaient devenus précaires.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la naissance du mouvement coopératif, on cite le facteur idéologique avec la révolution industrielle qui a entraîné le bouleversement des structures socio-économiques en Angleterre d'abord, en Europe continentale et Amérique du nord. Alors qu'une petite minorité de la population s'enrichissait rapidement, la grande majorité ensuite exploitée vivait dans la misère. Entre autres réactions, un large mouvement s'opposa à ce système, basé sur l'inégalité et l'exploitation. L'idéologie coopérative fut largement représentée dans ce courant nouveau (Gisaro, 2003, Sentama, 2009).

Le véritable élan de l'idéologie coopérative est l'œuvre de deux penseurs socialistes (première moitié du 19^e siècle) : l'Anglais Robert Owen (1771-1858) et le Français Charles Fourier (1772-1837). Ils sont considérés comme « *les Pères de la coopération* », parce qu'ils furent les premiers à en énoncer les principes suivants : *l'association, la nature volontaire de la coopération, l'entreprise fonctionnant sur une base démocratique et visant le service plutôt que le profit*. D'autres disciples, dont le Docteur William King et Michel Derrion, ont posé les fondations solides de la coopération⁵⁵, qui ont abouti à la première coopérative moderne. C'est « *la découverte du moteur à vapeur au 17^{ème} siècle qui a accéléré l'industrialisation de l'Europe occidentale. Prenant alors part à un mouvement d'exode rural, les habitants des campagnes ont quitté les activités agricoles pour se consacrer aux activités industrielles. Suite à la désertion du secteur agricole, la croissance du taux d'urbanisme s'est accompagnée de pénuries alimentaires. Le secteur agricole souffrait également des fuites devant les rigueurs de la féodalité. La vie des nouveaux citadins n'a pas tardé à se détériorer à cause des mauvaises conditions de travail dans les usines : heures de travail excédentaires, bas salaires, prix élevés des produits d'usine. Ce début d'industrialisation a été appelé le siècle des capitalistes* », (Gisaro, 2003).

La Révolution industrielle de l'Europe Occidentale est le berceau de la coopérative moderne. Le courant coopératif est donc venu combattre les seigneurs féodaux et les capitalistes. Le problème de pénuries alimentaires a amené les travailleurs de cette époque à créer des associations d'entraide avec l'objectif d'aider les associés à opérer des achats à des prix modiques. La coopérative apprenait aux citoyens à entreprendre leurs propres activités et à les gérer. Du point de vue purement économique, le facteur économique a été à la base du mouvement coopératif qui a débuté dans la branche de la consommation car tout le monde voulait se procurer au meilleur prix les produits désirés. Tandis que sur le plan social, l'ouvrier du début du 19^{ème} siècle était réduit au rang d'une machine que le patron pouvait exploiter au maximum. Il est donc évident que les coopératives offraient une alternative supérieure en privilégiant les principes d'égalité, de liberté et de solidarité.

La coopération en tant qu'actes collectifs et plus tard comme mouvement, a ainsi vu le jour en Europe occidentale. La genèse de la coopération moderne remonte à la fondation de la « *Société des Équitables Pionniers de Rochdale en 1844* », créée le 24 octobre 1844 en Angleterre, par 28 tisserands de Rochdale (Faubourg industriel de Manchester). Ce n'est

⁵⁵ Pour plus de détails, voir d'autres auteurs, dont Louis Blanc (1811-1882), Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), Henri de Saint Simon (1760-1825), Philippe Buchez (1796-1865), qui ont, d'une manière générale, contribué à l'évolution et à l'émergence du mouvement coopératif dans le monde.

pourtant pas la première coopérative. Les traces coopératives remontent à l'Antiquité et au Moyen-âge. Les laiteries communes en Arménie, les fruitières, les fromageries du Jura et de la Savoie (France), les confréries de sépulture et les compagnies artisanales chez les Grecs et les Romains... sont autant d'exemples. La *Société de Rochdale* avait pour but de créer une communauté autonome groupant les coopérateurs à la fois producteurs et consommateurs en même temps. Progressivement ces tisserands ont constitué le capital par des cotisations hebdomadaires afin de protéger leur maigre pouvoir d'achat. C'est par après qu'ils mirent en place un magasin de vente des produits de première nécessité (sucre, farine de blé, sel, beurre, farine d'avoine). L'objectif principal de cette coopérative était d'acheter et de vendre les produits de consommation à des prix réduits aux sociétaires. Les paysans devaient stocker leurs produits agricoles afin de les revendre au moment opportun, et ainsi briser les transactions des commerçants intermédiaires qui imposaient leurs prix.

La détermination des 28 tisserands de Rochdale a été un moteur pour l'épanouissement de leur entreprise. Ces éléments ont permis à cette coopérative de gagner de plus en plus d'importance à Rochdale et en dehors des frontières. Malgré les faibles moyens et le manque d'instruction constatés chez les premiers coopérateurs, l'œuvre des 28 tisserands est indéniablement le tremplin du mouvement coopératif moderne actuel. Le statut de la « Société des Équitables Pionniers de Rochdale » fut rédigé par Charles HOWARTH, l'un des pionniers de la société en 1844. Ce statut instaurait ce qui est encore de nos jours le principe essentiel de la coopération : *la répartition des bénéfices entre les sociétaires au prorata des activités réalisées avec l'association*. Dans toute coopérative on trouve des membres qui disposent de moyens et d'autres qui n'en disposent pas. La devise de la coopération est « l'union fait la force ». C'est cette complémentarité qui était la thèse même de *Charles Howard* en rédigeant le statut de la première coopérative moderne. Son mérite fut d'avoir abandonné définitivement le mode de distribution des profits proportionnellement au capital investi entre les sociétaires, afin de mettre efficacement en pratique la répartition des bénéfices par rapport au volume des marchés traités par chacun des participants avec la société. L'objectif des Équitables Pionniers de Rochdale était de transformer le monde à partir de l'idéologie coopérative. La multiplication des coopératives de part et d'autre dans le monde devait engendrer ce qu'il convenait d'appeler « *la république coopérative* ».

4.1.2 Définition, valeurs et caractéristiques de la coopération

1. Définition et valeurs de la coopérative

La coopération a été définie, par plusieurs auteurs ou organismes, de plusieurs manières. Nous retenons deux définitions majeures dans le présent travail : celle proposée par l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) et celle de l'Alliance Coopérative Internationale (A.C.I).

Selon l'OIT⁵⁶ (1966), « *Une coopérative est une association de personnes qui sont volontairement groupées pour atteindre un but commun, par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement* ».

De cette définition de l'OIT, il y a lieu d'identifier quelques points essentiels :

- *Société de personnes* : Différente de la société de capitaux car la primauté est accordée au membre en tant que personne, et non aux capitaux ou parts sociales dans l'entreprise.

⁵⁶ Organisation Internationale du Travail (O.I.T), résolution 127 de 1966, annexe D. Lire la « *Promotion des coopératives* », Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} session, Genève, 2002.

- *L'élément volontariste* : les coopératives sont des entreprises de libre adhésion et libre sortie, sans contraintes, discrimination, imposition. En d'autres termes, on adhère et on sort librement, à volonté.
- *But commun* : les membres d'une coopérative doivent être des personnes éprouvant les mêmes problèmes, difficultés et besoins communs. Ils doivent être dans presque les mêmes conditions socio-économiques, même activité et domaine économique, ce qui implique le problème de proximité physique. Exemple : Coopérative des artisans du district de Huye, coopérative des pêcheurs du lac Kivu, coopérative d'exportateurs du café du Rwanda, coopérative d'extraction de mines de Katanga (RD Congo)...
- *Constitution d'une entreprise* : la coopérative est à la fois Association et Entreprise dirigée démocratiquement selon le principe : « *une personne = une voix* », et non « *une action = une voix* » comme dans les sociétés de capitaux. Les coopératives sont des organisations autonomes dont la gestion est démocratique. Cette organisation juridique permet de faire vivre une forme de démocratie au sein de l'entreprise. Le pouvoir est exercé démocratiquement et les membres travaillent avec le souci pour l'intérêt général de tous les associés.
- *Fournir une quote-part équitable du capital nécessaire* : les membres doivent s'acquitter des frais d'adhésion à la coopérative et fournir des parts sociales équitables à tous les membres. Ces parts aident au fonctionnement de leur coopérative.
- *Participation aux risques et aux fruits de leur entreprise* : toute activité économique dégage des résultats positifs ou négatifs. Les membres sont co-responsables du résultat net de leur coopérative. Ils reçoivent des ristournes positives ou négatives au prorata de leurs activités avec la coopérative et proportionnellement au résultat net de celle-ci.
- *Participation active* : les membres doivent participer activement aux activités de la coopérative afin de la rendre prospère : participation aux réunions, aux élections des dirigeants, activités génératrices de revenus, et à l'élaboration des orientations de leur entreprise ou toute autre mission bénéfique au développement de leur coopérative et de la communauté environnante. Cette participation doit impérativement être active et non passive : faire l'entreprise coopérative sienne afin de la faire avancer.

C'est dans le Congrès de l'ACI tenu à Manchester en 1995 que furent évoqués et adoptés les valeurs et les principes coopératifs. Les valeurs coopératives sont des bases solides sur lesquelles sont fondés les principes fondamentaux de toute organisation coopérative. Elles sont la clé de bonne marche et de bon fonctionnement des coopératives de par le monde. Elles représentent les normes et les règles inchangeables qui guident toute coopérative. Parmi les valeurs coopératives, il y a *six valeurs fondamentales* et *quatre valeurs éthiques* :

- *Les valeurs fondamentales* sont des normes générales qui guident les membres, les responsables, le personnel... dans leur manière de penser et d'agir pour la bonne marche de leur coopérative. C'est notamment : *la prise en charge, la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité* »⁵⁷.
- *Les valeurs éthiques* quant à elles trouvent leur essence dans les convictions des pionniers fondateurs de la première coopérative (Société des Équitables Pionniers de Rochdale). Ces

⁵⁷ Partant de ces fondements du mouvement coopératif, la règle d'*égalité* renvoie au principe « un homme = une voix », la règle de *liberté* signifie que chacun peut adhérer ou s'en aller (c'est le principe de la porte ouverte), la règle de la *justice* évoque que la répartition des bénéfices se fait au prorata des activités de chaque membre. La règle d'*équité* signifie que la rémunération des apports en argent (capital investi) est très limitée.

convictions portent sur : *l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et le respect des autres* qui doivent guider toute coopérative (ACI, 2009).

Ces valeurs guident toute coopérative dans la résolution des problèmes majeurs des membres. Cette résolution est endogène, car la coopérative est d'abord l'affaire des associés : c'est la « *responsabilité mutuelle* » qui se situe à deux niveaux : (i) Au niveau externe : les membres sont solidairement responsables des actes posés par leur coopérative. Cette responsabilité est réciproque et complémentaire entre la coopérative et ses sociétaires. (ii) Au niveau interne : les membres et les organes de la coopérative assument leur responsabilité dans le sens de la sauvegarde de l'autonomie et de l'indépendance de leur coopérative, vis-à-vis de bailleurs de fonds, de l'État et des autres partenaires.

La *démocratie* coopérative intègre d'autres dimensions telles que l'écoute et le respect de l'autre et de son point de vue, la tolérance, la recherche permanente de la conciliation et de l'harmonie du groupe au sein de leur entreprise.

L'*égalité* dans une coopérative soulève d'épineux problèmes du statut social de certains membres au sein de la coopérative. Les coopérateurs doivent être convaincus que, malgré les disparités des statuts sociaux, des apports des uns et des autres, du niveau d'instruction, du sexe, de l'âge... ils ont les mêmes droits et devoirs au sein de leur organisation commune.

L'*équité* s'entend comme justice dans le traitement des coopérateurs à différents niveaux : l'accès à l'information, à la formation, la prise en charge des dépenses engagées, des risques encourus, de la répartition des résultats (des ristournes). Au-delà de cela, il convient d'apprécier la valeur de l'équité même dans l'animation des réunions des organes et dans l'administration et la gestion quotidienne de la coopérative.

La *solidarité* dans son sens classique met en exergue l'entraide mutuelle des membres dans la satisfaction de leurs besoins individuels, voire collectifs. Cette notion doit intégrer l'intérêt général comme priorité au sein de la coopérative, le renforcement de la cohésion entre les coopératives à travers les organisations faïtières et les réseaux dans le but d'accroître l'impact du mouvement coopératif tant au niveau national qu'international.

L'*éthique* coopérative est une valeur classique qui demeure fondamentale pour la coopérative. La conduite morale des membres conditionne la cohésion et l'harmonie de l'association et donc la croissance voire le développement de l'entreprise. Aussi les coopérateurs doivent-ils s'employer à préserver l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Les coopératives sont des entreprises dont les principaux objectifs sont l'amélioration des conditions économiques et sociales des membres. Ces derniers adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. Ces valeurs coopératives font partie de l'économie sociale. Elles jouent un rôle essentiel dans les économies nationales et internationales en alliant profitabilité et solidarité, en créant des emplois, en renforçant la cohésion sociale, économique et territoriale. Les coopératives génèrent le capital social, en promouvant la citoyenneté active, la solidarité et une forme d'économie dotée de valeurs démocratiques, qui place l'être humain au premier plan et soutient le développement durable et l'innovation sociale, environnementale et technologique.

A propos de ces valeurs coopératives, Kofi Annan, affirme qu'en tant qu'« *organisations axées sur la personne et fondées sur l'équité, la solidarité et l'assistance mutuelle, les coopératives sont un élément catalyseur du développement de l'esprit d'entreprise et un facteur important de stabilité et de cohésion sociale* ». On observe que « *la personne* » en tant que *membre* est au centre de toute organisation coopérative. La primauté est accordée à la personne membre et non aux capitaux (parts sociales) détenus ou investis dans une société.

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI)⁵⁸ définit la coopération comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* »⁵⁹. De par cette définition, les personnes physiques et morales peuvent former une coopérative. En adhérant à celle-ci, elles exercent des activités concourantes au développement de leur organisation. Elles doivent être de la même zone géographique ou de proximité physique (Gibson, 2005).

De toutes ces définitions et précisions, il y a lieu de remarquer que la coopérative est la seule organisation et entreprise remplissant à la fois le caractère social et économique :

- Elle est une *organisation sociale* parce qu'elle est une association regroupant des personnes qui ont reconnu d'une part la similitude de certains de leurs besoins, et d'autre part la possibilité de mieux satisfaire ces besoins par une entreprise commune que par des moyens individuels. L'association des membres suppose la nature et la gestion démocratiques de l'entreprise coopérative (Assemblée générale, Conseil d'administration, Conseil de surveillance, Gérance, Membres...) dans laquelle les associés participent entièrement et activement dans les activités de promotion de leur entreprise, soit directement ou indirectement par des délégations de groupes de membres (Galor, 2004).
- Elle est une *organisation économique* parce que c'est une entreprise commune dont l'objet particulier répond précisément aux besoins à satisfaire et fonctionne comme toute autre entreprise dans la recherche du lucre. C'est à travers l'association des membres que cette entreprise satisfait aux besoins communs des associés et à moindre coût. Toutefois, la structure d'une entreprise coopérative petite ou complexe dépend de la nature et de la taille de ses activités dans l'accomplissement de ses missions en faveur des associés. Toutes ces activités convergent dans plusieurs domaines comme dans la plupart des autres entreprises. Leur structure reste similaire à celles des autres entreprises à la fois publiques et privées (Bridault, 1998, Fairbairn, 2003)⁶⁰.

Partant de ces définitions et considérations, nous pouvons retenir qu'une coopérative est :

- une association de personnes qui sont confrontées aux mêmes difficultés et qui conçoivent une même orientation de résolution de leurs problèmes ;
- une association de personnes ayant à la base un contrat entre les associés ;
- une entreprise qui nécessite un certain degré de confiance et de compréhension ;
- une entreprise économique : c'est-à-dire que les associés s'unissent dans le but de rechercher les moyens économiques pour subvenir à leurs besoins, autrement dit la coopérative a un but économique et c'est ce qui lui confère le caractère d'entreprise.

2. Caractéristiques distinctes des coopératives

Selon l'ACI (2009), les coopératives ont des caractéristiques communes de sorte que :

- Les membres ont au moins un intérêt commun ;
- Le but poursuivi par les adhérents est l'amélioration de leur situation économique et

⁵⁸ Pour en savoir plus sur son histoire et son évolution, lire C. Gide (1922), W.P Watkins (1971), G. Mladenatz (1933), P. Lambert (1967), D.Mignot, J. Defourny et A. Leclerc (1999), J.F Draperi (1995).

⁵⁹ Lire la « Déclaration sur l'identité coopérative », *Réseau coop.* Vol.3, n°2, 1995, p.11.

⁶⁰ Pour plus de détails, lire Sentama E. (2009 : 65).

- sociale à travers des actions communes ;
- Les membres se servent d'une propriété collective dont la gestion commune leur offre des biens et des services. Quelles que soient sa taille et ses activités cette entité utilise les ressources des membres pour produire des biens ou des services.

Les coopératives sont des entreprises dont les principaux objectifs sont l'amélioration des conditions économiques et sociales des membres qui adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. C'est dans ce cadre que l'ACI⁶¹ une organisation de coordination coopérative au niveau mondial a été créée à Londres en 1895. Elle compte plus de 243 organisations membres provenant de 91 pays dans tous les secteurs. Ces coopératives représentent 800 millions de coopérateurs répartis sur le globe (ACI, 2009)⁶². Lors du congrès de Manchester en 1995, dans la recherche de stratégies de coordination des activités coopératives, à travers de nombreux débats et discussions, des principes coopératifs fondamentaux ont été adoptés. Ils guident toutes les coopératives à travers le globe, même si quelques contraintes à leur réalisation ne manquent pas.

4.1.3. Principes et objectifs du mouvement coopératif

1. Les principes coopératifs

Une coopérative confère des avantages à ses membres, ces derniers n'y cherchent pas de lucre au sens strict du terme. Ils sont guidés plutôt par un objectif noble d'entraide, de solidarité, de promotion mutuelle qui justifie la thèse coopérative. Les besoins de l'homme évoluent en fonction de son environnement. Le coopérativisme en tant que système économique qui se soucie du bien-être de l'homme, évolue aussi pour ne pas sombrer dans l'obsolescence. C'est dans ce cadre que les coopératives depuis la *Société de Rochdale* furent guidées par les principes de base de toute coopérative. Ces principes font l'unanimité au sein des coopératives à travers le monde. Ils en guident les actions quels que soient les domaines d'activité. Ils ont évolué depuis la *Société de Rochdale* jusqu'à nos jours. Il est cependant impossible d'uniformiser les principes coopératifs adaptés aux différentes formes des coopératives et aux différentes cultures dans le monde. En 1995 l'ACI propose une révision des principes, celle-ci n'est pas allée en dehors des principes initiaux de Rochdale. Après un siècle et demi, ils sont toujours considérés comme des fondements solides du mouvement coopératif et guident celui-ci dans le monde entier. Les valeurs et les principes coopératifs alimentent ce mouvement comme un système de valeurs auquel adhère une société humaine.

⁶¹ Pour plus de précision, voir aussi la récente synthèse de D. Mignot, J. Defourny et A. Leclerc (1999) et les dernières publications du secrétariat de l'ACI (2009).

⁶² Fondée à Londres en 1895 puis déclarée politiquement neutre en 1910, l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) a pour tâches d'ajuster sans cesse les principes et les règles coopératifs à la mobilité temporelle et à la diversité spatiale des circonstances, d'en faire la propagande, d'établir des contacts entre les mouvements coopératifs, d'étudier et de défendre les intérêts de la coopération.

Les sept principes⁶³ actualisés et adoptés par l'Alliance Coopérative Internationale sont:

Premier principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion. Personne ne doit être forcé d'entrer ou de sortir de la coopérative. Elle adhère par son propre consentement, car elle est persuadée du bien-fondé de l'action commune. Ce principe a quelques limites : l'adhésion peut être refusée à une personne au cas où (i) son comportement, son caractère, sa réputation portent atteinte à la réputation de la coopérative, (ii) le seuil de rentabilité ou de fonctionnement de la coopérative est atteint, etc.

Deuxième principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

Ce principe prône l'égalité totale des membres dans la contribution au patrimoine de la coopérative, la prise de décisions engageant l'entreprise, l'administration et le contrôle des affaires, la répartition du résultat. Tous les membres ont les mêmes obligations de participer aux activités de la coopérative, avec la même faculté d'élire et d'être élu et le droit aux mêmes avantages. En effet, rappelons-le, les coopératives sont des sociétés démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant ces derniers. Les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix », quel que soit le nombre de parts sociales apportées. La gestion démocratique est une caractéristique essentielle des coopératives. Cet élément la différencie des autres sociétés en général et celle de capitaux en particulier. En effet, dans cette dernière les voix sont réparties proportionnellement aux actions détenues. Celui qui détient plus d'actions a plus de voix, le pouvoir de décision dans l'entreprise ; souvent il en est le patron.

Troisième principe : Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Ils affectent les excédents aux projets de développement de la société, éventuellement par la dotation des réserves dont une partie est impartageable, par des ristournes distribuées aux membres, proportionnellement à leurs transactions avec la coopérative, par le soutien à d'autres activités approuvées par les membres.

Quatrième principe : Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations et des gouvernements ou la recherche de fonds à partir des sources extérieures, doivent se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

Cinquième principe : Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, des dirigeants élus, des gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour contribuer au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion

⁶³ Pour de plus amples informations, lire la « Déclaration sur l'identité coopérative », Déclaration approuvée par l'Assemblée Générale de l'ACI lors du congrès de Manchester, septembre 1995, Réseau coop., vol. 3, n° 2, novembre-décembre 1995, p.11. Consulter le site : <http://www.ica.coop/ica/fr/fr.principles.html>. Lire J. Defourny et al. (2002), *Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ?* Editions Luc Pire, Bruxelles (annexes).

sur la nature et les avantages de la coopération. L'objectif de l'« *éducation coopérative* » est d'apprendre aux membres les actions bénéfiques de la coopérative par voie de principe. Ce sont notamment les actions d'information, de formation et de perfectionnement du personnel et des membres, pour éviter un déséquilibre entre le sommet et la base. C'est une école ouverte pour tous les coopérateurs de n'importe quel niveau qu'ils soient.

Sixième principe : Coopération entre les coopératives

Appelée aussi « *la solidarité coopérative* », l'intercoopération unit les coopérateurs d'un même domaine entre eux, soude les coopératives entre-elles également. Son but est de constituer une force active capable de faire face aux autres agents économiques, une force de production. Les relations intercoopératives doivent être prônées pour les coopératives qui exercent des activités similaires et celles situées dans des zones géographiques différentes. Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent au sein des structures locales, nationales, régionales et internationales. Plusieurs coopératives forment l'Union, puis la Fédération (plusieurs unions), ensuite la Confédération (plusieurs fédérations des coopératives nationales au niveau international).

Septième principe : Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par les membres. Elles font la preuve de leur engagement envers les êtres humains en s'attaquant aux problèmes environnementaux, en renforçant la capacité de leurs communautés à mieux satisfaire les besoins économiques et sociaux.

Les 6 premiers principes (adoptés initialement par la Société de Rochdale) indiquent la voie à suivre, afin d'améliorer le bien-être des membres au sein de la coopérative. Les 4 premiers principes (Adhésion volontaire et ouverte à tous, Pouvoir démocratique exercé par les membres, Participation économique des membres et Autonomie et indépendance) sont considérés comme le noyau de toute coopération. L'absence de ces 4 premiers principes suppose la perte de l'identité coopérative. Ces principes garantissent les conditions d'appropriation et de participation effectives de membres. Pour ces derniers, la coopérative devient leur, en contrôlant sa gestion et ainsi tirer profit de leur activité commune. Le 5^{ème} principe (*l'Education des membres*) est une obligation de la coopérative de former et informer ses membres et le groupe public sur les principes et le bien-fondé de la coopération. Il a été constaté que le membre non formé et sans une éducation de base, ne saurait contrôler et participer dans les activités concourantes au développement de son entreprise, de son bien-être personnel et collectif. Desroche qualifie l'éducation coopérative comme un principe fondamental de la coopération, qui la distingue des autres organisations. L'éducation permet aux membres d'être efficaces et efficients au sein de leur organisation, donc une pré-condition du contrôle démocratique (Birshall et Ketilson, 2009).

Le 6^{ème} principe porte sur *la Coopération entre les coopératives*. Il s'agit d'une stratégie commerciale centrée sur le marché, sans laquelle les coopératives demeurent économiquement vulnérables et instables. Cette stratégie constitue une force commune utile pour toutes les coopératives d'un même domaine ou secteur d'activité, indispensable pour lutter contre tout abus ou toute concurrence entre les coopératives. C'est à travers ce principe que ces dernières parviennent à contrecarrer et à lutter contre toute forme d'injonction de l'État afin d'assurer leur unité et leur compétitivité effective dans le marché. C'est alors la recherche des débouchés à travers la coopération entre les coopératives, pour que celles-ci parviennent à gagner beaucoup de bénéfices à la fin de l'exercice, permettant ainsi de couvrir leurs dépenses et donc l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des membres.

Le 7^{ème} principe prône *l'Engagement envers la communauté*. Il accroît la responsabilité coopérative à la communauté dans laquelle elle exerce ses activités. Les membres de la coopérative sont d'abord les membres d'une communauté dans laquelle ils vivent, exercent des activités. La coopérative vise le bien-être du membre tout en intégrant le développement de sa communauté ou de son environnement physique. Cette complémentarité suppose une responsabilité réciproque du fournisseur de services aux autres. Cette réciprocité constitue une force pour le développement de la communauté, chaque acteur constituant une force pour l'autre. Cela concerne la gestion de l'environnement et le développement rural exercés par la coopérative en faveur de la communauté : les terrasses radicales, la construction et la réhabilitation des routes, les écoles, les hôpitaux, les marchés, la lutte anti-érosive, les travaux communautaires... Le respect des principes coopératifs permet à la communauté d'avoir confiance dans la coopérative et de s'impliquer efficacement dans les activités et projets débouchant sur le développement de leur milieu. Le partenariat entre la coopérative et la communauté garantit la viabilité des coopératives dans les zones où elles opèrent ; pour cela il faut bien gérer les ressources dont on dispose en respectant le modèle⁶⁴ suivant :

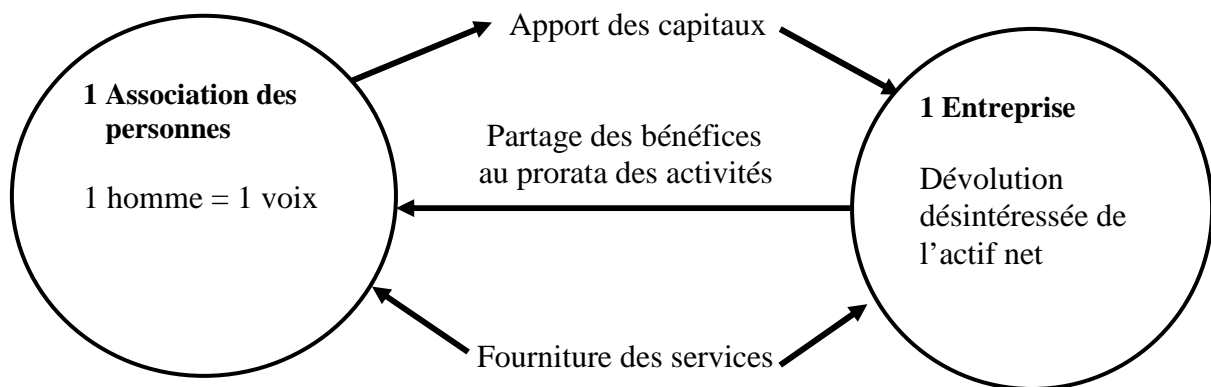


Figure 13. Modèle général de l'organisation coopérative.

Source : Nous-même, 2003

Il ressort de cette figure que la coopérative est à la fois une association et une entreprise. Les membres de l'association apportent des capitaux à l'entreprise qu'ils dirigent démocratiquement et y reçoivent des services et vice-versa. L'ACI en tant qu'organisation tutelle de promotion coopérative de par le monde, recommande des principes à toute coopérative. Le respect de ces principes garantit le développement voire la promotion de la coopérative et donc des membres qui la composent et de la communauté environnante.

2. Les objectifs des entreprises coopératives

Chaque entreprise sociale ou économique a des objectifs à atteindre, la coopérative également. Tout coopérateur doit connaître les objectifs clés de la coopération et les garder en tête pour un meilleur accomplissement de sa tâche. Ces objectifs sont les suivants :

⁶⁴ Mevellec P. et Belley M. (1985). *Gestion financière dans les organisations coopératives*, Québec : Gaëtan Morin, p.4.

1. *Amélioration du bien-être économique*

- La coopération est un système économique fondé sur l'application de la justice dans les affaires.
- Les coopératives empêchent l'exploitation des membres les plus faibles de la société.

2. *Moyen d'éducation*

Une coopérative contribue constamment à l'instruction de ses membres (5^{ème} principe).

3. *École de démocratie*

- Le mouvement coopératif est fondé sur des principes démocratiques et respecte les droits de l'individu.
- Une bonne coopérative applique une procédure démocratique dans tous les aspects de sa gestion : réunions, choix du conseil d'administration, conseil de surveillance...
- La coopérative enseigne le respect envers les dirigeants élus.

4. *Instrument de concorde*

- Dans la vie moderne, les tensions sociales sont nombreuses : les populations urbaines s'opposent aux populations rurales, les consommateurs aux producteurs, le travail au capital, sans parler des heurts dus à la religion, à la langue, à la race, aux tribus ou à la profession. Les coopératives contribuent à atténuer ces tensions et aident les membres à trouver un terrain d'entente permettant une activité commune.
- Les coopératives enseignent aux gens qu'ils dépendent tous les uns des autres, qu'ils ont tous besoin du prochain et que le progrès social requiert un effort commun.

5. *Facteur de compréhension entre les nations*

- Les coopérateurs du monde entier s'entendent plus facilement entre eux puisqu'ils partagent la même foi dans les principes de la justice et de l'humanité.
- La coopérative vise à mettre un terme à l'exploitation d'un pays par un autre, tout comme elle empêche l'exploitation d'un individu par un autre.
- Le développement des échanges internationaux entre les organisations coopératives contribuera puissamment à assurer la paix dans le monde (Nations-Unies, 2009)⁶⁵.

6. *Épanouissement de la vie culturelle et spirituelle*

- La lutte pour la vie dans un monde livré à la concurrence a de tout temps compromis les valeurs morales. Le mode de vie coopératif fait ressortir les plus belles qualités de l'homme et lui permet d'accéder à une vie plus haute.

⁶⁵ Selon la résolution du 18 décembre 2009, à la 64^{ème} session de l'Assemblée Générale des NU, le modèle économique coopératif est un facteur de développement économique et social majeur qui soutient la participation la plus complète possible des personnes dans le développement économique et social des pays. Les coopératives contribuent à l'éradication de la pauvreté dans le monde. La résolution encourage les gouvernements à créer un meilleur environnement de soutien pour le développement des coopératives. C'est dans ce cadre que la présente résolution des NU définit l'année 2012 comme l'année internationale des coopératives.

- Beaucoup de gens n'ont jamais connu que la pauvreté et l'insécurité, la coopérative peut lever les barrières qui empêchent l'humanité d'accéder à une vie meilleure.

4.2. Typologie des coopératives

Les coopératives sont des organisations qui interviennent dans tous les domaines de la vie, d'où leur formule susceptible de nombreuses applications et des typologies différentes. A titre indicatif, la typologie de Desroche reprend : la coopérative de consommation, de production industrielle, agricole et celle de crédit ; c'est la typologie « Quadripartite » selon l'auteur. Le BIT propose : la coopérative de consommation, d'habitation, d'intérêt professionnel non agricole et la coopérative agricole. Ce sont des exemples probants, quoi qu'il y en ait des modèles que l'on rencontre plus souvent et qui se distinguent suivant leurs fonctions.

1. Coopérative de production

C'est une coopérative dont les membres travaillent en commun avec l'objectif de produire des biens pour le marché. Elle peut être agricole, artisanale, ouvrière, industrielle, de pêche, *etc.* Au cas où elle viserait à effectuer les opérations soit de production, de transformation, soit de conservation en provenance de l'exploitation agricole ou encore pour procurer des instruments ou des produits nécessaires à l'exploitation agricole aux sociétaires, on parle dans ce cas d'une coopérative agricole. Si la coopérative fournit des matières premières pour la fabrication des objets d'art, il s'agit d'une coopérative artisanale.

2. Coopérative d'écoulement

C'est une coopérative dont le but est de regrouper les produits en vue d'une meilleure commercialisation. Elle écarte tous les intermédiaires superflus et coûteux. Cette coopérative appartient souvent à des agriculteurs ou à des artisans par exemple qui sont hantés par la recherche des marchés de leurs produits. Elle s'appelle également « *coopérative de vente* ».

3. Coopérative de consommation

C'est une association de personnes désirant acheter à un prix raisonnable des biens destinés à la consommation immédiate, à la production ou à l'équipement. Ces personnes économisent les bénéfices qui devraient appartenir aux entreprises commerciales ou aux commerçants privés. Cette forme de coopérative s'appelle aussi « *Coopérative d'approvisionnement* ».

4. Coopérative de service

Une coopérative de service est celle qui regroupe des personnes qui ont pour but de créer des services en vue de satisfaire leurs besoins de dépassement comme les services d'épargne et de crédit, les services de transport, d'assurance et autres... pour ne citer que ceux-là.

5. Coopérative multifonctionnelle

C'est une coopérative qui réalise plusieurs activités économiques à la fois, la production et l'écoulement, l'approvisionnement et les services par exemple. Elle est multifonctionnelle ou mixte. Cette classification n'est pas uniforme ou limitée, elle est fonction variante des promoteurs. Elle varie selon l'acception contextuelle du mouvement coopératif et selon

l'orientation. Ce faisant, chaque pays oriente son mouvement coopératif selon sa volonté politique et économique avec le souci d'améliorer le bien-être de sa population.

4.3. Traits distinctifs d'une coopérative et d'autres modes d'organisation

Une coopérative se distingue des autres modes d'organisation, non seulement par ses objectifs, sa vision, sa mission, mais aussi par les moyens qu'elle met en place dans l'accomplissement de ses objectifs. Les moyens qu'elle emploie à cette fin consistent à regrouper les personnes à l'aide d'une entreprise (gérée et dirigée démocratiquement) privilégiant le caractère libre et volontaire, humanisant des sociétaires.

Toute personne peut devenir membre d'une association, pourvu qu'elle remplisse les conditions et adhère aux objectifs de l'association, qu'elle soit usager ou bénéficiaire des services offerts par l'association. Dans une coopérative, les adhérents sont à la fois *entrepreneurs* et *usagers* deux missions intimement liées. La souscription d'une part sociale est essentielle pour être membre. Elle n'est pas la seule condition pour devenir membre d'une coopérative. Toute coopérative commence par être une association et une entreprise. Toute association n'est pas synonyme de coopérative.

Tableau 13. Différence entre une ASBL et une coopérative

ASBL	Coopérative
Sans but lucratif pour les membres	But lucratif pour les membres
Obligation d'éduquer, former les membres	L'éducation des membres est une obligation
Pas de contrat personnel avec les membres	Tous les membres opèrent des transactions avec leur coopérative
Les personnes assistées souvent inconnues	Elle travaille pour ses membres bien connus
Vit des dons et des aides	Vit de la créativité et des transactions des associés
Le capital social ne se partage pas même au moment de la dissolution	A la dissolution les parts sociales sont reprises par les membres, seul est dévolu l'actif net qui n'appartient à personne
La gestion est confiée à des personnes compétentes ou morales	La gestion est commune et démocratique

Source : CFRC-IWACU (1998), Tchami (2004).

Les traits d'une société de capitaux violent les valeurs et les principes coopératifs qui n'y sont pas respectés. En tant qu'entreprise les coopératives visent la production des biens et des services pour le marché, à côté de concurrents capitalistes. Elles adoptent des mécanismes de gestion élaborés et adaptés par les entreprises capitalistes : l'organisation de la production, la recherche de la productivité, l'innovation, la valorisation des compétences et de la qualité, comme c'est le cas au sein des SLC et des coopératives étudiées. Le fait que la coopérative ne vise pas à maximiser le profit pousse certains théoriciens de la coopération à dire que celle-ci n'est pas une entreprise au sens strict, mais plutôt une extension de ses membres.

Tableau 14. Distinction entre une entreprise capitaliste et une entreprise coopérative

Société de capitaux	Entreprise coopérative
Essentiellement une Entreprise de capitaux	Essentiellement une Entreprise de services
Le capital est risqué en fonction du profit (Actions ou parts sociales)	Les contributions financières sont exigées (quote-part équitable)
Objectif principal : rechercher le plus grand bénéfice sur les fonds investis	L'objectif est de fournir les services suivant des principes économiques et rationnels
Nombre d'actionnaires limité	En général pas de limitation, libre adhésion
Les excédents sont des profits (dividendes)	Les excédents sont des Ristournes
Les excédents des recettes appartiennent à l'entreprise	Les excédents de recette appartiennent aux membres clients
Contrôle de gestion suivant le nombre d'actions détenues : 1 action = une voix	Gestion démocratique : 1 homme = 1voix
Actions librement négociables, leur valeur varie suivant les bénéfices réalisés	Les parts sont nominatives et peuvent être cédées à des fins spéculatives
Le vote par procuration est accepté	Pas de vote par procuration

Source : Desroche (1976), Gisaro (2003), Tchami (2004).

Les coopératives sont différentes des sociétés de capitaux par leur mode de gestion démocratique, à travers laquelle elles emploient des valeurs et des principes coopératifs, en votant les droits, statuts et règlements qui défendent la libre entrée et libre sortie ainsi que le partage des surplus au prorata des activités exercées avec la coopérative. Bien que soumise aux lois du marché et de l'économie, la coopérative vise le social. La société de capitaux est par nature centrée sur les actions (les titres de propriété), la primauté est accordée au nombre d'actions détenues dans la société. La coopérative est par nature une association de personnes, auxquelles elle veut rendre services. On accorde une importance capitale à la *personne* en tant que *membre*, selon la règle : « *une personne = une voix* » ou « *une personne = un vote* ». Dans une société de capitaux on préconise : « *une action = une voix* ».

Tableau 15. Distinction entre un mouvement de solidarité et une coopérative

Mouvement de solidarité	Coopérative
Informel	Formelle
Familial, clanique ou corporatif	Non clanique, non corporative, fondée sur l'esprit d'entreprise
Spontané	Réfléchie, mûrie
Fermé sur soi	Ouverte à tous
Rend des services sans profit	Intérêt fixe et limité sur les parts sociales

Source : MINICOM, 2010, Gisaro, 2003.

Compte tenu du caractère informel des mouvements de solidarité, ils ne sont ni des groupements à vocation coopérative, ni des sociétés capitalistes. Ce sont des mouvements. Souvent fragilisés par leur propre élément autodestructeur qui est le désintérêt, ils ne peuvent

franchir leur sphère d'action. Une coopérative est au départ une association de personnes volontairement groupées pour résoudre un problème commun ressenti par les membres.

Tableau 16. Différence entre groupement à vocation coopérative et coopérative

Groupement à vocation coopérative	Coopérative
Naît d'une promotion externe	Naît de l'initiative des membres
Peut être géré de l'extérieur	Autogérée et auto-promue
Collectivisant	Refus du collectivisme
Extraverti	Introvertie (tournée sur soi)

Source : MINALOC (2008), Gisaro (2003).

Un groupement est une association ou groupe de personnes qui se mettent ensemble en vue de mener une activité socio-économique commune. Le groupement est régi par un règlement d'ordre intérieur. On l'appelle souvent « Groupement à vocation coopérative ». Il ne remplit cependant pas toutes les conditions exigées pour être une coopérative. Il ne fonctionne pas suivant les mêmes principes qu'une coopérative. Plusieurs groupements forment l'intergroupement, puis la fédération et la confédération au niveau supranational. Quant à l'organisation coopérative, elle naît, grandit et meurt. Toutefois, il existe une forme « pré-coopérative » qui essaye d'être en règle du point de vue des principes coopératifs mais n'a pas encore reçu l'aval des juridictions habilitées. Ayant la ferme volonté manifeste du respect des principes coopératifs, elle n'est pas jusque-là une coopérative au sens strict, on la qualifie de société « pré-coopérative » qui pourrait devenir coopérative, si elle remplit les conditions requises.

Les Mutualités : étymologiquement vient du latin « *mutuus* » signifie réciproque, qui s'échange. Une société mutualiste est une association à but non lucratif, appartenant à une même branche professionnelle, qui offre à ses membres un système d'assurance ou de prévoyance volontaire. Ce sont des groupements spontanés, des associations de travail ou financières appelées souvent des « Tontines ». Elles se créent entre des personnes qui se connaissent en vue de s'entraider par des cotisations d'argent versées à tour de rôle à chacun des membres de l'association (Mugesera, 1988). Les coopératives et les entreprises privées ne sont pas en opposition, du fait que les coopératives sont des entreprises privées à but lucratif à propriétaire unique ou à capital action. Elles se distinguent davantage par les règles régissant les relations entre propriétaires que par leurs relations avec le marché. Les deux entreprises sont demandeurs de services face à l'État, mais parfois de nature différente.

Tableau 17. Différence entre gestion capitaliste et gestion coopérative

N°	Gestion capitaliste	Gestion coopérative
1	Regroupement des capitaux	Association de personnes, démocratie
2	Pouvoir = Avoir (capitaux)	Pouvoir démocratique (1 homme = 1 voix)
3	Monogestion ±	Autogestion - participation de tous
4	Maximum de Profit	Services aux membres
5	Les usagers (clients) = des étrangers	Les usagers (membres = propriétaires)
6	Marketing capitaliste : publicité, création des besoins artificiels	Marketing social : souci d'éducation, recherche du bien-être des membres
7	Gestion du personnel : les employés sont ± considérés comme des étrangers	La coopérative présente généralement plus de transparence et d'humanisme
8	Nombre d'actionnaires ± limités	Porte ouverte, libre adhésion
9	Appréciation de la valeur des actions selon la profitabilité et la spécialisation	Valeur stable de la part sociale, intérêt limité sur le capital
10	Répartition des bénéfices selon la part du capital détenu	Répartition des excédents au prorata des transactions
11	Liquidation : répartition des actifs nets en fonction du nombre d'actions détenues	Dévolution désintéressée des actifs nets en cas de dissolution : caractère inaliénable
12	Phénomènes des multinationales	Intercoopération intra et intersectorielles

Source : Laflamme (1981). Séminaire sur les coopératives, Université de Sherbrooke.

NB : Les points 8, 9, 10, et 11 portent sur la différenciation managériale et financière. Le 12^{ème} élément concerne la dimension macro-économique.

Les règles de constitution et de dissolution des coopératives prévoient des limites à la redistribution du capital accumulé entre les coopérateurs en tenant compte des privilèges dont elles ont bénéficié et qui les ont aidées à accumuler ce capital. Les sociétés anonymes ou à capital action ne bénéficient pas des mesures pour faciliter leur capitalisation de sorte qu'elles restent plus libres d'en disposer à leur guise. En plus de leur but économique, les coopératives sont au nom de leur origine et de leur statut, plus enclines que les autres sociétés privées à poursuivre des objectifs de développement social. Ceci ne doit cependant pas inciter à prendre les coopératives pour des institutions altruistes ou de bienfaisance (erreur fréquemment commise par les bailleurs de fonds et les autorités, mais aussi par les coopérateurs eux-mêmes, surtout lorsqu'ils n'ont pas une bonne maîtrise de la gestion de leur passé). Au Rwanda les coopératives agricoles et les entreprises privées seraient des moteurs indispensables de la croissance économique et du développement du pays. Elles sont considérées comme des outils *a priori* valables, accessibles aux populations pauvres et d'importance capitale pour la masse rurale. Le tableau suivant synthétise les nuances énoncées.

Tableau 18. Résumé des différences entre une coopérative et les autres formes d'associations

Critères de comparaison	Coopérative	Société de capitaux	ASBL	Mutualité
Définition	Ce sont des personnes qui, ayant en commun des problèmes, s'associent et conjuguent leurs efforts	Ce sont des individus qui associent des sommes d'argent pour générer un profit	Ce sont des individus qui s'associent pour conjuguer leurs efforts pour le bien des autres	Ce sont des personnes qui s'associent pour conjuguer leurs efforts
Objectif	Aider les associés dans leur mieux-être, ils n'attendent pas un profit exorbitant	Veiller à tout prix à ce que les sommes investies génèrent le plus grand profit	Aider les associés à promouvoir le développement global, sans attendre le profit	Aider les membres dans leur mieux- être individuel
Capital social	Le capital social est constitué des parts sociales des associés. Elles sont versées jusqu'à une date limite	Le capital social est constitué des parts sociales et des cotisations des actionnaires. Elles sont versées en cas de besoin	Le capital social est constitué seulement des cotisations des membres. Elles sont versées de façon régulière	Le capital social est seulement constitué des cotisations des membres, elles sont versées de façon régulière
Prise de décision	Tous les associés sont égaux lors de la prise de décision selon la règle 1 homme = 1 voix	Le pouvoir de l'associé dans la gestion des avoirs est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il a investies	Tous les associés sont égaux lors de la prise de décision. Un homme, une voix	Tous les membres sont égaux lors de la prise de décision. Un homme, une voix
Sortie de l'association, rétrocession des parts	Aucun associé ne peut vendre ses parts sociales. Elles peuvent être cédées à un autre associé sur décision de l'A.G	L'associé peut vendre ses parts sociales	L'associé ne peut pas récupérer les cotisations qu'il a versées	Le membre ne peut pas récupérer les cotisations qu'il a versées
Ristourne ou intérêts	La ristourne est distribuée proportionnellement au mérite de l'associé dans ses prestations au profit de la coopérative	Les intérêts sont distribués proportionnellement au nombre de parts sociales investies	Pas de ristourne, pas d'intérêts	Pas de ristourne, pas d'intérêts
Dividendes	Les dividendes ne sont pas exorbitants. Au Rwanda ils ne dépassent pas 6%	Tout le possible est fait pour que les sommes investies génèrent un profit exorbitant	Pas de dividendes sur les cotisations	Pas de dividendes sur les cotisations versées
Liquidation de la société	Les associés peuvent se partager les avoirs qui restent après la liquidation de la coopérative, sauf l'actif net versé à une autre association	Les associés se partagent les avoirs qui restent après la liquidation de la société	Les avoirs qui restent après la liquidation sont donnés sous forme de dons ou legs à une autre association poursuivant le même objet	Les membres ne peuvent pas se partager ou donner les avoirs après la liquidation de la mutualité

Source : GISARO M. B. à partir des données du MINALOC (2008).

Ces organisations ne peuvent pas réaliser d'investissements importants sur leurs propres moyens sans solliciter l'appui de l'État et d'autres bailleurs. Dans ce contexte, la question du choix entre la coopérative et la société anonyme pour assumer le développement d'une activité, d'une région, d'un secteur devient une question de moyens pour l'État et des arbitrages qu'il faut faire entre différents objectifs avec des ressources limitées. Une coopérative poursuit des objectifs économiques et sociaux propres à elle, à la fois une entreprise et une association de personnes. Cet aspect détermine l'éthique coopérative et influence la façon dont les coopératives opèrent pour atteindre les objectifs. Par ailleurs, l'entreprise est un ensemble de moyens de toute nature (capitaux, biens corporels et incorporels...) mis en œuvre par des personnes en vue d'atteindre une certaine fin économique. La véritable différence entre la coopérative et les autres formes d'entreprises économiques réside dans la subordination de ses méthodes commerciales à son éthique. Les coopératives sont primordialement des entreprises commerciales qui doivent réussir en tant que telles, faute de quoi elles cesseront d'exister.

4.4. Étapes du développement coopératif

Dans cette section nous développons les grandes étapes du développement du mouvement coopératif en Europe et les coopératives agricoles en Afrique.

4.4.1 Le développement du mouvement coopératif en Europe

Depuis son existence, l'homme a toujours manifesté le besoin de vivre en communauté soit pour se défendre contre une nature hostile soit pour créer un climat favorable à son épanouissement. C'est pourquoi il a mis en place des institutions devant dépasser le cadre purement familial (les tribus) à l'intérieur desquelles devait s'organiser la vie économique, culturelle, sociale (Defourny, 2003, Draperi, 2003, Béchard, 2006). La coopération a de tout temps existé : c'est la coopération traditionnelle, familiale, corporative. Elle concerne l'entraide mutuelle entre les personnes au sein d'un village, une colline, une confrérie...

La coopération moderne s'insère dans les courants idéologiques du début du 19^{ème} siècle. Elle résulte de la réaction contre l'agression du capitalisme libéral. A l'opposé de la structure de la coopération ancienne, la coopération moderne progresse dans un environnement changeant, elle semble être une résultante, se propage partout où elle peut parer à l'influence défavorable de ce contexte. Le mouvement coopératif en Europe a été une initiative endogène des pauvres pour lutter contre l'exploitation des ouvriers par le capitalisme.

La première génération est celle de la « *Société des Équitables Pionniers de Rochdale* », qui a conduit à la mondialisation du mouvement coopératif. Cette coopérative de consommation a donné naissance à une multitude de coopératives dans tous les secteurs socio-économiques en Europe et dans le monde entier. La seconde génération de la coopération en Europe concerne les « *Coopératives d'épargne et de crédit* »⁶⁶. Elles ont émergé dans les milieux ruraux à la fin de la première moitié du 19^{ème} siècle. Ces associations sont organisées et contrôlées par les membres qui s'associent afin de garantir leur épargne et obtenir des crédits à des taux

⁶⁶ La Coopérative d'Épargne et de Crédit a été lancée il y a 130 ans en Bavière (Allemagne) par F.W. Raiffeisen afin d'aider les classes pauvres de cette région. Elles se sont regroupées en coopérative afin d'obtenir des crédits et des prêts à des taux raisonnables (Defourny, 1999 : 62).

réduits⁶⁷. Au départ l'idée fut de proposer des solutions au problème de la mise à disposition de crédits et de capitaux aux travailleurs agricoles.

Les COOPEC sont les fruits de nombreux penseurs⁶⁸ idéologiquement touchés par la misère des classes pauvres ; deux Allemands Franz Hermann Schulze-Delitzsch (1808-1883) et Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). Afin de combattre la misère des pauvres F.H. Schulze eut l'idée de créer des « *Sociétés de crédit* » dénommées « *Caisses de crédit populaires* » par le moyen de la Banque populaire en Allemagne. Raiffeisen pour sa part fonde en 1864 à Heddensdorf (Rhénanie) la première société coopérative de crédit mutuel et ensuite les « *Caisses rurales d'épargne et de crédit* », « *Caisses rurales* », « *Crédits mutuels* » ou « *Caisses Raiffeisen* ». Selon lui, une coopérative d'épargne et de crédit devrait permettre aux membres de tirer le meilleur rendement grâce à l'octroi de crédits à moindre coût. Actuellement, en Europe comme partout dans les pays industrialisés, la coopération s'est développée dans tous les secteurs et professions de la vie humaine. Il y a une émergence de nouvelles formes d'entreprises coopératives : l'agriculture, les banques, l'épargne et le crédit, l'énergie, l'industrie, les assurances, la pêche, le logement, le tourisme, le développement, la défense de la nature, l'emploi et la production. Ce sont les entreprises qui touchent principalement les secteurs de l'action sociale qui convergent vers l'économie sociale.

Les coopératives constituent dans l'Union européenne un système de plus de 460.000 entreprises qui comptent plus de 80 millions de membres⁶⁹.

4.4.2 Les coopératives agricoles

1. Définition et objet de la « Coopérative agricole »

Une coopérative agricole est « un groupement d'agriculteurs qui mettent quelque chose en commun, non pour récolter des gains à partager entre eux mais pour effectuer dans des meilleures conditions des opérations concernant la mise en valeur de leur entreprise » (Gisaro, 2003). Les coopératives agricoles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs, de tous les moyens économiques et techniques en vue de faciliter leur production agricole, et donc de valoriser les produits issus de leurs exploitations. Le but étant de développer leur activité économique ; améliorer et accroître les résultats de cette activité. Une coopérative agricole est une société civile particulière de personnes à capital et personnel variables, à laquelle est impartie une fonction déterminée sur le plan de la profession agricole. L'individualité ne permet pas aux producteurs de valoriser leur activité. Il s'avère indispensable pour eux de se regrouper afin de réunir leurs efforts et de faire face aux exigences du marché. Quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par les coopératives agricoles, telles que définies par leurs statuts, les fonctions à remplir sont :

⁶⁷ Pour Pamef (1997 : 63), les COOPEC en tant qu'institutions doivent permettre aux agriculteurs d'accéder aux crédits nécessaires pour la modernisation de leurs exploitations agricoles, sans avoir recours aux usuriers.

⁶⁸ Par après, d'autres auteurs ont fondé des COOPEC, l'Italien Luigi Luzatti qui développa les premières banques populaires en Italie en 1864 à Lodi et en 1865 à Milan (cité par l'Institut d'Etudes Bancaires et Financières, Crédit mutuel, Paris, Dunod, 1976) et le Canadien Alphonse Desjardins (1854-1920) qui fonda la première Caisse Populaire en 1900 à Lewis, Canada. La caisse s'est développée sur tout le continent américain.

⁶⁹ Crédit Mutuel, « Les Coopératives dans l'Europe Entrepreneuriale », *Document de consultation de la Commission européenne*, mars 2010, p.3.

- Assurer ou faciliter la production, l'écoulement ou la vente, notamment à l'exportation, des produits agricoles et forestiers ;
- Assurer l'approvisionnement de leurs sociétaires en leur procurant les produits, les équipements, les instruments et les animaux nécessaires à leurs exploitations ou à leurs immeubles forestiers ;
- Fournir à leurs membres et pour l'usage exclusif de leurs exploitations agricoles et forestières tous les services nécessaires à ces exploitations ;
- Faire pour le compte de leurs sociétaires, des opérations ou des travaux entrant normalement dans le cadre de la profession agricole (Poitevin, 1971).

2. Rôle économique des coopératives agricoles en milieu rural

Selon les Nations Unies (2011) « *la fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut* ». Une coopérative agricole se constitue à partir du moment où des agriculteurs éprouvent le désir de satisfaire des besoins communs en unissant leurs efforts. Une fois les besoins connus, l'entreprise coopérative essaie d'ajuster sa production de sorte que si la coopérative prédominait dans le secteur économique, la production s'accommoderait avec la demande.

Dans la branche agricole, les coopératives peuvent contribuer à l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles et à la commercialisation de la production. L'apport en nature et en investissement-travail permet aux groupements de réaliser une production suffisante et partant l'accroissement du revenu du paysan. La mobilisation de petits capitaux permet de financer des projets rentables à la hauteur de leur gestion, et accéder ainsi à un investissement productif. Les coopératives rencontrent du succès dans le développement économique du milieu rural. Ce sont des organisations qui se fondent sur une plus large gamme de valeurs que la seule recherche du gain comme les sociétés de capitaux. Elles sont avant tout des entreprises qui observent une certaine justice économique au sens d'une communauté libre et volontaire.

3. Rôle social des coopératives agricoles en milieu rural

La coopérative met la personne au centre de son action. L'individu prime par rapport au capital et le profit est transformé en revenu. L'action coopérative redonne confiance à la capacité des valeurs humaines. Elle permet à chaque membre de prendre en main sa destinée et de là, améliorer son statut social. En plus, la coopérative est le lieu privilégié pour la création d'emplois surtout en milieu rural.

Selon Giagnocavo (2012), les coopératives créent des emplois de quatre manières différentes :

- *Les coopératives en tant que lieu de travail collectif* : c'est lorsque ils travaillent ensemble dans une unité de production commune. Les coopératives de production agricole collectives et les petites exploitations industrielles en sont des exemples typiques ;
- *Les coopératives en tant qu'employeurs* : c'est le cas des coopératives dont les employés salariés ne sont pas nécessairement des coopérateurs ;
- *Les coopérateurs en tant que promoteurs d'auto-emploi* : c'est le cas lorsque les coopératives améliorent la situation économique de leurs membres ;

- *Les coopératives induisant des emplois salariés* : ceci concerne les emplois créés du fait même de l'existence des coopératives (par exemple des services publics coopératifs, les institutions de formation coopérative...).

Le mouvement coopératif rural connaît une série d'équilibres essentiellement sociaux : la confiance, la concorde, l'entente, la collaboration, la complémentarité, la solidarité, la réconciliation, *etc.* De bonnes relations informelles s'inscrivent à l'actif de son bilan social. Il ressort de tout ce qui précède que les coopératives peuvent être un instrument important pour la promotion des conditions de vie des coopérateurs, y compris les femmes, les personnes vulnérables et partant, de toute la communauté. Quid des coopératives agricoles en Afrique?

4.4.3. Les coopératives agricoles en Afrique

Le mouvement coopératif s'est développé dans les pays nordiques et ailleurs dans les pays du sud. Afin de poser des fondements solides de la coopération en Afrique, il convient de distinguer avant tout la coopération traditionnelle et la coopération moderne. La coopération traditionnelle traduit généralement des pratiques d'actions collectives et d'aides mutuelles. Elle représente les valeurs morales, culturelles et sociales les plus importantes pour plus grande part de la population africaine. Les formes des coopératives traditionnelles ont existé depuis bien des siècles, quelques-unes existent encore. Ces pratiques coopératives étaient plus développées dans les travaux champêtres (pendant le semis, le sarclage, la récolte), la construction, la réparation des maisons, les tontines, le mariage (dot), l'enterrement... Ce sont des pratiques traditionnelles de grande importance qui permettaient de tisser de très bonnes relations entre les habitants d'un village par exemple, et ainsi réaliser des économies d'échelle en terme de temps et d'énergie. Une certaine cohésion sociale se construisait autour de ces *associations dites de fait*⁷⁰ (Defourny, 2003). Il n'a jamais existé aucune réglementation en la matière depuis lors ; ces formes de coopération traditionnelle ne peuvent être considérées comme des coopératives au sens propre du terme (Parnell, 2001).

Le mouvement coopératif moderne en Afrique a vu le jour au lendemain de l'indépendance. Les nouveaux gouvernements avaient beaucoup d'espoir dans cette voie de développement économique et social. A ce propos Develtere et *al.* (2010) précise que les premières coopératives en Afrique sont celles d'Européens. Ils fondèrent des coopératives de production, capables de leur fournir des biens dont ils avaient besoin et à moindre coût. Les colonisateurs voulaient maximiser les recettes, en obligeant les paysans et les autorités politiques à créer des coopératives. Leur objectif était social et économique, centré sur la domination et l'extraversion. La coopération moderne en Afrique coïncide avec la crise économique des États, ce qui facilita aux colonisateurs l'implantation autoritaire du système coopératif. Cette coopération a longtemps été l'affaire des leaders ruraux et vise les composantes de la société dans tous les domaines. L'existence des mouvements coopératifs ruraux dans les pays en voie de développement résulte principalement d'initiatives des pouvoirs publics de connotation coloniale sans implication des populations rurales concernées.

Les coopératives agricoles ont été relayées en Afrique au début des années 70 par des groupements villageois et intervillageois de développement. Elles ont participé à l'affirmation d'un mouvement paysan fort. Leurs actions ont été articulées autour de la prise de parole par les producteurs, la captation de la rente de l'aide au développement et l'interface avec les intervenants (État, ONG, marché). Ces coopératives ont révélé leur faiblesse liée à une

⁷⁰ L'auteur les appelle Associations de « fait », qui naissent souvent de la spontanéité ou de l'apparition d'un problème urgent qui nécessite une recherche de la solution.

construction par le haut et leur inféodation à l'État. Malgré ces difficultés, les coopératives agricoles en Afrique ont constitué de véritables enjeux pour le devenir de leurs sociétés, selon qu'elles sont considérées comme des instruments de perpétuation d'une dépendance ou d'une véritable promotion rurale. Elles ont participé à organiser les ruraux afin de contribuer à leur développement. Ces groupements avaient pour objectif la défense des intérêts des paysans producteurs et de les représenter auprès des interlocuteurs (l'État, les bailleurs de fonds...).

La plupart des coopératives agricoles africaines étaient présentes dans les filières des cultures de rente (coton, cacao, café, thé...). On reconnaît par exemple, le rôle des associations villageoises au Mali, au Sénégal et ailleurs. Les activités de ces associations étaient diverses : « la prise en compte des fonctions mises en œuvre par les organisations paysannes part de l'analyse que ces organisations n'ont de sens que par rapport aux services qu'elles apportent, et donc aux fonctions qu'elles remplissent pour permettre aux producteurs de faire face à leurs différents besoins » (Develtere et *al.* 2010). Ces fonctions concernent l'approvisionnement, la gestion du crédit, la gestion du foncier et des équipements (moulins, claies de séchage, décortiqueuses, dépulpeuses...), la production collective, la commercialisation, les conseils aux producteurs, la représentation des producteurs... Ces associations jouent un rôle de liaison entre la recherche agricole et le monde paysan en termes de vulgarisation et innovation agricoles auprès des ruraux (Sebillotte, 1996). Elles contribuent à la sécurisation de l'environnement économique et à rendre ce dernier plus incitatif : des intrants qui arrivent à temps, un système de crédit fiable, un marché sécurisé des produits bruts ou transformés, un transport crédible...

Avec la réduction progressive des subventions, la libéralisation des marchés agricoles et les désengagements des États, une question se pose : les nouvelles conditions de participation des organisations paysannes au processus de création et de diffusion des technologies améliorées et leur rôle dans le processus du développement du monde paysan. Ces groupements sont enracinés localement et animés par les leaders villageois. Ils prônent l'auto-promotion et intègrent une composante sociale (santé, éducation, bien-être...) dans leurs activités. Les coopératives agricoles en Afrique semblent être le fondement du développement rural. Bien que l'initiative du progrès technique soit assurée par l'État, jamais par la paysannerie, les interventions publiques n'ont guère d'efficacité si les agriculteurs ne sont pas préalablement regroupés en coopératives. Les coopératives africaines ne se sont jamais intéressées aux problèmes de la masse populaire parce que leur champ d'action n'était que la production et l'écoulement des produits d'exportation et non la modernisation de l'économie traditionnelle.

4.5. Facteurs et importance du mouvement coopératif

4.5.1. Les facteurs du mouvement coopératif

Les facteurs qui influencent la réussite du mouvement coopératif sont de trois ordres : économiques, sociaux et politiques (OIT, 2001) :

- *Les facteurs économiques* : Les coopératives font preuve d'une grande part dans la formation du PIB et dans le marché au niveau local. Elles fournissent des opportunités nouvelles de revenus permettant d'améliorer le bien-être des membres. Ce sont des structures indispensables pour soulager la pauvreté et la misère des populations surtout rurales. Elles jouent un rôle important dans la facilitation de l'accès au marché, au crédit, l'approvisionnement et le stockage, la distribution des matières premières et la commercialisation de produits finis. Les coopératives créent des emplois, particulièrement

dans les zones rurales où vivent les groupes marginalisés et sans emploi, ce qui leur permet d'être organisés et tirer des bénéfices socio-économiques de leurs activités.

- *Les facteurs sociaux* : Les coopératives jouent un rôle important dans l'atténuation de risques et la résolution de la pression aux problèmes sociaux : (i) L'amélioration de conditions de vie des travailleurs et des ouvriers des fermes et des usines. (ii) Fournir aux membres des services financiers afin de les aider à résoudre des problèmes inattendus. (iii) Rendre accessible le crédit disponible aux producteurs et agriculteurs moyens. (iv) Produire et procurer de l'emploi, la santé, l'assurance vie et protéger les consommateurs contre l'avarice des marchands. (v) Prendre d'autres actions sociales comme les soins aux personnes âgées, aux enfants et aux handicapés, en créant des emplois pour les populations socialement désavantagées.
- *Facteurs politique* : Les coopératives jouent un rôle important dans la vie publique d'une nation de par sa population à travers les actions de la société civile. Dans un pays démocratique par exemple, les coopératives expriment leurs avis et considérations sur les différentes questions concernant le bien-être de leurs communautés comme la protection et la sauvegarde de l'environnement, la provision des services de santé, l'éducation, la création de l'emploi, la taxation, l'engagement à la communauté... En défendant les intérêts de leurs membres, les coopératives défendent généralement l'intérêt public. La contribution des coopératives à la vie civique est incorporée dans le fait qu'elles sont des écoles de la démocratie. L'adhésion volontaire et ouverte à tous et le contrôle démocratique des membres assurent à la coopérative une école des valeurs constituées d'honnêteté, de transparence et d'équité.

4.5.2. Importance du mouvement coopératif

Des économistes ont toujours pensé que l'activité économique pouvait s'organiser toute seule automatiquement selon le jeu de l'offre et de la demande. Ils se contentèrent d'en chercher les lois inéluctables, sans songer à les remplacer après un ordre créé par l'homme et orienté vers la satisfaction de ses besoins. L'économie, orientée dans son ensemble vers le profit, se dissocie de l'homme et s'éloigne de ses besoins réels. L'économie actuelle existe en dehors de la vie sociale. Qu'elle soit abandonnée à elle-même ou qu'elle subisse la direction et le contrôle de l'État, dans les deux cas, elle échappe au contrôle de ceux qu'elle doit servir. L'approche des sociétés coopératives est différente de la conception économique. En effet, les individus qui ont des besoins communs se regroupent à leur tour entre eux pour satisfaire collectivement ces besoins communs sans rien sacrifier de leur autonomie responsable et libre. Des relations morales et économiques se créent entre individus, coopératives et fédérations sur une base d'égalité et de liberté (Laflamme et *al.*, 1981, FAO, 2012). Ces auteurs soulignent que les coopératives exercent les fonctions sociales dans la vie économique. Par la coopération, tout un secteur de l'économie s'organise selon une structure nouvelle qui s'appuie sur les unités premières de la vie économique et de la vie sociale, les ménages ou les familles s'édifient en vue de répondre à leurs besoins et surtout pour qu'ils demeurent sous leur contrôle.

4.6. L'émergence du mouvement coopératif au Rwanda

4.6.1. L'esprit coopératif traditionnel chez les Rwandais

Depuis des temps anciens une forme de tradition coopérative a existé au Rwanda. Les paysans ont toujours manifesté et pratiqué des bonnes actions de la coopération dans la plupart de leurs activités socio-économiques et culturelles. La population rwandaise s'entraidait dans les travaux champêtres afin d'arriver à un résultat de taille sur une courte durée. Ces organisations étaient adaptées au mode de vie de l'époque et sont d'application jusqu'à nos jours. Même si elles sont anciennes, elles sont encore manifestes dans la vie quotidienne des Rwandais. Beaucoup d'expressions en témoignent par ailleurs : « *Ntamugabo umwe* »⁷¹, « *Inkingi imwe ntigera inzu* », « *Abishyizehamwe ntakibananira* », « *Abajyinama Imana irabasanga* », « *Umutwe umwe wifasha gusara* », etc. Toutes ces expressions se traduisent par « *l'Union fait la force* » et montrent à quel degré l'esprit traditionnel coopératif était et reste enraciné dans le mode de vie des Rwandais. Ces expressions révèlent que face aux différentes difficultés de la vie courante l'individu seul est faible, et donc ne peut s'autosuffire en tout. Dans la recherche des solutions aux différents problèmes, la personne s'engage dans une forme de coopération avec ses voisins et devient capable de les affronter facilement.

Au Rwanda depuis les temps anciens, l'esprit coopératif a toujours existé, surtout dans les domaines des travaux agricoles et dans des services d'entraide mutuelle. A l'occasion, par exemple, de grands travaux agricoles (labour d'un champ étendu, récolte sur de grands espaces ou dans le domaine de l'habitat), on trouvait et on trouve encore des habitants d'une même colline qui, de manière rotative se regroupent pour cultiver à tour de rôle leurs champs. Cette pratique s'appelle « *Ubudehe* » « *Umuganda* » ou encore « *Umubyizi* ». Elle permettait d'établir l'entente et la coopération mutuelle entre les habitants de cette colline. Sur le plan social ces pratiques renforçaient les liens sociaux et maintenaient entre les habitants au sein du village une certaine harmonie entre les citoyens et une cohésion entre les paysans. Elles étaient spontanées, opérationnelles selon les périodes et les circonstances, par exemple, amener un malade à l'hôpital (*Guheka umurwayi mu Ngobyi*), participer aux funérailles et à l'enterrement d'un défunt (*Gushyigura* ou *Guherekeza umupfu*)...

Chaque adulte se sentait concerné par ces pratiques d'entraide. L'absence injustifiée à ces actions était considérée comme un manquement grave dans la société. Ces pratiques dépassaient largement les relations familiales, ethniques, claniques, corporatives ou de simple voisinage. Elles étaient faites sans aucune rémunération, mais à la fin d'une telle activité, un verre de vin de banane ou de sorgho était offert à l'ensemble des personnes présentes en guise de reconnaissance pour l'œuvre accomplie. Tout se faisait dans une ambiance cordiale, dans un climat de fraternité, sans discrimination de sexe, d'ethnie, de religion, d'origine ou de rang social. En gros les Rwandais avaient les mêmes croyances et pratiques religieuses qu'on se garderait d'appeler *religious* au sens institutionnel du terme. Ces pratiques d'entraide mutuelle ont constitué un atout favorable à l'émergence des coopératives au Rwanda. Par elles ont été transmises des valeurs morales et éthiques aux jeunes générations.

4.6.2. Les coopératives modernes au Rwanda

Même si la genèse de la coopération moderne dans le monde est ancienne (1844), celle du Rwanda est relativement récente. Elle a été introduite par les autorités coloniales belges lors

⁷¹ L'expression « *Ntamugabo umwe* », signifie littéralement « *personne ne peut rien seul* », ou encore « *l'Union fait la force* ». Il vaut mieux se regrouper (dans une association coopérative) pour être efficace.

de la période coloniale afin de promouvoir les cultures industrielles (café, thé). Les coopératives devaient jouer en effet le rôle d'aider à réaliser les objectifs socio-économiques du gouvernement. Les coopératives tirent leur développement de la volonté des autorités coloniales, puis nationales d'organiser le monde rural pour améliorer la situation socio-économique des masses populaires. Les coopératives ont été dirigées et contrôlées au départ par l'administration coloniale, et paraissent peu attractives pour les Rwandais impliqués dans les activités agricoles et minières surtout. Les prix des matières premières étaient fixés par les colonisateurs en faveur des acheteurs européens, ce qui démotivait les membres (Develtere et al. 2010). Comme nous allons le voir plus loin cette situation s'est soldée progressivement par la faible croissance voire l'échec de la promotion coopérative au Rwanda.

La première coopérative moderne au Rwanda remonte à 1943 à la création à Nyanza de la « *Laiterie-fromagerie coopérative indigène* ». Celle-ci a été agréée le 1^{er} août 1943, en vertu du décret du 27 juin 1921⁷² de la loi belge relative aux associations et sociétés coopératives. La laiterie reflétait une association de type coopératif moderne et a stimulé l'émergence d'autres coopératives au Rwanda. Bien que la première ait vu le jour en 1943, les textes juridiques sur les associations sont apparus plus tard à l'instar du décret du 16 octobre 1949 applicable au Congo (Belge) et au Ruanda-Urundi. Ce décret limitait les interventions du gouvernement au strict minimum, et prévoyait la création non seulement des coopératives indigènes, mais aussi des groupements indigènes. Au cours de la colonisation, la coopération a pris de l'envergure dans trois domaines : *la consommation, la collecte et le traitement du café* (à l'instigation de l'OCIRU)⁷³ et *l'artisanat*. Cette envergure est due au soutien de l'administration locale et coloniale. Selon Ntavyohanyuma (1987) avant l'indépendance du Rwanda en 1962, le pays comptait 4 coopératives impliquées uniquement dans les activités minières et agricoles. La même source indique qu'à l'indépendance le pays comptait seulement 8 coopératives avec au total 22.475 membres (RCA, 2008) réparties dans l'agriculture et l'artisanat. En 1967, il y avait 36 coopératives, qui sont passées à 423 en 1973, soit 12 fois plus après 7 ans seulement. En 1980, au cours de la décennie dite de la coopération au Rwanda, les coopératives sont alors évaluées à 1203, soit presque 3 fois leur nombre en 1973. En 1983 ces organisations étaient estimées à 1528 et environ à 3000 au moment du génocide.

Avant l'indépendance du Rwanda en 1962 8 coopératives étaient réparties principalement dans les domaines suivants :

⁷² A l'origine la Fromagerie était gouvernée par la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL (publiée au Moniteur belge du 1^{er} juillet 1921). Ensuite une réforme a été introduite par la loi du 2 mai 2002 relative aux associations sans but lucratif (ASBL), aux associations internationales sans but lucratif (AISBL) et aux fondations (publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2002), modifiant la loi de 1921 sans l'abroger. Association qui « ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel ». Cette modification fondamentale tend à encourager le développement de l'entrepreneuriat social en permettant à des associations de se livrer à des activités commerciales pour autant que les profits générés soient en tout temps réaffectés à la réalisation du but social défini par les statuts de chaque association.

⁷³ L'*Office des Cultures Indigènes du Ruanda-Urundi* (OCIRU) était, depuis sa création en 1948, le seul instrument officiel chargé de la commercialisation de toute la production du café du Ruanda-Urundi sur les marchés mondiaux. Il avait pour mission de s'occuper de la rationalisation du marché intérieur en assurant la formation et l'accompagnement des coopératives de traitement du café-cerise ou de la collecte du café parche. Il disposait de deux sortes de fonds : le « *fonds d'égalisation* » était destiné à régulariser les cours d'achat de récoltes de café et à promouvoir le développement économique et social des circonscriptions intéressées par la production du café, tandis que le « *fonds de propagande* » était destiné à financer les campagnes de promotion de la consommation du café tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Son rôle administratif était de contrôler le conditionnement des cafés à l'exportation, de délivrer les certificats de qualité et de percevoir les taxes de sortie (taxe de propagande, taxe de sélection...).

1. Les coopératives de consommation

Elles étaient au nombre de trois à l'indépendance :

- *La Coopérative des Travailleurs de la Société des Mines de Rutongo (Kigali rural)* : créée le 01/04/1953 sur l'initiative du Directeur de la Société minière, conformément au décret du 16 avril 1949. En 1962, elle comptait 600 membres, tous employés à la mine.
- *La Coopérative des Travailleurs des Mines de Rwinkwavu (Kibungo)* : née le 6 mai 1953, sur l'initiative des travailleurs miniers.
- *La Coopérative TRAFIPRO (Travail, Fidélité, Progrès)* : Elle fut l'un des géants du mouvement coopératif rwandais. Créée le 16 décembre 1956 à Kabgayi (près de Gitarama) par une dizaine d'enseignants de Byimana, la TRAFIPRO visait à subvenir aux besoins de consommation de ses membres, car à l'époque, les produits industriels de première consommation étaient mal distribués en milieu rural. Les commerçants déterminaient les prix à leur gré, en fixant des prix exorbitants sur le dos des acheteurs, souvent sans moyens suffisants pour se procurer ces produits.

C'est dans ce cadre que fut mise en place la coopérative TRAFIPRO, avec l'objectif de distribuer les produits industriels à moindre coût, surtout aux membres enseignants de la région, en réduisant l'influence des commerçants. La TRAFIPRO est née grâce au concours du Révérend Louis PIEN, Père Blanc suisse en poste à Kabgayi. Elle a démarré et a obtenu la personnalité juridique le 5 février 1957. Son objectif était de réduire l'influence des commerçants Musulmans (*Abarabu* en Kinyarwanda ou « les Arabes »), dont la distribution des produits de première nécessité était jugée inefficace dans la plupart des zones rurales. Sa mission était par conséquent de libérer le paysan de l'emprise des commerçants arabes en lui vendant des articles de première nécessité à des prix raisonnables et en lui achetant des produits agricoles, notamment le café à des prix équitables et rémunérateurs.

La TRAFIPRO a connu un développement rapide, elle comptait déjà 140 membres en 1956. Deux ans après sa création, elle comptait déjà 11 succursales. Son chiffre d'affaires ne cessait de s'accroître. En 1966, la TRAFIPRO était devenue une géante coopérative de production et de consommation, avec 27 grands magasins et 70 points de vente au niveau national (Pottier, 1993, cité par Havugimana 2009). En 1976 cette coopérative avait 26 succursales, réunissant 31.041 membres. Les années qui ont suivi, la TRAFIPRO eut beaucoup de succès : plusieurs succursales furent ouvertes presque partout dans le pays. Malgré cette croissance rapide et des succès remarquables, la coopérative TRAFIPRO fut ruinée quelques années plus tard.

Le pouvoir en place fut impressionné par les réalisations et le succès de cette association, et acheta beaucoup de parts sociales dans ladite coopérative. L'objectif recherché par le pouvoir en place était de participer à fond aux différentes activités et réunions de la TRAFIPRO et par la suite à obtenir du profit par la vente des biens de première consommation pour le compte du seul parti au pouvoir, le MRND⁷⁴. Ce profit viendrait du placement des sommes investies dans la coopérative à travers les parts sociales fournies. Il fallait ensuite recruter les membres, et par la suite percevoir des cotisations de la part des nouveaux adhérents, devenus alors membres à part entière du parti unique. Ces cotisations devaient être retirées à la source et perçues de façon régulière et permanente par le MRND.

⁷⁴ MRND : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, fondé en 1973 par le Président J. Habyarimana, devenu parti unique en 1978 jusqu'à la promulgation du multipartisme au Rwanda le 10/6/1991. Le 5 juillet 1991 le parti se rebaptise « Mouvement Révolutionnaire pour la Démocratie et le Développement » et fait route avec d'autres partis politiques. Le MRND allait disparaître après le génocide de 1994.

Cette légendaire et gigantesque organisation paysanne fut consumée à petit feu à cause de cette emprise du pouvoir en place et des détournements de fonds. Au cours des années qui ont suivi, la gestion de la TRAFIPRO fut très mauvaise, ce qui aboutit à son échec et à sa faillite en 1992. Le génocide de 1994 est venu balayer les quelques traces de la TRAFIPRO, les comptes furent vidés par les gestionnaires et l'administration politique d'alors. Actuellement, quelques formes de groupements similaires font des activités apparentées à celles de la TRAFIPRO, mais à petite échelle et sans moyens. Sur le plan socio-économique, les coopératives de consommation se sont révélées d'une grande utilité au Rwanda. Elles sont parvenues à limiter la montée des prix dans le milieu rural, en mettant à la disposition des coopérateurs et autres usagers des produits de première nécessité à des prix abordables. Elles sont devenues une arme efficace contre l'exploitation des paysans par des spéculateurs.

2. Les coopératives agricoles

Les coopératives agricoles d'avant l'indépendance étaient plus focalisées sur les cultures industrielles (Café et Thé), on en comptait quatre:

1. *La Coopérative des Planteurs de Café de l'Impala (dans l'ex-Province de Cyangugu)* : elle fut créée en 1954 et regroupait à l'origine 4.600 membres. Elle eut l'appui des autorités coloniales parce qu'elle exploitait les cultures de rente au profit de la métropole.
2. *La Coopérative des Planteurs de Café « Abahizi »* : Créée en 1955 par 14 personnes, avec l'objectif de collecter le café. Son siège était à Musaho dans l'ex-province de Kibuye. En 1956 la coopérative comptait 2.033 membres établis dans la zone d'intervention.
3. *La Coopérative des Planteurs de Café de Nkora* dans l'ex-province de Gisenyi, créée le 7 mars 1956. A l'origine, elle groupait 4.755 coopérateurs producteurs de café et s'occupait de travaux de dépulpage du café-cerise, du séchage et de la vente du café.
4. *La Société Coopérative de Thé de Ntendezi*, dans l'ex-province de Cyangugu : a été créée par l'ordonnance n° 441/114 du 17 mai 1958 pour assurer le traitement du thé. Actuellement, cette coopérative regroupe les producteurs de Thé de Gisakura, qui livrent et vendent leurs feuilles vertes à l'usine à Thé de Gisakura.

Au fil des années elles ont toutes disparu sauf celle de Gisakura-Ntendezi. Même si nous disons que ces premières coopératives ont disparu avec l'histoire et avec le temps, il y a lieu de dire qu'elles ont existé autrement sous d'autres formes et dénominations.

3. La Coopérative des Artisans du Rwanda (CODAR)

Elle a vu le jour à Nyanza en 1956, sur l'initiative du Directeur et des élèves de l'école artisanale de Nyanza.

La plupart des coopératives créées autour de la décennie 50 étaient agricoles, car le secteur agricole fut et reste le moteur de l'économie nationale, et donc source de revenus des ménages ruraux surtout. Les colonisateurs voulaient exploiter les cultures industrielles (café et thé) qui étaient importés à moindre coût. Toutes les coopératives étaient en quelque sorte impulsées et mises en place par des personnes externes, parachutées et jamais des initiatives des membres. Elles ont été implantées le plus souvent par les colonisateurs ou les autorités administratives d'alors, communément appelées les « Évolués » ou « *Intiti* » en Kinyarwanda. Il s'agit des notables, des administrateurs communaux, des bourgmestres, des directeurs d'écoles, des leaders religieux... L'exemple frappant est celui de CODAR et de TRAFIPRO mises en place par des directeurs d'écoles à Nyanza (Butare) et à Byimana (Gitarama).

Les autres coopératives qui furent créées à la veille de l'indépendance étaient impliquées dans l'exploitation et l'exportation des cultures industrielles (café et thé) : les coopératives Impala, Nkora, Abahizi, alors que la Somuki et la Géorwanda exploitaient les mines. Seule la coopérative théicole de Ntendezi a été créée par les Européens pour le compte des bénéficiaires locaux. Cependant, son fonctionnement s'apparentait peu à celui d'une « coopérative » au sens strict du terme (Ntavyohanyuma, 1987).

Après le génocide de 1994, le Gouvernement du Rwanda a mis en place une nouvelle loi portant création, organisation et fonctionnement des sociétés coopératives au Rwanda (Loi n° 50/2007 du 18 septembre 2007). Selon cette loi, les sociétés coopératives sont accompagnées, suivies et assistées par l'État (surtout celles naissantes). L'assistance est axée sur les aspects concernant la constitution, la structure, la formation et l'organisation. A travers les initiatives gouvernementales les autorités administratives et politiques encouragent la population à se regrouper en coopératives afin de bénéficier des avantages et facilités y afférents (voir point 4.7). Toute société pré-coopérative remplissant les conditions exigées pour démarrer une société coopérative, reçoit des facilités dans la constitution, la mise en place, la reconnaissance juridique, l'organisation et le fonctionnement de son entreprise coopérative.

Une enquête menée par le MINICOM dénombre 4557 coopératives et 10.038 associations coopératives (Mukarugwiza 2010). Elles sont passées à 12.934 coopératives et associations à vocation coopérative. Réparties comme suit : 68.7% dans le domaine agricole, 12.8% dans le secteur financier (COOPEC ou SACCO⁷⁵), 5.0% dans l'artisanat, 4.4% dans le commerce, 4.2% dans les services 0.6%, dans la pêche et 0.6% dans la construction (MINICOM⁷⁶, 2006). Cependant, seules 347 soit 2.7% étaient enregistrées et avaient la personnalité juridique, d'autres étaient des associations en quête de reconnaissance juridique auprès des districts. D'autres œuvrent encore comme des ASBL et fonctionnaient clandestinement. En octobre 2008, 2.500 coopératives étaient reconnues légalement au niveau national.

Selon le rapport du *Rwanda Cooperative Agency* (RCA, 2011), actuellement de nombreuses coopératives œuvrent au Rwanda. On en dénombre plus de 4.600 reconnues et enregistrées en tant que telles à cette agence de promotion coopérative. D'autres fonctionnent encore comme des sociétés pré-coopératives au sein des districts et ne sont pas encore reconnues par la nouvelle loi sur les coopératives (Loi n° 50/2007 du 18/9/2007). Pour cette nouvelle loi, toutes les coopératives anciennes comme les nouvelles doivent se faire enregistrer auprès de l'État. Il y a lieu de constater que le système coopératif est plus qu'indispensable au Rwanda vu l'importance de la population rurale (91%) à faible revenu assistée par ces organisations. Ainsi, en créant des réseaux susceptibles de mobiliser l'épargne rurale, les Banques populaires, qui sont des Coopératives d'Épargne et de Crédit, ont réussi à mettre à jour des économies cachées et à briser la thésaurisation des populations rurales.

Dans la période post-génocide on retrouve des coopératives dans tous les secteurs de la vie courante : agriculture, industrie, crédit, commerce, pêche, tourisme, artisanat, santé, éducation, logement, transport, construction, assurance, finances... Les coopérateurs tirent d'importants avantages de leurs associations. Par exemple les associés agriculteurs en tirent des revenus leur permettant de satisfaire leurs activités et de couvrir les dépenses jugées indispensables, comparativement à leurs pairs non membres. C'est donc par le moyen de leurs coopératives que les associés acquièrent les nouvelles méthodes culturales (par le canal de la

⁷⁵ SACCO: Saving and Credit Co-operative.

⁷⁶ MINICOM : Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion des Investissements, du Tourisme et des Coopératives.

vulgarisation agricole), vendent à des meilleurs prix leurs produits, accèdent facilement aux intrants agricoles modernes, aux semences sélectionnées...

4. La coopérative d'épargne et de crédit au Rwanda

Au Rwanda, parmi les coopératives d'épargne et de crédit⁷⁷, les plus importantes ont été les « *Banques populaires* » ; nées de la coopération Rwando-helvétique et ont constitué les principales coopératives modernes au Rwanda. L'idée de création des banques populaires a jailli en 1968. Le but était de recueillir les sommes thésaurisées en milieu rural par les paysans peu ouverts aux techniques modernes d'épargne, aux fins de les investir dans les projets de développement, et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'objet social tel que stipulé dans les statuts des Banques populaires du Rwanda prône : (i) le développement de l'épargne et du crédit populaire, (ii) la promotion de l'entraide pour le bien-être socio-économique des membres et (iii) la mise à la disposition de la communauté des divers services (UBPR, 2004, Mugabe, 2005). Pour y arriver, le Rwanda a sollicité l'appui financier du Canada, de la France et de la Suisse pour la réalisation de ce programme. La Suisse a répondu favorablement et a envoyé en 1971 une mission de consultation pour le projet pilote. La mesure fut concrétisée par l'accord signé à Berne (Suisse) le 7 octobre 1972, dont le but principal était la création des coopératives d'épargne et de crédit au Rwanda. De 1973 à 1974, un chef de projet suisse mena au Rwanda une mission d'opérationnalisation de ce projet.

La première Banque populaire a ouvert ses guichets le 4 août 1975 à Nkamba, commune Kabarondo en ex-préfecture de Kibungo, sous forme de « *Caisses Raiffeisen* ». Le choix de la commune Kabarondo n'est pas un fruit du hasard. En effet, son choix trouve son essence dans le fait que la population de cette commune était motivée par l'esprit coopératif ancré dans la philosophie et la mentalité des paysans de cette préfecture de Kibungo, dans laquelle fonctionnait déjà depuis quelques années un projet typiquement coopératif sous le drapeau suisse dénommé « Association Internationale pour le développement rural : AIDR » (Mugesera, 1988, Mugabe, 2005). Depuis le démarrage de la première Banque populaire à Nkamba en 1975, le nombre des Banques populaires et des associés n'a cessé de croître : 13 agences opérationnelles fin 1975 avec 2.016 sociétaires, passées à 57 en 1980 et à 79 en 1985 avec 99.585 associés. En 1980, 50 d'entre-elles étaient agréées puis COOPEC par l'arrêté ministériel n° 280/17/1980. En vue de la centralisation des activités des Banques populaires du Rwanda, il fut créé en juillet 1986 une union regroupant toutes les Banques populaires du Rwanda dénommée l'*Union des Banques populaires du Rwanda (UBPR)*.

En 1990, il y avait au total 119 Banques populaires au niveau national avec 296.026 sociétaires. Depuis sa création, le réseau des Banques populaires n'a cessé de croître, sauf un petit ralentissement voire une interruption causée par le génocide de 1994. Les Banques populaires ont réouvert leurs guichets en 1995. Au fil des années, l'effectif des agences est monté à 136 avec 161.562 et à 319.042 associés respectivement en 1998 et 2002. A la fin de cette dernière année, le nombre était de 148 banques au total. La plupart d'entre

⁷⁷ Une autre COOPEC a vu le jour en 1991 la CEPES (Coopérative d'Épargne et d'Entraide pour les Salariés). A sa création elle ne s'occupait que des salariés, c'est par après que les dirigeants ont étendu ses actions à des non-salariés. Elle a réouvert ses portes le 1^{er} septembre 1995 après le génocide de 1994. A côté de la CEPES, une autre Coopérative d'Épargne et de Crédit DUTERIMBERE (COOPEDU) a vu le jour le 15 juin 1997. L'Union des Banques Populaires du Rwanda (UBPR), la CEPES et la COOPEDU sont les trois Coopératives d'Épargne et de Crédit les plus grandes et les plus connues au Rwanda, en termes de capitaux d'actions et de membres. Elles sont suivies de l'Union Coopérative des Travailleurs (UCT) et Umwalimu SACCO créée en 2008, (Coopérative des Enseignants du Primaire et du Secondaire au Rwanda).

elles étaient rurales (84%, soit 124) contre 16% urbaines (UBPR, 2008). Ce pourcentage des Banques populaires situées dans les zones rurales, s'explique par l'objectif même de la création des Banques populaires, devant permettre le désenclavement financier du milieu rural et une proximité des services, en saisissant l'épargne des ruraux.

Ce succès énorme en milieu rural est le fruit de la bonne collaboration entre les autorités administratives locales représentées par les communes (actuels districts) et les Banques populaires du Rwanda. Celles-ci avaient bénéficié de terrains à bâtir gratuitement et de maisons de travailleurs de la part des autorités locales. Ces actions se sont traduites par une incitation à des activités de développement du monde rural où la plupart des institutions financières étaient le plus souvent réticentes à l'investissement et au placement de leurs capitaux. Les Banques populaires sont restées depuis leur démarrage les seules institutions financières implantées dans les milieux les plus reculés du pays. Elles ont octroyé des crédits à un grand nombre de paysans. La plupart des crédits étaient octroyés à des groupements d'agriculteurs dépassant largement ceux des autres institutions financières au Rwanda⁷⁸. Les Banques populaires ont réussi à satisfaire les besoins des ruraux parce qu'elles étaient totalement parrainées par les autorités politiques dont le soutien a été fort déterminant.

Considérant leur expérience et le développement rapide des Banques populaires du Rwanda, comme évoqué ci-haut, du capital social et des membres-clients qui ne cessent d'augmenter au niveau national les 128 banques d'épargne et de crédit (COOPEC) formant les banques populaires du Rwanda, se sont transformées à partir du 05 janvier 2008 en une seule et même Banque dénommée : « *Banque populaire du Rwanda SA* ». La devise de cette banque est « *Banki yacu, hafi yacu* », « *Notre Banque, près de nous* » ou encore « *Our neighborhood Bank* ». Elle a un capital de 14.300.524,000Frw et 590.292 actionnaires, dont 65% détenus par les anciens membres devenus actionnaires et 35% par la Banque hollandaise Rabobank. En 2011 la Banque populaire du Rwanda avait 189 branches disséminées sur tout le territoire national, dont 18 principales et 171 sous-branches. Celles localisées dans des zones urbaines du Rwanda sont toutes connectées sur internet. La Banque populaire compte 1.144.392 membres et 1.460 employés permanents (Banque populaire, 2011).

Même si l'idée de la création de la Banque populaire dans les années 70 ressort du contexte des coopératives régies par la loi du 22 novembre 1966 relative à la réglementation et au fonctionnement des sociétés coopératives, les Banques populaires ne sont en réalité que des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Cependant, la dénomination « *Banque populaire* » a été jugée meilleure que celle de COOPEC initialement prévue sous forme de *Caisses Raiffeisen*. La raison de la préférence de Banque populaire au lieu de « COOPEC » est que cette dernière était déjà considérée par les paysans comme une entreprise mal gérée caractérisée par des détournements, contrairement à une Banque populaire ou « *I Banki y'abaturage* » en Kinyarwanda. Pour les paysans, le nouveau vocable « *Banque* », faisait référence à une société sérieuse dans la gestion financière comparativement à une COOPEC. En tant que Banques populaires, elles sont cependant demeurées COOPEC dans les faits.

La nouvelle loi financière régissant les institutions financières au Rwanda autorise les Coopératives d'Épargne et de Crédit et les Banques populaires à fonctionner au bénéfice des populations, des activités d'épargne et de crédit proportionnellement à leur épargne et leur cotisation. La recherche du profit et la distribution des intérêts, sont exécutées par les Banques commerciales. Ce qui oblige les membres qui ont connu des progrès grâce aux services de la Banque populaire à quitter cette institution pour travailler avec les banques commerciales afin

⁷⁸ MURUMBA « L'investissement de l'épargne paysanne en milieu rural », CCOA/B (Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base), Kigali, 1998.

de bénéficier des services que la Banque populaire ne leur fournit pas. Les études menées par la Banque Nationale du Rwanda, ont révélé que les Banques populaires du Rwanda disposaient de beaucoup de liquidités, dépassant même celles de la plupart des Banques Commerciales au Rwanda. C'est sur base de toutes ces considérations que les Banques populaires du Rwanda ont été transformées en *Banque populaire du Rwanda S.A.*

Les causes du passage des « *Banques populaires du Rwanda* » à la « *Banque Populaire du Rwanda SA* » s'expliquent par les faits suivants:

- Depuis sa création en 1975, chaque adhérent à la Banque populaire devait cotiser la part sociale fixée par le Conseil d'Administration de sa banque. Cette part sociale n'était pas fixe, elle était différente en fonction de la capacité du membre-client et surtout de la localisation de la banque, selon qu'elle était située en zone urbaine ou rurale. Par exemple la part sociale était de 20.000 à 25.000Frw à Kigali, alors qu'elle était de 5000 à 10.000Frw dans les zones rurales. C'est à partir des parts sociales que les Banques populaires constituaient leurs avoirs, en percevant des dépôts des clients en fonction de leurs possibilités. Ces parts étaient des fonds propres des Banques populaires du Rwanda.
- A la fin de chaque exercice comptable, les parts sociales sont rémunérées sous forme de dividendes accordés aux membres-clients, au *pro rata* de leurs transactions avec la banque. Ces dividendes, avant d'être distribués, sont déduits des réserves légales, statutaires, des taxes et des impôts ainsi que d'autres charges et frais bancaires.
- Les Banques populaires avaient mobilisé suffisamment de dépôts provenant des clients, ne pouvant cependant pas les distribuer aux membres et autres personnes sous forme de crédits. L'excédent de dépôts était le plus souvent placé dans les banques commerciales à des taux d'intérêt faibles au détriment des Banques populaires. Ce qui n'apportait guère de gain matériel et financier à ses membres-clients.
- Une autre raison est d'ordre managérial : les Banques populaires devenant de plus en plus nombreuses, complexes en termes de capitaux et de sociétaires, avec une croissance au niveau des dépôts et des résultats d'exploitation. Cette situation a nécessité une restructuration dans l'informatisation des opérations et l'appropriation des activités des Banques populaires par les *membres-actionnaires* au lieu des *membres-clients*. Pour cela, certaines transactions interbancaires qui ne profitaient qu'aux seules banques commerciales avaient été supprimées. Les opérations d'approvisionnement et de dépôt monétaires devaient obligatoirement passer par les banques commerciales de proximité conformément à la réglementation de la Banque Nationale du Rwanda (BNR). L'objectif était d'assurer un contrôle aisé, une gestion saine des finances des Banques populaires et la recherche de services de qualité en faveur des sociétaires de proximité.

4.7. Politiques publiques du mouvement coopératif au Rwanda

4.7.1. Cadre législatif

La mise en place, le fonctionnement, l'organisation et la gestion des coopératives s'accompagnent de problèmes organisationnels et financiers. C'est pourquoi il est indispensable de définir la politique et les lois afin de pallier ces problèmes. Durant la colonisation, les coopératives au Rwanda étaient régies par la loi belge de 1921. Après l'indépendance, 3 lois ont été promulguées. Voyons-en quelques précisions:

1. Pendant la période coloniale, toutes les associations étaient régies par la loi belge de 1921. Après la colonisation, la première loi sur les sociétés coopératives au Rwanda fut promulguée en date du 22 novembre 1966. Elle abrogeait et remplaçait toutes les dispositions antérieures et reprenait l'essentiel de l'ancienne réglementation mise en vigueur par les colonisateurs. Les principes de l'agrément, de la définition des missions et des organes, la soumission des sociétés coopératives à la tutelle du gouvernement et la reconnaissance de l'autonomie de gestion apparaissaient dans le nouveau texte.
2. En date du 12 octobre 1988, une nouvelle loi n° 31/1988 portant création des sociétés coopératives au Rwanda entra en vigueur. Elle abroge et remplace celle du 22 novembre 1966 jugée inadaptée suite aux valeurs et aux principes coopératifs non conformes. La loi du 12 octobre 1988 fut favorable à la promotion des coopératives. Elle entre dans le cadre de la volonté politique de créer une économie basée sur les groupements coopératifs dans le monde rural. C'est dans ce cadre que l'année 1988 fut déclarée « *année du mouvement coopératif et associatif* » au Rwanda.

La loi n° 31/1988 du 12 octobre 1988 portant organisation des sociétés coopératives représente aussi quelques inconvénients. En voulant s'y conformer, certains groupements perdaient la substance de leur raison d'être. Même si la structure organisationnelle n'était pas bien définie, elle était quasi inexistante ou fonctionnait fictivement, les grandes décisions étaient prises par la plus haute hiérarchie ou émanaient du ministère ayant les coopératives dans ses attributions. Dans la plupart des cas, cette centralisation s'est souvent traduite par des failles qui ont étouffé le développement et la promotion des sociétés coopératives au Rwanda. C'est pourquoi une nouvelle loi portant création, organisation et fonctionnement des sociétés coopératives au Rwanda fut promulguée le 18 septembre 2007. Elle abroge et remplace toutes les lois antérieures en la matière. Ces dernières ne portaient que sur les statuts et la création des sociétés coopératives. Au fil des années et compte tenu de l'évolution des organisations coopératives, il était indispensable d'aller plus loin. Dans la nouvelle loi il y a des ajouts qui portent sur *la création, l'organisation et le fonctionnement* des sociétés coopératives. Cette nouvelle loi entre dans le cadre de la volonté politique de créer une économie basée sur les groupements coopératifs dans le monde rural et urbain.

En vue de coordonner les activités des coopératives, la *Rwanda Cooperative Agency* (RCA en sigle) fut créée par le décret-loi N° 16/2008 du 11 juin 2008. C'est un établissement public de régulation, chargé de promouvoir les activités économiques et sociales des organisations coopératives au niveau national. L'agence relativement jeune, se construit encore, recense, enregistre toutes les coopératives afin d'avoir une base de données informatisée avec les informations justes et actualisées. Mais, quelle politique pour promouvoir ces organisations?

4.7.2. Politique incitative de promotion coopérative au Rwanda

Nous avons déjà souligné que dès l'accession du pays à l'indépendance en 1962, la forme coopérative a toujours été considérée par les autorités gouvernementales comme un moyen de développement du monde rural. Cela expliquerait, du moins en partie, la prolifération actuelle des groupements à caractère coopératif. L'année 1988 a été déclarée « *année du mouvement coopératif et associatif* ». Celle de 1989 « *année de l'auto-organisation du monde rural par la promotion des groupements et associations coopératives* ». Un regard rétrospectif sur l'évolution des coopératives au Rwanda prouve que la population ne s'est pas approprié ce riche instrument. C'est seulement vers les années 90 qu'un fort intérêt fut généralisé chez la plupart des paysans rwandais en matière de regroupement.

Malgré cette volonté paysanne, le mouvement coopératif rwandais rencontre quelques contraintes qui ont été à la base de leur blocage : (i) L'exiguïté des terres cultivables et la mauvaise gestion de celles-ci, (ii) La gestion administrative et financière jugée problématique par des paysans ruraux en majorité analphabètes. Ce manque de formation est un frein au développement et à la promotion des coopératives. (iii) Les membres au lieu de travailler pour leur coopérative, croisent les bras, et considèrent leur coopérative comme une ONG qui leur fournirait des fonds pour leurs multiples besoins. Ces confusions se traduisent par des illusions et des résistances aux changements qui étouffent le progrès des coopératives.

Dans ses discours, le Président rwandais Juvénal Habyarimana, ne cessait d'exhorter la population à s'associer en coopératives. A l'occasion d'un de ces discours il affirmait ce qui suit : «... *ainsi dans le domaine économique, tous nos efforts doivent se porter au milieu rural où vivent presque la totalité des Rwandais. Nous devons nous organiser de manière à résorber le sous-emploi dans les communes et améliorer la vie des populations paysannes... Nous pensons qu'il faut adopter une stratégie de développement mettant l'accent sur le mouvement coopératif et nous prions les responsables de lui donner une impulsion nouvelle car le secteur coopératif a été longtemps négligé. Nous encouragerons et soutiendrons les promoteurs de ces organisations coopératives...*»⁷⁹. «... *notre production augmentera si les services concernés s'intéressent plus à la jeunesse. Nous voulons des coopératives de développement basées sur l'agriculture et l'élevage...*».

Depuis lors le fond des vallées demeurait la propriété de l'Etat alors que les versants appartenaient aux habitants. Ainsi, pour hâter le regroupement, le gouvernement vint à interdire en 1976 l'exploitation individuelle des fonds de vallées qui donnent plus de rendement par rapport aux versants. Outre la distribution des terres, le gouvernement a privilégié la promotion des coopératives appelées à devenir une source d'emplois permettant de réorganiser la paysannerie, résorber le chômage qui sévissait dans les campagnes. Les coopératives devaient jouer un rôle d'avant-garde dans la modernisation du monde rural, réguler et stabiliser les prix des produits de base, stocker les récoltes et lutter contre l'exode rural. Malgré ces vœux, les coopératives connaissent encore beaucoup de limites dans leur fonctionnement.

4.7.3. Limites fonctionnelles des coopératives rwandaises

Le mouvement coopératif rwandais est confronté à de nombreux problèmes à savoir :

- L'insuffisance de la sensibilisation des coopérateurs sur leur rôle dans la coopérative et leur bas niveau de formation et de compréhension. La formation et l'éducation, en plus d'être insuffisantes, manquent de méthodologie adaptée au contexte rwandais. A propos de cette dernière, il y a lieu d'insister sur l'accessibilité de la formation dispensée, c'est-à-dire son adéquation à être totalement assimilée par les paysans, et l'aptitude de ces derniers à la mettre en pratique compte tenu des moyens dont ils disposent.
- L'intervention de divers acteurs impliqués dans la structuration paysanne à travers les SLC et les coopératives, leur assistance ou promotion coopérative en faveur des membres coopérateurs n'est pas suffisamment coordonnée afin de donner les résultats attendus. Ce manque d'harmonisation et de coordination dans le chef des différents intervenants pourrait avoir des conséquences néfastes sur les coopératives et ses membres.
- Les coopératives en général et celles rurales en particulier restent dominées par l'élite locale. Les membres du Conseil d'Administration, de surveillance et de gérance sont

⁷⁹ Discours du Président Juvénal Habyarimana du 1^{er} janvier 1975, lors du congrès du MRND, parti unique.

recrutés parmi une minorité de l'élite rurale (enseignants, infirmiers, responsables de l'administration publique, chefs d'églises...). Cette dépendance vis-à-vis de l'élite locale se traduit très souvent par des problèmes de gestion et de prise de décisions en lieu et place de la plupart des coopérateurs peu ou pas du tout formés et très ignorants. Ces problèmes sont caractérisés par le manque de suivi de la part des membres analphabètes et des irrégularités voire des absences généralisées des responsables de la coopérative souvent appelés à remplir d'autres fonctions. On assiste souvent à des actes de malhonnêteté et à des détournements des fonds de la coopérative (Nations-Unies, 2009).

- Il existe des faiblesses dans la gestion des coopératives, conduisant à une baisse de rentabilité. La faible capacité financière est un obstacle de taille et constitue un enjeu majeur du développement de ces organisations. Celles-ci recourent souvent à des crédits auprès des institutions financières, avec moins de chance faute de garantie. Les coopératives s'écartent quelquefois des besoins réels des membres et privilégient des activités plutôt lucratives ou voyantes. Celles qui reçoivent une quelconque forme d'assistance (formations, dons, crédits, subventions...) ont souvent tendance à considérer cela comme des dons tout simplement. Plus elles sont assistées plus elles perdent leur autonomie et manquent énormément de dynamisme et de la prise en charge de leur responsabilité interne. A la moindre difficulté elles attendent toujours l'intervention, l'aide ou l'assistance des différents intervenants. Cette situation se solde par la dépendance et l'extraversion de la plupart des coopératives rwandaises.
- Les coopératives ayant beaucoup de membres, logés dans des zones isolées séparées par de longues distances des sièges de leurs coopératives, sont souvent confrontées aux problèmes de mauvaise gestion et de manque de prise de décisions par les membres. Ces derniers ne contrôlent pas facilement leur coopérative. La délégation des pouvoirs y est tellement poussée que la coopérative en devient difficilement accessible à tous les membres. Par exemple les délégués des zones caféicoles présents aux différentes réunions de la coopérative, sont souvent soumis aux décisions venant des autorités coopératives (examinées et entérinées en tant que telles).
- Étant les seuls interlocuteurs valables dans le milieu rural, les coopératives bien organisées sont souvent courtisées par beaucoup d'intervenants parmi lesquels les ONG et l'État (deux groupes antagonistes sur les activités coopératives). Ceci crée une certaine concurrence « parfois déloyale » parmi ces derniers. Toute initiative qui réussit trouve immédiatement beaucoup d'intervenants pour s'en réclamer. Étant donné la faiblesse de l'expérience et de l'expertise coopératives, sans moyens, les coopératives rwandaises perdent leur élan, leur âme ainsi que leur force d'innovation interne.
- Les membres des coopératives et les gestionnaires de celles-ci ignorent souvent leurs devoirs et leurs obligations. Ils méconnaissent les valeurs et les principes qui guident les coopératives. Il serait indispensable de former et d'éduquer davantage les membres sur les valeurs et les principes de la coopération.
- Il n'y a pas de rigueur dans la gestion du patrimoine coopératif (équipements et matériels de la station de lavage, claies de séchage, dépulpeuses...). Le contrôle n'est pas rigoureux, ce qui a pour conséquence le détournement de fonds. Il faut revoir la gouvernance coopérative, pour que les ressources soient gérées à bon escient. Dans le cas contraire, ces organisations risquent de tomber en faillite avant d'atteindre leurs objectifs.
- Beaucoup de coopératives naissent de l'initiative politique en réponse au mot d'ordre politique « Formez des coopératives dans vos milieux et vous serez assistés et appuyés ». Le pouvoir public s'ingère dans la création, l'organisation, le fonctionnement voire la gestion des coopératives. Bien des coopératives sont suscitées de l'extérieur « ou d'en-

haut», alors qu'elles devraient être le produit d'initiatives paysannes, locales et personnelles gérées démocratiquement par les membres. Les gens adhèrent à la coopérative, non pour agir, mais plutôt pour en recevoir quelque chose.

- L'ingérence excessive de l'État pourrait entraver les coopératives. Une forte mainmise de quelques ONG et institutions dites « d'assistance » pèse lourdement sur les coopératives. Il y a lieu de se poser des questions sur la viabilité et la pérennité de ces sociétés qui à plus de 75%, dépendent des ONG et autres agences de développement qui financent et accompagnent ces coopératives, notamment dans la vulgarisation, l'entretien, la formation, le traitement et l'écoulement de leur production.

Malgré les difficultés rencontrées par les coopératives et les contraintes qui les empêchent de remplir convenablement leurs missions, ces organisations ont servi de modèle à des initiatives paysannes dans les zones rurales du Rwanda. La présence des coopératives dans le milieu rural a amélioré la qualité de vie des membres et de la communauté environnante.

Examinons la situation socio-économique de la zone d'étude, les stations de lavage de café et les coopératives sous étude. Ce sera le cinquième chapitre du présent travail.

CHAPITRE V. PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE ET DES COOPÉRATIVES AKM ET KOAKAKA

5.1 Introduction

Le présent chapitre décrit le District de Huye en tant que milieu d'étude. Un accent particulier a été mis sur la situation socio-économique dudit district et de la zone de Maraba et de Karaba. L'attention a été focalisée sur l'émergence du café dans la zone, afin d'analyser la situation socio-économique des ménages producteurs, les coopératives et les SLC d'étude.

5.2 Présentation du District de Huye et de son milieu physique

Les SLC et les coopératives AKM et KOAKAKA sont érigées dans les secteurs administratifs de Maraba et de Kigoma, district de Huye, Province du sud du Rwanda. Ces deux secteurs sont parmi les quatorze qui composent le district. Ces coopératives et stations caféicoles constituent *a priori* des structures indispensables au développement de la zone. Elles sont considérées comme des moteurs et des éléments incitant la croissance et la promotion du développement du café dans la zone. Elles permettent d'améliorer les conditions de vie socio-économique des producteurs. La présentation de Huye concerne d'abord les aspects physiques et socio-économiques, les domaines qui touchent l'exploitation du café dans cette région et enfin une brève présentation de la caféiculture dans cette zone.

5.2.1. Limites et subdivisions administratives du District de Huye

1. Limites administratives

Le District de Huye est l'un des 8 districts qui composent la Province du Sud du Rwanda. Il est constitué de 14 secteurs : Mbazi, Kinazi, Simbi, Maraba, Rwaniro, Rusatira, Huye, Gishamvu, Mukura, Ruhashya, Tumba, Kigoma, Ngoma et Karama.

2. Caractéristiques du District de Huye

Les caractéristiques du district de Huye peuvent être présentées dans le tableau suivant :

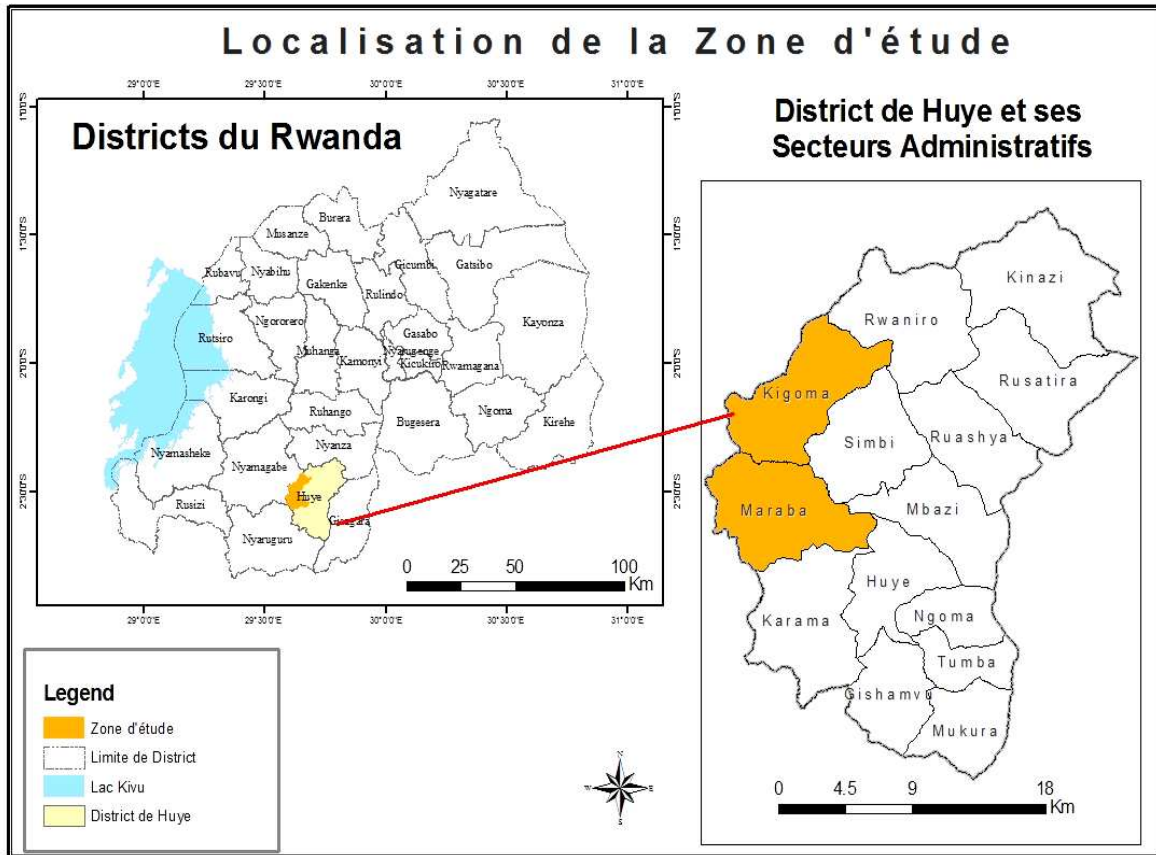
Tableau 19. Caractéristiques générales du District de Huye

Délimitation	Nord	District de Nyanza
	Est	District de Gisagara
	Sud	District de Nyaruguru
	Ouest	District de Nyamagabe
Superficie	581,5Km ²	
Nombre de secteurs	14	
Nombre de cellules	77	
Nombre de villages	509	
Population	314.022 habitants	
Densité	540 habitants/km ²	

Source : District de Huye, PDD, 2007-2012.

Il y a beaucoup de coopératives caféicoles dans le district de Huye. Faute de moyens techniques, logistiques et financiers, nous avons résolu de suivre spécifiquement les membres des coopératives AKM et KOAKAKA et quelques caféiculteurs non-membres de notre zone d'étude. Nos enquêtes ont été réalisées dans les secteurs de Huye, Karama, Mbazi, Maraba, Simbi et Kigoma⁸⁰, couverts par les coopératives et les stations d'étude. Ce sont des zones propices à la caféiculture, sélectionnées et reconnues en tant que telles au niveau national comme faisant partie de la promotion et de l'intensification de la culture du café.

⁸⁰ Elles ne sont pas les seules zones caféicoles au niveau du district de Huye. Nous les avons sélectionnées suite à leur accessibilité, leur proximité physique ainsi que selon les conditions logistiques et financières.



Carte 2. District administratif de Huye et limitation de la zone d'étude, Juillet 2011.

5.2.2. Aspects physiques du district de Huye

1. Le relief

Huye est localisé sur un plateau central avec une unité topographique collinaire dans sa partie centrale, à l'Est et au Sud. Il occupe les sommets tabulaires des collines avec une altitude moyenne de 1700m, et descend jusqu'à 1450m vers la ferme de Songa. Dans sa partie Ouest, il s'élève au fur et à mesure qu'on se dirige vers l'Ouest pour culminer à plus de 2000m au sommet du mont Huye. Les bas-fonds marécageux se situent à une altitude de 1650m.

2. Climat et pluviométrie

Le district de Huye se caractérise par un climat de type tempéré subéquatorial, avec une température moyenne journalière oscillant autour de 20°C. Son module pluviométrique moyen annuel tourne autour de 1260mm de pluie. Comme sur l'ensemble du pays, le climat est marqué par 4 saisons bien distinctes qui déterminent les opérations culturales et guident les agriculteurs : *une petite saison de pluie* (d'octobre à décembre), caractérisée par des averses (*Umuhindo* en Kinyarwanda). Cette saison ouvre l'année agricole qui débute par le semis et le sarclage. Ensuite vient *la petite saison sèche* (janvier-février), caractérisée par les premières récoltes des cultures vivrières annuelles. *La grande saison pluvieuse* (début mars fin avril), dominée par les activités culturales de sarclage, irrigation de paddy, paillage de café... Cette saison est dite *Itumba* en langue Kinyarwanda, car le soleil est rare, quasi-invisible. Enfin, *une grande saison sèche* (de juin à mi-septembre), marquée par l'absence

totale de pluie. Elle s'appelle *Icyi* en Kinyarwanda. C'est pendant cette période que sont pratiquées les principales activités culturelles et autres : récolte, séchage, entreposage des récoltes, labour (*Gusekera*), arrosage des cultures maraîchères (*Kuvomerera*), recherche de foin pour le bétail, transhumance dans les temps anciens... La diversité climatique de Huye constitue une richesse remarquable en termes de pluviométrie, de sol, d'hydrographie, de végétation... Ces paramètres influencent positivement le secteur et la production agricole

3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de Huye est constitué par des cours d'eau, à l'ouest le cours d'eau de Kadahokwa qui s'oriente du nord au sud, au centre celui de Rwamamba, à l'est la grande vallée de Rwasave irriguée par le cours d'eau de Kihene orienté du nord au sud. Ces cours d'eau sont drainés vers la Migina affluent de la rivière Akanyaru. Au nord-ouest se trouve la rivière Mwogo qui se déverse dans la Nyabarongo. Huye est riche en vallées marécageuses le long des rivières et des ruisseaux, ce qui constitue son potentiel.

4. Sols

Les sols évoluent en profondeur selon leur situation sur la colline. Les meilleurs sols de Huye se trouvent dans les marais (sablonneux et assez humifères) si ceux-ci ne sont pas ensablés par l'érosion des collines. Les sols sur la dorsale granitique sont moins fertiles, ils sont pauvres en humus. Les sols du plateau central sont moins mauvais, de type koalisol, fertiles quand l'érosion ne les a pas dégradés, et quand l'horizon humifère de ces sols est bien conservé.

5. Faune et flore

L'exploitation agricole constitue la base de l'activité économique de la population de zones rurales de Huye. Le capital foncier reste la base même de l'économie de 91% des ménages de Huye (EICV, 2011). La majeure partie des terres est sous cultures vivrières, notamment : la banane, le haricot, le sorgho, la patate douce, le riz, le manioc, le soja... Le district de Huye compte 3 307ha dont 1 964ha aménagés. Le riz de marais est pratiqué par 70% des ménages riverains. Les marais constituent une potentialité qui pourrait compenser l'exiguïté des terres. La plupart des cultures sont souvent associées sur une même parcelle. Il y a également des cultures potagères telles que la tomate, les choux, les aubergines... Le prunier du Japon, le citronnier, l'avocatier, le maracuja et le papayer sont les principaux fruits de Huye. Les cultures vivrières sont essentiellement les mêmes, tandis que le café est la principale culture de rente; la spécialité et l'avantage comparatif du district de Huye (PDD, 2007-2012).

Les collines de Huye sont couvertes par des *Eucalyptus*. On note une insuffisance générale des forêts, ce qui nécessite leur renouvellement. Toutefois, on rencontre quelques reboisements constitués d'*Eucalyptus* en grande partie et de *Grevillia*. L'Arboretum de Ruhande sert de base de recherche pour l'ISAR et l'UNR, surtout en matière d'agroforesterie et de biodiversité des écosystèmes végétaux. Pour ce qui est des animaux domestiques, on peut citer les vaches, les chèvres, les moutons, les porcs, les chiens et toutes sortes d'ovins. Suite à la démographie galopante on observe une diminution croissante du cheptel. Face à cette situation, des efforts ont été déployés au niveau national pour l'expansion de l'élevage de bovins de qualité à travers le programme de *Girinka* ou « *One cow for one poor family* » amorcé par le Président Paul Kagame en 2006. Ce programme consiste à donner une vache laitière à toutes les personnes pauvres ayant la capacité de la nourrir. Lorsque cette vache met bas, le petit est donné à une autre personne pauvre désignée par tous les habitants de la

cellule. Ce phénomène s'appelle en Kinyarwanda « *Korozanya* ». Le district de Huye n'a pas de lacs, il y a quelques étangs qui produisent des poissons consommés localement.

5.2.3. Caractéristiques socio-démographiques du District de Huye

1. Population de Huye par secteur

Dans cette section nous présentons la population du district de Huye par âge, sexe, niveau d'instruction et analysons les données démographiques en nous basant sur nos enquêtes et le rapport de l'INSR (2010). Selon ce rapport, la population totale était estimée à 314.022 individus dont 146.020 hommes (46.5%) et 168.002 femmes (53.5%) en fin 2010. La population est caractérisée par la prédominance de la jeunesse. Les moins de 5 ans représentent 15.2% et les moins de 20 ans 51,4%. Pour l'ensemble le sex-ratio est de 86.9 hommes pour 100 femmes. Il y a une prédominance du sexe féminin pratiquement à tous les âges, sauf chez les enfants de moins d'un an où le sex-ratio est de 102,0%, et dans la tranche 1-4 qui a le sex-ratio de 102,6%. La population âgée de moins de 25 ans représente 48.2% tandis que la population active (18 à 65 ans) s'élève à 59%. S'agissant de la répartition de la population par secteur selon le sexe, en termes de densité, le secteur le plus peuplé est Tumba avec 996 habitants au km². Il est suivi par les secteurs Mbazi (665 habitants au km²), Ngoma (614 habitants au km²) et Mukura (571 habitants au km²). Les secteurs les moins peuplés sont Kinazi et Karama avec une densité respective de 284 et 260 habitants au km².

2. État matrimonial de la population de Huye et dans les zones d'étude

La population de Huye est relativement jeune, la moitié des adulte est déjà mariée, cependant 23,5% sont des veuves (Tableau 20).

Tableau 20. Etat matrimonial de la population du district de Huye

État matrimonial	District Huye (%)	Secteur Kigoma (%)	Secteur Maraba (%)
Mariés monogames	49,1	59,1	60,2
Union libre	9,7	5,4	6,0
Célibataires	9,0	7,4	6,3
Veufs	27,0	24,5	23,5
Divorcés	3,3	1,8	2,4
Union polygamique	1,5	1,7	1,1
Séparés	0,4	0,2	0,5
Total	100	100	100

Source : Nos enquêtes de terrain, calculs et adaptations des données de l'INSR, 2011.

L'explication de la présence de beaucoup de veuves découle des effets du génocide qui a emporté beaucoup de vies humaines, surtout de sexe masculin. Le mariage monogamique est souvent préféré et plus appliqué que l'union polygamique. Dans la culture rwandaise la polygamie n'est pas souvent préférée, car elle est source de disputes, de divisions, de conflits entre les enfants issus d'un même père. Cela débouche même sur des haines conduisant à des menaces de mort surtout lors du partage des terres entre les enfants issus de la même famille.

5.2.4. Situation socio-économique du District de Huye

1. Situation sociale

L'éducation est développée à Huye sur 4 niveaux d'enseignement : (i) la maternelle (92 écoles), (ii) le primaire (91), (iii) le secondaire (26) et (iv) le supérieur (7). La maternelle et le primaire sont fréquentés par des enfants dont les parents habitent le district et ses environs. Le secondaire et le supérieur reçoivent des élèves et étudiants provenant de toutes les provinces du pays ainsi que des pays étrangers (District de Huye, PDD, 2007-2012). Les institutions d'enseignement supérieur sont : l'Université Nationale du Rwanda (UNR), l'Université Catholique du Rwanda (UCR), le Protestant Institute of Arts and Social Sciences of Butare (PIASS), le Grand Séminaire de Nyakibanda (Théologie). Il existe trois instituts de recherche : l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique (IRST), l'Institut de Recherches Agronomiques du Rwanda (ISAR) et l'Institut National des Musées du Rwanda (INMR), qui effectue des recherches sur le patrimoine culturel rwandais. Plusieurs centres de formation sont présents : 4 de formation professionnelle et 91 d'alphabétisation. La population analphabète représente une grande proportion de la population âgée de plus de 15 ans. Le taux d'analphabétisme est de 42.3% de l'effectif de la population totale du district (EICV, 2011).

Le district de Huye abrite beaucoup d'infrastructures sanitaires : une Clinique universitaire (CHUB), un hôpital de référence (Hôpital de Kabutare), 12 Centres de santé, un centre spécialisé en soins de santé mentale (CARAES), 2 Infirmiers (surtout dans les prisons), 16 postes de santé avec des médecins généralistes et quelques spécialistes (District Huye, 2011).

2. Situation économique

La production agricole est caractérisée par une diversité des cultures vivrières, le café étant la principale culture de rente. Il constitue la spécialité et l'avantage comparatif du district de Huye. Le café produit présente des qualités exigées et recherchées sur le marché international. Pour unir leur force les producteurs s'organisent afin de produire et exporter un café de qualité meilleure. Les personnes s'associent suivant leurs domaines d'activités : agriculteurs, éleveurs, artisans, transporteurs, soudeurs, menuisiers, tailleurs, maçons, cordonniers, forgerons... Ces coopératives assistent les membres en leur octroyant des crédits, des intrants remboursables à la récolte pour les coopératives agricoles.

5.3 La caféiculture dans les zones de Maraba et Karaba

Les zones de Maraba et de Karaba appartiennent à la région nommée la « dorsale granitique » des hautes altitudes de la chaîne du mont Huye, et se classent parmi les zones propices à l'intensification de la culture du café. Le caféier s'est inséré dans le paysage de Maraba vers les années 1930. L'arabica de variété bourbon cultivé à Karaba fut introduit par les Belges vers 1938. Les premières pépinières furent installées à Butambu, cellule Shyembe et Rundazi cellule Shanga (OCIR-Café, 2008). Ce n'est qu'après 1994 que furent introduites les nouvelles variétés comme CATUAÏ et BM 139 en provenance de l'ISAR. Le café entre dans les stratégies de la relance socio-économique pour la protection et l'amélioration des sols dans la lutte anti-érosive, le reboisement, l'agriculture et l'élevage intensifs... La population locale est consciente de cette problématique et participe activement dans les activités concourant à l'accomplissement des stratégies de protection de l'environnement. Les zones de Maraba-

Karaba font partie des secteurs ayant le plus de caféiers dans le district de Huye, avec 1.141.510 pieds de caféiers (OCIR-Café, 2010).

L'arabica trouve dans les zones d'étude une écologie favorable. L'influence de ses potentialités agro-écologiques sur la croissance et le rendement est considérable. L'étude des rapports « *conditions naturelles* » et « *rendement des caféiers* » montre qu'il importe de poursuivre le développement de cette culture. Les pratiques culturelles, le traitement du café, l'organisation des producteurs et la commercialisation sont autant de facteurs qui expliquent la réussite du café dans cette région. Les caféiculteurs de Maraba par exemple servent de modèle à l'échelle nationale. Il y a un lien direct entre la présence d'une SLC et la production d'un café de qualité, la coopérative AKM de Maraba en est l'illustration. Cette réussite est l'un des facteurs à la base de la réputation mondiale dont jouit le café de Maraba. Le café a contribué à la monétarisation de l'économie rurale dans la région. C'est grâce à l'assistance des organisations comme PEARL, ACIDI-VOCA, SPREAD, UNR, OCIR-Café (AKM, 2010).

5.3.1. La production du café dans les zones de Maraba-Karaba

En 2010 on a dénombré 4.500⁸¹ et 5.760 caféiculteurs respectivement à Maraba et à Karaba. Avec la présence des SLC et les coopératives dans la région, la régénération est croissante et dégage un impact positif sur la formation des revenus des ménages. La production du café dépend de plusieurs facteurs : la superficie ou la taille de l'exploitation, la fumure, les conditions climatiques, l'entretien, la main-d'œuvre... Ces éléments font que la production varie d'une année à l'autre et d'une zone à une autre. Les paysans pratiquent des cultures mixtes caractérisées par l'association des vivriers et du café sur les mêmes parcelles. Les paysans entretiennent beaucoup plus les cultures vivrières afin d'augmenter leur production et écouler quelques quantités sur le marché local, car le café ne produit qu'une seule fois l'an.

Tableau 21. Statistiques de la caféiculture dans les secteurs de Maraba (2002)

Secteurs	Nombre/ caféiers	Caféiers en production	Caféiers entretenus (%)	Superficie (en ha)	Production de cerises (Kg)	Nombre des caféiculteurs
Bunzazi	68.451	36.963	75	27	9.240	219
Cyarumbo	126.430	69.537	75	50	17.384	360
Gihindamuyaga	21.100	13.082	57	8,4	4.579	188
Kabuye	119.288	62.984	75	48	15.746	350
Kibanda	45.590	27.354	75	18	8.206	152
Maraba	62.968	37.780	65	25	11.334	250
Shanga	101.627	50.814	65	41	15.244	275
Simbi	110.180	66.108	70	44	19.832	220
Sovu	99.370	59.622	55	40	18.000	274
Tare	76.837	46.102	70	30	11.525	384
Totaux	831.841	470.346	67	331,4	131.090	2.672

Source : Coopérative AKM, Rapport, 2005.

⁸¹ La population active à Maraba était de 33.760 habitants en Août 2012, soit 54% de la population totale. La proportion des femmes chefs d'exploitations est très remarquable et représente 58%. Cependant, la plupart des femmes sont des veuves chefs de ménage. Les hommes représentent 42% dans les zones d'étude.

Le producteur moyen entretient 155 caféiers, le rendement moyen produit dans la zone Maraba-Karaba a été estimé à 0,35kg par arbre de cerises (OCIR-Café, 2010). Il est supérieur au rendement national évalué à 0,31kg en 2009. Cette production peut aller jusqu'à plus de 4 voire 6kg, toutefois 68% des plantations sont âgées de plus de 20 ans et la moyenne d'âge des vergers est de 25 ans. Avant la construction de la première SLC à Maraba en 2001, 68% des plantations étaient âgées de plus de 20 ans, avec 24% âgées de plus de 40 ans, ce qui diminue la production. Il est indispensable de renouveler les plantations; c'est ce que l'État a entrepris vers la fin de l'année 2008. Des espaces café non exploités furent identifiés pour les nouvelles plantations. Le but étant d'augmenter la production du café dans l'ensemble des zones cafés.

Tableau 22. Effectif des caféiers exploités par les caféiculteurs de Maraba et de Karaba

Nombre des caféiers	Maraba		Karaba		Fréquence totale	Total %	% cumulé
	Fréquence	%	Fréquence	%			
<150 pieds	3	6,7	5	14,3	8	10	10
[150-300]	6	13,3	4	11,4	10	12,5	22,5
[300-500]	15	33,3	9	25,7	24	30	52,5
[500-1000]	16	35,6	14	40	30	37,5	90
>1000 pieds	5	11,1	3	8,6	8	10	100
Total	45	100	35	100	80	100	100

Source : Nos calculs à partir des enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Les plantations du café dans les zones étudiées occupent environ 25% de la taille de l'exploitation familiale⁸² estimée à 0,150 hectare. 53,3% (soit 24/45 caféiculteurs) de Maraba exploitent entre 150 et 500 pieds de caféiers alors qu'à Karaba ils représentent 51,4% (soit 18/35 producteurs). Ces informations sont rapprochées des statistiques de l'OCIR-Café (2008) et de l'INSR (2010), qui précisent que dans les zones 50% des caféiculteurs exploitent entre 150 et 500 caféiers, 40% pour la tranche de 500 à 1000 pieds et 10% qui disposent de plus de 1000 caféiers. Pour notre cas, ces fourchettes sont respectivement de 52,5%, 37,5% et 10%.

Le café est la source de l'économie des ménages producteurs, il permet au paysan d'opérer un choix stratégique entre les vivriers et le café. Le caféiculteur pèse et compare les avantages à tirer de l'une ou l'autre culture à pratiquer sur sa petite exploitation. Même si le café procure beaucoup de revenu à la fin de la campagne, il demande beaucoup de travaux onéreux en termes d'entretien, de suivi, d'accompagnement (la préparation du champ, le semis, le sarclage, le paillage, le taillage, la récolte, le transport, le traitement, le séchage, le stockage, la commercialisation...). La durée de ces activités est relativement longue comparativement aux vivriers qui ont un cycle généralement court (3, 4 ou 6 mois).

5.3.2. La qualité du café produit à Maraba-Karaba

La qualité du café détermine son prix, la recherche de l'amélioration de la qualité semble être une stratégie envisagée au Rwanda, car la quantité ne cesse de diminuer. Afin de définir les normes et les systèmes de classification du café vert permettant de connaître la qualité du café marchand, des grades ont été fixés sur base de critères bien définis. Ils font objet de

⁸² La moyenne nationale des exploitations agricoles familiales était estimée à 76 ares (soit 0,76ha en 2010).

différenciation des prix selon les qualités. Selon la Specialty Coffee Association of America (AKM, 2010), les 5 grades de la qualité du café vert sont : le « *Specialty coffee* », le « *Premium* », l'« *Exchange* », le « *Below standard* » et le « *Offgrade* ». Quel que soit le type de lavage (manuel ou à la station de lavage), le café produit à Maraba et à Karaba est de 3 qualités (i) « *Exchange Grade A* » ou *Exceptionnel* avec plus de 85% de densité (soit 11% de la production), (ii) *Normal* entre 80-85% (79%) (iii) *Ordinaire*⁸³ entre 50-80% (10%). Cette qualité est commercialisée sur le marché local avec de faibles valeurs marchandes.

5.3.3. Les contraintes de la caféiculture à Maraba-Karaba

La caféiculture au Rwanda en général et à Maraba et à Karaba en particulier est confrontée à plusieurs contraintes qui en limitent sa production en quantité et en qualité. Les principales contraintes sont les maladies des caféiers, les aléas climatiques, le manque de fertilisants et de paille. A cela s'ajoute l'exiguïté des terres, le vieillissement des plantations, la chute des cours qui conduisent parfois à l'abandon progressif de la caféiculture. Cette dégradation est due à l'inadéquation des systèmes culturaux, à la diminution des pratiques de sarclage, de paillage, de taillage, à l'absence de fertilisation et à l'irrégularité de la lutte phytosanitaire *etc.*

Les maladies et les ravageurs des caféiers les plus dommageables sont l'anthracnose, la rouille, les pucerons, les chenilles, les punaises et le Die-Back ou dépérissement par surproduction. Pour remédier à cela l'usage des produits phytosanitaires devient indispensable. Ils sont chers dans la zone ce qui est préjudiciable à la rentabilité du produit. Pour les aléas climatiques on cite la grêle, les vents violents et la sécheresse, le manque de paille est aussi un casse-tête pour certains caféiculteurs. L'insuffisance de matières végétales constituant la paille chez l'exploitant l'amène à l'acheter, ce qui gonfle les coûts de production et décourage certains producteurs. Les caféiculteurs ne sont pas suffisamment outillés pour bien entretenir leur café. Les matériels souvent utilisés sont les sécateurs (85%), les pulvérisateurs (92%), les dépulpeuses (98%), les ustensiles de ménage (sceaux, bassins, casseroles), nattes, vannes, bâches (97%), le recours aux pierres et à l'argile pour laver leur café...

5.4 Présentation des coopératives AKM et KOAKAKA

Les coopératives AKM et KOAKAKA sont des associations des producteurs de café se trouvant toutes dans le District de Huye. Elles produisent le *fully washed* qu'elles exportent sur les marchés américain et européen. L'objectif principal de leur création était de résorber le chômage qui sévit dans le monde rural rwandais et dans leurs zones respectives, de rendre productive la culture du café, la seule culture de rente dans la région, et ainsi augmenter le revenu des membres et diminuer leur dépendance et le niveau de la pauvreté (Gisaro, 2003).

5.4.1 Aperçu historique des coopératives AKM et KOAKAKA

1. La coopérative AKM de Maraba

La coopérative AKM signifie « *Koperative y'Abahuzamugambi ba Kawa ba Maraba* » en Kinyarwanda, ou « *La coopérative des caféiculteurs travaillant pour une cause commune de Maraba* ». Elle trouve ses origines dans les conséquences du génocide de 1994. Cette

⁸³ Cette qualité lorsqu'elle est vendue sur le marché international sous le nom de Commodity green coffee est mélangée aux autres qualités de faibles grades.

situation est venue aggraver les conditions précaires des caféiculteurs de Maraba comme ceux de l'ensemble du pays. L'idée de la création de la coopérative remonte à Monsieur Manyoni Oswald, ancien moniteur agricole de l'OICIR-Café, retraité sans emploi animé d'un charisme voué à la culture du café. M. Manyoni eut l'idée de créer une association des caféiculteurs afin d'améliorer leur niveau de vie. Il était alors élu comme premier Président de ladite organisation créée le 7 mai 1999 avec 70 membres au départ. L'association fut agréée comme coopérative par l'arrêté ministériel n° 012/07-05 en date du 02 Août 2002.

Suite à l'accroissement des activités, l'effectif monte à 430 membres en 2003, puis à 1355 membres en 2010. Le fait de créer la coopérative fait sortir les caféiculteurs (surtout les veuves) de leur isolement provoqué par le génocide des Tutsi de 1994. Avec l'appui du projet PEARL-USAID, l'AKM est parvenue à construire la première SLC pour le traitement post-récolte afin d'obtenir un café de haute qualité à même d'être compétitif sur le marché international. Grâce à ses activités la coopérative AKM est passée d'une station (Cyarumbo) en 2001 à quatre dont deux mini-stations jusqu'en 2006, qui sont Cyarumbo, Kabuye, Sovu et Kibingo (AKM, 2010).

2. La coopérative KOAKAKA de Karaba

KOAKAKA est le sigle de « *Koperative y'Abahinzi ba Kawa ba Karaba* ». C'est une coopérative des caféiculteurs de l'ex-district de Karaba, créée le 14 mai 2002 sur l'initiative des associations des caféiculteurs des ex-communes Kinyamakara, Karama et Rukondo toutes de l'ex-Province de Gikongoro voisines de Maraba, district de Huye. Ses activités ont démarré le 08 avril 2003 et elle a été agréée par l'arrêté ministériel n° 018/1500/2004 du 25 avril 2004. A sa création, la KOAKAKA avait pour mission de sensibiliser les caféiculteurs de la zone, membres et non-membres, à mieux entretenir leurs caféiers afin d'obtenir un café de qualité, susceptible de procurer un meilleur revenu. Et ainsi déboucher sur un développement durable, fruit de leurs efforts. La KOAKAKA compte 1316 membres actifs dont 325 femmes (soit environ 25% des membres). Ceci montre combien les femmes et les filles étaient moins impliquées dans les activités de leur café surtout au revenu issu de leur production. La KOAKAKA dispose de deux SLC : Karambi (Secteur Kigoma) et Muganza (mini-station dans le Secteur Kibilizi). Elles sont opérationnelles respectivement depuis 2004 et 2006. Le but de construire la station de Muganza s'explique par l'éloignement (27km) de cette zone face à Karambi. C'est pour soulager la misère de transport des cerises vers la SLC de Karambi par les producteurs. Ces stations ont été construites sur financement du SPREAD-USAID, du Projet de Développement des Cultures de Rente et d'Exportation (PDCRE), du Technoserve, de Twin et de l'Agricultural Co-operative Assistance (ACDI-VOCA).

5.4.2 Objectifs assignés aux coopératives AKM et KOAKAKA

L'objectif global des coopératives AKM et KOAKAKA est de mobiliser les efforts des membres dans la production et la commercialisation du café de qualité. Il consiste à maximiser les profits provenant de la vente du café afin d'augmenter les revenus des producteurs, et de faire face à la pauvreté dans les ménages.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Valoriser la culture du café en produisant un café de qualité compétitif sur le marché, afin de le vendre à un prix élevé qui puisse rapporter plus de revenus aux paysans ;
- Sensibiliser les membres à entretenir convenablement leurs caféiers afin d'avoir un café de bonne qualité ;

- Utiliser les technologies appropriées et gagner le marché sans entrave ;
- Mettre en place un système d'octroi de crédit qui permet aux coopérateurs de faire face à la pauvreté (Statuts des coopératives AKM et KOAKAKA, 2005).

L'aboutissement de ces objectifs permettra aux coopératives de mieux satisfaire les besoins de leurs membres. La coopérative doit en effet permettre de (d'):

1. Améliorer la situation socio-économique des personnes ayant des ressources limitées et ainsi encourager leur esprit d'entreprise ;
2. Augmenter les ressources individuelles et le capital national par l'encouragement de l'épargne, la suppression de l'usure et l'utilisation judicieuse du crédit ;
3. Apporter aux membres coopérateurs un élément de contrôle démocratique des activités économiques et de répartition équitable des excédents ;
4. Accroître le revenu des caféiculteurs par les recettes provenant de l'exportation, augmenter les possibilités d'emplois par une exploitation des ressources agricoles ;
5. Développer dans l'avenir les services collectifs des membres, notamment la santé, l'éducation des enfants, le logement...

Tous ces objectifs sont vains sans la présence d'une SLC en tant que véritable catalyseur autour duquel tout s'organise, les producteurs membres et les infrastructures. Elle constitue un élément d'attraction des différents produits et acteurs concernés dans l'exploitation, la production, la promotion et la commercialisation du café. Pour Harorimana *et al* (2007) la SLC est un élément moteur qui devrait permettre d'atteindre les objectifs des coopératives :

- Entretenir les plantations des caféières par des techniques culturales appropriées en vue d'augmenter la production et obtenir des cerises de bonne qualité;
- Instaurer une discipline de bonne cueillette au sein des coopératives au regard de la qualité du café qu'ils livrent;
- Maintenir la qualité intrinsèque du café récolté par les producteurs;
- Commercialiser un café de qualité avec des prix rémunérateurs sur le marché international.

Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce à une bonne organisation et un bon fonctionnement des coopératives, des SLC et de la participation active des membres.

5.4.3 L'adhésion aux coopératives AKM et KOAKAKA

Les coopératives disposent des « *usagers* » et des « *employés* » engagés pour certaines tâches spécifiques selon les périodes et les besoins du moment. Pour être membre, le producteur doit être âgé d'au moins 18 ans, justifier de la possession d'un intérêt dans la circonscription de la coopérative, et avoir des relations permanentes avec celle-ci. Ne pas s'adonner à des activités concurrentes à celles de la coopérative, être admis et accepté par l'Assemblée Générale. Il doit verser 10.000Frw de parts sociales, et demeurer soucieux du développement de la caféiculture et de la coopérative. Tous les membres sont égaux, conformément au principe *une personne = une voix*. La perte de qualité de membre se fait par décès, exclusion ou démission.

L'exclusion : Tout membre peut être exclu de la coopérative s'il nuit aux intérêts de celle-ci ou s'il ne respecte pas ses engagements, les statuts et les décisions prises par l'A.G. et le C.A. La décision d'exclusion est prise par l'A.G. à la majorité des membres présents.

La démission : Tout coopérateur peut démissionner s'il le désire. Le membre démissionnaire ou l'exclu a droit dans un délai de 2 ans au remboursement des parts sociales, déduction faite

des pertes éventuelles subies par le capital social et des dettes contractées à l'égard de la coopérative ainsi que de sa participation dans les dettes, emprunts et autres obligations contractés par la coopérative avant sa sortie. Il bénéficie de la rémunération de ses parts sociales jusqu'à leur remboursement intégral. Cette personne reçoit la quote-part de ristourne distribuée par la coopérative dans l'année de son retrait ou de son exclusion. Les héritiers des membres décédés ont les mêmes droits.

5.4.4 Organes des coopératives AKM et KOAKAKA

Les coopératives AKM et KOAKAKA sont dotées des règlements d'ordre intérieur et des Statuts pour leur bonne marche. Tels que le prévoient les principes coopératifs et la loi sur le fonctionnement des organisations coopératives au Rwanda, les 4 organes sont les suivants :

- **L'Assemblée Générale (A.G)** : C'est l'Organe suprême de la coopérative, elle se tient deux fois l'an en session ordinaire en Mars et en Octobre de chaque année où $\frac{3}{4}$ des membres doivent être présents. Les participants reçoivent une prime de 2.000Frw pour couvrir les frais de transport. L'A.G rassemble tous les membres sur l'invitation du Président du Conseil d'Administration (CA). Compte tenu des problèmes logistiques et organisationnels liés à l'effectif des membres, au quorum, et de la dispersion des membres situés dans des zones éloignées, de l'entente lors des réunions, il a été convenu que chaque zone se fasse représenter par 10% des membres de la coopérative AKM. Un effectif de 135 délégués (soit 10% de 1353 membres), en plus du Président, du Secrétaire Exécutif de la coopérative et de 8 animateurs, un par zone, forment l'AG de l'AKM. L'A.G de la coopérative AKM est donc constituée de 145 personnes. L'A.G de la KOAKAKA est composée de 62 membres (dont 9 représentants par zone, et 6 animateurs délégués de 6 zones, le Président et le Secrétaire Exécutif).

L'idée de déléguer quelques membres est technique et logistique. Du fait de l'éloignement des producteurs, et de la dispersion de ces derniers sur différents sites de production, il a toujours été constaté qu'il n'était pas facile de rassembler tous les membres de la coopérative sur une zone qui soit acceptée par tous. Avec la délégation, il est facile d'organiser des réunions, dans lesquelles les grandes décisions sur les problèmes déjà débattus dans les assemblées des zones sont prises. Les sessions extraordinaires ont lieu chaque fois que le besoin se présente.

- **Le Conseil d'Administration (C.A)** : Il est composé de 8 membres élus pour un mandat de 3 ans, et sont rééligibles selon leur dévouement à la cause de la coopérative. Pour être élu membre du C.A, le candidat doit remplir les conditions suivantes :
 - N'exercer aucune activité rémunérée au sein de la coopérative;
 - N'avoir pas été condamné définitivement ou à une peine d'emprisonnement de plus de six mois au cours des cinq dernières années;
 - Ne pas participer directement ou indirectement de façon permanente ou occasionnelle à une activité concurrente par rapport à celle de la coopérative (AKM, 2005).

Le C.A. élit un Président, un Vice-président et un Secrétaire. Ce conseil est chargé de l'exécution des décisions de l'A.G, du suivi des activités et programmes de la coopérative. Il se réunit trimestriellement. Les membres du C.A. sont strictement bénévoles. Ils ont droit à 4.000Frw comme frais de transport et de restauration pendant les séances de travail.

- **Le conseil de surveillance (C.S)** : ce conseil est constitué de 3 personnes (membres de la coopérative ou non) élues chaque année par l'A.G. et peuvent être rééligibles. Ces personnes sont chargées d'assurer la surveillance des activités de la coopérative. Pendant la

session, ils reçoivent également une petite prime de 4.000Frw pour le transport et la restauration. C'est ce conseil qui est chargé également de l'audit de la coopérative. Son mandat est de :

- Vérifier les livres, la caisse et les valeurs des inventaires, des bilans ainsi que l'exactitude des écritures comptables;
- Contrôler ce qu'ils jugent important, sans cependant s'immiscer dans la gestion journalière de la coopérative;
- Examiner si les décisions de l'A.G. et du C.A. ont été exécutées et veiller à ce que les statuts et règlements intérieurs soient respectés.

Ne peuvent être membres du Conseil de Surveillance les membres du C.A, leurs parents au premier degré et leurs conjoints, une personne recevant sous une forme ou une autre un salaire ou rémunération de la coopérative, des administrateurs, du gérant ainsi que leurs conjoints.

- **La Gérance** : l'A.G. de la coopérative nomme un ou plusieurs membre(s) ou non, chargé(s) de la gestion quotidienne des activités et des finances de la coopérative. La gérance est sous la supervision du C.A. Il est interdit au gérant de participer directement ou indirectement à une activité concurrente à celle de sa coopérative. Les personnes qui sont dans la gérance sont entre autres le comptable, le Secrétaire Exécutif, le chef de station, le personnel d'appui technique et administratif. Ces personnes sont chargées de toutes les activités concourant au développement de la coopérative et des membres. Leur rémunération et autres avantages sont déterminés par l'Assemblée Générale.

Afin d'améliorer les conditions de vie des membres, les coopératives d'étude ont mis en place d'autres commissions permettant de promouvoir le bien-être socio-économique des membres : la commission Santé (planification familiale, la mutuelle de santé, l'hygiène, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA), la protection et la sauvegarde de l'environnement ainsi que l'agriculture familiale afin de promouvoir les jardins potagers (champignons et légumineuses) après la campagne-café (KOAKAKA, 2011). L'objectif est de lutter contre la malnutrition qui sévit dans quelques zones de l'ex-Gikongoro, et par la suite procurer des revenus autres que ceux provenant du café. Toutes ces commissions travaillent en chevauchement avec les gestionnaires des coopératives et des SLC.

5.4.5 Principales activités et avantages des coopératives AKM et KOAKAKA

Étant des coopératives caféicoles, les principales activités assignées à ces organisations concernent l'achat des cerises de café auprès des producteurs membres ou non, afin de les traiter, les laver aux différentes stations de lavage, et ensuite chercher les débouchés du café vert commercialisable sur le marché local et international.

1. Activités des coopératives AKM et KOAKAKA

Les principales activités des coopératives concernent l'achat des cerises de café en vue de leur traitement par la station de lavage. L'achat des cerises est effectué dans les différents points de collecte, de part et d'autres des zones de Maraba et de Karaba. Ces points de collecte reçoivent les cerises venant des producteurs. Les acheteurs procèdent au pesage des cerises et réceptionnent les cerises en approuvant la quantité fournie. Lorsque la quantité devient importante, les cerises sont vite acheminées à la SLC pour suivre le processus de traitement.

Les activités suivantes sont ensuite opérées :

- Réception et pesage des cerises livrées par le caféiculteur, afin de vérifier si les kilogrammes fournis coïncident avec la réalité à la station.
- Établir une quittance d'achat en double exemplaire dont l'original est remis au planteur et à la SLC, une copie gardée par la coopérative pour vérification. La quittance contient, outre l'identification du planteur conforme à la fiche de base, la date d'achat, la quantité livrée, les signatures d'approbation de la quantité fournie. L'enregistrement de l'achat sur quittance se fait de manière à se transcrire automatiquement sur la fiche individuelle par papier carbone au système autocopiant.
- La remise de l'original de la quittance d'achat au caféiculteur matérialise la transaction commerciale entre le caféiculteur et la station de lavage de café;
- La collecte des cerises s'opère dans des points de collecte des cerises situés dans des zones périphériques de la station de lavage de café. Dans ce cas le transport se fait par des camionnettes de la coopérative ou louées. Des acheteurs et peseurs sont affectés à des centres de collecte pour peser et acheter le café cerise. Toutefois, quelques planteurs voisins des SLC livrent directement leurs cerises à la station de lavage de café;
- Les paiements sont préparés au niveau de la coopérative à l'aide d'un logiciel approprié et le montant est viré au compte du caféiculteur à la Banque populaire. Le paiement est fait endéans 3 jours ouvrables selon la périodicité de 2 fois par semaine;
- Un rapprochement préalable s'effectue chaque semaine au moins entre les fiches manuelles et informatiques afin de détecter d'éventuelles erreurs.

La sélection des cerises passe par différentes étapes de contrôle de qualité des cerises dont:

- Seules les cerises rouges, à juste maturité, peuvent être achetées;
- Les cerises vertes, immatures, noires, fanées, ou malades sont à éliminer;
- La différence entre cerises bonnes et mauvaises doit être expliquée aux planteurs éventuellement à l'aide d'un échantillon; afin que cela ne se reproduise plus;
- La rigueur et la sévérité n'excluent pas l'honnêteté et la courtoisie dans toute organisation.

Les avantages que procure la station de lavage de café aux membres de la coopérative sont :

1. La garantie que les pesées se font correctement avec des balances fiables, et que le prix par kilogramme sera toujours respecté (bien avant la mise en place des stations et des coopératives, différents intermédiaires escroquaient les paysans en faussant les pesées, et en leur imposant les prix les plus bas possibles) ;
2. Le prix supérieur payé pour les cerises en comparaison avec celui du café parche préparé manuellement par les planteurs ;
3. Le temps gagné par le producteur qui ne doit plus effectuer des travaux fastidieux de dépulpage, de lavage et de séchage est important. Ceci constitue une libération de la main-d'œuvre pour d'autres activités génératrices de revenus.

2. Les avantages des coopératives AKM et KOAKAKA en milieu rural

Les avantages des coopératives en milieu rural peuvent être résumés en quatre points:

1. Premièrement les caféiculteurs s'associent pour avoir de meilleurs prix de leur production. Les SLC et les coopératives leur permettent de faire face aux commerçants spéculateurs à travers la mise en place de structures de vente de production et d'approvisionnement groupés. Ceci permet d'obtenir des prix intéressants à l'achat des cerises.

2. Deuxièmement l'avantage d'accéder aux intrants agricoles constitue une justification importante pour appartenir à la coopérative. En effet, le milieu rural rwandais reste faiblement approvisionné en intrants et matériels agricoles de qualité. Les caféiculteurs souhaiteraient avoir une garantie dans l'approvisionnement de ces produits à des prix intéressants et acceptables. Ceci concerne également leur disponibilité et accessibilité par tous dans les zones les plus reculées. Les coopératives sont devenues des intermédiaires fiables entre l'OCIR-Café et les producteurs et essaient de pallier ce problème.
3. Troisièmement les coopératives bénéficient des facilités d'accès aux crédits octroyés par les institutions financières comme la Banque populaire et la Banque Rwandaise de Développement (BRD). Par la même occasion, les coopératives reçoivent des dons et autres avantages techniques et/ou institutionnels des différents organismes et services gouvernementaux. On peut citer à titre d'exemple des formations, des stages, des appuis techniques, des suivis et accompagnements agricoles par des agronomes payés par l'État. L'octroi du crédit aux producteurs par le canal des coopératives leur évite la tentation de vendre les récoltes d'une façon précoce aux commerçants ambulants. Cela améliore leurs différentes activités et augmente leur production en général.
4. Quatrièmement enfin, un capital social de grande valeur se crée entre les membres. En effet, le fait d'appartenir à la coopérative leur donne la possibilité de partager des idées et des expériences à travers la complémentarité et les connaissances variées. Ce capital social développe chez les groupes concernés le sentiment d'appartenance, d'estime de soi, d'entraide et de solidarité entre les membres producteurs.

5.5 Les coopératives d'étude dans la recherche du café de qualité

Les tendances de la production du café du Rwanda suivent les fluctuations à la baisse ou à la hausse suivant les contraintes internes et externes. La production et le prix du café rwandais ne cessent de diminuer. Pour contourner ces difficultés, les coopératives du café dont l'objectif principal est de promouvoir la caféiculture chez les membres, veulent produire un café de qualité entièrement lavé, afin d'augmenter les revenus des producteurs. Les tendances sont à la hausse sur le marché international grâce à la présence des coopératives et des stations de lavage de café érigées dans la zone d'étude. Le facteur « *qualité* » justifie la classification d'après la région de provenance, la variété, la plantation, l'altitude... Les critères de qualité, de variété, d'ombrage, de lieu d'approvisionnement, de logistique et de marketing... Ces indicateurs interviennent dans la création de l'image du café auprès des torréfacteurs et des consommateurs. La préparation d'un café de qualité exige des soins particuliers depuis le semis, l'entretien, la production, la transformation, le conditionnement jusqu'à l'exportation.

5.5.1 La station de lavage de café et ses activités

Dans la partie conceptuelle de la présente recherche, la station de lavage de café a été définie comme une unité de transformation par voie humide des cerises de caféiers. Sa mise en place nécessite des fonds importants que la coopérative sollicite pour son bon fonctionnement. C'est dans ce cadre que la SLC recourt à des financements extérieurs afin de couvrir ses activités.

5.5.1.1 Les sources de financement de la station de lavage de Maraba

La construction de la première station de lavage de café à Cyarumbo (Maraba) est intégrée dans le traitement moderne de café au Rwanda. C'est le résultat de l'appui financier et technique de partenaires externes dont le prêt financier de 27.207.000Frw du Projet PEARL-USAID, l'UNR, l'ISAR, l'ACDI-VOCA, le District de Huye et l'OCIR-Café⁸⁴. Les travaux de construction de la station ont été achevés à la date de son inauguration le 6 juillet 2002. La station de Cyarumbo a la capacité de traiter 100 tonnes de café parche par campagne. Elle fonctionne en système manuel avec alimentation du processus technologique par gravité en eau, et utilisation de l'énergie humaine.

Les producteurs-membres et leurs caféiers constituent des ressources importantes pour les coopératives et leurs stations. Ces structures disposent des terrains, des bâtiments, des équipements et des véhicules, qui permettent aux membres d'être attachés davantage à leur organisation. En plus du fonds destiné à la construction de la station de lavage, la coopérative AKM contracte régulièrement des crédits auprès de la Banque populaire afin d'acheter les cerises, les traiter et les exporter. La station fonctionne grâce au profit réalisé par la vente du café, dont la distribution des dividendes et des ristournes aux membres a été reportée, afin de permettre le bon positionnement financier de la coopérative.

5.5.1.2 Les objectifs de la station de lavage de café

Les objectifs assignés à la station de lavage de café sont les suivants:

- Entretien des plantations des caféiers par des techniques culturales appropriées en vue d'augmenter la production et obtenir des cerises de bonne qualité;
- Instaurer une discipline de bonne cueillette chez les coopérateurs au regard de la qualité; maintenir la qualité intrinsèque du café récolté par les producteurs;
- Commercialiser un café susceptible de mériter les primes payées pour la qualité sur le marché international.

⁸⁴ Ces organisations étaient chargées d'appui technique, matériel et financier à la station, et ont contribué chacune selon ses moyens. La part importante dans le financement de la SLC a été assurée par le Projet PEARL.

Tableau 23. Financement de la station de lavage de café de Cyarumbo (en Frw)

POSTE	Fonds propres de la coopérative	Subventions (PEARL, ACDI-VOCA)	Crédit-campagne Banque populaire	TOTAL
Investissements				
Construction	1.500.000	27.207.000		28.707.000
Machines dépulpeuses		980.000		980.000
Déparcheur-polisseur		8.000.000		8.000.000
Sous-total investissement	1.500.000	36.187.000		37.687.000
Fonds de roulement (FDR)				
Achat café cerise			27.500.000	27.500.000
Matières et fournitures			247.250	247.250
Emballages			988.000	988.000
Transport café			2.340.000	2.340.000
Assurance			138.000	138.000
Frais de courtage		2.300.000		2.300.000
Frais de déparchage			2.400.000	2.400.000
Frais du personnel			3.675.000	3.675.000
Inspection/exportations		528.240		528.240
Sous-total Fonds de roulement		2.828.240	37.288.250	40.116.490
Total ressources	1.500.000	39.015.240	37.288.250	77.803.490
Disponible				37.687.000

Source : « Business Plan », Station de lavage de Maraba (Cyarumbo), 2002, pp.18-19.

5.5.1.3 Les différentes activités de la station de lavage de café

1. Les étapes de traitement du café

Les activités de la SLC portent essentiellement sur les travaux de traitement du café :

1. La réception des cerises, le pesage et leur vérification;
2. La flottation des cerises et leur dépulpage;
3. La fermentation du café dépulvé;
4. Le lavage et la classification densimétrique du café en parche humide;
5. Le trempage, l'égouttage, le pré-séchage et le séchage solaire du café;
6. L'emmagasiner et l'expédition.

Le respect de ces étapes constitue une condition indispensable pour l'obtention d'un café de haute qualité « *fully washed* ». Le lavage de café par la station améliore ainsi la qualité du café permettant à son tour un meilleur revenu au coopérateur.

*2. La recherche du café de spécialité*⁸⁵

La qualité de café est déterminante pour le caféiculteur lui-même et pour le pays. Meilleure est la qualité, plus son rendement à l'usinage est élevé. La qualité est un facteur important dans la détermination du prix du café. Le pays, par l'intermédiaire de son réseau d'opérateurs privés, déploie des efforts considérables pour l'amélioration de la qualité du café, en vue de le rendre compétitif sur le marché international. La coopérative marque un pas significatif vis-à-vis des acteurs privés œuvrant dans le secteur café. Elle se positionne sur le marché de spécialité, qui garantit des primes consistantes à la qualité. Cette approche intégrée de la coopérative exige d'elle un contrôle rigoureux au niveau de la qualité des services à toutes les étapes de son activité. Le café « *fully washed* » de bonne qualité a une haute valeur ajoutée, il offre des revenus élevés aux caféiculteurs. Le café traité à la SLC de Maraba s'est révélé de qualité supérieure⁸⁶ au café entièrement lavé du Kenya et du Burundi en 2002.

5.5.2 Les effets de la SLC dans le milieu rural

1. Création d'emplois

Le démarrage des activités de construction de la station de lavage de café en milieu rural assure un certain nombre de postes de travail permanents. Ce sont des emplois directs dont les charges et frais connexes sont payés par la coopérative des producteurs. A ces effectifs s'ajoutent les équipes des manœuvres et ouvriers renforcées surtout pendant les périodes de campagne-café. Les revenus salariaux distribués dès les premières années des mises en place des SLC de Maraba et de Karaba font vivre un nombre considérable de ménages et ont contribué au développement socio-économique des masses rurales dans ces zones d'étude.

2. La production d'un café de qualité

Depuis sa culture au Rwanda en 1904, le café a toujours été traité et lavé manuellement avec des techniques et pratiques archaïques, qui étaient à la base de la perte de qualité du café rwandais. Cette perte de qualité, s'accompagnait de la chute des cours sur le marché international. La recherche de la qualité a été une des stratégies nationales, qui visent l'augmentation du revenu du producteur. La qualité du café est déterminante d'abord pour le caféiculteur lui-même, pour la coopérative et pour le pays. Meilleure est la qualité, plus son rendement à l'usinage est élevé. La qualité est un facteur important dans la détermination du prix sur le marché. Plus les cours du café sont élevés sur le marché international, plus les caféiculteurs et les coopératives peuvent espérer avoir des revenus meilleurs.

⁸⁵ Selon S.G. OLIVIERI, les cafés de spécialité (*Speciality coffee*), sont des « cafés qui possèdent des caractéristiques intrinsèques qui se révèlent au goût à la tasse et qui leur permettent de recevoir un prix supérieur basé sur les appréciations des connaisseurs », Butare, 2001, annexe 2.

⁸⁶ F. SIHIMBIRO et T. SCHILLING, « Business plan de la station de lavage de Cyarumbo-Maraba », 2002, p.5.

5.5.3 Les réalisations des stations de lavage de Maraba et de Karaba

Parmi les effets majeurs des réalisations des SLC des coopératives AKM et KOAKAKA pour la production du café de bonne qualité, il y a lieu d'épingler les points suivants :

- L'amélioration du bien-être des producteurs, la monétarisation de l'économie rurale ainsi que le transfert de technologie. Les SLC ont permis de tirer profit de la différenciation due à la qualité améliorée du café et des prix supérieurs. Elles ont allégé les travaux de traitement du café pour les groupes vulnérables (femmes, ECM, veuves, personnes âgées).
- Les coopératives AKM et KOAKAKA par l'entremise de leurs SLC ont créé des économies d'échelle pour les membres ainsi que d'autres personnes impliquées dans la filière café. Notamment les agronomes, les animateurs agricoles, les commerçants, les transporteurs, les vendeurs des produits agricoles, les intermédiaires... La mise en place de ces structures offre une indépendance dans la profession agricole des caféiculteurs, qui bénéficient des services communs, de points de vente groupés, du marché pour leur café ainsi que d'autres avantages monétaires et non-monétaires.
- La construction des SLC a permis d'augmenter le revenu aux ménages ruraux. Elle a dégagé des impacts socio-économiques significatifs en termes d'emplois pour les caféiculteurs membres surtout. Les pôles d'entraînement et de croissance créés dans les zones rurales étudiées en témoignent, avec beaucoup de flux monétaires entrants et sortants. Plusieurs infrastructures de base ont été érigées : les écoles, les dispensaires, la connexion sur internet, les routes réhabilitées, des ponts jetés reliant des zones séparées, ainsi que les terrasses radicales construites pour lutter contre l'érosion pluviale. Grâce à la SLC de Cyarumbo, les habitants ont accédé à l'eau potable provenant de la source de Rwisha, captée directement au sommet du Mont Huye pour alimenter la station. Cette situation a amélioré les conditions sanitaires de la population environnante.
- Les SLC de Maraba et Karaba étant alimentées en électricité les populations voisines sont désormais raccordées en électricité moyennant paiement de quelques sommes modiques. Ceux qui ne sont pas raccordés à l'électricité sont toutefois éclairés par les voisins.
- Lors de nos enquêtes les producteurs nous ont révélé que le café cerise est devenu un vecteur monétaire important en milieu rural, il permet de stabiliser la population agricole sur le terroir. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exode rural, en occupant une masse populaire importante surtout pendant la campagne-café.
- La présence des SLC et des coopératives dans les zones incite la population agricole à augmenter la superficie café et à entretenir régulièrement les caféiers.

Les coopératives et leurs stations contribuent à des activités génératrices de revenus pour les populations environnantes. Plus de 40% de répondants y ont trouvé de l'emploi. Ce sont particulièrement les personnes embauchées pendant la campagne-café. Certaines infrastructures sociales ont été récemment érigées : des écoles primaires et secondaires réhabilitées et construites à Maraba. Des routes, des ponts et des terrasses radicales ont bénéficié de l'aide de la station et de la coopérative à travers les travaux communautaires. Ces activités s'intègrent dans le développement communautaire du milieu où habitent ces paysans. Selon les autorités administratives, l'apport des coopératives dans le développement rural et local est significatif. Les membres participent activement aux activités de développement de leur secteur, le message passe rapidement tant entre les membres que chez les non-membres, nous a déclaré le Secrétaire exécutif du secteur de Maraba.

Tableau 24. Principaux avantages de la présence des SLC et des coopératives

Avantages	Maraba		Karaba		Total Fréq	Total %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
Intrants agricoles	6	17,7	4	11,4	10	12,5
Crédit bétail	2	4,4	2	5,7	4	5
Accès au crédit	13	28,9	9	25,7	22	27,5
Emplois	17	37,8	15	42,9	32	40
Infrastructures /base	4	8,9	3	8,6	7	8,75
Aide aux vulnérables	3	6,7	2	5,7	5	6,25
Mutuelle de santé	45	100	35	100	80	100
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Données d'enquêtes, Maraba-Karaba, Juillet 2010.

Le membre peut facilement solliciter auprès de sa coopérative une avance ou un crédit remboursable lors de la livraison de cerises. La garantie repose sur la confiance entre le caféiculteur et sa coopérative (27,5%). La coopérative AKM procure de petits projets d'élevage de petit et gros bétail pour ses membres (5%). L'absence d'un centre de santé, aggrave les problèmes d'ordre sanitaire dans ce secteur. Des programmes de santé communautaires ont mis en place afin de promouvoir des activités liées à la lutte contre le VIH-SIDA, au planning familial, à l'hygiène, à la santé reproductive et à la nutrition. Les adhérents et les membres de leur famille font partie d'une mutuelle de santé communautaire. Cette assurance est couverte par la coopérative alors que les non-membres éprouvent des difficultés d'abonnement annuel à l'assurance maladie.

5.5.4 Les entraves liées à la production et à la livraison de cerises à la station

La production des cerises de café ainsi que leur livraison connaissent des problèmes en amont et en aval. Certains sont d'ordre technique, d'autres relèvent de l'organisation même de la production et de la livraison des cerises à la station. C'est entre autres l'exiguïté des exploitations, des matériels agricoles archaïques, le manque de produits phytosanitaires, la faible organisation des producteurs, la main-d'œuvre peu performante et mal organisée...Ce sont des causes de la baisse de la production en quantité et en qualité du café. Cela influe négativement sur le prix, et donc sur le revenu attendu. Certaines contraintes sont externes aux SLC et aux coopératives, et sont difficilement contrôlables par ces structures, d'autres relèvent de la faible capacité organisationnelle des stations et coopératives étudiées.

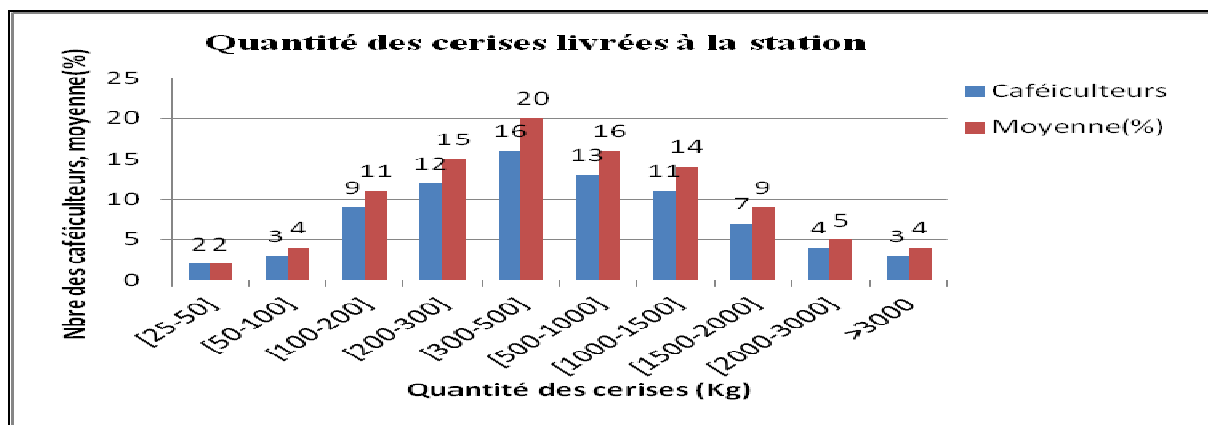


Figure 14. Répartition des coopérateurs selon la quantité de cerises livrées (2010).

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

La quantité de café fournie est encore faible 6% livrent moins de 100kg de cerises. Les quantités moyennes se situent entre 300 et 750kg pour les faibles productions et 800 et 1500kg pour le niveau intermédiaire. Les grands producteurs peuvent livrer jusqu'à plus de 5.000kg de cerises, soit une tonne de café parche au cours d'une campagne. Les productions sont fonction de plusieurs facteurs : la taille de l'exploitation, l'âge des caféiers, la main-d'œuvre familiale, les intrants les soins apportés à la culture, ainsi que les coûts d'investissement et les charges encourues pendant la production. Rappelons que 5kg de cerises donnent 1kg de parche. Suite à la présence des stations et des coopératives, on observe des augmentations significatives des quantités livrées et la régénération des plantations.

L'exploitation du café nécessite une certaine force physique, avant d'entreprendre les activités caféicoles, les paysans déjeunent (*Gusamura*) tôt afin d'avoir la force nécessaire. Le déjeuner est souvent composé de la bouillie de sorgho, de patates douces et de haricots sources d'énergie pendant que le producteur assure ses activités agricoles. Après la récolte le caféiculteur procède au tri des cerises afin d'éliminer celles qui sont défectueuses souvent rejetées par la SLC et reprises par le producteur qui est obligé de les traiter seul. La majorité des enquêtés (91%) ont été formés sur le tri et la sélection de cerises mûres et de bonne qualité. Meilleure est la qualité, meilleurs sont les revenus.

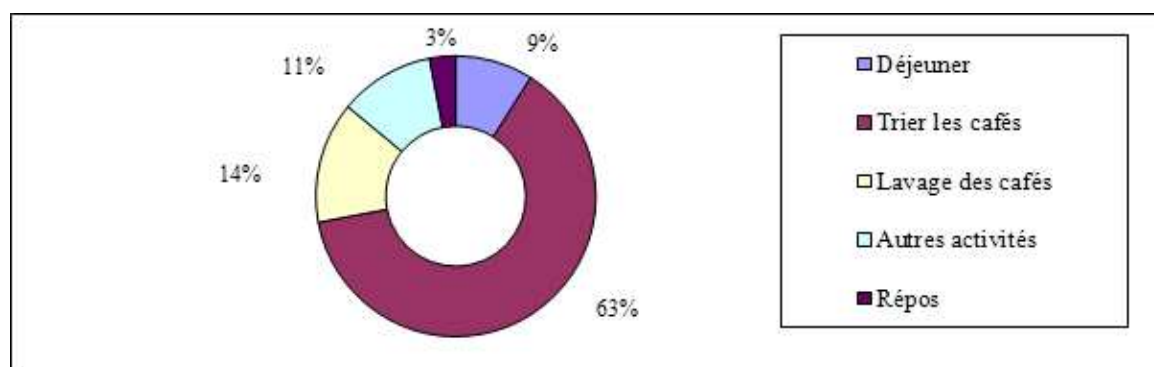


Figure 15. Répartition des coopérateurs selon l'activité séparant la récolte et la livraison

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Grâce à l'encadrement des agronomes de l'OCIR-Café, les membres des coopératives sont assistés et formés aux techniques et pratiques culturales du café, afin d'assurer la promotion et le développement de la filière dans toutes les zones visitées. Cette assistance est focalisée sur les techniques culturales, l'entretien, le suivi, le paillage, la récolte, le tri des cerises mûres ainsi que le lavage du café. Toutefois, les producteurs se heurtent aux problèmes de longues distances qui séparent les exploitations des stations (Figure 16).

Les frais de transport sont fonction de la distance, du temps, de la quantité de cerises à transporter et de la disponibilité effective de la main-d'œuvre.... Pendant la récolte, tout le monde est occupé par la cueillette, le transport, le lavage ou le tri des mauvaises cerises à la SLC. Il n'est pas rare de manquer de transporteur de cerises vers la station ou le point de vente le plus proche. Le coût du transport devient conséquent alors que le producteur se trouve dans le besoin. Dans ce cas, il est obligé de payer cher pourvu que la fermentation du café ne commence pas au cours de son acheminement à la SLC. En effet, les cerises doivent arriver à la SLC dans un délai de 6 à 12h après la récolte. La fermentation ayant déjà commencé, le café perd sa qualité et donc son prix.

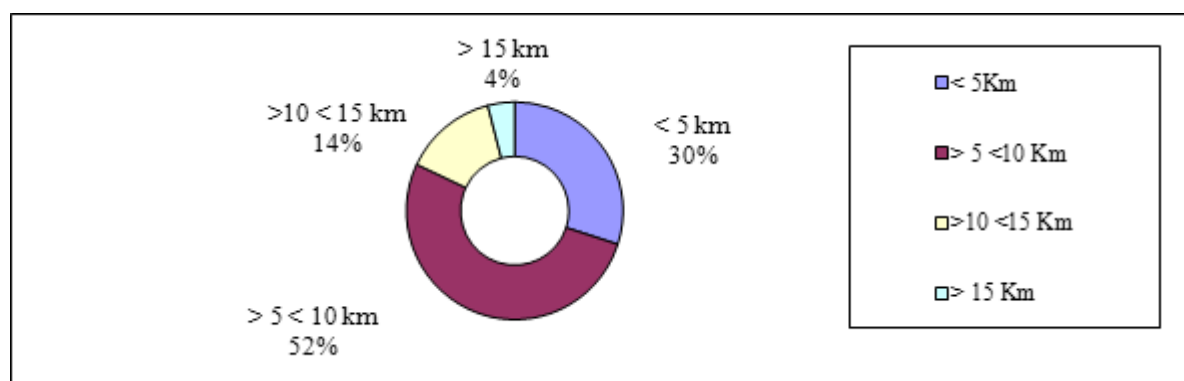


Figure 16. Répartition des producteurs selon l'éloignement ou non de la SLC (2010).

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Plus de 70% des caféiculteurs habitent à plus de 5km de la station et utilisent en moyenne une heure pour y parvenir. Ces longues distances réduisent le temps à consacrer aux autres activités : le sarclage des vivriers, l'entretien des caféiers qui n'ont pas été réalisés faute de temps, pour le transport des cerises vers la SLC.

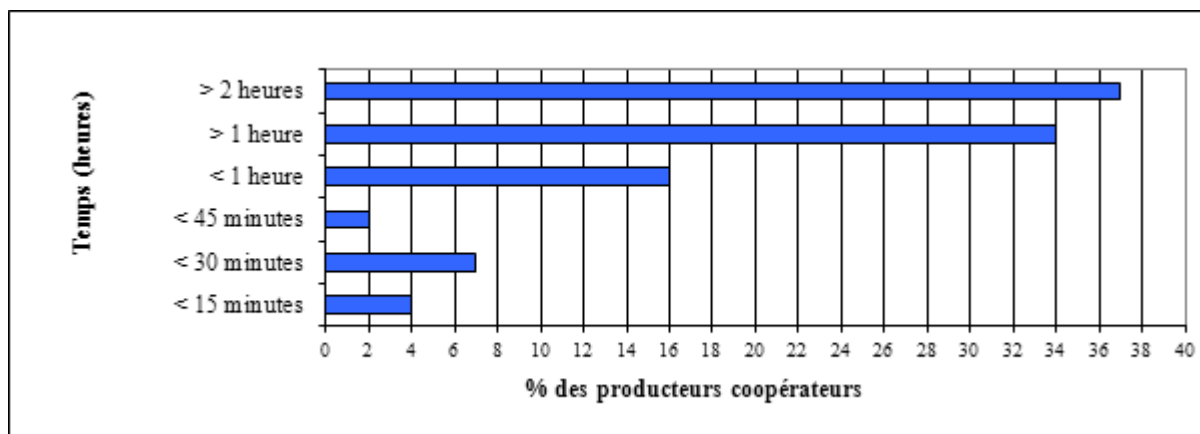


Figure 17. Répartition des caféiculteurs selon le temps de livraison des cerises.

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

La figure 17 montre que 37% des enquêtés emploient plus de deux heures, alors que 10% vivent à moins de 30 minutes de la SLC, et amènent leurs cerises directement à l'usine. Cette difficulté justifie le besoin d'un moyen de transport aux dires de 89% des producteurs. Heureusement la coopérative AKM s'est procuré des camionnettes à cet effet. La KOAKAKA quant à elle loue des camionnettes pour le transport des cerises. Afin de résoudre ce problème de transport deux stratégies ont été adoptées :

- A travers le projet SPREAD les membres qui se sont distingués dans leurs activités avec leurs coopératives ont bénéficié de vélos puissants ayant la capacité de transporter entre 200 et 300kg de cerises. Ces vélos ont été fournis aux meilleurs caféiculteurs membres des coopératives, moyennant remboursement lors de la récolte lors de la campagne suivante. La valeur du vélo est de 85.000Frw ($\pm 106\text{€}$), remboursables par tranches lors de la récolte. Ces vélos ont été d'une grande efficacité et ont permis d'acheminer les cerises vers les stations de lavage. Ils ont servi d'autres activités liées à l'exploitation du café : le transport des produits de paillage, des engrais organiques ou chimiques et autres... Grâce à ces vélos les cerises sont livrées à temps aux SLC avant que la fermentation précoce n'ait commencé. Toutefois, ces vélos ne servaient qu'aux caféiculteurs situés dans les environs des SLC (moins de 2km). Dans quelques zones, le transport des cerises peut durer entre 4 et 6h, ce qui favorise une fermentation précoce et la perte de la qualité du café.
- Une seconde stratégie a consisté en la mise en place des points de collecte des cerises. C'est sur ces sites que tous les paysans emmènent leur café pour être livré à la SLC. Le paiement s'opère après 7-14j, soit à la SLC ou à leur banque. Les coopératives se chargent du transport des cerises par camionnettes vers la station la plus proche. Plus de 30% transportent leur café soit sur la tête, soit par vélos loués à cet effet, afin de transporter une grande quantité et en une courte période.

Lorsque les cerises sont déjà déposées aux points de collecte du café, elles sont généralement transportées par la coopérative, comme le précisent 55 caféiculteurs soit 67%. Quelque 23% utilisent les vélos comme moyen de transport. La location concerne soit la main-d'œuvre, soit le vélo. Les prix moyens sont estimés entre 300 et 500Frw, et varient selon le poids des cerises et la distance à parcourir. Même si les paysans éprouvent des difficultés à évaluer les charges encourues, les activités exercées par les membres de leurs familles au sein de

l'exploitation, se traduisent par d'importants coûts d'opportunité pour le ménage producteur. Selon les enquêtés, le transport et la location se partagent 10%, respectivement 6 et 4%.

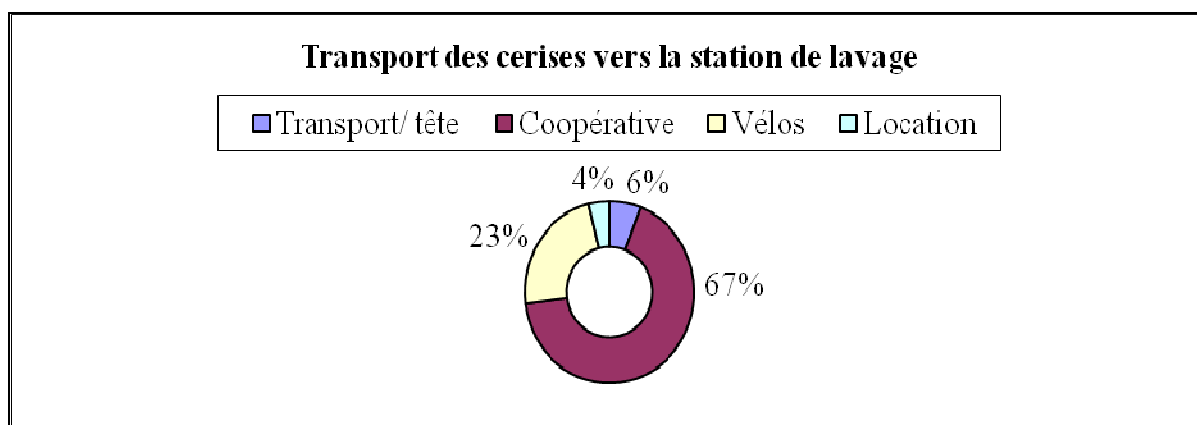


Figure 18. Différents moyens de transport du café vers la station.

Source : Nos enquêtes, 2010.

Les activités caféicoles nécessitent une main-d'œuvre supplémentaire : le labour, le sarclage, la taille, la cueillette... Le café garde un caractère exigeant et pénible en entretiens et en actifs agricoles. Le manque de main-d'œuvre pousse l'exploitant à solliciter des actifs supplémentaires, pour certaines tâches prioritaires au sein de l'exploitation.

Tableau 25. Utilisations de la main-d'œuvre supplémentaire

Activités caféicoles	Maraba		Karaba		Fréquence totale	Total %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
Sarclage	3	6,7	3	8,6	6	7,5
Paillage	14	31,1	10	28,6	24	30
Taillage	2	4,4	2	5,7	4	5
Cueillette	24	53,4	18	51,4	42	52,5
Transport	2	4,4	2	5,7	4	5
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Nous-même, à partir des enquêtes de terrain, Juillet 2010.

La récolte du café est la principale activité qui nécessite une main-d'œuvre extra-familiale. Pendant la cueillette presque tous les ménages sollicitent des actifs agricoles complémentaires. La campagne-café est considérée comme une période propice à la récolte. Les cerises mûres tombent très vite avant d'être cueillies, raison pour laquelle le chef de l'exploitation cherche des actifs qui puissent l'épauler afin de ne pas perdre sa récolte. En plus de la cueillette qui prend plus de la moitié des actifs agricoles (52,5%, soit 42/80 personnes), d'autres activités concernent le paillage (30%) le sarclage (7,5%), le taillage (5%) et le transport (5%), des activités souvent assurées par les membres de la famille.

Grâce à ces points de vente, les producteurs sont désormais déchargés du transport des cerises vers la station, moyennant des frais dérisoires de 5 à 20Frw/kg de cerises suivant les distances

Les caféiculteurs qui habitent non loin des stations préfèrent livrer eux-mêmes leurs cerises afin de faire enregistrer directement leur production et de suivre l'évolution de leur paiement. Avec la présence des SLC les caféiculteurs sont exemptés des travaux de lavage, de dépulpage, de séchage, de stockage et de commercialisation de leur café. Ces activités qui occupaient presque totalement le producteur, sont désormais assurées par les SLC qui font le lavage, le post-traitement et l'exportation du café.

5.5.5 Production et débouchés du café des coopératives AKM et KOAKAKA

Cette section montre l'évolution des productions et des exportations du café.

Tableau 26. Evolution des productions et exportations des coopératives (2002-2010)

Année	Coopérative AKM				Coopérative KOAKAKA			
	Café Parche/ kg	Exportat° Café Vert	Prix en US \$	Valeur en milli°Frw	Café Parche	Exportation Café Vert	Prix en US \$	Valeur en milli°Frw
2002	44.000	30.120	2,65	43.102	-	-	-	-
2003	67.000	37.200	2,87	57.653	24.700	17.290	2,76	27.157
2004	147.032	68.760	2,98	114.747	18.300	18.300	3,11	31.454
2005	100.400	60.540	3,41	115.607	50.228	35.160	3,41	65.943
2006	121.031	52.500	3,61	106.134	59.914	41.940	3,80	87.654
2007	75.663	46.420	3,80	98.782	57.000	57.000	3,62	117.614
2008	130.633	74.240	4,21	178.154	30.500	21.350	4,11	50.904
2009	135.051	76.020	4,21	185.626	50.566	27.000	4,40	68.016
2010	128.575	76.860	4,26	193.206	70.000	51.890	4,41	137.301
Total	949.385	522.660	3,55	1.093.011	361.208	320.756	3,70	586.043

Source : Nos calculs à partir des rapports des coopératives AKM et KOAKAKA, Juillet 2010.

Les coopératives étudiées visent la production d'un café de qualité répondant aux normes et aux critères des acheteurs et du marché international. Elles suivent les activités d'entretien, de fertilisation, de traitement du café jusqu'à l'exportation. Un contrôle rigoureux a lieu pour toutes ces étapes et est indispensable afin de préserver la qualité du café. Une unité de déparchage est opérationnelle à la station de Maraba pour 30Frw/kg déparché. Cela répond aux objectifs de transformation, d'un contrôle de la qualité et de la marque d'origine. Le café vert est ensuite emballé dans des sacs de 60kg, conditionné et ensuite déposé dans des containers⁸⁷, puis transporté par camions vers le port de Mombassa (Kenya), via l'OCIR-Café (Kigali) pour la certification de la qualité et d'origine. Le café est ensuite acheminé vers les lieux de vente (Asie, Europe, USA).

Les marchés des cafés de Maraba et de Karaba connaissent un essor extraordinaire et obtiennent des prix intéressants évalués à 4\$/kg contre 0,3\$/kg sur le marché local. Les prix moyens du café sont de 3,55\$/kg à Maraba et 3,70\$/kg à Karaba. Cette augmentation se traduit par l'intéressement, l'attachement et la motivation du caféiculteur à son exploitation.

⁸⁷ Ces containers transportent soit 18.000kg pour le *fully washed*, soit 19.200 kg de café ordinaire (*washed*).

Le paysan profite de la vente des cerises et des ristournes distribuées après la vente du café, cet avantage est certain pour les membres qui voient leur revenu augmenter comparativement aux non-membres. Le principal acheteur de café de la KOAKAKA est le *Sustainable Harvest* (USA). Les ventes locales se font à travers la *Rwanda International Competition* par l'entremise de la « *Cup of Excellence* » (CoE), organisée à Kigali depuis 2008. Le *Rwanda Roasters* achète également le café de la KOAKAKA, sa qualité est excellente selon les témoignages des consommateurs via les médias.

Tableau 27. Exportation du café vert de la KOAKAKA et ses débouchés

Année	Exportations (Tonnes CV)	Prix/kg \$.US	Marché		Valeur en milli°Frw
			Extérieur	Local	
2008	18	4,11	Sustainable Harvest USA	Rwanda Roasters	72.706
2009	36	4,40	Idem	idem	118.486
2010	54	4,41	Idem	idem	182.133
Total	108	4,31			373.325

Source : Nos calculs à partir des rapports de la KOAKAKA, Juillet, 2010. CV= Café vert.

Etant donné que le crédit contracté par la coopérative KOAKAKA pour construire sa SLC de Muganza-Kiraro (2005) n'est pas encore épongé, le produit de la vente du café marchand de cette coopérative a été utilisé pour le remboursement de la somme empruntée à la Banque Rwandaise de Développement (BRD). La conséquence qui découle affecte les ristournes qui ne sont plus distribuées aux membres faute de liquidités.

Le marché local du café est organisé par la *Rwanda Roasters* ou la *Cup of Excellence*. Les principaux acheteurs du café de la coopérative AKM sont entre autres l'*Union Hand Roasted* (UK), la *Sustainable Harvest* (USA) et la *Community Coffee* (USA). Ils achètent pour chaque campagne 18 tonnes chacun. La *National Winner* (Japon) a acheté en 2009 le premier lot de 15 tonnes de café de Maraba au prix de 4,50\$, soit 67.500\$ (38.812.500Frw) dont 65,9% (soit ±44.500\$) étaient impayés en fin 2010. Tous ces acheteurs ne prennent que les premiers grades de café lavé A1 15+, la qualité recherchée sur le marché de spécialité aux USA, au Japon et en Angleterre. La parche de Maraba coûte en moyenne 900F/kg et 1.500Frw/kg le café marchand. Les ventes locales ont totalisé 28.138.783Frw en 2010, soit une augmentation de 14,2% des ventes locales de 2009 (19.839.819Frw). Elles ont été complétées par la vente de meilleurs lots à travers « *Cup of Excellence* » sous l'égide de la *Rwanda Roasters*.

Tableau 28. Exportation du café vert de la coopérative AKM et ses débouchés

Année	Exportations (Tonnes CV)	Prix/kg US\$	Marché		Valeur en milli°(Frw)
			Extérieur	Local	
2008	74,2	4,21	Union Hand Roasted (UK)	Rwanda Roasters	178.154
2009	76,0	4,21	Community Coffee (USA)	idem	185.626
2010	76,8	4,26	Community Coffee (USA)	idem	193.206
Total	217	4,22			556.986

Source : Auteur, calculs à partir des rapports de l'AKM, Juillet, 2010. CV= café vert.

Les exportations du café vert de la coopérative AKM augmentent légèrement. Les prix sont restés presque les mêmes pour les principaux acheteurs. Les exportations ont augmenté dans l'ordre de 10,7% entre 2008 et 2010. Elles sont dues aux bonnes conditions climatiques et aux cours du café qui ont augmenté en 2010. Au niveau local les prix avaient grimpé surtout avec les ventes des premiers lots de *Cup of Excellence* en 2008. La quasi-totalité de la production du café vert des coopératives étudiées est vendue sur le marché international. Il est intéressant de vendre le café sur le marché international, quand bien même cette tâche est confrontée à des problèmes financiers car les coopératives agricoles en général restent financièrement fragiles. La production, le traitement et le suivi sont toujours confrontés à des contraintes externes qui étouffent la bonne production. A ces problèmes s'ajoutent ceux liés aux débouchés et aux conditions d'accès au marché : transport, frais connexes, marketing et transfert de fonds occasionnant des frais complémentaires. Il importe de promouvoir le marché local du café afin de persuader la population à consommer ce breuvage.

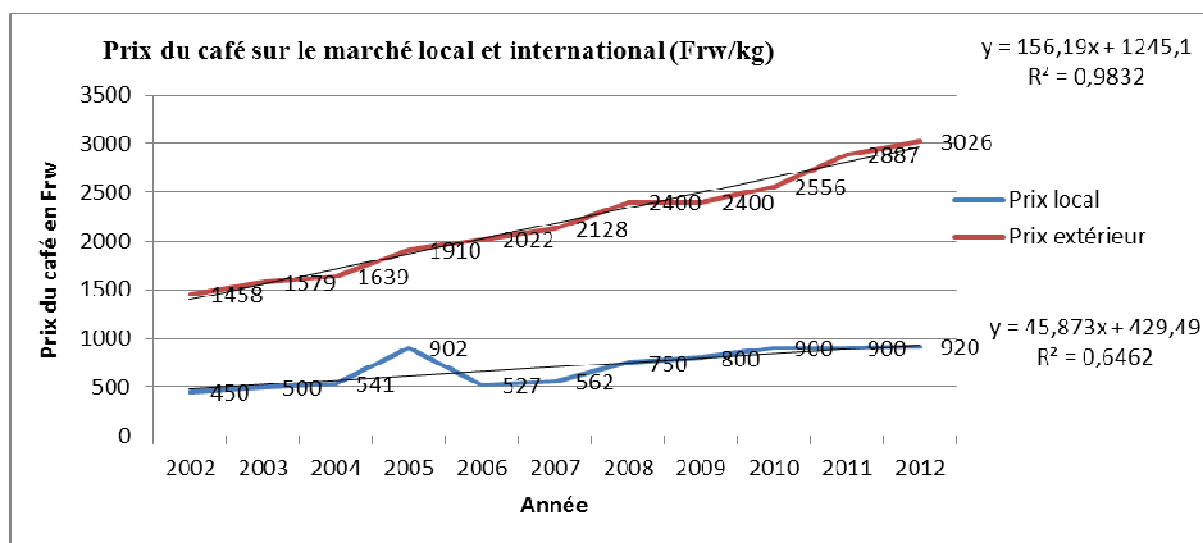


Figure 19. Evolution des cours du café sur le marché local et international de 2002 à 2010.

Source : Nos calculs, à partir des rapports des coopératives AKM et KOAKAKA, 2010.

Il y a une différence entre les prix du café sur le marché local et extérieur, en moyenne les prix sur le marché international sont 3 fois meilleurs que ceux pratiqués localement. Pour la période 2002 à 2010, la moyenne des prix est de 2,71 fois les prix locaux, avec deux extrêmes à la hausse et à la baisse respectivement les prix de 2006 (3,84 fois soit de 527 à 2.022Frw) et de 2005 année considérée comme favorable en termes de prix locaux jugés meilleurs comparativement aux autres années. En 2005, les prix étaient de 902Frw/kg pour le parche contre 1910Frw/kg de café marchand sur le marché extérieur, soit 2,11 fois les prix locaux.

La figure 20 (ci-dessous) montre les mécanismes de vente de cerises de café par les coopérateurs ainsi que les modalités de remboursement par la coopérative. Les cerises sont traitées afin de donner la parche et le café vert exportable. Les producteurs sont ensuite payés par la coopérative dans les 14 jours qui suivent la livraison des cerises, via les Banques populaires de Maraba et de Karambi. Chaque caféiculteur se munit de sa fiche de livraison tenue et signée en deux exemplaires par le producteur et par le responsable de la station.

La présence des SLC dans les zones rurales permet d'améliorer le niveau de rentabilité des producteurs à travers le prix payé par la station. Le prix moyen officiel annoncé par l'OCIR-Café pour la campagne 2002 est fixé à 150Frw/kg de café parche. Par contre, la station de lavage paye 60Frw/kg de cerises mûres, ce qui équivaut à 300Frw/kg de café à la fin de cette même année. Pour la campagne café 2010, le prix des cerises est passé de 260 à 300Frw, soit en moyenne 1500Frw le kilogramme de café marchand (5 fois le prix de 2002 quand la première SLC avait ouvert ses portes). La SLC agit sur la qualité du café recherché sur le marché international et augmente son prix jugé le meilleur par les producteurs. Lorsque le prix est élevé, les caféiculteurs sont motivés et s'adonnent aux activités de promotion et de développement de leur café. Dans le cas contraire, ils sont démotivés et la caféiculture court de gros risques. Il a été constaté que le niveau de rentabilité conditionne la performance des caféiculteurs. En effet leurs revenus augmentent grâce à un prix rémunérateur plus ou moins régulier depuis la construction de la station de Cyarumbo à Maraba en 2001.

Le circuit de la production, de la vente et du transfert de fonds provenant de la vente du café par les coopératives peut être représenté dans le schéma suivant :

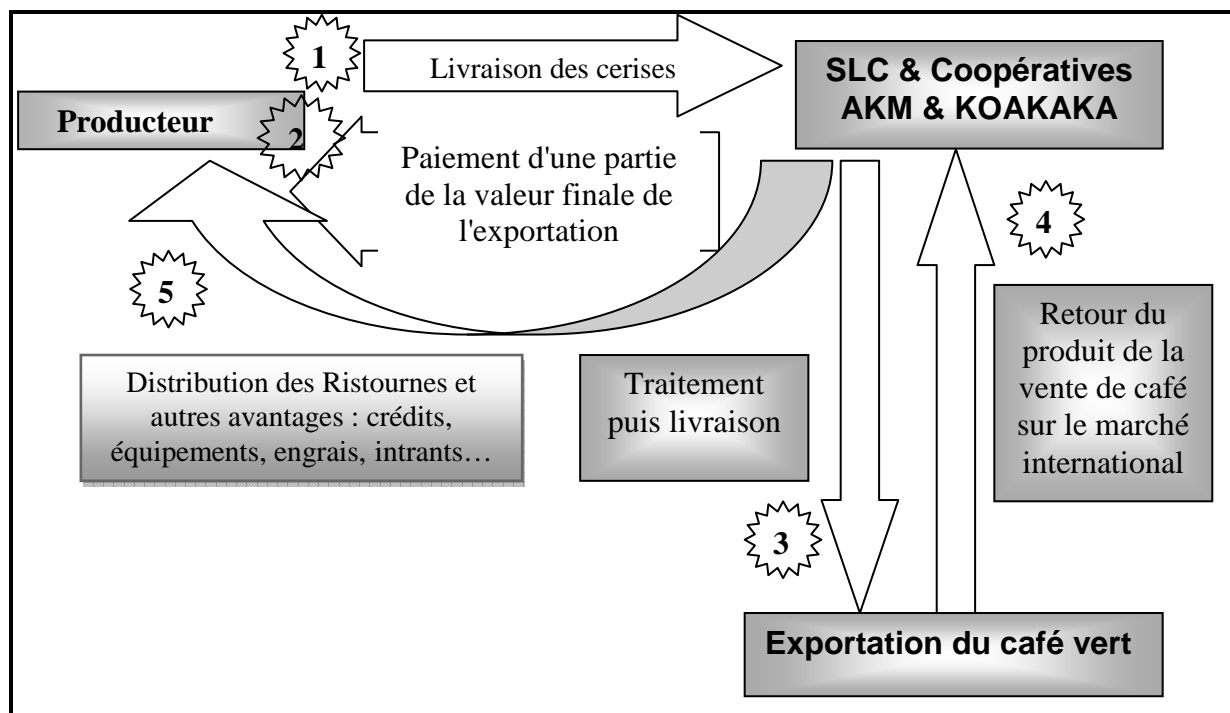


Figure 20. Processus de la vente du café et de son remboursement à travers la coopérative.

Source : Nous-même, à partir des observations sur le terrain, Juillet 2010.

En supplément une distribution de la ristourne aux membres est envisagée en cas de bénéfice de l'ordre de 15Frw/kg de cerises fournies. Après la vente du café, 40% des profits générés par les coopératives AKM et KOAKAKA retournent directement au producteur alors que 30% entrent dans le développement communautaire. Le reste (30%) est réinvesti dans la coopérative, notamment dans les opérations d'achat et de traitement post-récolte et dans les autres activités génératrices de revenu aux producteurs.

La coopérative AKM fait preuve de distribution plus ou moins régulière des ristournes aux membres, la KOAKAKA n'en a donné que deux fois faute de liquidités. Ces dernières ont servi à rembourser le crédit de la Banque Rwandaise de Développement (BRD) laquelle a financé la construction de la station de Muganza-Kiraro évaluée à 65.000.000Frw au taux d'intérêts de 10%. Ce crédit pèse encore sur la coopérative KOAKAKA, les membres commencent à être mécontents et de ce fait fournissent des cerises à d'autres acheteurs, car ils n'éprouvent aucun intérêt à être appelés membres sans avantages de partager les ristournes à la fin de la campagne café. Voici ce qu'affirme un producteur à ces propos «... *si nous nous regroupons c'est pour mieux commercialiser notre café, et partager les ristournes; comme le stipule le statut on est membre selon les actions, le revenu signifie : l'argent et non les paroles d'espoir seulement...*».

Tableau 29. Ristournes distribuées aux membres de 2005 à 2010 (en Frw)

Année	Coopérative AKM			Coopérative KOAKAKA		
	Café cerises	Prix/kg	Coût total	Café cerises	Prix/kg	Coût total
2005	502.000	40	20.080.000	251.140	10	2.511.400
2006	650.871	10	6.508.710	299.570	-	-
2007	377.040	10	3.770.400	419.025	-	-
2008	592.250	10	5.922.500	152.500	-	-
2009	648.766	15	9.731.490	252.830	-	-
2010	642.879	13	8.357.427	525.370	-	-
Total	3.413.806	Moy.16	54.370.527	1.900.435	10	2.511.400

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

Les adhérents se contentent de la distribution des ristournes et des crédits comme principaux avantages des membres. Les ristournes sont distribuées à la fin de l'exercice conformément aux statuts de la coopérative et au prorata des activités réalisées. L'idée est d'attirer les caféiculteurs et de les intéresser à livrer leurs cerises à la SLC considérée comme un nouveau modèle de traitement du café et une garantie de meilleurs prix. Les membres sont non seulement dispensés des travaux de lavage, de traitement, de séchage et de commercialisation de leur café mais encore partagent des ristournes proportionnellement aux activités exercées avec la coopérative. Suite à l'augmentation du prix du café en 2011, les ristournes ont été calculées et distribuées aux membres à 15Frw/kg de cerises. Les non-membres quant à eux ne bénéficient pas de ces avantages. Lors de la vente de leur café parche ils sont souvent spoliés par différents intermédiaires commerçants sur leurs collines comme nous allons le voir dans la suite.

Après avoir présenté le milieu d'étude, les coopératives et les stations sous examen, voici l'analyse et la discussion des résultats de nos enquêtes de terrain. C'est notre sixième chapitre, qui sera clôturé par une conclusion générale et des suggestions.

CHAPITRE VI. ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

6.1 Introduction

Dans la section sont présentés et analysés les résultats des enquêtes de terrain. Ils concernent l'identification des répondants, leur situation socio-économique et la part de la caféiculture dans l'économie des ménages producteurs. Enfin l'analyse de l'importance des coopératives et des SLC sur la vie des membres, comparés aux non-membres est effectuée.

6.2 Zones caféicoles des coopératives AKM et KOAKAKA

Les enquêtes proviennent de 14 zones caféicoles, respectivement 8 de Maraba et 6 de Karaba.

Tableau 30. Zones caféicoles des coopératives AKM et KOAKAKA

Coopérative AKM		Coopérative KOAKAKA		
Zone	SLC	Zone		SLC
Cyarumbo	CYARUMBO	Cyanika	Cyanika, Kibingo, Ngoma, Kiyumb	MUGANZA
Cyendajuru		Muganza	Muganza, Kiraro	
Simbi		Kiyaga	Kiyoga, Murera, Karama, Nyarusange, Bitare	KARAMBI
Buremera	KABUYE	Kirambi	Kirambi, Kaburezi, Kamweru, Nyagisozi, Muhanga	
Kabuye		Ngara	Gitega, Ngara, Remera, Mbazi, Gikoni, Gahunga	
Mbazi	SOVU	Rwamweru	Rwamweru, Mugano, Buremera, Gakomeye	
Huye				
Karama	KIBINGO			

Source : Données de terrain, Juillet, 2010.

La répartition des membres des coopératives peut être représentée dans le tableau suivant :

Tableau 31. Répartition des membres de la coopérative AKM par zone caféicole

Station & mini-station	Zone caféicole	Hommes	Femmes	Total	%
	CYARUMBO	124	65	189	13,9
CYARUMBO	CYENDAJURU	93	51	144	10,6
	SIMBI	114	51	165	12,2
KABUYE	BUREMERA	149	82	231	17,1
	KABUYE	115	119	234	17,3
SOVU	MBAZI	89	68	157	11,6
	HUYE	76	74	150	11,2
KIBINGO	KARAMA	44	39	83	6,1
TOTAL		804	549	1353	100

Source : Nos données d'enquêtes de terrain, Juillet, 2010.

Les femmes totalisent 40,6% de l'effectif des membres, Kabuye (36,61%), Cyarumbo (30,42%), Sovu (25,87%) et Kibingo (7,10%). Toutes ces zones ont été fort frappées par le génocide de 1994. Beaucoup de ménages sont gérés par des veuves devenues responsables de familles et de leurs exploitations. Ces veuves se sont regroupées en coopératives afin de résoudre ensemble leurs problèmes sociaux et économiques, et surtout de sortir de leur situation d'isolement, d'angoisse et de la peur du lendemain. Les témoignages font preuve d'espoir car, pour elles, les SLC et les coopératives sont des lieux de rencontre avec les autres, de partage des soucis, d'expériences, un espace de consolation et de confort mutuel. La participation qu'affichent ces veuves, leur engagement à la chose commune, sont des preuves de stabilité et de responsabilité au sein de la coopérative. Pour les femmes mariées, les hommes sont passifs aux activités de leur coopérative et sont instables, car ils ont un pied dedans et un pied dehors.

Quelques zones café restent toujours éloignées des SLC, les plus éloignées sont : Kiyumba (24km), Ngoma (21km) et Cyanika (14km). Les exploitations les plus proches sont situées entre 150m et 2km. Pour soulager les producteurs les plus éloignés plusieurs points de collecte ont été mis en place dans des zones potentiellement productrices. Les camionnettes des coopératives ou louées transportent les cerises vers la SLC la plus proche. Cependant, faute de disponibilité des liquidités auprès des coopératives au début de la campagne-café, plusieurs opérateurs privés qui disposent eux aussi des SLC détournent les producteurs en leur proposant des prix légèrement supérieurs avec des paiements au comptant. Les entreprises en concurrence sont la BUFCOFFEE, le MIG Ltd, la KOAKAKA et l'AKM.

Chaque opérateur installe ses acheteurs-collecteurs sur les points de vente de cerises, de telle manière que les producteurs sont indécis et vendent leurs cerises au plus offrant. Plusieurs variables sont prises en compte. (i) Paiement au comptant même si le prix est légèrement inférieur, le caféiculteur préfère céder à ce prix au lieu d'attendre le remboursement échelonné ou ultérieur de sa coopérative (ii) Meilleur prix à terme (iii) Confiance dans la coopérative, même si elle ne dispose pas de liquidités immédiates. Cette dernière catégorie concerne très peu de caféiculteurs fidèles à leur coopérative. Ils sont soucieux du développement de leur organisation à laquelle ils fournissent les cerises et comptent

également sur le partage des ristournes à la fin de la campagne. Même si la concurrence est souhaitable, elle est source des problèmes sérieux pour les coopératives financièrement fragiles sans les liquidités immédiates lors de l'achat des cerises.

6.3 Caractéristiques socio-économiques des répondants

Ces caractéristiques concernent le sexe, l'âge, le niveau de la scolarisation, l'état-civil, la taille du ménage et le statut de l'exploitant.

6.3.1 Structure des enquêtés selon le sexe

La structure des enquêtés selon le sexe peut être représentée dans le tableau suivant :

Tableau 32. Sexe des caféiculteurs

Sexe	Maraba		Karaba		Total	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Féminin	11	24	9	26	20	25
Masculin	34	76	26	74	60	75
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet, 2010.

La lecture du tableau 32 montre que les hommes sont nombreux dans les ménages enquêtés, respectivement 75% contre 25%, soit 60 hommes contre 20 femmes. L'exploitation caféicole est complexe et fait partie du patrimoine géré par l'homme et la femme, quand bien même celle-ci est plus impliquée dans la quasi-totalité des activités, ce qui suppose le développement inclusif impliquant aussi bien l'homme que la femme.

6.3.2 Catégories d'âge des répondants

Tableau 33. Classes d'âge des exploitants caféiculteurs chefs de ménage

Tranche d'âge	Maraba				Karaba				Fréq. Total	Total %
	F	H	Total	%	F	H	Total	%		
< 20 ans	-	2	2	5	-	1	1	3	3	3,75
[20-30]	3	5	8	18	1	4	5	13	13	16,25
[30-40]	3	8	11	24	3	6	9	26	20	25
[40-50]	3	8	11	24	4	7	11	31	22	27,5
[50-60]	2	7	9	20	1	5	6	15	15	18,75
[60-70]	-	3	3	7	-	2	2	6	5	6,25
> 70 ans	-	1	1	2	-	1	1	3	3	3,75
Total	11	34	45	100	9	26	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet, 2010. F = Femme, H = Homme.

Les activités caféicoles nécessitent en général une grande force physique, cependant les jeunes sont moins nombreux (< 4%) dans les exploitations. Ils se méfient de l'agriculture et préfèrent quitter les campagnes pour se rendre en ville, croyant y gagner une vie meilleure dans différentes activités ménagères, le petit commerce ambulante, le transport *etc.* Environ la moitié des répondants (36/80) se trouvent dans la tranche d'âge inférieure à 40 ans. 72% des exploitants ont un âge compris entre 20 et 50 ans, contre 10% avec plus de 60 ans. La majorité est constituée de personnes actives, une force productive capable d'améliorer les conditions de vie des producteurs. L'âge constitue une variable explicative et peut être considéré comme un frein à la production, car la vieillesse induit un faible rendement.

6.3.3 Origine géographique des chefs d'exploitation

L'origine de l'exploitant est importante pour son degré d'attachement à sa caféiculture.

Tableau 34. Origine des chefs d'exploitation

Origine/ Exploitant	Maraba				Karaba				Fréq. Total	% Total
	MC	NMC	Total	%	MC	NMC	Total	%		
MS	33	8	41	91	27	4	31	88	72	90
MD	2	0	2	4,5	1	2	3	9	5	6,25
DV	2	0	2	4,5	1	0	1	3	3	3,75
Total	37	8	45	100	29	6	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet, 2010.

Légendes : MS = Même Secteur, MD = Même District, DV = District Voisin, MC = Membre de coopérative, NMC = Non membre de coopérative.

La quasi-totalité des caféiculteurs visités sont originaires de ces mêmes sites. Depuis plusieurs années il ressort que 90% (72/80) des chefs de ménages sont ressortissants et habitants du même secteur administratif. Cela se traduit par une vocation et un engagement pour le café. Un lien solide entre l'exploitant et son terroir, une certaine transmissibilité de génération en génération se crée. Toutefois, la pression démographique est à l'origine du morcellement et de la miniaturisation des exploitations agricoles dans les sites d'étude. Peu d'exploitants (5/80 soit 6,25%) proviennent du même district, contre un seul du district voisin. La raison est liée à la dernière réforme administrative au Rwanda (2006) qui a fusionné les districts.

6.3.4 Niveau d'instruction des caféiculteurs

Le niveau d'instruction est un facteur pertinent pour la vulgarisation des techniques culturales et des variétés améliorées dans le monde rural. Un faible niveau d'instruction pourrait justifier la nécessité d'une vulgarisation intense orientée vers les exploitants les moins instruits.

Tableau 35. Niveau de formation des caféiculteurs de Maraba et de Karaba

Niveau d'études	Maraba				Karaba				Fréq Total	Total %
	F	H	Total	%	F	H	Total	%		
Illettré	4	10	14	31	3	8	11	32	25	31,25
CERAI	3	4	7	15	1	3	4	11	11	13,75
P. incomplet	2	5	7	16	2	5	7	20	14	17,5
Primaire	2	9	11	24	2	5	7	20	18	22,5
Sec. incomplet	0	3	3	7	1	3	4	11	7	8,75
Secondaire	-	2	2	4	0	2	2	6	4	5
Supérieur	-	1	1	2	-	-	-	-	1	1,25
Total	11	34	45	100	9	26	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet, 2010.

La caféiculture continue à être pratiquée par des producteurs peu ou pas instruits, ce qui décélère l'agriculture intensive. Et pourtant la volonté politique de mettre en place des stations et des coopératives pour améliorer la qualité du café réclame l'enrôlement des caféiculteurs instruits. 31% des enquêtés ne savent ni lire ni écrire contre 69% qui savent lire et écrire. Ce pourcentage est jugé acceptable en comparaison avec le niveau de scolarisation nationale de 69,2% en 2010 (INSR, 2011). Quelque 22,5% ont terminé l'école primaire, 5% les études secondaires contre 1,25% pour le supérieur.

Le CERAI⁸⁸ était anciennement un organisme de formation sur les métiers pratiquée au Rwanda en faveur des personnes n'ayant pas bénéficié d'une formation normale. Cette formation était fort implantée dans le milieu rural afin d'occuper les jeunes non scolarisés. Les hommes sont plus scolarisés que les femmes, soit 78% contre 22% ayant terminé l'école primaire avec un indice de parité d'éducation⁸⁹ de 0,50. Dans la société rwandaise l'éducation des garçons était souvent privilégiée par rapport à celle des filles. Celles-ci étaient occupées par les travaux champêtres et ménagers, alors que leurs frères étaient considérés comme les seuls héritiers de la famille et donc prioritaires dans la scolarisation. Plus de 76% déclarent avoir bénéficié des différentes formations et voyages, une preuve de garantie. Elles sont souvent centrées sur l'entretien, la récolte du café, le lavage, le triage et le séchage, la promotion du café...

6.3.5 Etat-civil

Les mariés sont moins nombreux à Karaba (60%) qu'à Maraba (78%). 70% des enquêtés sont mariés contre 23,75% de veuves, 3,75% de célibataires et 2,5% de divorcés. Cette situation est la conséquence des événements du génocide de 1994. Les producteurs ont une base solide au sein de leur terroir, ils ont un fort attachement à leur exploitation, ce qui crée la cohésion avec sa caféiculture. Grâce à la solidarité des membres, les femmes se sentent réintégré.

⁸⁸ CERAI : Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré. Il n'est plus d'application au pays depuis 1994.

⁸⁹ Indice de parité = (100-proportion hommes) / (100-proportion femmes). Pour notre cas 40/80.

Tableau 36. Etat-civil des répondants producteurs de café de Maraba et de Karaba

État-civil	Maraba				Karaba				Fréq. Total	% Total
	F	H	Total	%	F	H	Total	%		
Célibataire	-	1	1	2	-	2	2	6	3	3,75
Marié	5	30	35	78	4	17	21	60	56	70
Veuf	6	2	8	18	5	6	11	31	19	23,75
Divorcé	0	1	1	2	0	1	1	3	2	2,5
Total	11	34	45	100	9	26	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet, 2010.

Plus la caféiculture est exploitée par des personnes mariées, plus il y a possibilité de diminution de l'exode rural vers les centres urbains de Huye et de Nyamagabe. Les producteurs considèrent que la caféiculture constitue leur principale source de revenu, un élément pouvant les attirer et les stabiliser chez eux, et ainsi réduire leur niveau de pauvreté.

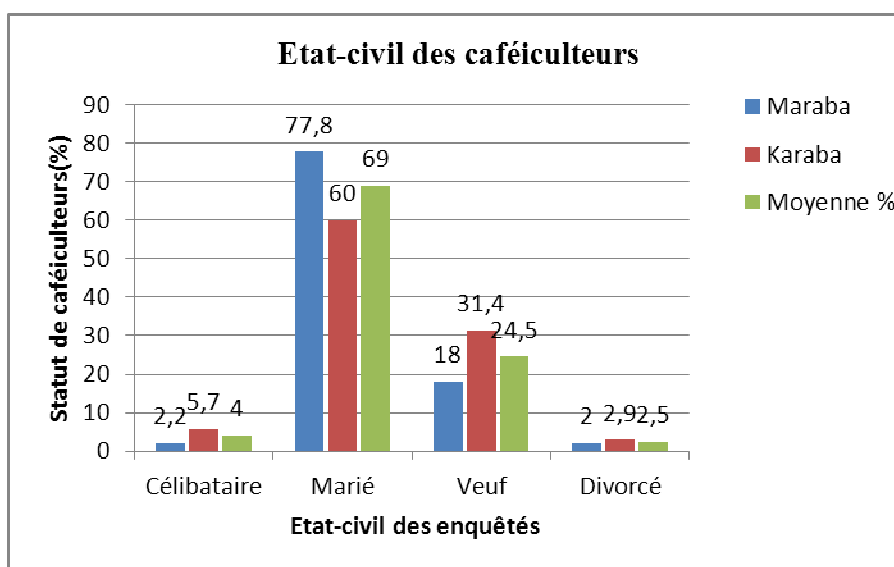


Figure 21. Etat-civil des répondants, Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Les jeunes de la région se marient généralement à un âge relativement bas (entre 21 et 25 ans), ce qui leur permet de procréer assez tôt. Grâce à l'éducation, à la formation et à l'information, les veuves apprennent à lire et écrire, sont informées de leurs droits et de leurs devoirs. La formation concerne les droits de la femme et ceux liés à la succession. Les formations sont exécutées à travers des troupes de théâtre, des séminaires, des émissions radiophoniques, des journaux et des dépliants et se rapportent aussi à l'éducation de la jeune fille. Pour les veuves la coopérative est un lieu de convivialité et d'apprentissage où les acteurs deviennent maîtres de leur destin, sans discrimination. Par l'esprit d'entraide et de complémentarité, les veuves développent la résilience à travers les mécanismes du capital social et se sentent réintégrées dans la société. Dans la culture rwandaise la femme ne devenait chef de l'exploitation que si son mari venait à mourir.

6.3.6 Taille des ménages à Maraba et à Karaba

Tableau 37. Répartition des caféiculteurs selon la taille des ménages

Taille du ménage	Maraba		Karaba		Fréquence (N = 80)	Total (%)
	Fréquence	%	Fréquence	%		
1 personne	2	5,6	2	4,5	4	5
2 personnes	2	5,6	3	6,8	5	6,25
3 «	5	13,9	5	11,4	10	12,5
4 «	7	19,4	8	18,2	15	18,75
5 «	8	22,2	8	18,2	16	20
6 «	5	13,9	7	15,9	12	15
7 «	4	11,1	5	11,4	9	11,25
8 «	2	5,6	4	9,1	6	7,5
Plus 8 «	1	2,7	2	4,5	3	3,75
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

Les résultats montrent que 42,5% des ménages enquêtés ont entre deux et quatre personnes à charge. Cette situation est le corollaire du problème de la main-d'œuvre familiale chez le producteur. Les actifs agricoles constituent la force de travail au sein du ménage, en leur absence il est indispensable d'avoir une marge financière pour louer la main-d'œuvre. Ceci concerne relativement les personnes âgées (76%) qui sollicitent la main-d'œuvre supplémentaire pour le paillage et la récolte du café, le coût journalier est de 800Frw⁹⁰.

La taille des ménages enquêtés est significative, composée de 6 personnes (4 enfants et les parents)⁹¹, la moyenne nationale étant de 6,4 personnes à charge. Plus de 72,5% sont composés de 4 à 8 personnes, 11% disposent 3 personnes. Environ 24% comptent 1 à 3 personnes, contre 11,25% avec plus de 8 membres de la famille (INSR, 2011). L'implication dans les activités agricoles voire économiques de la femme se fait sentir beaucoup plus chez elle que chez l'homme surtout dans les zones rurales. L'accès aux ressources foncières, matérielles et financières est plus souvent limité pour la femme que pour l'homme. La femme est considérée comme un moyen de production, surtout lorsqu'elle participe aux activités champêtres et ménagères. Ces activités ne sont pas valorisées et comptabilisées, quand bien-même la femme reste la première dispensatrice des biens et services au sein de son ménage. Les coopératives, dans leur devoir de former et d'informer les membres, inculquent aux sociétaires le devoir de reconnaître la valeur de la femme en tant qu'actrice de grande importance dans le développement des ménages et des coopératives.

⁹⁰ On paye 400 à 500Frw pour une demi-journée de travail, cela semble onéreux pour les producteurs.

⁹¹ La taille moyenne est de trois personnes à charge (c'est-à-dire 3-4 enfants plus les parents).

6.4 Typologie, mode et taille des exploitations dans les zones d'étude

Dans cette section sont présentés le statut des exploitations, les différents modes d'acquisition du capital foncier, la taille et l'utilisation de l'exploitation agricole par les caféiculteurs membres des coopératives.

6.4.1 Situation actuelle du statut des exploitations

Selon la nouvelle réglementation du régime foncier en vigueur au Rwanda (2005), toutes les terres appartiennent à l'État. Le paysan doit utiliser à bon escient l'étendue des terres lui attribuées, sous peine de perdre son droit d'usage. Toutefois, les terres de vallées sont réparties entre les ménages cultivateurs pour usage des cultures saisonnières, les droits d'usage y sont immuables. Toutefois, avec la politique nationale de consolidation des terres cultivables et de choix des cultures à pratiquer par zone agricole, les paysans éprouvent des difficultés énormes pour garder les terres anciennement attribuées. Ceci crée des sentiments de mécontentement et de conflits fonciers entre les exploitants. Pour quelques auteurs (Bart, 1994, Mugabe, 2005), « Les paysages caféicoles du Rwanda se caractérisent par la dispersion et l'atomisation des champs », conduisant progressivement à la diminution des terres suite aux circonstances familiales et aux consignes des autorités. Il existe 3 statuts pour faire-valoir les exploitations caféières : le métayage, l'usufruit et l'exploitant-proprétaire.

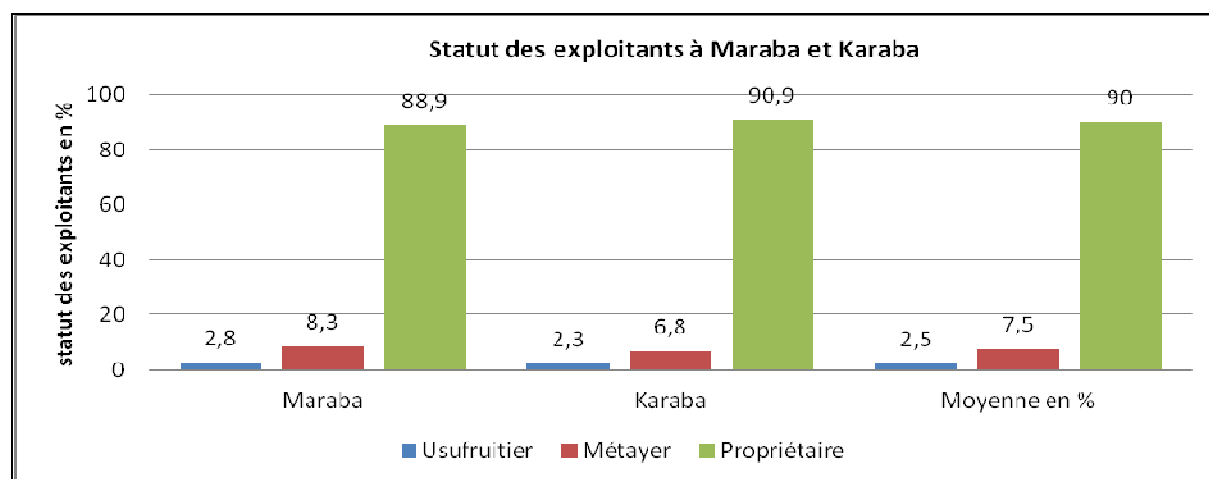


Figure 22. Types d'exploitants caféiculteurs dans les zones d'étude (2010).

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Cette figure montre que 90% des caféiculteurs sont de vrais propriétaires terriens, exploitant la ressource en faisant valoir directement leurs propres terres. Les plantations leur appartiennent totalement, contrairement au mode d'exploitation de métayage dans lequel le propriétaire cède l'exploitation de sa parcelle à une autre personne (le métayer) contre un loyer pendant une certaine période, en remboursant soit une somme d'argent, soit une partie de la récolte issue de l'exploitation. Ce mode de faire-valoir est moins opérationnel dans la zone d'étude (soit 2,5% ou 2/80 de notre échantillon). Le métayage et l'usufruit sont des modes de faire-valoir l'exploitation dans les sites étudiés. Pour ces modes, l'exploitant n'éprouve aucun intérêt à faire prospérer son café parce que le terrain ne lui appartient pas. Le vrai propriétaire entretient correctement ses caféiers pour accroître son rendement. Un certain attachement se crée contrairement aux autres modes d'acquisition du foncier où l'exploitant

se considère comme étranger, tout dépend du choix de l'exploitant. Le producteur affiche une attitude laxiste et passive sans aucun investissement en engrais pour augmenter le rendement agricole, il croit aux miracles du bon Dieu qui donneraient un bon rendement.

6.4.2 Mode d'acquisition du capital foncier

L'exploitation agricole constitue la ressource indispensable pour le paysan producteur. En effet, le capital foncier est considéré comme la ressource productrice des biens et donc pourvoyeuse des revenus pour le ménage.

Tableau 38. Mode d'acquisition du capital foncier dans la zone d'étude

Mode d'acquisition	Maraba		Karaba		Total Fréquence	Total %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
Héritage	34	75,6	24	68,6	58	72,5
Achat	5	11,1	5	14,2	10	12,5
Don	4	8,9	3	8,6	7	8,75
Occupation	2	4,4	3	8,6	5	6,25
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

Le capital foncier au Rwanda comme à Maraba et à Karaba, constitue un facteur important servant même de différenciation des exploitants qualifiés de « riches » ou de « pauvres » en raison de l'espace cultivable. La lecture du tableau 39 montre que l'héritage est le principal mode d'acquisition des parcelles agricoles dans les zones étudiées (72,5% soit 58 ménages). La quasi-totalité des caféiculteurs ont hérité des terres cultivables de leurs parents directs ou proches. Les terres qu'ils exploitent leur ont été cédées par les parents ou la belle-famille lorsque celle-ci a émigré vers des régions lointaines à l'intérieur du pays.

Seuls 12,5% des enquêtés (soit 10/80) ont acheté le capital foncier au prix de 15.000 à 500.000Frw, ce coût varie en fonction de la taille de la parcelle, de sa topographie, de la qualité du sol. La valeur des terres cultivables a progressivement augmenté dès la mise en place des SLC dans les zones rurales. Toutefois, ce sont des détenteurs de moyens financiers ayant beaucoup de caféiers qui s'en procurent davantage. Selon les témoignages et les interviews réalisés dans la région, les riches continuent à s'enrichir sur le dos des pauvres disposant de peu de vergers de café qui, selon eux-mêmes, croupissent dans la pauvreté.

La donation est un autre mode d'acquisition de la terre (avec moins de 10%). Elle concerne des terres des bas-fonds ou des terres de marais données par des autorités administratives dans les années antérieures. L'occupation est un mode apparenté au métayage ou à l'usufruit. Le propriétaire n'étant pas présent ni les membres de la famille proche, une personne peut s'improviser exploitant du terrain. C'est le phénomène dit de « *Kubohoza* », qui a été utilisé surtout après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

La taille moyenne de l'exploitation agricole au Rwanda est de 0,76 ha au niveau national. Elle est encore réduite dans les zones d'étude à la suite de fortes pressions démographiques. Le capital foncier reste la source de beaucoup de conflits au Rwanda comme dans les zones d'étude. Selon la coutume rwandaise, un enfant majeur qui prépare son mariage hérite des parents une parcelle sur laquelle il pourra construire sa propre maison. C'est le phénomène

d'« Ukugabana » ou encore « Guhabwa umunani », autrement dit, hériter ou avoir sa part qui servira éventuellement comme dot en vue d'obtenir une épouse et commencer sa propre vie. Cette situation est fort délicate et crée souvent des conflits entre les enfants issus d'une même famille où les uns estiment être lésés, surtout les cadets de la famille. Afin de corriger ces conflits fonciers, l'État a mis en place un programme d'enregistrement de terrains par les prioritaires concrétisant les actions de la nouvelle loi foncière publiée en septembre 2005. Ce programme a démarré en 2010 et concerne tout le foncier au niveau national. Le but est de limiter les conflits réels ou latents, afin que chacun soit propriétaire de ses espaces. L'espace accordé à une culture dénote clairement l'importance que lui accorde le producteur. Cet espace est très important pour l'exploitant, qui fait un choix stratégique en appliquant telle ou telle autre culture d'autant plus que les parcelles sont de petite taille.

6.4.3 Taille de l'exploitation à Maraba et à Karaba

La taille des superficies agricoles dans les zones d'étude se présente comme suit :

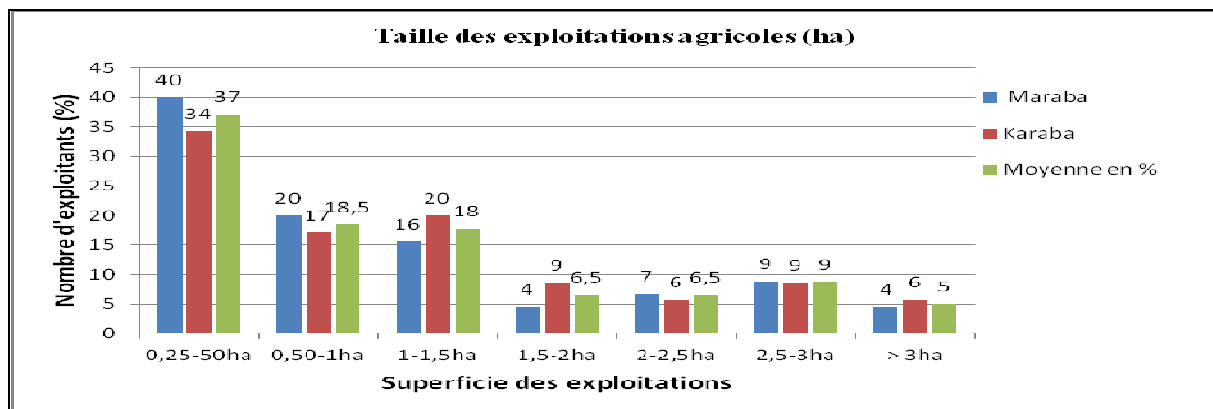


Figure 23. Superficie agricole dans les zones d'étude, Juillet 2010.

La taille des exploitations agricoles dans les sites étudiés est petite, 30 ménages visités soit 37,5% disposent d'un espace cultivable compris entre 0,25 et 0,50ha seulement. Plus de la moitié des producteurs (45 personnes) exploitent des superficies agricoles inférieures à 1ha, environ ¼ disposent des espaces compris entre 1 et 2ha, le reste sont des exploitations jugées grandes avec 2 et 2,5ha voire 3ha occupés par 5% des exploitants. Il y a une corrélation entre la taille de l'exploitation, les actifs et le mode d'acquisition du foncier. Si la taille est grande, on sollicite de la main-d'œuvre extra-familiale. Plus la superficie est grande, plus il y a la nécessité d'engager une main-d'œuvre supplémentaire pour assurer l'entretien, ou se contenter des actifs agricoles au sein du ménage en tenant compte des coûts d'opportunité.

Les producteurs avec des exploitations jugées grandes louent une partie de leurs terres (31%), une autre partie est réservée à la bananeraie ou aux arbres tels que *Eucalyptus globulus*, *Grevillea robusta*, *Acacia mearnsii* et *Avocatier* à vocation de bois d'œuvre pour accroître la valeur ajoutée produite par unité de surface. Les arbustes constituent un capital mis de côté et cultivés à moindre coût, présentant cependant un potentiel important de productivité. Les branches servent de paillage pour le caféier, les bois de chauffe et de charbon pour la cuisson. Ces arbres sont une source de revenus complémentaires au café et permettent de gérer la fertilité des sols, car ils sont vendus et servent dans la construction des maisons dans des domaines variés. Ils servent également de limites « *Imbibi* » entre les exploitations agricoles. Les caféiers et en l'occurrence ces arbustes peuvent constituer une valeur refuge dans la

gestion du foncier (Sibelet et Montzieux, 2012). Quelques espaces sont réservés aux prairies où sont plantées les herbes servant à nourrir les bêtes et utiles au paillage du café.

6.4.4 Utilisation de l'espace agricole

L'exploitation agricole est un facteur de production pour les ménages visités. L'espace agricole est un capital indispensable pour nourrir les membres de la famille. Il suffit que le paysan dispose d'un petit espace pour sa maison, le reste est consacré à l'activité agricole. L'espace agricole dont disposent les ménages caféiculteurs visités est utilisé spécifiquement pour la production agricole et l'élevage (Figure 24). Ceci pourrait expliquer la miniaturisation et le morcellement des exploitations agricoles dans cette région.

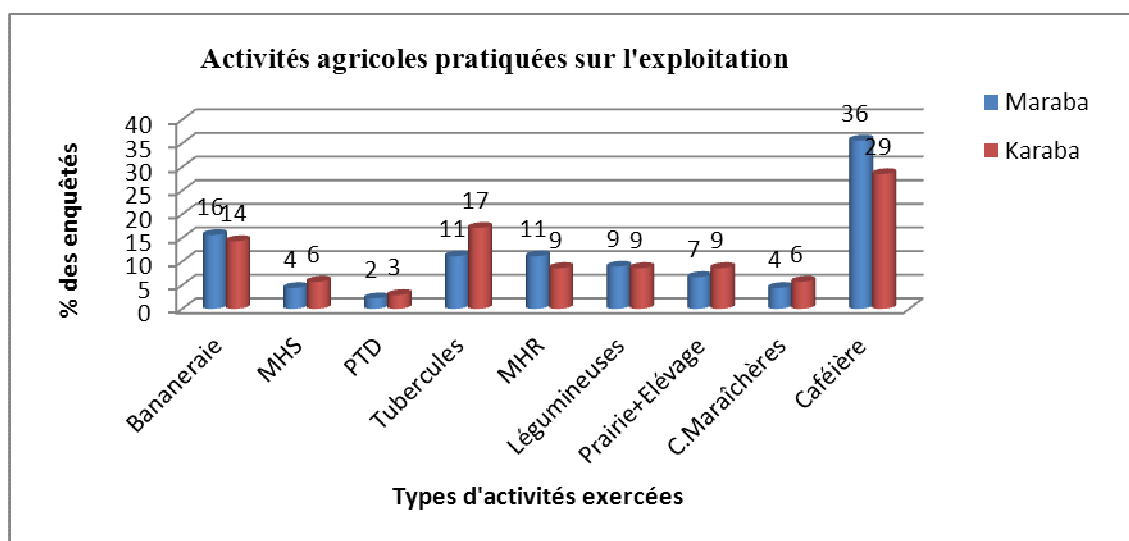


Figure 24. Activités agricoles pratiquées sur l'espace agricole.

Source : Données d'enquêtes, Juillet 2010.

Légendes : MHS = Maïs, Haricot, Sorgho, PTD = Patate douce + Pomme de terre, MHR= Maïs, Haricot, Riz.

A Maraba et à Karaba il y a des terres cultivables situées soit sur les collines, soit sur les vallées. Les terres des collines concernent le plus souvent le caféier, la bananeraie, le manioc, et servent à l'élevage et aux prairies. C'est là que sont plantés les arbres fruitiers et autres pour beaucoup d'usages (paillage, énergie, construction, pont, meubles, artisanat...). Les terres de vallées sont réservées aux cultures vivrières, car elles regorgent d'eau indispensable à ces cultures, surtout pendant la saison sèche (juin-août). C'est pendant cette période qu'il faut arroser les cultures, notamment les légumineuses, afin qu'elles soient beaucoup plus productives. En plus des légumineuses, il y a les patates douces, la pomme de terre, le riz, la colocase, le maïs, le sorgho, l'igname... Quand bien même elles sont pratiquées sur de petites parcelles, ces cultures occupent la population agricole. Les paysans y attachent beaucoup d'intérêt, car elles sont consommées par les ménages ou vendues sur les marchés locaux et apportent des revenus pendant les périodes dites de soudure.

La bananeraie, les tubercules et la caféière occupent une place importante dans l'exploitation (respectivement 15, 13,75 et 32,5%, soit plus de 60% des activités agricoles pratiquées). La bananeraie procure plusieurs avantages aux paysans. Le stipe sert d'alimentation pour le bétail, les feuilles sont utilisées dans la literie comme nattes pour les ménages extrêmement

pauvres. Les feuilles des bananiers servent dans la préparation et la conservation de la nourriture. Elles sont employées dans la construction des maisons ou autres édifices. Les tiges et les feuilles sont utilisées dans la cuisine et durant les fêtes (naissance, baptême, mariage, deuil...) comme accessoires d'ornement. Les fruits sont consommés soit comme aliment, soit comme breuvage (jus de banane) et procurent des revenus au ménage. Les racines sont séchées puis utilisées pour cuisiner au sein des ménages. Enfin, les résidus des bananes sont transférés vers la caféière voisine pour servir de paillage, ce qui augmente son rendement.

6.5 Le café dans les ménages caféicoles de Maraba et Karaba

6.5.1 Nombre de pieds de caféiers à Maraba et à Karaba

Le nombre des caféiers est souvent associé à d'autres facteurs qui influent sur la production et le rendement du caféier. C'est notamment l'espace cultivable (l'étendue de l'exploitation), les intrants, la main-d'œuvre (actifs agricoles) qui l'exploite, les matériels agricoles et tout autre investissement utile pour la production du café. Le tableau suivant donne plus de détails sur le nombre des caféiers dont disposent les caféiculteurs visités.

Tableau 39. Nombre de caféiers des membres des coopératives AKM et KOAKAKA

Nombre de pieds	Maraba				Karaba				Fréq. Total	% Cuml
	F	H	Total	%	F	H	Total	%		
[150-500]	6	17	23	51,1	4	14	18	51,4	41	51,25
[500-1000]	4	13	17	37,8	3	9	12	34,3	29	36,25
Plus de 1000	1	4	5	11,1	2	3	5	14,3	10	12,50
Total	11	34	45	100	9	26	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

Trois catégories d'exploitants coexistent dans la zone. Ces catégorisations ne sont pas éloignées de celles fournies par les rapports de l'OCIR-Café (2008) et l'INSR (2009)⁹². Plus de la moitié (51%) des enquêtés disposent de 50 à 500 pieds. La catégorie intermédiaire représente plus de 36% soit 29/80. La dernière catégorie est celle des caféiculteurs disposant de grandes exploitations avec plus de 1000 caféiers (12,50%). Ces exploitants éprouvent souvent des problèmes de main-d'œuvre surtout pendant le sarclage, le paillage, la cueillette et la récolte de café. La superficie occupée par le café à Maraba est de 352 ha dont 247ha exploités par les 1.353 membres de la coopérative AKM et 105ha occupés par des non-membres, soit au total 2.668 producteurs. Les membres disposent de 550.135 caféiers contre 232.251 de non-membres, soit un total de 782.486 caféiers à Maraba (AKM, 2010).

6.5.2 L'âge du caféier

Les plantations de Maraba et de Karaba sont relativement vieilles dépassant même l'âge maximal de la production du caféier (20 à 25 ans). Planté vers les années 30, le caféier fut

⁹² Selon les rapports des dites coopératives, 50% des caféiculteurs de Maraba et Karaba disposent de 150-500 pieds, 40% des producteurs détiennent 500-1000 caféiers et 10% en comptent plus de 1.000.

diffusé à Maraba par les Belges. L'âge maximal est préjudiciable au rendement du café. Avec la présence des SLC et les avantages que procure le regroupement paysan, l'on observe une légère régénération des caféiers dans les sites étudiés, soit 5% des caféiculteurs enquêtés. Plus de 46% des caféiers ont l'âge compris entre 10 et 30 ans, âge maximal de la production du caféier, 40% ont déjà dépassé cet âge contre 5% de jeunes plantations (Tableau 40).

Tableau 40. Age du caféier dans les zones de Maraba et de Karaba

Age du caféier	Maraba		Karaba		Total Fréquence	Total %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
< 5 ans	2	4,4	2	5,7	4	5,00
5-10 ans	4	8,8	3	8,6	7	8,75
10-20 ans	8	17,8	7	20	15	18,75
20-30 ans	12	26,7	10	28,6	22	27,50
30-40 ans	11	24,4	8	22,8	19	23,75
>40ans	8	17,8	5	14,3	13	16,25
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

La politique caféicole à travers les coopératives persuade les paysans de planter les nouvelles variétés résistant aux maladies et aux ravageurs, et d'arracher les vieux caféiers. Malgré la libéralisation de la filière café amorcée depuis les années 1998, les paysans sont encore réticents, mais quelques membres changent d'attitude. Malgré cette contrainte, la quasi-totalité des producteurs ont une expérience riche dans l'exploitation du café.

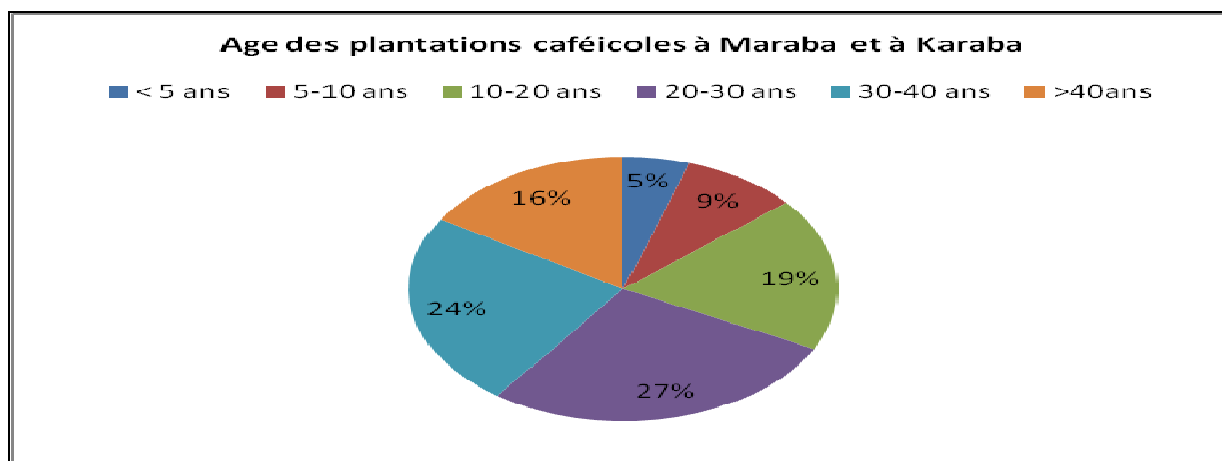


Figure 25. Age des exploitations caféicoles de Maraba et de Karaba, Juillet 2010.

6.5.3 Expérience acquise dans l'exploitation du café

L'expérience est un facteur déterminant dans l'exploitation agricole. C'est une variable qui influence le progrès et le rendement de l'activité agricole. Avec une expérience de 5 ans, les paysans acquièrent des connaissances indispensables pour accroître leur production. Il est

difficile de dissocier l'espace vital d'un producteur de son activité caféicole. Les enquêtés déclarent avoir exploité le café depuis leur enfance jusqu'à nos jours. 94% ont une expérience comprise entre 10 et plus de 30 ans, 6% (5/80) avec 5 à 10 ans. Les producteurs sont devenus responsables de leurs plantations, soit parce que les parents ou les conjoints ne sont plus en vie, sont emprisonnés, ou qu'ils viennent de fonder leur foyer. Par voie de conséquence, cela leur permet d'acquérir des connaissances approfondies pour entretenir leurs caféiers. Grâce à la coopérative, ils sont formés à toutes les activités en rapport avec la production d'un café de bonne qualité. Par leur adhésion ils parviennent à trouver des emplois extra-agricoles, leur permettant de gagner un certain revenu et d'améliorer leurs conditions de vie, de briser le chômage et de réduire l'exode rural et la pauvreté au sein de leurs ménages.

Tableau 41. Années d'expériences dans l'exploitation caféicole

Années d'expérience	Maraba				Karaba				Fréq. Total	% Cuml
	F	H	Total	%	F	H	Total	%		
[5-10 ans]	1	1	2	4,4	1	2	3	8,6	5	6,25
[10-15 ans]	1	5	6	13,3	1	4	5	14,3	11	13,75
[15-20 ans]	4	7	11	24,5	2	5	7	20	18	22,5
[20-30ans]	4	12	16	35,6	3	11	14	40	30	37,5
>30 ans	1	9	10	22,2	2	4	6	17,1	16	20
Total	11	34	45	100	9	26	35	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2010.

Il ressort qu'1/5^{ème} de nos enquêtés ont une expérience de 5 à 15 ans dans l'exploitation. C'est un gage et un atout majeur dans la production en quantité et en qualité. L'expérience est un apport important dans la qualité et donc le revenu pour le paysan. Plus de 20% des enquêtés exploitent le café depuis plus de 30 ans. Pour l'agronome de l'AKM l'expérience facilite la vulgarisation, les enseignements sur la promotion caféicole deviennent conséquents. Un autre problème évoqué concerne les personnes âgées n'ayant plus la capacité d'entretenir leurs caféiers, et dont l'apprentissage de nouvelles techniques de production ne donnerait guère d'impacts positifs. Selon les répondants le café est intimement ancré et enraciné dans leur mentalité, dans leur mode de vie, de penser et d'agir. Un sentiment de cohésion et d'appartenance se crée entre le paysan et son terroir.

Concernant cet attachement au terroir, un producteur de Karaba nous a fait ce récit : «... le café constitue mon héritage (Umurage) même si on me demandait d'arracher le café, je n'accepterais pas, de peur que mes ancêtres ne reviennent se venger contre moi, en maudissant même mes enfants, mes champs et toutes mes activités. Le café est ma principale source de revenu, sans café je ne subsisterais pas! Même si les vivriers génèrent des revenus, ils sont de loin inférieurs à ceux provenant du café, ils sont saisonniers, et permettent de couvrir les besoins urgents, alors que le café est source de grandes économies pour la famille. Le produit de la vente est consistant, ce qui me permet de couvrir les besoins longtemps planifiés. Pendant la période de récolte, les enfants mangent bien, l'argent circule dans la campagne et nous pouvons nous procurer des habits pour les grandes fêtes annuelles (Noël, Pâques, baptême des enfants, la scolarisation des enfants, la Mutuelle de santé. Les hommes boivent un peu de bière (Gusomaho) et discutent entre eux et ça donne de la valeur et de l'estime dans le cabaret. Quand on a vendu son café, on achète de la viande pour la famille ou communément l'« Akaboga », et les enfants sont contents...».

On peut établir une corrélation entre la vente de café et la satisfaction des besoins longtemps en attente. Selon les témoignages, les petits enfants savent que c'est pendant la campagne-café ou lorsque la cueillette des cerises commence que de bons habits peuvent être achetés ou lors des grandes fêtes religieuses (Noël, Pâques, Bonne année). C'est pendant ces fêtes religieuses que sont organisés le Baptême, la Communion, la Confirmation... Ce sont des moments propices pour acheter des habits pour les membres de la famille et surtout les enfants.

6.5.4 L'entretien du café à Maraba et à Karaba

Le café nécessite un entretien et des produits phytosanitaires permettant d'augmenter son rendement. Tous les caféiculteurs de Maraba et de Karaba utilisent de la matière organique provenant des déchets ménagers ainsi que des paillis transférés à leurs caféiers afin d'augmenter la production. Pour les moyennes et les grandes exploitations, les propriétaires éprouvent des difficultés pour les entretenir correctement afin d'apporter des soins indispensables à la croissance et au rendement. L'entretien est coûteux en termes de main-d'œuvre et de produits phytosanitaires, ces derniers depuis plusieurs années sont fournis à crédit par l'Office des Cultures Industrielles du Rwanda (OCIR-Café) via les coopératives. Les producteurs les remboursent pendant la récolte si les caféiculteurs préfèrent livrer leurs cerises chez le privé au lieu de leur coopérative, afin de ne pas rembourser le crédit en produits phytosanitaires, ils perdent par conséquent le droit de bénéficier des ristournes.

Le manque de moyens financiers de la part des caféiculteurs, résulte en un blocage dans l'approvisionnement des intrants et l'indisponibilité des produits phytosanitaires sur les marchés locaux. Sur les marchés de Kizi (Maraba) et de Karambi (Karaba) en Juillet 2012, 1kg de NPK coûtait 440Frw, celui d'Urée 490Frw et 600Frw pour le DAP (Tableau 50). Le café est en concurrence avec les cultures vivrières qui lui sont associées et qui deviennent prioritaires quant à l'application des fertilisants, ce qui hypothèque la rentabilité du café.

Ces prix sont relativement élevés s'il faut prévoir 100g pour chaque caféier. Les paysans ont d'ailleurs peur de vendre ces intrants, qui sont souvent confisqués par des autorités locales estimant que ces produits ont été volés et revendus, alors qu'ils devaient être répandus sur les cultures et surtout le caféier. Les pesticides sont fournis gratuitement par l'OCIR-Café, et sont utilisés à bon escient par les caféiculteurs. Pendant la période de la pulvérisation, les agronomes annoncent les dates de cette activité et le matériel passe d'un paysan à un autre. Les coopératives informent les membres du programme de traitement, l'information circule de bouche à oreille dans toutes les zones caféicoles. Pour limiter le transfert des produits phytosanitaires vers les cultures vivrières, il faut que les paysans changent leur mentalité en visant des avantages durables, plutôt que de compter sur l'argent frais provenant de la vente des produits vivriers. C'est dans cette perspective que désormais l'OCIR-Café a mis à disposition les engrais dans toutes les zones café, quitte à ce que les paysans viennent les acheter directement en supportant eux-mêmes les coûts d'achat.

6.5.5 Le matériel agricole et caféicole à Maraba-Karaba

Les matériels agricoles les plus utilisés concernent la houe, la machette, le sécateur, la faucille, le pulvérisateur, la brouette, l'arrosoir, la natte, le bassin, le shitting, les claies de séchage et la balance. Avec celle-ci le producteur s'assure que l'acheteur ne s'est pas trompé ou la quantité livrée n'a pas été réduite. Même si le paysan se considère comme pauvre il garde jalousement son matériel agricole, qui l'aide dans la recherche d'une quelconque activité agricole lors des travaux champêtres. Le paysan qui dispose de son outil de travail (houe, machette, pique...) trouve facilement du travail. Le manque d'outil agricole au sein du

ménage est souvent considéré comme un indicateur d'extrême pauvreté. La machette est aussi employée comme objet de sécurité au sein du foyer. Avec la présence des SLC, les matériels de lavage du café ne sont plus utilisés, car les cerises sont directement livrées à la station qui exécute les tâches de traitement du café.

6.5.6 Le revenu caféicole

Le café participe dans la formation du revenu au sein des ménages. La plupart des femmes caféicultrices visitées révèlent qu'elles se contentent des quelques sommes d'argent que leurs maris leur donnent pour couvrir les besoins urgents au sein du ménage. Selon ces femmes, la plupart des maris ne leur dévoilent ni leur salaire ni le revenu de la vente du café. Les femmes sont fort impliquées dans les principales activités caféicoles (sarclage, paillage, cueillette, dépulpage et triage ainsi que le transport des cerises vers la station). Les hommes (chefs de ménage) sont souvent considérés comme des responsables de leur café. Même si les coopératives les obligent à avoir des livrets bancaires libellés à l'identité des conjoints, de façon générale, le plus souvent, ce sont les hommes qui gardent le livret bancaire et dans la plupart des cas les seuls à percevoir le produit de la vente du café à la banque.

Selon les témoignages des femmes de Maraba, avant l'adhésion à la coopérative et la présence des SLC dans leur milieu, l'argent issu de la vente du café n'était pas rapporté à la maison afin de couvrir les besoins tels que l'alimentation, la scolarisation des enfants, les soins de santé... Cela constituait des difficultés majeures au sein du ménage. L'homme pouvait consommer de la bière jusqu'au tiers de tout ce qu'il avait vendu. Avec la présence des SLC et des coopératives, à travers des formations reçues sur la gestion des ressources financières et sur les petits projets générateurs de revenu, les caféiculteurs ont appris à discuter de l'affectation et de l'utilisation rationnelle des ressources, permettant ainsi de lutter contre toute malversation financière, et ainsi réduire la pauvreté au sein du ménage.

Pendant la campagne-café, les femmes sont majoritairement embauchées dans les travaux de triage et de séchage du café déjà lavé, 93,1% à Maraba et 97,1% à Karaba, avec respectivement 234 et 275 emplois saisonniers (Tableau 43). La société privée Bufcoffee quant à elle a employé 78 personnes (69 occasionnels et 9 permanents) en 2011. Les SLC privées utilisent moins de personnel avec de grandes réalisations. Il est préférable de revoir la gestion des SLC et des coopératives afin de réduire les charges jugées trop importantes. La présence des SLC et des coopératives dans les zones rurales a procuré des emplois permanents, occasionnels et saisonniers dans les zones étudiées. Pendant la campagne, beaucoup de personnes sont engagées dans les activités de lavage, de triage et de séchage du café, la quasi-totalité est constituée de femmes et de filles de la région (97,8%). Des salaires sont payés à ces personnes à la fin de chaque mois, sont des sources d'épanouissement de la population rurale. Les hommes et les garçons ne sont pas intéressés à ces activités. C'est dû également aux effets d'attraction des villes voisines de Huye et de Nyamagabe, où les hommes sont plus embauchés dans les travaux manuels, notamment dans la construction et d'autres services.

Tableau 42. Effectif du personnel des coopératives AKM et KOAKAKA (2007-2011)

Année	Coopérative AKM (Maraba)		Coopérative KOAKAKA (Karaba)	
	<i>Permanents</i>	<i>Occasionnels</i>	<i>Permanents</i>	<i>Occasionnels</i>
2007	38	157	17	187
2008	38	248	18	215
2009	37	252	10	256
2010	37	258	8	273
2011	36	253	7	243
Total	Moyenne = 37,2	1168/5 = 233,6	Moyenne = 12	1.174/5 = 274,8

Source : Rapports des SLC et des Coopératives AKM et KOAKAKA, 2011.

Pour les activités liées au lavage et au traitement du café, la main-d'œuvre est payée différemment selon la tâche. Les permanents sont payés différemment selon le poste. Les cadres touchent entre 150.000 et 200.000Frw par mois, alors que les exécutifs perçoivent 28.000 et 60.000Frw. Le lavage coûte 900Frw par jour, le triage et le séchage à 800Frw pour les occasionnels, alors que le transport des pulpes de café vers les fosses de dépôt coûte 1.000Frw par jour. Le travail est prioritairement accordé aux membres de la coopérative et aux membres de leur famille. Cette pratique explique l'attachement des caféiculteurs aux activités de la promotion de leur coopérative. Il va de soi que cet attachement conduit à la participation active des membres, qui y trouvent leur part de responsabilité en s'appropriant cette organisation. Pendant la campagne-café par exemple, l'employé engagé peut espérer avoir de l'argent pouvant lui permettre de rembourser les dettes non remboursées. Ces activités coïncident généralement avec la période de labour et de cueillette des cerises de café.

Étant donné que la campagne dure généralement 4 ou 5 mois (Mars-Juillet), à la fin de celle-ci les membres restent sans emploi. C'est pourquoi d'autres activités génératrices de revenus avaient été préconisées par les autorités coopératives en faveur des membres et surtout des femmes. Le but est de les occuper après la campagne, et à cette occasion avoir des revenus susceptibles de garantir le bien-être socio-économique de la famille en général et de la femme en particulier. Deux activités ont été développées par la KOAKAKA(Karaba) :

(i) L'exploitation de « *champignons* » au sol et hors sol. L'objectif est de promouvoir l'agriculture familiale et de lutter contre la malnutrition et par la suite d'avoir un revenu permettant de couvrir certains besoins de ces personnes. La KOAKAKA a bénéficié des financements à cette fin et les femmes ont été formées à cette activité. L'exploitation ne dure que 3 semaines et les charges ne sont pas énormes. La première récolte a lieu après 3 semaines, ensuite 2 fois par semaine. Le prix d'un kilogramme de champignons est de 1500Frw à Karaba et 2000Frw à Huye (Butare). Selon les témoignages des femmes responsables de ce projet, cette activité leur procure des revenus meilleurs, une alimentation équilibrée, son exploitation ne demande pas beaucoup d'espace et le paysan ne peine pas.

(ii) Dans le domaine de l'artisanat, les femmes ont été formées dans la fabrication des « *Peace baskets* » appelés « *Uduseke* ». Ils sont recherchés sur le marché international, leur fabrication ne demande pas un capital important. Les outils pour la fabrication étant disponibles localement et presque gratuits, il suffit d'être disposé à pratiquer ce métier, une femme nous a-t-elle déclaré. Les prix de vente unitaires varient selon la taille du produit : le plus petit coûte 2000Frw, le plus gros 10.000Frw.

6.6 Situation économique des ménages caféiculteurs dans les zones d'étude

6.6.1 Répartition des cultures à Maraba et à Karaba

Les paysans ont le même régime alimentaire, ils pratiquent par conséquent les mêmes cultures, les principales étant le haricot, les patates, le café, le maïs, le sorgho, l'igname, le petit pois, la pomme de terre, la banane, le soja... Le haricot est souvent qualifié de « viande rwandaise » par le petit paysan, car il est très nutritif et consommé par la quasi-totalité des Rwandais dans les zones rurales. Les vivriers servent à la subsistance, quelques quantités sont vendues aux marchés de Kizi, Gako, Karambi ou livrées dans les villes voisines de Huye et de Nyamagabe. La vente d'une partie des produits vivriers permet au producteur d'acheter ce dont il a besoin. Malgré les choix stratégiques opérés par le paysan, le café occupe plus d'un tiers de toutes les emblavures. Cependant, les caféiculteurs ne consomment pas le café, qui n'est même pas dans leurs habitudes. Ils préfèrent boire de la bouillie de sorgho avant de commencer leurs travaux champêtres. Cette bouillie est plus riche en énergie que le café, qui nécessite le supplément du sucre, considéré comme cher aux yeux des paysans (Figure 26).

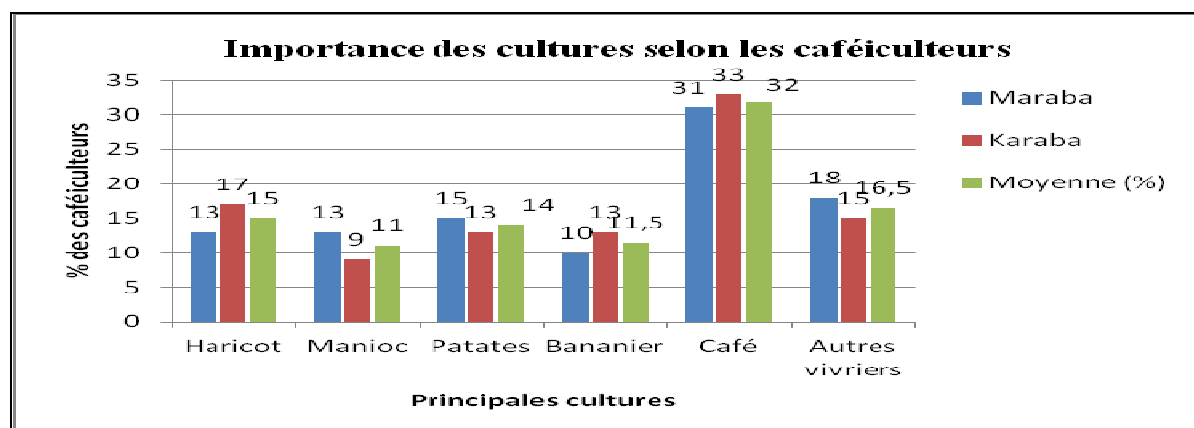


Figure 26. Assolement des cultures par ménage caféiculteur, Juillet 2010.

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

6.6.2 Sources de revenus des caféiculteurs de Maraba et Karaba

Plus de 91,6% des revenus des caféiculteurs proviennent de la vente de leurs produits agricoles. Le café est la principale source de revenus (61,25%) suivi des tubercules 11,25%, du haricot et de la bananeraie. La banane est vendue comme fruit, banane à cuire et matière première pour le vin de banane (*Urwagwa*) fort consommé dans les zones rurales du Rwanda.

Tableau 43. Répartition des caféiculteurs selon les principales sources de revenus

Principales productions	Maraba		Karaba		Total Fréq	Total %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
Haricots	3	6,7	2	5,7	5	6,25
Tubercules	5	11,1	4	11,4	9	11,25
Légumes	2	4,4	2	5,7	4	5,00
Céréales	1	2,2	1	2,9	2	2,50
Fruits	1	2,2	1	2,9	2	2,50
Bananeraie	4	8,8	3	8,5	7	8,75
Café	28	62	21	60	49	61,25
Élevage	1	2,2	1	2,9	2	2,50
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Données des enquêtes, Maraba-Karaba, Juillet 2010.

L'élevage n'était pas assez développé dans la zone d'étude. On observe une certaine expansion issue du crédit-café de la coopérative ainsi que du programme *Girinka* ou « *One cow for one poor family* » qui affichent des signes positifs. Amorcé en 2006 sur l'initiative du Président Paul Kagame, ce programme consiste à donner une vache par ménage pauvre au niveau national, et vise la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Sur le plan alimentaire la vache améliore la vie quotidienne du paysan et donne de la fumure pour l'agriculture. Selon un témoignage d'un paysan à Maraba «... *En plus de la consommation du lait dans mon foyer, je vends au moins un litre de lait par jour à 200Frw alors qu'il me faut un an pour produire un kilogramme de café, de 300Frw. Ce revenu me permet de couvrir les besoins urgents au sein de ma famille* ». Dans la culture rwandaise, le paysan reste attaché à sa vache, laquelle a été longtemps considérée comme un signe de richesse, de prestige. Toute personne possédant une vache avait de la valeur aux yeux des autres. La vache joue le rôle de garantie sociale et économique en termes d'investissement futur pour le paysan. Même si elle est limitée par les surfaces fourragères, la production laitière est moins exposée que le café.

Le calcul du revenu du caféiculteur n'est pas aisé, le paysan se contente des recettes qui lui tombent entre les mains, sans se soucier davantage des charges encourues pour produire une unité. Plusieurs charges sont souvent ignorées et n'entrent pas dans le compte d'exploitation. Le paysan connaît les revenus issus de la vente du café. 12,5% ont un revenu évalué entre 100.000 et 200.000Frw, ¼ déclare 400.000 à 500.000Frw. Une petite poignée de caféiculteurs dépassent 500.000Frw (12,5%), alors que 6 enquêtés disposent de capitaux dépassant un million de francs rwandais (Figure 27). Pour les non-membres les produits du café ne sont pas aussi importants, 89% disposent d'un montant entre 100.000 et 500.000Frw, dont 69% avec moins de 300.000Frw et 20% entre 300.000 et 500.000Frw. Seulement 8,5% ont un revenu caféicole compris entre 500.000 et 1.000.000Frw, 2,5% dépassent un million de francs rwandais.

Tableau 44. Répartition des producteurs selon les tranches de revenus caféicoles

Tranche de revenu (en Frw)	Maraba		Karaba		Total Fréquence	Moy. %
	Fréquence	%	Fréquence	%		
< 100.000	2	4,4	2	5,6	4	5
[100-200.000]	3	6,7	3	8,6	6	7,5
[200-300.000]	10	22,2	8	22,9	18	22,5
[300-400.000]	8	17,8	7	20	15	18,75
[400-500.000]	13	28,9	8	22,9	21	26,25
[500-1.000.000]	6	13,3	4	11,4	10	12,5
Plus 1 000.000	3	6,7	3	8,6	6	7,5
Total	45	100	35	100	80	100

Source : Données des enquêtes, Maraba-Karaba, Campagnes 2009-2010.

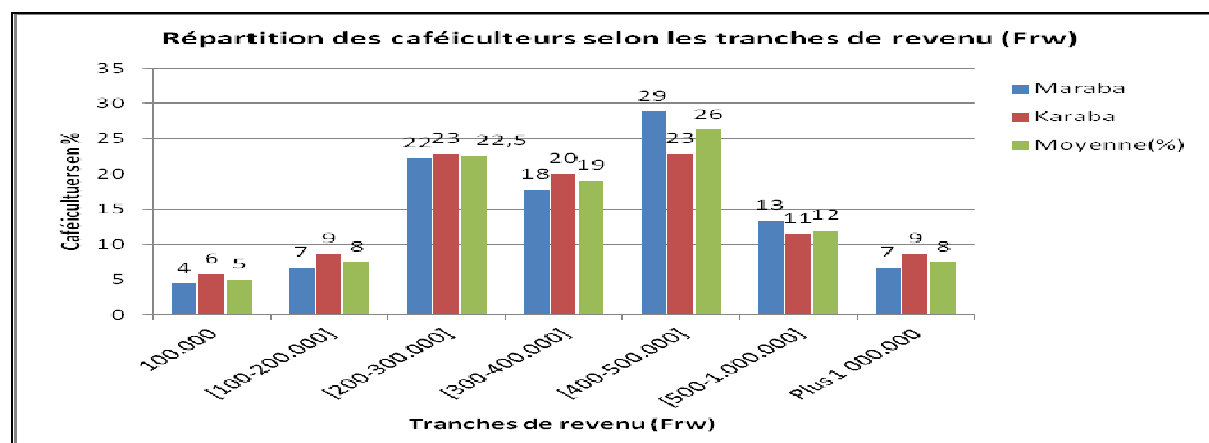


Figure 27. Tranches de revenu des caféiculteurs de Maraba-Karaba, Juillet 2010.

Source : Enquêtes, juillet 2010

Il ressort de la figure 27 que 35,5% des exploitants (soit 28/80) ont un revenu compris entre 100.000 et 300.000Frw à la fin de la campagne. En dehors de la vente du café, le revenu moyen du paysan atteint difficilement 64.000Frw à Maraba et 58.000Frw à Karaba. La tranche de 300.000 à 500.000Frw occupe 45% des caféiculteurs, soit 36/80 enquêtés. Le pic se trouve dans la tranche de 400.000 à 500.000Frw avec 26% des répondants. Plus le revenu devient important, moins en sont les détenteurs. Bien que le revenu du café soit faible par rapport à ses dépenses, les caféiculteurs déclarent gagner plus comparé aux non-caféiculteurs. Le revenu réalisé est affecté à divers besoins de la vie quotidienne. Le café permet de monétariser la région et contribue à l'amélioration des conditions de vie des producteurs. L'augmentation des revenus générés par le café justifie l'attachement à la culture, c'est la base des motivations et des aspirations des producteurs. La plupart (98,7%) reconnaissent l'importance du café et veulent bien accroître leurs plantations.

6.6.3 Affectation des revenus caféicoles par les producteurs de Maraba-Karaba

Les revenus tirés du café sont affectés à la satisfaction des besoins des caféiculteurs (achat de vivres, de vêtements, la scolarisation des enfants, l'épargne, la mutuelle de santé, le mariage). Ce sont des activités liées à la production agricole (matériels agricoles, achat d'engrais, d'intrants, de pesticides...). Grâce aux revenus café ils parviennent à couvrir un besoin longtemps non satisfait faute de moyens : la réhabilitation et la construction de la maison familiale, l'achat d'une vache symbole de richesse et d'unité (à travers la dot). Cette vache est source d'estime dans le village (rang social), signe et preuve d'amour en guise de don. Le lait sert d'aliment et source de revenu monétaire, la bouse est utilisée comme engrais pour les cultures vivrières. Le café est une source d'épanouissement et de développement pour tous les membres de la famille.

La culture du café reste la principale consommatrice du revenu (21,25%) : l'entretien, le paillage et l'achat des engrais. Ensuite viennent l'achat des produits alimentaires, la construction et la réhabilitation de la maison familiale, l'achat du bétail pour bénéficier du lait et de la matière organique utile pour les cultures vivrières. Puis apparaissent les frais de scolarité des élèves du secondaire notamment pour l'internat et les matériels scolaires qui augmentent progressivement. Ils sont estimés en moyenne entre 160.000 et 240.000Frw par élève et par an, selon qu'il est dans une école publique ou privée. La plupart des membres accèdent à la culture de l'épargne en ouvrant des comptes à la Banque populaire. Auparavant les paysans pensaient que la banque volait de l'argent, et qu'il fallait garder l'argent, thésauriser. Grâce au revenu du café, les paysans acquièrent des biens considérés comme des signes de richesse aux yeux des ruraux : appareil radio, téléviseur, téléphone portable, matelas, vélos, moto, moulin, salon de coiffure...

Les dépenses liées à la santé ont sensiblement diminué à 5%, les membres sont affiliés à la mutuelle de santé communautaire couverte par la coopérative, en raison de 3000Frw par personne et par an. La coopérative cotise pour ses membres et leur accorde des crédits pour faire affilier les membres de leur famille. La coopérative AKM a payé 1.654.160Frw pour ses 1353 membres et pour son staff permanent (AKM, Rapport 2011). Les membres sont fiers de leur organisation qui pense à leur bien-être, ils sont conscients du bienfondé de la mutuelle de santé, cotisent facilement et sans hésitation, ce qui réduit les cas de maladies dans notre zone, a confirmé le Secrétaire exécutif du secteur Maraba en Juillet 2011.

Le tableau suivant donne les principales affectations des revenus café dans les sites d'étude :

Tableau 45. Les principales affectations des revenus caféicoles à Maraba et Karaba

N°	Poste des dépenses	Maraba	Karaba	Total producteurs	%
1	Habillement	2	2	4	5
2	Produits alimentaires	7	5	12	15
3	Soins médicaux	2	2	4	5
4	Frais scolaires	4	3	7	8,75
5	Achat bétail/Dot	6	4	10	12,5
6	Outils agricoles	3	2	5	6,25
7	Fêtes/divertissements	1	1	2	2,5
8	Entretien maison	6	5	11	13,75
9	Épargne formelle	2	2	4	5
10	Café	10	7	17	21,25
11	Signes de richesse	2	2	4	5
Total		45	35	80	100

Source : Enquêtes réalisées auprès des caféiculteurs de Maraba-Karaba, Juillet 2010.

6.7 Comparaison entre les zones caféicoles

6.7.1 Introduction

Cette section compare des zones et des modes de traitement du café à trois niveaux : (i) Les zones sans SLC ni coopérative (ii) Les sites avec SLC gérée par un privé (iii) Les zones avec station gérée par une coopérative. La première catégorie concerne le semi-lavé où les exploitants s'occupent eux-mêmes du traitement et de la vente de leur parche. Pour la seconde catégorie un privé achète les cerises auprès de paysans, les lave à sa station ou dans une station louée en vue de revendre le café entièrement lavé. La troisième concerne les associés d'une coopérative qui traitent leur café au sein de leurs stations et exportent le café entièrement lavé.

6.7.2 Analyse comparative entre les caféiculteurs

Depuis la première exportation du café en 1932 jusqu'en 2001, le café a toujours été exploité et lavé manuellement par les paysans qui font toutes les activités post-récoltes et vendent leur parche sur les marchés locaux. Depuis 2001 plusieurs SLC ont été construites dans les zones caféicoles afin de concrétiser la politique nationale qui vise à promouvoir des investissements destinés à garantir la qualité du café. Les producteurs ont été persuadés à se regrouper en coopératives afin d'unir leurs forces, et ainsi d'augmenter leur revenu, de lutter contre la pauvreté qui sévit dans le monde rural. Afin de faire une comparaison, nous avons raisonnablement interviewé les responsables des stations des coopératives (AKM et KOAKAKA) et de la *Bufundu coffee* (BUFCOFFEE) une station gérée par un privé.

6.7.2.1. Catégorisations des caféiculteurs selon les zones

1. *Les caféiculteurs ne fonctionnant ni avec une station ni avec une coopérative*

Moins de 10% des caféiculteurs font encore des dépulpages à la maison ; ils deviennent minoritaires dans presque toutes les zones où sont implantées les SLC. La politique nationale sur le café cherche à promouvoir la qualité du café entièrement lavé. Le lavage manuel concerne parfois des quantités ne justifiant pas le transport à l'usine en fonction de la distance à parcourir. Il peut s'agir également des quantités de cerises qui arrivent à maturité avant le début du traitement par les stations ou après la fin de la campagne-café. Il peut s'agir également des cerises présentant de mauvaises qualités voire refusées par les coopératives ou les opérateurs privés. Le lavage manuel implique pour le producteur des activités corollaires : le séchage, la conservation et le transport des parches à la recherche du marché. Selon les producteurs interrogés au cours de l'enquête, des conséquences s'en suivent : la fatigue, la perte de la qualité, le vol, la baisse des prix, la perte des débouchés...

Les caféiculteurs visités utilisent de petites machines manuelles « INNO » pour le dépulpage de leurs cerises. Ces machines qui étaient fournies par l'OCIR-Café avant les années 2000, ne sont plus acceptées du fait de la présence des SLC dans toutes les zones café. Selon M. Ntamirukiro Félicien caféiculteur de Nyangazi-Simbi (Maraba), la location de la machine INNO coûte 3.000Frw/jour, soit 1500Frw pour une demi-journée. Quelques producteurs les ont achetées à 90.000Frw en provenance du Burundi pour le dépulpage de leur café. Le coût moyen du dépulpage à la maison est de 3.231Frw pour des quantités évaluées à 383kg. Les activités de lavage impliquent un coût de séchage de 1.423Frw à Maraba et 1.321Frw à Karaba. Les raisons du traitement manuel sont les suivantes : (i) Le retard de paiement de la part des SLC (ii) Les machines qui tombent souvent en panne (iii) Les conditions pluvieuses qui bloquent les véhicules au mois d'avril (iv) La faible capacité de traitement des SLC.

Le cueilleur le plus robuste récolte 120 à 160kg de cerises par journée de travail pour un coût de 800Frw. La quantité moyenne transportée varie entre 30-40kg en raison de 5 à 10Frw/kg vers la SLC ou le point de vente le plus proche. Les cerises sont transportées par tête ou par vélo. Le vélo peut facilement transporter 200 à 300kg et est très apprécié par les paysans. Le traitement du café est un travail fastidieux, musculéux et s'intercale entre plusieurs autres activités jugées indispensables. Ce travail est plus intensif et nécessite beaucoup de main-d'œuvre surtout pendant la cueillette. Les paysans choisissent de faire leur propre traitement et de vendre le café sec, le travail devient volumineux et demande le plus souvent une main-d'œuvre supplémentaire et coûteuse pour le producteur. Le marché n'est pas garanti comme pour les membres des coopératives.

2. *Zones avec station de lavage sans coopérative*

Nous avons choisi *Bufundu Coffee* (Bufcoffee) une société privée qui achète les cerises auprès de producteurs, les traite dans sa station afin de vendre et d'exporter le café *fully washed* en Europe et aux USA. La Bufcoffee appartient à Mme MUKASHYAKA Épiphanie, un opérateur privé ne fonctionnant pas en coopérative mais qui exploite le café sur des fonds propres ou empruntés. Les cerises sont fournies par les caféiculteurs de la zone de Maraba et de ses environs. La Bufcoffee emploie généralement 79 personnes (9 permanents et 70 occasionnels pendant la campagne-café. Sa station est voisine de celles de la coopérative AKM et toutes sont concurrentes à la société caféicole privée MIG Ltd. Notre objectif était de faire une comparaison en termes de prix du café et de motivation des paysans à vendre leurs cerises à tel ou tel autre acteur.

3. Les zones avec station de lavage et des coopératives

Nous avons retenu les membres des coopératives AKM (Maraba) et KOAKAKA(Karaba) Elles disposent de stations de lavage propres généralement promues par la puissance étatique et d'autres bailleurs de fonds sans quoi elles ne résistent pas. Le droit de regard, le contrôle de la qualité, le certificat d'origine, la promotion, l'information commerciale sur les prix de vente, les impôts à payer sont autant d'éléments opérés par l'Etat. Pour ce dernier, les coopératives sont des outils pour combattre des invisibles, permettant ainsi de réduire la fraude fiscale (crédit habitat/scolaire, formations dans les pratiques sociales, les partis politiques, les élus locaux). C'est dans ce cadre que l'ex-Secrétaire exécutif de la coopérative KOAKAKA est devenu le Vice-maire économique du district de Huye en 2010. Malgré les avantages et l'appui institutionnel et financier apporté par l'État ou d'autres organisations, les coopératives étudiées n'ont pas capitalisé ces outils pour contrecarrer les concurrents.

L'avantage comparatif d'une entreprise c'est sa structure organisationnelle qui l'aide à s'organiser pour contrecarrer la concurrence afin d'être plus compétitive. Les coopératives étudiées maîtrisent moins les coûts et l'approche filière. Les privés achètent des cerises avec de légères augmentations des prix au comptant, ce qui motive les producteurs. A la KOAKAKA par exemple les cerises pourrissent dans les hangars pour non traitement dû à la faible capacité de la station, et surtout de l'organisation de la coopérative. Les stations comptent sur la confiance des membres dans la livraison des cerises. Les producteurs sont sollicités et convoités par les privés qui leur proposent des avantages divers : les avances sur la récolte, les crédits soudure et les prix des cerises supérieurs. Cela constitue un enjeu majeur pour les coopératives qui ne disposent pas toujours des liquidités immédiates.

6.7.2.2 Analyse comparative des transactions entre opérateurs

Les producteurs du café font un choix économique en vendant librement leur café cerise soit à leur coopérative soit auprès d'un acheteur privé. Leur choix dépend de l'avantage comparatif espéré ou d'une opportunité qui se présente. Dans la plupart des cas, les producteurs préfèrent vendre leurs cerises en percevant immédiatement du cash. Néanmoins, les coopératives ne disposent pas le plus souvent des liquidités pour payer les caféiculteurs au comptant. La seconde difficulté résulte d'un prix légèrement supérieur offert par les acheteurs privés, la différence se traduit par une concurrence directe entre les coopératives et les sociétés privées. Les membres des coopératives visitées décident donc de livrer leurs cerises à la Bufcoffee, car les prix sont légèrement supérieurs ou sont directement payés au comptant. Les remboursements des coopératives AKM et KOAKAKA sont quant à eux échelonnés à quelques semaines, ce qui n'arrange pas les producteurs.

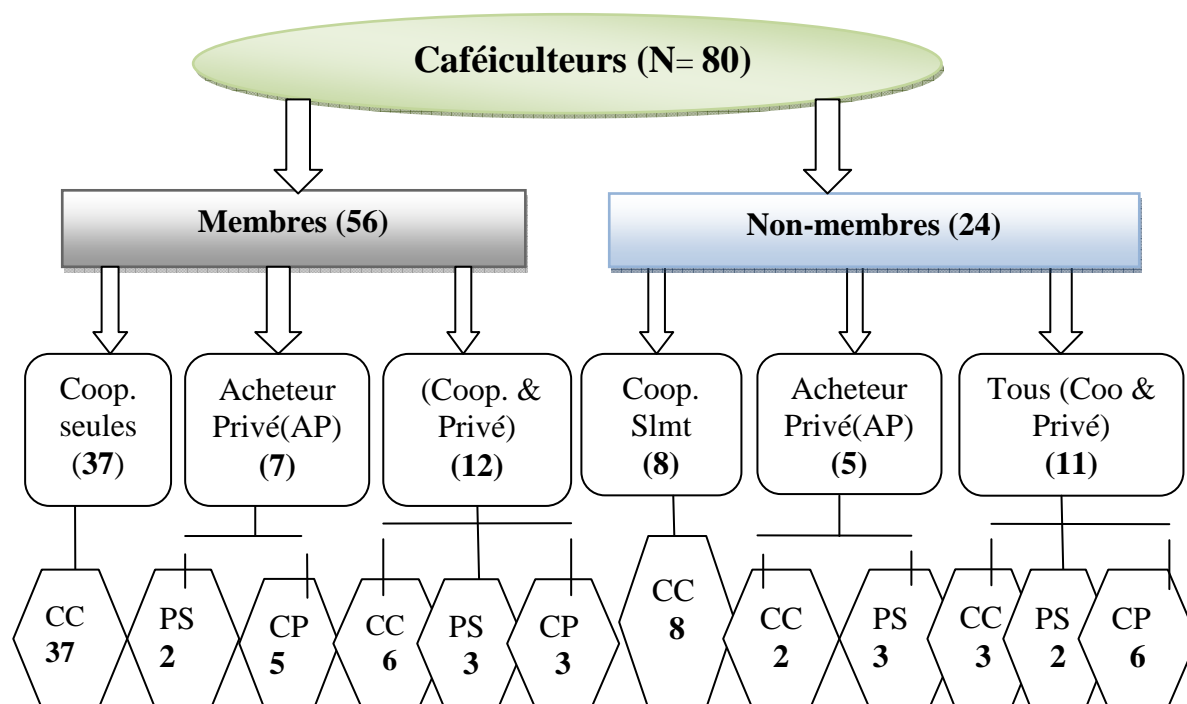


Figure 28. Transactions des caféiculteurs selon les types de partenaires

*Légendes : CC : Café cerise seulement, PS : Café parche seulement, CP : Café cerise et café parche.
Source : Nous-même, à partir des données de l'enquête, juillet 2010.*

Pour la chaîne d'approvisionnement du café dans les zones d'étude, il existe trois catégories d'acteurs impliqués dans le café. Ce sont les coopératives, les négociants (commerçants) et les opérateurs privés qui disposent de pieds et de stations de lavage de café. Les commerçants achètent la parche qu'ils revendent à un meilleur prix aux usiniers-exportateurs agréés localement. Contrairement à ces commerçants, les opérateurs privés achètent des cerises auprès de producteurs, les traitent et exportent le café vert sur le marché international.

1. Les coopératives

Selon les résultats de nos enquêtes les coopératives achètent les cerises auprès de tous les caféiculteurs membres et des non-membres. Plus de 73% des membres préfèrent livrer leurs cerises à la coopérative contre 27% qui livrent leur café aux acheteurs privés afin de gagner l'argent. Les activités de traitement du café sont complexes, difficiles voire compliquées pour les caféiculteurs, raison pour laquelle ils ont opté pour le regroupement et le traitement de leur café à la station de lavage. Celle-ci doit surveiller et contrôler le café afin de garantir sa qualité. Pour le caféiculteur isolé, sa caféiculture l'immobilise à temps plein le plus souvent à la période très chargée du calendrier agricole (récolte des cultures de deuxième saison, préparation de terrains de marais, paillage du café, transport, vente du café...).

2. Les opérateurs privés

Les opérateurs privés sont des acheteurs de cerises et détenteurs de stations de lavage de café, ou soit s'approvisionnent également en parche pour exportation. Ces privés ne sont pas seulement impliqués dans le café, mais aussi dans d'autres opérations telles que les petites boutiques en milieu rural, les centres commerciaux et les marchés locaux voire

internationaux. Ceux-ci sont eux-mêmes exportateurs ou traitent directement avec des entreprises de décorticage de café qui exporteront le café vert. Cela implique immédiatement que le café séché est le principal type de café recherché par les commerçants ou opérateurs privés. À l'heure actuelle, ces opérateurs sont en concurrence avec les coopératives dans la recherche du marché du café surtout pour les cerises. C'est parce que mis à part les stations de lavage appartenant aux coopératives, quelques opérateurs privés sont également propriétaires des stations notamment la Bufcoffee et la MIG Ltd. La différence avec la coopérative est que les profits de la vente reviennent au privé sans aucun intérêt à la survie durable des producteurs. Les privés ne sont pas intéressés par la production de haute qualité mais surtout par les quantités. C'est pourquoi une stratégie pour eux, c'est d'accepter les cerises sans aucune exigence rigoureuse sur la qualité comme cela se fait dans les coopératives.

Les opérateurs privés sont souvent qualifiés d'opportunistes dans les transactions caféicoles dans les zones rurales. Ils utilisent une pratique courante de proposer des services aux producteurs en jouant sur leurs comportements, lorsque les agriculteurs connaissent des difficultés lors de la plantation des cultures de seconde saison, le mariage, la rentrée scolaire ou un cas de maladie au sein de la famille entraînant des dépenses imprévues. Le fait que ces opérateurs soient dans la même contrée, même collectivité avec les producteurs, ils sympathisent avec les agriculteurs lorsque ceux-ci connaissent des problèmes, comme le confirment 83,7% des personnes interrogées à Maraba et 79,3% à Karaba. Les caféiculteurs sont souvent manipulés par les opérateurs privés qui leur proposent de l'argent liquide, contrairement aux coopératives qui tardent même à les rembourser. Étant indépendants dans leurs décisions, les paysans vendent les cerises aux privés et restent leur source fiable de revenus.

3. Les commerçants

Les commerçants achètent la parche auprès de producteurs isolés afin de vendre le café vert auprès des exportateurs agréés. Ils informent le paysan qu'il se trompe en livrant ses cerises à la coopérative ou chez l'opérateur privé. Dans les transactions café, les commerçants agissent en tant qu'intermédiaires pour le compte de grands exportateurs. L'intermédiaire rusé montre au petit producteur qu'il accuse des pertes en vendant ses cerises à un prix bas. Il lui propose de traiter manuellement son café et revendre le café parche, et que le producteur aurait un meilleur prix. En juin 2012, 1kg de cerises a coûté 300Frw, soit 1500Frw/kg de parche. A la fin de la campagne, la même parche a coûté 1200Frw, puis 900Frw (soit 3kg de cerises). Le paysan se fatigue plus en traitant ses cerises, il accuse de nombreuses pertes (en temps et en revenu) en attendant le commerçant qui lui impose son prix, sachant que le producteur ne va plus revendre ses cerises, déjà transformées en parche. Connaissant les conditions du marché, l'intermédiaire opère une spéculation en voulant gagner plus sur le paysan.

Les coopératives achètent les cerises auprès de tous les producteurs. Ces cerises sont ensuite lavées et transformées en parche par les coopératives à travers les stations de lavage de café. La zone opérationnelle des coopératives est aussi convoitée par les acheteurs privés qui possèdent des mini-stations de lavage de café. Ces acheteurs achètent les cerises des non-membres et entreprennent le même traitement pour obtenir le café parche. Les cerises de mauvaise qualité refusées par les coopératives sont récupérées par les agriculteurs qui les traitent eux-mêmes afin de revendre le café parche auprès des commerçants au sein des collines et des marchés locaux (Figure 29).

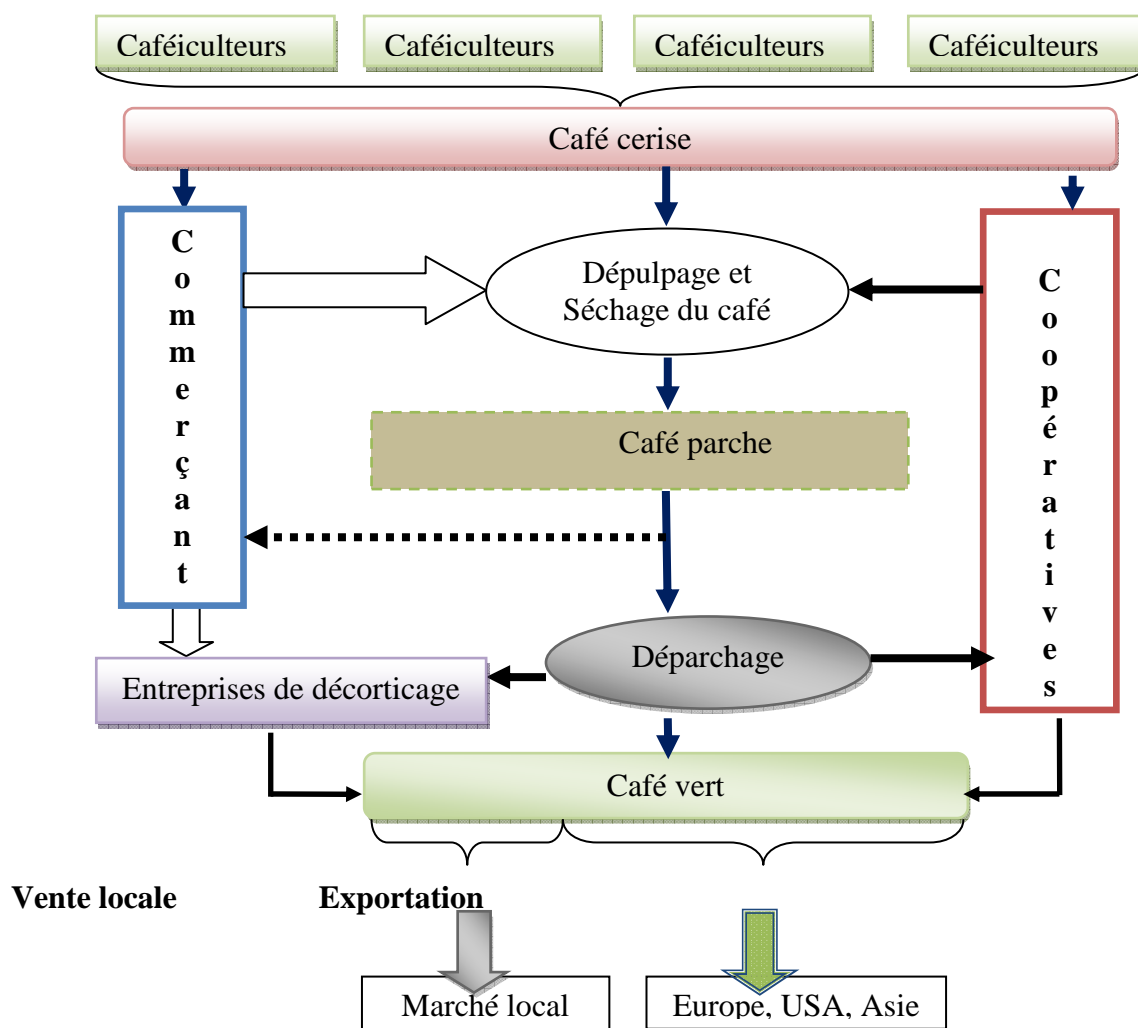


Figure 29. Chaîne d'approvisionnement du café au Rwanda.

Source : Auteur, 2011.

La transformation des cerises en parche se fait à travers le processus de dépulpage et de séchage par le truchement des stations de lavage de café. La transformation ultérieure en café vert par décortilage est réalisée soit par des coopératives ayant des décortiqueuses propres comme la coopérative AKM de Maraba ou par des entreprises exportatrices du café notamment le Rwandex. Cette décortiqueuse procure des revenus pour la coopérative car elle taxe 10Frw/kg de café déparché. Etant donné qu'il existe seulement 5 usines de déparchage au niveau national, celle de Maraba est la principale dans la province du sud du Rwanda. Plusieurs coopératives et opérateurs privés s'y rendent pour le traitement de leur café.

6.7.2.3 Facteurs de fixation des prix du café

1. L'organisation de l'achat de cerises de café

Tous les acheteurs se rencontrent sur les points de vente de cerises, des lieux de concentration de caféiculteurs. Les acheteurs placent leurs machines à peser et les paysans y apportent les cerises. Généralement les membres livrent les cerises à leurs coopératives, ils sont quelquefois

déviés par les privés qui leur proposent quelques avantages : (i) le prix supérieur à celui proposé par la coopérative (ii) le paiement au comptant (iii) les avances et le crédit de soudure (iv) la variable « relationnelle » cultivée entre le producteur et l'acheteur de cerises.

Parmi ces problèmes deux sont essentiels pour les producteurs : le meilleur prix et le capital relationnel. Etant donné que les coopératives misent sur la disponibilité des cerises et donc sur la qualité du café, suivant la disponibilité du crédit de la banque, les opérateurs privés quant à eux disposent de fonds propres ou empruntés, des garanties réelles pour gagner la confiance des producteurs rapidement. Les coopératives ne disposent pas de ces avantages faute de garantie. Les privés proposent des prix légèrement supérieurs à ceux des coopératives et payent généralement au comptant ce qui motive les caféiculteurs. Outre cela, les privés entretiennent des relations gagnant-gagnant afin d'attirer davantage les producteurs. Les privés vont le plus souvent sur le terrain pour rencontrer et les paysans et discuter avec eux, connaître leurs motivations, leurs intéressements et leurs problèmes. Le but est d'analyser la psychologie des acheteurs, et ainsi de leur venir en aide quand ils en ont besoin. C'est dans ce cadre que les privés donnent aux caféiculteurs des avances au moment de la soudure pour acheter des semences, couvrir les frais scolaires, payer les soins de santé, la réhabilitation des maisons, achat des terrains... Les coopératives n'ont pas cet esprit d'échange et de proximité avec leurs membres, ce qui les déroute à écouler leurs productions aux opérateurs privés.

Selon nos enquêtes les employés et les autorités des coopératives sont souvent qualifiés de « bureaucrates », ils vont rarement sur le terrain pour rencontrer les caféiculteurs et discuter avec eux, ce qui bloque la complémentarité entre les membres et les gestionnaires des coopératives. Ils se contentent de leurs salaires et des *per diem*, les membres sont souvent ignorés et laissés pour compte, alors que ce sont des maillons forts dans la filière café. Il faut rétablir un climat de confiance entre ces acteurs ; dans le cas contraire le producteur cherche l'acheteur qui l'écoute et cherche à solutionner son problème.

2. Les distances entre les points de vente de cerises et les coopératives

Plus la distance entre la coopérative et la station est faible, plus les transactions avec elle augmentent et le nombre de producteurs devient important. L'effectif baisse par rapport à l'éloignement de la station ou au point de vente de café, cela s'applique à la fois pour les membres et les non-membres. Si les caféiculteurs vivent à proximité des points de vente mis en place par la coopérative, qu'ils soient membres ou non, ils vendent leurs cerises à la coopérative, car elle a des camionnettes pour transporter directement les cerises. Ceci est lié au fait que les cerises seront toujours fraîches pour répondre aux exigences de qualité. Étant donné que ces exigences ne s'appliquent pas pour le café coque, les producteurs préfèrent les vendre auprès des opérateurs privés. Ceci est valable aussi pour le café parche rejeté par les coopératives faute de qualité exigée et traité par les membres puis vendu sur le marché local. Les producteurs font un choix économique en négociant avec un commerçant de proximité. La coopérative met en place des points de collecte de cerises dans les zones éloignées afin de soulager la peine des transporteurs et ainsi gagner vite des cerises à traiter. Les membres situés à des distances plus longues sont souvent intéressés à vendre leur café soit à des coopératives soit à des négociants privés. L'emplacement de la coopérative ou de la SLC ou le point de collecte des cerises influence beaucoup le genre de transactions.

3. Les prix des cerises

Les caféiculteurs ont toujours considéré ce qu'ils peuvent gagner de leurs exploitations agricoles pour soutenir leurs familles. La plupart des membres des coopératives visitées disposent de peu de ressources et lorsque leurs récoltes arrivent sur le marché, ils ont

rapidement besoin de l'argent pour répondre à leurs besoins, rembourser les dettes contractées au cours des mois qui ont précédé la campagne agricole, pour payer les frais scolaires...

Généralement les prix des cerises de café évoluent progressivement d'année en année. Selon M. Shema Jean de Dieu Chef comptable de la coopérative AKM, depuis la première station construite à Cyarumbo (Maraba), les prix de cerises ont évolué de 60Frw/kg en 2002 à 150 à 170 Frw en 2005, 260Frw en 2008 et 300 Frw en 2011. Ce sont des prix moyens des cerises de café appliqués aux marchés de Kizi, Gako et Karambi. Les membres des coopératives veulent être fidèles à leur organisation, néanmoins ils sont confrontés au fait que celle-ci : (i) N'est pas en mesure de payer directement en espèces pour les cerises qu'ils livrent à la station de lavage du café (ii) N'est pas capable de payer autant que certains opérateurs du secteur privé vont leur proposer (iii) Une mauvaise utilisation de l'argent sous leur contrôle pour leurs propres fins privées en particulier, afin de ne pas distribuer les ristournes aux membres. Ainsi il y a un manque de confiance dans la gestion coopérative et dans leur leadership.

4. Le prix du café entièrement lavé et le café ordinaire (washed)

La comparaison entre le café entièrement lavé (fully washed) et du café ordinaire (washed) souvent commercialisé par les privés montre que le prix moyen des cafés exportés par les coopératives reste considérablement plus élevé que le prix des cafés provenant d'autres exportateurs de café entièrement lavé, soit 4.07 contre 2,70\$. Ces augmentations des prix du fully washed sont dues à l'appui technique et organisationnel apporté par les différents bailleurs de fonds (ACDI-VOCA, ISAR, UNR, USAID...) à l'endroit des coopératives. Après le départ de ces financeurs, les coopératives étudiées connaissent les problèmes organisationnels, les membres sont convoités par les privés à qui ils préfèrent vendre leurs cafés. Le producteur isolé se contente du produit de ses parches vendues aux intermédiaires.

Tableau 46. Comparaison des prix du café fully washed et non washed en 2011 (US\$)

Coopérative	Prix du FW/kg	Producteurs privés de café washed	Prix washed/kg	Prix du café Fully washed/kg
Bufoffee*	3,68	Rwandex	2,15	2,8
Coop. Maraba**	4.26	Rwacof	1,93	2,3
Coop. Koakaka***	4,41	Sicaf	2,11	2,4
HMC* ⁹³	3,92	MIG Ltd ^{94*}	2,01	3,3
Moyenne	4,07		2,05	2,70

Source : Données d'enquêtes, Juillet 2012.

* signifie opérateur privé, ** veut dire AKM, *** = Coopérative de Karaba

Les exportateurs achètent le café tout venant (lavé ou non) et opèrent un mélange pour l'exportation, leur moyenne des prix baisse (2,05\$/kg). Le café produit par les privés est mieux coté suite à la bonne organisation. Leurs prix sont respectivement de 3,92\$ pour Huye Mountain coffee et de 3,3\$ pour la MIG). Selon M. Shema Chef comptable de l'AKM, en 2012 les prix du fully washed étaient passés de 6 à 8\$/kg, cette augmentation est due aux cours du café qui ont été meilleurs sur le marché international au courant de cette année.

⁹³ HMC signifie Huye Mountain Coffee une Société caféicole disposant des plantations et une SLC privée.

⁹⁴ MIG veut dire: Multisector Investment Group Ltd of Gikongoro.

Tableau 47. Pourquoi les caféiculteurs demeurent-ils pauvres?

Réponses des producteurs	Membres des coopératives		Non-membres		Total (N)	Total (%)
	Fréq	%	Fréq	%		
Pas de projet / absence de plan	12	21,4	4	16,7	16	20
Vente précoce du café	3	5,4	3	12,5	6	7,5
Faible appropriation de son activité	4	7,1	2	8,3	6	7,5
Retard de remboursements (SLC)	7	12,5	4	16,7	11	13,75
Assolement café- cultures vivrières	6	10,7	3	12,5	9	11,25
Faible entretien du café	9	16,1	2	8,3	11	13,75
Mauvaise utilisation de l'argent	15	26,8	6	25	21	26,25
Total	56	100	24	100	80	100

Source : Nos enquêtes, Juillet 2011.

Nos résultats montrent que 20% de caféiculteurs (16/80) n'ont pas des projets clairs pour l'utilisation du revenu issu de la vente de leur café. D'autres font un mauvais usage des fonds (26%). Lorsque le caféiculteur touche son argent, il se contente de boire de la bière locale et entretient l'illusion que le lendemain le rendement serait meilleur. Le paysan demeure pauvre même si le café lui a procuré beaucoup de revenu. Quelques producteurs manquent d'argent pour acheter de la semence pour laquelle ils sollicitent des crédits ou des avances (7,5%). Ils peuvent même vendre leur café avant même la maturité. En comparant le revenu d'un caféiculteur et d'un producteur de haricot, pour une même surface d'1ha, celui qui exploite le haricot en a produit 700kg. Un kilogramme de haricots coûte 400Frw soit 280.000Frw (toutes charges comprises). On plante 2.500 pieds pour la même étendue avec en moyenne 1,5 à 2kg/pied. Le rendement donne 2500 pieds \times 1,5kg \times 300Frw = 1.125.000Frw. Même si le cycle du caféier est annuel face au haricot qui produit trimestriellement, même si l'entretien du café est coûteux, le caféiculteur gagne 4,2 fois plus à Maraba et 3,8 fois à Karaba.

5. Les retards de paiements

Un aspect important à considérer est le besoin d'argent dans les zones rurales. Les producteurs vendent leur café avec les attentes de satisfaire la consommation des ménages, de nombreuses exigences familiales et l'épargne au sein du foyer. Les options de paiement offertes aux agriculteurs dépendent de la transaction du partenaire. Avec un privé le paiement se fait juste après la vente contrairement à la coopérative qui paye après une échéance de deux semaines, ceci en raison d'énormes travaux associés à la période de la récolte du café suivie directement du traitement. La quantité de café fournie et les paiements sont indiqués sur une fiche indiquant la quantité livrée et la date de remboursement via la banque. Lors de nos visites plusieurs producteurs nous ont dit que les retards de paiement sont plus accentués auprès des coopératives (entre 2 semaines et 1 mois), moins chez les responsables des stations des privés (maximum une semaine), ils sont vite payés chez les opérateurs privés/commerçants (paiement au comptant ou une semaine après).

6. Points de vue divergents sur le non-paiement des cerises par les coopératives

Lors de nos enquêtes auprès des caféiculteurs de Maraba, il était évident que les membres de la coopérative préfèrent dans la plupart des cas, recevoir le paiement au moment où ils vendent leurs cerises à la SLC ou auprès d'un privé. Plus de 86.9% des producteurs préfèrent être payés au comptant, 34,1% préfèrent accumuler leurs sommes à la coopérative afin d'avoir un montant important permettant de couvrir un besoin longtemps inassouvi. Pourtant, les paysans ont évoqué la difficulté de percevoir de l'argent de la coopérative quand ils le voulaient. Ils font plusieurs voyages au bureau éloigné de leurs domiciles pour y être payés. Les responsables leur dit que l'argent n'est pas encore disponible, que les papiers ne sont pas encore signés par toutes les autorités...

Les paysans viennent se faire rembourser à une date ultérieure, pour le compte de la KOAKAKA l'enregistrement de toutes les opérations est difficile et crée une charge pour les autorités coopératives. Vu que tous les caféiculteurs viennent presque à la même période pour être remboursés, alors que cela coïncide avec les principales activités de la campagne-café, la comptabilité est débordée et n'est plus en mesure d'assurer la bonne marche de toutes ces opérations. Cette comptabilité n'est pas tenue de façon journalière, faute de moyens logistiques et du personnel compétent. La coopérative préfère proroger la date de paiement à l'égard des producteurs. Même si tous les membres disposent des comptes bancaires, ils préfèrent être payés directement par leur coopérative et non par la banque. Quand bien même le paiement par la banque procure beaucoup plus d'avantages que les coopératives, les producteurs préfèrent toucher leur argent à travers la coopérative. A la banque il y a beaucoup de gens qui veulent être remboursés alors que les Banques populaires de Kizi et de Karambi n'ont pas cette capacité. Malgré ce défi, les coopératives étudiées distribuent des ristournes aux membres afin de les motiver à fournir la quantité maximale de cerises à la coopérative.

6.7.2.4 Analyse des comptes de production-exploitation selon les caféiculteurs

1. Introduction

L'analyse de la rentabilité d'une culture dans les systèmes d'exploitation agricole traditionnelle est très complexe. Elle implique la maîtrise de tous les facteurs qui concourent à la production de cette culture et une bonne tenue de la comptabilité qui met en évidence tous les coûts de production. Elle implique aussi la fixation de certains facteurs ou variables de production dans le temps et dans l'espace ce qui n'est pas réalisable en milieu paysan. Pour mieux cerner la contribution des coopératives à la valeur ajoutée du café rwandais, nous avons comparé la coopérative AKM, la Buffcoffee et la Huye Mountain Coffee (HMC), deux opérateurs privés disposant de plantations et de stations, concurrentes de l'AKM. Même si ces organisations sont toutes dans un environnement socio-économique et physique identique, elles expriment des motivations différentes et tirent des avantages économiques énormes au travers desquels on peut apprécier l'augmentation des prix sur le marché local et international.

2. Etablissement du compte d'exploitation du caféiculteur

Le chiffre d'affaires des caféiculteurs est constitué surtout de ventes de cerises aux SLC, mais aussi de la vente sur pied des caféiers qui intervient surtout en période de soudure. Les commerçants rentabilisent au mieux cette situation. Les consommations intermédiaires sont constituées de l'achat des fertilisants et de la paille. La richesse créée par la culture du café équivaut à un tiers du chiffre d'affaires et est dépensée en rémunérant tous les travaux qui interviennent dans la production du café. Les calculs du tableau 49 ont été faits sur toute la

durée du cycle de vie d'une caféière (soit au maximum 30 ans). Les travaux de démarrage, les nombres de pieds sur une exploitation étant invariables, sauf quelques consommations intermédiaires qui changent chaque année.

Pour une exploitation moyenne de 668 pieds en âge de production, sa valeur est = $668 \times 300 \text{Frw} / 30 \text{ ans} = 6.680 \text{Frw}$ annuellement. Les valeurs de travaux de la taille avec tire-sève et de la taille de régénération sont calculées sur 6 ans pendant la durée de vie de la caféière puisque ces travaux interviennent tous les 6 ans. Par exemple, la valeur de la taille avec tire-sève vaut (pour une caféière moyenne de 668 pieds) $7000 \text{Frw} / 5$ soit 1400Frw chaque année. Les caféiculteurs considèrent que les produits phytosanitaires, les plants, les pulvérisateurs leur sont fournis gratuitement et donc subventionnés. L'OCIR-Café prélève indirectement sur les prix de vente aux caféiculteurs. La moitié du chiffre d'affaires entre dans les consommations intermédiaires, ce qui diminue le rendement du café (65.201Frw). Le redressement de la situation passe par des mécanismes de réduction des consommables.

Pour le producteur non-membre, le chiffre d'affaires passe à 358.350Frw (une différence de 17.383Frw). Cette somme est consacrée à la fourniture des plants, au crédit pour l'achat d'intrants, au pulvérisateur et surtout à l'encadrement de l'OCIR-Café en faveur des coopérateurs. Ces coûts gonflent les consommations intermédiaires (soit 155.522Frw), ce qui augmente les ratios ($VA/CA = 132.829/358.350 = 37\%$, et $155.522/358.350 = 43\%$).

Le résultat brut d'exploitation (RBE) pour le non-membre devient 69.999Frw = $358.350 - (155.522 + 132.829)$, soit une diminution de 34.766Frw comparé au caféiculteur membre. Le paillage, la récolte, l'arcure, le transport et la fertilisation sont des activités qui coûtent cher. A Maraba le rendement du café est d'environ 27% du chiffre d'affaires contre 30% à Karaba. Certaines charges sont incompressibles et grèvent par conséquent la rentabilité de la caféiculture : le paillage, la récolte. En travaillant en association des caféiculteurs on allégerait les coûts et le temps alloués à ces travaux.

Même si la coopérative reçoit beaucoup d'appui de la part de l'OCIR-Café, elle éprouve beaucoup de difficultés dans le traitement du café au sein de la SLC. Ce sont notamment les frais d'électricité, d'eau, de la main-d'œuvre, les impôts et taxes, le stockage, le transport et autres charges diverses. Toutes ces charges gonflent les consommations intermédiaires des coopératives. Les frais du personnel sont deux fois plus élevés dans une coopérative que chez le privé. Le rendement est meilleur chez les privés que dans les coopératives. Les accroissements de la valeur ajoutée induits par l'amélioration de la qualité du café par l'usine, ne sont pas répercutés au niveau des producteurs. Certes le prix de la cerise qui leur est payé est légèrement supérieur à l'équivalent du café parche (1500 contre 900Frw), mais la part relative à la valeur ajoutée totale qui revient aux producteurs est cependant moindre dans le cas de la filière *fully washed*.

Tableau 48. Compte type « moyen » de production-exploitation du caféiculteur en 2011

Emplois (Frw)			Ressources (Frw)		
			Marchandises et sous-produits	Valeur	%
1. Valeur des matières premières					
Pieds de caféiers*	6.680	4,84			
2. Travaux, fournitures et services			Vente de cerises	213.680	56,87
Achat fertilisants	77.212	55,89	Vente parche	31.108	8,28
Achat paille	49.220	35,64	Vente sur pied	111.562	29,69
Achat du matériel de récolte	5.027	3,63	Vente pulpe	2.000	0,53
Consommations Intermédiaires (CI)	138.139	100,00	Subventions		0,00
Rémunération des travaux			Plants	11.927	3,17
			Produits phytosanitaires	1.425	0,38
Travaux de démarrage d'une caféière	2.600	1,96	Pulvérisateur	1.113	0,30
Paillage	48.598	36,59	Encadrement	2.918	0,78
Arcure	14.200	10,69	Chiffre d'affaires (CA) 375.733Frw		
Égourmandage	8.697	6,55			
Récolte	21.734	16,36			
Taille avec tire-sève	1.400	1,05			
Taille de régénération	1.257	0,95			
Pulvérisation des insecticides	5.300	3,99			
Épandage des fertilisants	8.689	6,54			
Dépulpage	6.233	4,69			
Séchage	3.045	2,29			
Transport	11.076	8,34			
Valeur Ajoutée (VA)	132.829	100,00			
Rendement Brut d'Exploitation (RBE)	104.765				

VA/CA **35%**

CI/CA **37%**

Source : Nos calculs à partir des enquêtes de terrain, 2010-2011.

6.8. Les effets socio-économiques de la station de lavage sur les membres

6.8.1. Les avantages que procure la station de lavage aux planteurs

L'impact économique de la SLC sur les producteurs est considérable. Le café entièrement lavé de la première SLC de Maraba a coûté trois fois les prix locaux. L'expérience de Maraba

s'est produite dans toutes les zones caféicoles du pays au profit de 500.000 ménages producteurs. A travers des revenus additionnels, une contribution significative et remarquable:

- Le bien-être créé au niveau du caféiculteur avec en moyenne 5 personnes à charge correspond à une amélioration significative des conditions de vie. Si on considère en moyenne 1.000 caféiculteurs par station, l'impact sur les familles touche un minimum de 5.000 habitants, sans compter les effets indirects sur le monde environnant et les autres acteurs impliqués dans l'exploitation, le traitement et la commercialisation du café.
- La mise en place des stations de lavage de café dans les zones rurales a permis aux paysans d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité, à l'habitat amélioré, ce qui a créé de nouveaux pôles de croissance et d'entraînement importants pour la population rurale. La construction des SLC s'accompagne toujours de la naissance des points de ramassage et de la consolidation des centres de négoce environnants.
- Les SLC jouent un rôle majeur dans le processus de capitalisation du monde rural et de monétarisation de l'économie agricole. Le café cerise devient un vecteur monétaire important en milieu rural et stabilise la population sur son terroir, ce qui contribue à réduire l'exode rural et donc la pauvreté dans la région. La construction des SLC incite la population des environs à accroître la productivité des caféiers et l'extension des champs.
- Les stations de lavage rentrent dans la stratégie nationale de formation de la population à l'entretien des plantations et de la gestion de sols pour produire du café de qualité, améliorer les techniques culturales et alléger les travaux pour les caféiculteurs.

6.8.2 Les effets induits par la station de lavage de café

1. La SLC source d'emplois dans les zones rurales

La construction des SLC dans les zones rurales s'accompagne de l'engagement d'un staff permanent et d'un personnel d'appui technique et logistique. A travers ces engagements et grâce à leurs activités économiques, les stations et les coopératives étudiées ont permis de créer des emplois directs, indirects et induits⁹⁵. Les équipes de manœuvres, d'ouvriers et de saisonniers sont renforcées à chaque campagne-café et contribuent à soutenir le revenu et les perspectives d'emplois dans les zones reculées où l'action des secteurs public et privé est insuffisante ou inexistante. Ainsi, les SLC et les coopératives ont créé des emplois directs dans les domaines de la production du café de qualité, du transport, du lavage, du triage, du séchage et de la commercialisation du café sur le marché local et international.

2. La station et les emplois de la femme et des groupes vulnérables

Les coopératives et les SLC ouvrent des perspectives d'emplois pour les groupes vulnérables notamment les femmes, les veuves, les couches sociales les plus démunies. Ces personnes sont souvent victimes de la discrimination et n'ont pas accès aux emplois autres qu'agricoles. Ces femmes peuvent ainsi espérer trouver des occupations auprès des SLC et des coopératives. L'expérience a montré que lorsqu'elles sont bien gérées, ces structures peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'emploi et de l'autonomisation des femmes.

⁹⁵ Les emplois directs sont ceux créés par les SLC et les coopératives, rémunérés directement par ces structures. Les emplois indirects sont créés par les entités qui fournissent des services aux coopératives. Par exemple les emplois liés à la production et à la fourniture des engrais et intrants agricoles aux coopératives. Les revenus que dépensent les employés et les membres permettent de créer des emplois induits au sein de l'économie nationale. Lire Joe Folsom « Measuring the Economic Impact of Cooperatives in Minnesota », Rural Business-Cooperative Service (RBS), rapport n°200, 2003.

Depuis leur mise en œuvre, les coopératives AKM et KOAKAKA, par l'intermédiaire de leurs stations de lavage de café, ont dégagé des impacts positifs significatifs en termes de politique du « genre ». Sur 37 employés permanents à Maraba 29,7% (11) sont des femmes.

La coopérative KOAKAKA compte 6 femmes contre 5 hommes dans son staff. Dans les autres instances de prise de décisions, les femmes représentent plus de 31%. La plupart des femmes des zones d'étude étaient toujours employées dans le secteur agricole, lui-même confronté à une série de contraintes qui ne permettent pas à l'activité agricole de donner son meilleur rendement susceptible de couvrir les besoins des femmes des zones de Maraba et de Karaba. Beaucoup de ménages caféiculteurs (46%) sont gérés par des femmes veuves vivant avec des orphelins. Le traitement des cerises à la station a donc valorisé l'activité de la femme et a contribué à l'allègement des travaux pour les groupes vulnérables. De plus, la station utilise une main-d'œuvre en majorité féminine (96.5% à Maraba et 98.7% à Karaba).

Les femmes sont surtout occupées dans les activités de lavage, de séchage, de triage et de stockage du café. Ces activités sont généralement négligées par les hommes du fait que ces activités sont trop exigeantes et demandent une grande endurance. Pour les femmes, le lavage du café à la station a créé des opportunités d'emplois nouveaux. Grâce à ces emplois, la femme a augmenté considérablement son revenu en améliorant les conditions de vie socio-économiques des membres de son ménage comme l'affirment 97.1% des femmes enquêtées. La femme est présente à différents niveaux de travaux induits par la filière; de ce fait elle demeure une importante actrice dans l'économie des zones d'étude (voir photo ci-dessous).



Carte 3. Femmes en train de trier les cafés de mauvaise qualité à Cyarumbo, Juin 2011.

Source : Photo prise par nous-même à Cyarumbo (Maraba), Juin 2011.

3. La dynamisation des activités de micro-finance à travers la SLC

Le monde rural et l'activité caféicole ont été pendant longtemps peu attractifs pour les différentes institutions financières, faute de garantie. Les SLC et les coopératives ont accéléré l'émergence des programmes de micro-finance en milieu rural. En effet, elles servent d'intermédiaires techniques et organisationnels dans la mobilisation des fonds auprès des

acteurs, en fournissant le support informatique et la gestion d'une base de données auprès de caféiculteurs. L'ouverture de la micro-finance CAPEC à Maraba en 2003 a contribué significativement dans la réduction de la pauvreté, et c'est grâce à la présence effective et à l'accomplissement des missions des SLC et des coopératives. La CAPEC appuie de petits projets générateurs de revenus pour les membres. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 à 2% suivant le domaine d'activités. Tout le monde se connaît à la campagne, on a confiance dans l'autre, dans ce cadre on se porte mutuellement garant lors de la demande de crédit. Le crédit sollicité est remboursé au moment de la récolte des cerises. Celles-ci constituent un gage pour le producteur en tant que principale source de revenu.

4. Les SLC, facteurs de transfert de technologie dans le monde rural

La mise en place des stations par l'entremise des coopératives des producteurs a introduit de nouvelles technologies et des facilités additionnelles ont été créées comme des mini-centrales hydro-électriques et le télé-centre mis à la disposition de la population locale environnante. La coopérative AKM, en partenariat avec le projet SPREAD-USAID et RITA⁹⁶ a mis en place un télé-centre pour aider la communauté rurale de la zone de Maraba en général et les membres de la coopérative en particulier, à accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Celles-ci leur facilitent la gestion quotidienne de leurs activités coopératives et la recherche des débouchés pour leur café. Elles offrent aux membres de la coopérative AKM (et au public) différents services dont des formations en informatique, l'internet-café, le télé-show. Enfin, il y a eu la mise en place d'une cantine pour les personnes qui veulent se restaurer, se reposer et se rafraîchir après une longue journée de travail.

Grâce aux recettes générées par le télé-centre, d'autres activités ont été créées. Une salle de cinéma a été ouverte et est opérationnelle depuis 2003 à Kizi (Maraba). On y projette des films sur l'agriculture familiale, le maraîchage, le suivi et l'exploitation du café, le planning familial, l'hygiène, la santé publique et communautaire, le secourisme, l'alphabétisation de base, la protection et la sauvegarde de l'environnement pour promouvoir le développement durable, l'alimentation équilibrée, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA et les discriminations, la prévention et la gestion des conflits, l'unité et la réconciliation... sont autant d'activités offertes par le télé-centre de Maraba. Ce sont des avantages dont bénéficient les paysans caféiculteurs et les habitants de cette zone rurale. Les droits de l'enfant et de la femme y sont également évoqués. Ce sont notamment les droits à la succession, dont les filles et les femmes rwandaises n'avaient pas bénéficié depuis des temps anciens. Quelques paysans trouvés sur le site nous ont déclaré être venus de zones lointaines pour assister aux différentes activités de ce télé-centre, le but étant de bénéficier gratuitement de la formation sur les techniques culturales, l'entretien et le suivi de la caféiculture depuis la préparation du champ jusqu'à la récolte des cerises mûres.

Par ces activités, le télé-centre a permis de désenclaver le milieu rural de Maraba et de Karaba. Plusieurs caféiculteurs du Rwanda et des pays voisins se rendent à Maraba pour étudier et analyser les réalisations de cette première SLC afin d'en tirer de leçons en faveur des jeunes coopératives. Les caféiculteurs de Maraba suivent l'évolution des cours du café au niveau mondial à travers la connexion sur internet. A travers leur coopérative, les caféiculteurs peuvent désormais négocier les prix directement avec leurs clients.

⁹⁶ RITA = Rwanda Information Technology Authority.

5. La contribution des SLC à la balance des paiements

La contribution positive des SLC et des coopératives à l'équilibre de la balance des paiements augmente avec le positionnement sur les marchés haut de gamme. Les activités des SLC et les coopératives érigées dans les zones rurales, ont apporté au pays des devises nettes grâce à l'exportation des cafés entièrement lavés. La pénétration des marchés extérieurs est très rémunératrice et la contribution à l'équilibre de la balance commerciale s'amplifie, réduisant en même temps la forte dépendance vis-à-vis d'un seul produit semi-lavé.

6. Les SLC et leurs effets sur l'environnement

La construction et le fonctionnement d'une SLC améliore ou détruit selon les cas les conditions environnementales du site de son périmètre. Par rapport à un sol dénudé, une plantation de caféiers apporte une meilleure couverture du sol et permet de lutter contre l'érosion et apporte de l'oxygène. Cependant, la pulpe de café et les eaux de la fermentation sont les principales sources de pollution d'une SLC. Le programme d'investissement en SLC doit prévoir des systèmes spécifiques pour un contrôle efficace de la pollution en enterrant les pulpes de café. Les matières organiques solides constituées par la pulpe de café sont entreposées dans une fosse aménagée à cette fin. Les expériences ont montré qu'après décomposition, la pulpe peut servir de fertilisant riche en éléments minéraux. Lors des visites sur le terrain, nous avons constaté que ces pratiques sont moins opérationnelles dans l'une ou l'autre station visitée. Étant entendu que toutes les stations sont construites sur des pentes afin de permettre l'accessibilité facile de l'eau et de s'assurer d'avoir des espaces vides pour le séchage et le triage du café, nous avons observé que la coopérative AKM de Maraba a essayé de mettre en place des fosses profondes pour que les pulpes de café se dégradent facilement de manière à servir comme matière organique utile à l'agriculture. A la KOAKAKA, les eaux usées et les pulpes de la station de Karambi ne sont pas traitées, recyclées et enfouies dans les fosses qui leur sont destinées. Elles sont source de pollution à la fois pour les populations riveraines et pour les cultures vivrières des bassins versants de la rivière Kibingo. Lors de nos enquêtes, nous avons constaté que l'eau polluée de cette rivière était utilisée pour le lavage des habits, le nettoyage des vivres et des ustensiles de cuisine. Le petit comme le gros bétail consomment également l'eau de cette rivière qui longe la station de lavage de café de Karambi (Karaba).

7. Les stations de lavage de café : autres avantages pour les producteurs

Les SLC offrent une certaine indépendance à la profession agricole des producteurs qui bénéficient de services communs, des ventes groupées et d'une ouverture d'esprit d'entreprise. Les membres bénéficient d'autres avantages, notamment :

- La garantie que les pesées se font correctement avec des balances fiables et que le prix au kilogramme resterait inchangé. Avant la mise en place des coopératives et la construction des SLC, différents intermédiaires escroquaient les paysans en faussant les pesées;
- Le temps gagné par le producteur qui ne doit plus effectuer les travaux fastidieux de dépulpage, lavage et séchage, ce qui constitue une libération de la main-d'œuvre pour d'autres activités productives;
- La suppression totale du risque de vol du café ou de son produit de vente.
- L'allégement des travaux de transformation du café pour les groupes vulnérables (surtout les orphelins, les femmes, les veuves, les personnes âgées...);

- L'intensification de la concurrence dans le secteur du café qui apporte une plus grande productivité et une amélioration de la qualité,
- La création d'économies d'échelle pour les membres et la communauté,
- La facilitation de l'accès aux micro-crédits en milieu rural.

6.9. Les avantages socio-économiques des coopératives AKM et KOAKAKA

Les coopératives procurent des avantages socio-économiques à leurs membres. La plupart des coopérateurs adhèrent dans le but de sauvegarder leurs intérêts et d'y trouver la satisfaction de leurs besoins. Ils adhèrent généralement pour obtenir de meilleures conditions de vie, des avantages pécuniaires ou divers autres services, pour être mieux rémunérés en échange de leur café, ou encore parce qu'ils veulent avoir des ristournes à la fin de la campagne-café. Il s'agit des motifs purement économiques qui poussent les associés à se regrouper en coopérative. Cependant, la constitution d'un regroupement répond au désir des membres d'acquérir la force et la synergie nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie. Ce ne sont pas seulement les avantages économiques qui poussent les caféiculteurs à se regrouper. D'autres membres sont à la recherche d'avantages sociaux (esprit d'entreprise, entraide mutuelle, solidarité, participation, cohésion sociale, complémentarité et confiance entre les membres...).

6.9.1. Les avantages économiques

1. Gain de temps pour les caféiculteurs

Les activités caféicoles demandent suffisamment de temps pour être accomplies. Elles concernent le labour, le sarclage, le taillage et le paillage et surtout les activités post-récolte notamment le lavage et le traitement, le séchage, le transport et la recherche de débouchés. Avant la mise en place des SLC et des coopératives, toutes ces activités étaient à la charge des caféiculteurs et occasionnaient des coûts très importants. Les SLC et les coopératives sont actuellement responsables du lavage et du traitement du café jusqu'à son exportation. Ces activités qui prenaient beaucoup de temps aux caféiculteurs sont désormais oubliées et le temps auparavant y consacré est alloué à d'autres occupations. Les producteurs sont libérés des lourds travaux de lavage et de traitement manuel de leur café. Ce soulagement constitue un gain en termes de temps. Le temps récupéré est consacré en général aux travaux de sarclage des cultures vivrières ou à d'autres activités indispensables. Le temps supplémentaire leur permet de faire autre chose éventuellement source de revenus supplémentaires.

2. Augmentation des revenus et du pouvoir d'achat

La coopérative permet dans une certaine mesure d'augmenter les revenus des coopérateurs. Elle facilite les actions de vulgarisation et l'innovation caféicole tant par des formations données aux membres que par différentes visites organisées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Ces activités permettent aux producteurs d'être motivés et de produire davantage de café. La production augmente le revenu par de meilleurs prix rémunérateurs. Ces derniers améliorent les conditions de vie des membres et ont des répercussions sur la vie familiale. C'est par ce revenu que le producteur achète ce dont il a besoin et couvre les dépenses jugées indispensables pour le développement de toute sa famille : achat de la nourriture, paiement

des frais et des matériels scolaires, soins de santé, réparation et entretien de sa maison et enfin paiement des impôts et taxes imposés au chef de l'exploitation dont l'impôt foncier...

Les paysans participent à l'affectation des surplus caféicoles, la prospérité de la coopérative profite à ses coopérateurs. Elle améliore le niveau de vie des masses rurales où le paysan est le centre d'intérêt de l'organisation. La préoccupation majeure de la coopérative est la satisfaction des besoins du paysan producteur. Aussi permet-elle aux coopérateurs d'accéder aux intrants agricoles et de développer l'esprit d'entreprise. La facilité de trouver des débouchés et de bénéficier des mêmes prix que ceux du marché demeure un avantage certain pour les membres dont les non-membres ne bénéficient pas. La coopérative augmente le pouvoir des caféiculteurs pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes économiques.

Les coopérateurs, les autorités locales et politiques, tous s'accordent pour dire que ces coopératives ont réussi dans le commerce du café de qualité au Rwanda. Les membres bénéficient du bien-fondé de leur organisation qui procède au traitement du café durant la campagne-café, de façon que les commerçants qui spéculaient et exploitaient les producteurs sont désemparés. Les coopératives produisent, traitent et exportent elles-mêmes leur produit sans transiter par une série d'intermédiaires. Cela procure plus de revenus à leur coopérative ainsi qu'aux membres. Cette situation a permis aux caféiculteurs membres d'avoir confiance en leur structure et ainsi sortir de leur pauvreté dans la zone étudiée. Pour les producteurs non-membres, la situation reste problématique. Quelquefois ils éprouvent des difficultés liées au traitement, au lavage, au séchage et aux débouchés de leur café.

3. Structuration paysanne et pouvoir de négociation

Grâce à la structuration paysanne, les coopératives ont acquis un pouvoir de négociation auprès des autorités locales, des organismes d'aide ; des projets de développement rural et des institutions financières notamment la Banque populaire du Rwanda, l'Umurenge SACCO ainsi que des IMF désormais présents dans les zones de Maraba et de Karaba. Ce qu'un producteur de café ne pouvait jamais réaliser seul, est dorénavant faisable. Le fait d'appartenir à une coopérative et de participer activement aux activités de promotion de la caféiculture et de sa coopérative, est une preuve de durabilité et un indice de continuité pour les progrès réalisés par les stations de lavage de café devant les producteurs et aux yeux des partenaires internes et externes. Aussi les stations de lavage de café en tant qu'infrastructures de promotion de la caféiculture dans le monde rural, sont-elles perçues comme des vecteurs et des moteurs du développement du monde rural.

6.9.2. La création d'emplois

La création des coopératives, par l'intermédiaire de la station de lavage de café en milieu rural, a permis un certain nombre d'emplois permanents ou occasionnels. Ce sont des emplois directs dont les charges et frais connexes sont payés par l'association des caféiculteurs. Les revenus salariaux distribués dès la première année font vivre une partie des caféiculteurs de Maraba. L'emploi garantit un service d'insertion professionnelle pour le personnel et les employés de la coopérative à travers la station de lavage. La masse salariale⁹⁷ du personnel fixe et occasionnel de la station de Maraba était évaluée à 3.900.000Frw pour l'année 2002, elle a presque doublé en 2008 et est montée à 29.685.115Frw (pour le personnel permanent) et 13.537.150Frw pour les temporaires durant la campagne-café 2010. Cette masse salariale a permis aux caféiculteurs et à d'autres personnes de satisfaire leurs besoins, de telle manière

⁹⁷ Nos calculs à partir des rapports de la coopérative AKM (2008, 2010, 2011).

que ces fonds sont réinjectés dans les économies ménagères de la région. De petits projets générateurs de revenus sont devenus présents dans cette zone. Ce sont notamment les activités de vente de bière et de brochettes, des cantines, des boutiques, des salons de coiffure, de petits commerces de vente de cartes de téléphonie, ou toute autre activité...

Le milieu rural est connu au niveau national et international grâce aux coopératives et aux stations. Il y a beaucoup de visites et d'échanges commerciaux au sein des agglomérations de Kizi et de Karambi, les sièges des coopératives AKM et KOAKAKA. A travers leurs activités ces agglomérations sont devenues des centres commerciaux qui desservent les villes de Nyamagabe et de Huye en produits agricoles et autres. C'est sur cette base qu'un habitant de Maraba précise que « *la culture du café leur a permis de sortir de la pauvreté, alors que Maraba était parmi les communes les plus pauvres du Rwanda. La structuration paysanne en coopératives de producteurs du café dit-il, nous a ouvert de nouveaux horizons. Nous sommes actuellement connectés au monde extérieur, a-t-il insisté* ».

6.9.3. Les avantages sociaux

Les coopératives AKM et KOAKAKA entraînent des avantages sociaux significatifs pour les membres. Ces structures ont permis la création de liens sociaux très solides parmi leurs membres, un capital social important pour les sociétaires. Ces liens concernent le style de la cohésion sociale, l'entraide mutuelle, l'interconnaissance, l'esprit d'initiatives, le courage, la confiance en soi, les capacités de formation, l'entrepreneuriat, l'auto-crédit⁹⁸, l'esprit d'entreprise, etc. L'appartenance à la coopérative a permis l'épanouissement des membres en leur donnant l'occasion d'échanger, de se faire valoir dans la société et d'assumer leurs responsabilités. Souvent, il a été constaté que ces acteurs ont entrepris et entreprennent encore en commun des activités de type social et économique en dehors du cadre de leur coopérative.

La structure coopérative permet de resserrer les liens d'entraide et de solidarité impliquant souvent les autres membres de la famille. Les coopératives AKM et KOAKAKA renforcent *l'unité et la réconciliation* de leurs membres sans distinction de sexe, ethnie, origine, religion... L'unité et la réconciliation source de paix et de cohésion sociale chez les Rwandais frappés par le génocide, ont fait l'objet d'éducation et de sensibilisation auprès des membres. Pour ces derniers l'activité caféicole demeure la principale préoccupation, la division et la haine appartiennent désormais au passé. Plus les caféiculteurs sont occupés dans leurs exploitations, moins ils pensent aux problèmes qui peuvent les diviser. Les coopératives deviennent des canaux utilisés pour unir et réconcilier les Rwandais après le génocide, et par la suite une voie de développement des producteurs caféiculteurs.

Le volet « *genre* » est fort mis en valeur par la coopérative et fait l'objet de formations auprès des membres. La coopérative assiste les veuves, les orphelins du génocide dénués de moyens pour subvenir à leurs besoins. Depuis sa création, l'AKM verse au secteur Maraba la somme de 1.000.000Frw au compte du « *Fonds d'assistance pour l'éducation des enfants orphelins du génocide* » afin de les aider dans leur scolarisation. En cas de décès d'un membre ou de son proche (au premier degré), la coopérative achète un cercueil d'une valeur de 20.000Frw. Elle donne à sa famille des « boissons non-alcooliques » en guise de collation lors de la cérémonie funèbre. De même pour un événement heureux (naissance, mariage...), la coopérative aide son membre avec le même montant et lui prête sa camionnette afin d'assurer le transport des mariés et leurs effets jusqu'au domicile du nouveau couple.

⁹⁸ Gentil D. « Les mouvements coopératifs en Afrique de l'ouest : interventions de l'État ou organisations paysannes » ? Paris, 1986, p. 261

La KOAKAKA est assez impuissante face aux problèmes financiers suite au remboursement du crédit de la construction de la SLC de Muganza-Kiraro. Elle offre quelques avantages à ses membres et participe aux différentes activités de développement de la région. Selon nos résultats, les actions des coopératives en faveur des membres leur permettent d'être attachés et soudés à leurs structures et suscitent donc une participation active de la part des membres. Cette participation se traduit non seulement en termes de développement des membres, mais aussi de promotion de la caféiculture dans la région, et donc de leurs coopératives. Celles-ci deviennent prospères car la caféiculture l'est également. Dans le cas contraire, les structures coopératives courent des risques énormes.

Les actions des coopératives en faveur de la communauté environnante sont manifestes. Elles concernent l'éducation des orphelins du génocide, la lutte contre le VIH-SIDA, l'assistance aux enfants chefs de ménage (ECM) et aux indigents, aux personnes âgées et autres vulnérables. A travers ces activités transversales, les coopératives organisent des séances de formation relatives au développement de la caféiculture, à l'alphabétisation, à la lutte contre la malnutrition, à l'hygiène du corps et de l'habitat, à l'agriculture familiale, au maraîchage, aux petits projets générateurs de revenus, au secourisme, aux travaux communautaires et aux activités de protection de l'environnement. Les membres sont sensibilisés sur le bien-fondé de la participation à la construction des maisons pour les groupes vulnérables au sein de leurs entités... Pour ces personnes, les coopératives sont perçues comme un signe d'espoir pour leur avenir, un outil de développement de la région à travers leurs actions centrées sur l'amélioration des conditions de vie des caféiculteurs et de la population environnante.

Les coopératives ont permis aux membres d'acquérir une grande ouverture d'esprit en faisant de la caféiculture leur activité principale. Selon M. Shema Jean de Dieu, Chef comptable de la coopérative AKM, avant l'arrivée de la coopérative presque la totalité des membres (97,6%) n'avaient pas de compte en banque et ignoraient même les avantages de ce riche instrument de placement monétaire. Actuellement tous les caféiculteurs membres disposent désormais d'un compte bancaire ouvert aux guichets des Banques populaires de Maraba et de Karambi. L'ouverture d'un compte bancaire est devenue obligatoire pour tous les membres de la coopérative, toute transaction financière en général et particulièrement le paiement de la vente de cerises passe obligatoirement par la banque. L'objectif principal est de faciliter les opérations financières notamment lors du remboursement et de la distribution des ristournes. L'ouverture des comptes bancaires les préserve du vol et des dilapidations fréquents après la vente des cerises de café. C'est un avantage à la fois économique et social, car il a donné naissance à *la culture d'épargne*, fort ignorée par les producteurs de café de la zone, et a pu briser la thésaurisation généralisée.

La possession d'un compte bancaire est considérée comme un signe d'élévation sociale et d'augmentation de revenus. Les paysans considéraient que seules les personnes disposant de gros moyens financiers pouvaient avoir des comptes bancaires, et que les banques volaient l'argent des paysans. Étant donné que tout remboursement du café passe par la banque, le compte en banque s'est avéré indispensable. Étant donné que tous les producteurs se trouvent dans un même environnement où l'acteur principal est la « coopérative », il serait difficile de ne pas disposer d'un compte bancaire. La coopérative est donc perçue comme un point d'attraction des caféiculteurs attirés par l'élément-clé la « coopérative ». Ces avantages se traduisent par l'ouverture d'esprit, le changement de mentalité. Les paysans se considèrent comme faisant partie des personnes de bon niveau socio-économique. Ils retirent et versent leur argent à la banque, ce qui stabilise leurs finances comme affirment 97,3% des membres.

6.9.4. L'accès au crédit par l'intermédiaire de la coopérative

1. Les sources de crédits et leur utilisation par les membres

Pour mieux entretenir leurs caféiers, les producteurs ressentent le besoin de contracter du crédit. Le secteur agricole n'est pas attrayant pour le financement, faute de garantie matérielle acceptable par les institutions financières. Afin de trouver des solutions à ces problèmes les différentes coopératives, à travers l'OCIR-Café, sollicitent des crédits auprès de différentes institutions financières œuvrant dans le monde rural. L'OCIR-Café en tant qu'organisation chargée de la promotion et du développement de la caféiculture au Rwanda avalise les coopératives en leur accordant une garantie auprès des institutions financières. La Banque populaire du Rwanda étant implantée dans toutes les zones rurales du pays, octroie des crédits aux organisations paysannes, alors que la Banque Rwandaise de Développement (BRD) finance de gros projets agricoles. Toutes ces institutions exigent des garanties matérielles et des taux élevés, alors que les producteurs éprouvent des difficultés financières.

La coopérative sert de relais entre les producteurs et les différentes institutions de financement dans les zones rurales, surtout la Banque populaire du Rwanda. Le prêt constitue un avantage pour les membres, ce qu'un individu ne peut prétendre acquérir seul. Nos enquêtes ont révélé que 87% des caféiculteurs désirent contracter du crédit contre 13% qui s'abstiennent par peur de manque de moyens de remboursement. Beaucoup de caféiculteurs préfèrent le crédit en argent (91%), les autres souhaitent acquérir du matériel agricole (2%) et des produits phytosanitaires (7%). Tous les producteurs de café de Maraba et de Karaba ont au moins une fois contracté un crédit soit auprès de leurs coopératives respectives, soit auprès de la banque. Seulement 7,5% sollicitent de petits crédits inférieurs à 10.000Frw afin de couvrir leurs besoins quotidiens les plus urgents. Il peut s'agir d'achat de nourriture, des produits de première nécessité, des semences, et des médicaments pour un membre de la famille ou bien pour le bétail. La quasi-totalité des membres préfèrent solliciter des avances sur récolte auprès de leurs coopératives pour des sommes importantes, qu'ils rembourseraient lors de la récolte de café. Il n'est pas facile pour un paysan isolé d'accéder au crédit de la banque à cause des formalités administratives et financières et par manque de garantie matérielle, gage de sécurisation de la somme prêtée. La plupart des institutions financières sont trop réticentes et méfiantes vis-à-vis des projets agricoles, surtout ceux du milieu rural.

Tableau 49. Montant du crédit sollicité par les membres coopérateurs (en Frw)

Tranches de crédits	Nombre des coopérateurs de Maraba			Nombre des coopérateurs de Karaba			Effectif total	Total %
	Femme	Homme	Total	F	M	Total		
< 10.000	1	2	3	2	1	3	6	7,5
[10.000-50.000]	4	6	10	3	5	8	18	22,5
[50.000-100.000]	2	11	13	3	8	11	24	30
[100-200.000]	2	7	9	1	5	6	15	18,75
[200-300.000]	2	5	7	-	5	5	12	15
>300.000	-	3	3	-	2	2	5	6,25
Total	11	34	45	9	26	35	80	100

Source : Données de terrain, Juillet 2010.

La plupart des caféiculteurs (92,5%) ont emprunté des sommes relativement moyennes ou grandes, utiles dans la couverture des besoins liés à leur café. Ces sommes concernent notamment les activités d'entretien du café (achat d'engrais, du matériel agricole, des produits phytosanitaires, du paillage), de la récolte et du transport des cerises... Ce crédit est aussi contracté lorsque le paysan veut acquérir une nouvelle parcelle cultivable. Considérant les contraintes liées à l'octroi de crédit, force est de constater que les paysans se contentent de petites sommes qu'ils ont la capacité de rembourser sans devoir patienter la récolte (30% soit 24/80 enquêtés). Il ressort que 60% des enquêtés sollicitent des crédits de 50.000 et 100.000Frw (soit 48/80). Plus la somme est grande, moins sera l'effectif, la tendance est alors à la baisse. L'étude a montré que 12 personnes (soit 15%) déclarent avoir contracté des crédits évalués entre 200.000 et 300.000Frw alors que 5 enquêtés (6,25%) ont bénéficié des crédits dépassant 300.000Frw. Les femmes sont plus réticentes à contracter des crédits, surtout lorsque les sommes deviennent élevées et dépassent la fourchette de 50.000 à 100.000Frw. La situation se fait sentir plus à la KOAKAKA(Karaba) qu'à la coopérative AKM (Maraba) à la fois pour les exploitations et les ménages gérés par les femmes (Tableau 49).

Le capital foncier est devenu complexe et cher surtout après la mise en valeur de la culture du café depuis l'installation des SLC et des coopératives des producteurs dans les zones rurales. Une parcelle de 30m carrés qui coûtait 50.000Frw en 2002 revient actuellement à 250-300.000Frw. Du fait de la valeur attachée au café, une évolution croissante du capital foncier est manifeste dans cette région depuis la mise en place des SLC. La terre est devenue une ressource rare et donc chère. Les paysans vendent leurs biens pour acquérir de nouveaux terrains qui leur serviront pour la caféiculture dans les jours à venir.

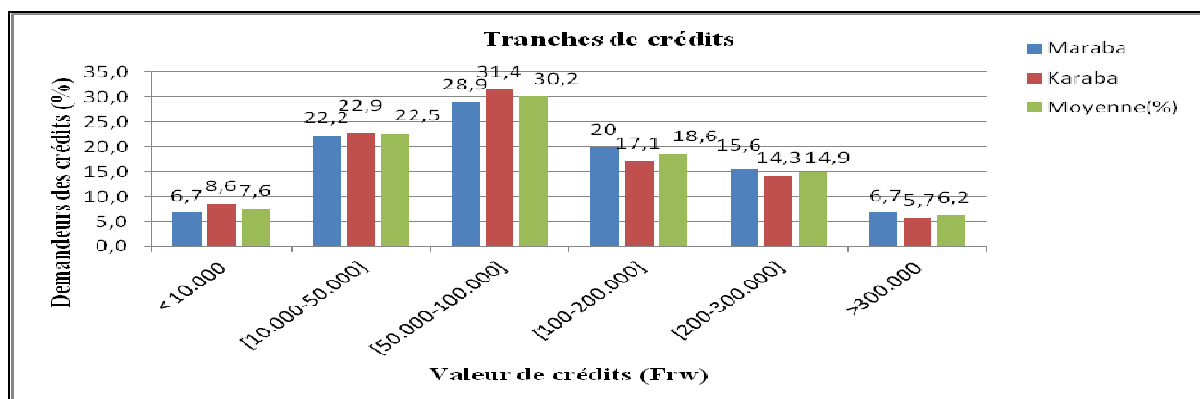


Figure 30. Tranches de crédits sollicités par les membres, campagne-café 2009 à 2010.

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

La totalité des enquêtés utilisent de la matière organique et quelques engrais chimiques (Tableau 50). La matière organique provient des déchets ménagers et des déjections animales, et coûte moins cher à Karaba (10Frw/kg) contre 12,5Frw à Maraba. Son transport est à 23Frw à 25Frw/panier selon la distance à parcourir. La fumure organique est appliquée en saison pluvieuse sous le paillis autour du pied du caféier. La dose convenable varie de 5 à 10kg/pied et par an. La caféiculture nécessite du paillis qui est aussi problématique à Maraba (556Frw /kg) contre 327Frw/kg à Karaba. Le NPK 20.20.10 est l'engrais le plus couramment utilisé au prix de 440Frw/kg. Tous les membres bénéficient à crédit de ces engrais à travers leurs coopératives par le truchement de l'OCIR-Café, organisme étatique chargé de la promotion et du développement de la culture du café. Généralement il est prévu que chaque

ped de café reçoive 100gr de NPK, soit 1kg pour 10 pieds. Avec cet engrais la recherche a montré que la production initiale augmente de 40% (Wintgens, 2009).

Tableau 50. Prix des engrais à Maraba et à Karaba (en Frw)

Produit	Nombre des Caféculteurs	Quantité (kg)	% des caféculteurs	Prix moyen/kg	Coût total (Frw)
Urée	5	60	6,25	490	29.400
DAP ⁹⁹	3	36	3,75	600	21.600
NPK202010	72	1.119	90,00	440	492.360
Mat. Organ.	80	984.727	100	-	-
Total	80		100		543. 360

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2011.

Pendant la campagne-café 2011, le producteur devait rembourser 56Frw/pied des engrais lui avancés. Toutefois, les paysans détournent ces engrais en faveur des cultures vivrières. Ils peuvent également les revendre sur les marchés locaux au prix moyen par kilo de 400Frw (pour l'Urée et le NPK) et 500Frw pour le DAP afin de gagner de l'argent. Un manque à gagner sur le rendement, ainsi les paysans se détournent de leurs coopératives et livrent leurs cerises auprès d'autres acheteurs pour ne pas rembourser les sommes contractées en termes de produits chimiques. Malgré ces défis, les coopérateurs sont sécurisés face à la spéculation sur les prix des engrais, contrairement à leurs pairs non-membres des coopératives. Ces derniers achètent ces produits sur les marchés locaux les plus proches notamment à Kizi et à Karambi à des prix fixés par des spéculateurs. Les fongicides dont l'oxychlorure de cuivre sont utilisés dans la lutte contre la rouille orangée du caféier et l'antracnose (coffee berry disease) et coûtent 10.000Frw/kg. L'*antestiopsis* contre les foreurs des cerises (Coffee Berry Borer disease) et le Dursban (*Chloropyrifos*) sont employés pour lutter contre des insectes au prix de 500Frw/litre aux marchés de la zone.

2. Les blocages des caféculteurs dans l'accès au crédit

La plupart des institutions financières sont localisées dans les centres urbains. Le monde rural n'a pas de facilités d'accès au crédit, beaucoup de banques sont toujours réticentes face aux investissements financiers dans le monde rural faute de garantie. Le secteur agricole est resté peu attrayant pour les institutions financières, sauf les Banques populaires implantées dans toutes les zones rurales du pays, afin de différencier son système financier. Pour le producteur, la récolte de café est un gage pour contracter soit à sa coopérative soit à la banque. Ceux qui désirent avoir des crédits se heurtent à des obstacles tels que l'incertitude liée à la production du café, et à la mauvaise gestion des crédits, les difficultés de remboursement et à l'ignorance... La coopérative accorde des crédits de faible valeur faute de moyens. L'octroi des prêts de la part de la banque n'est pas chose facile pour le caféculteur indépendant. Parmi les facteurs de blocage des paysans dans l'accès au crédit on cite l'incertitude de la production (31,25%), la mauvaise conception et exécution des projets (20%), le manque de garantie (17,5%), la lourdeur administrative (15%), l'ignorance des procédures de demande de crédits (7,5%) sont autant de facteurs de blocage de la demande de crédit. Par l'entremise de leurs coopératives, les producteurs sollicitent des crédits en espérant rembourser lors de la récolte.

⁹⁹ DAP : Di-Ammonium Phosphate (en Anglais) ou Phosphate diammonique (en Français)

Néanmoins, la production dépend de plusieurs facteurs : l'entretien, l'accès aux intrants, la main-d'œuvre, les conditions climatiques... La variabilité du climat place le paysan dans une incertitude de la production et le limite dans la demande du crédit, cette situation se fait beaucoup sentir à Maraba 35,6% contre 25,7% à Karaba (Tableau 51).

Tableau 51. Facteurs qui bloquent les coopérateurs dans l'accès au crédit

Facteurs de blocage	Maraba	Karaba	Total	%
Incertitude de la production du café face aux aléas climatiques et aux cours du café	16	9	25	31,25
Manque de garantie et expérience malheureuse des voisins bénéficiaires de crédit	8	6	14	17,5
Lourdeur administrative et taux d'intérêts élevés	7	5	12	15
Perception des procédures comme très compliquées	3	4	7	8,75
Ignorance des procédures pour l'obtention du crédit	2	4	6	7,5
Mauvaise conception et exécution des projets	9	7	16	20
Total	45	35	80	100

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2010.

Environ 1/5^{ème} des enquêtés n'ont pas contracté des crédits par manque de garantie et vu l'expérience malheureuse du voisin bénéficiaire dudit crédit, dont les effets familiaux ont été saisis pour faute du non remboursement du crédit. La demande de celui-ci constitue un risque pour le petit producteur, qui ne compte que sur sa production. Meilleur est le rendement, plus le caféiculteur a l'assurance de rembourser facilement son crédit. Au cas contraire, il court les risques de voir ses biens ravis ou mis aux enchères pour non-remboursement.

3. Les voies de sortie pour un meilleur accès au crédit

La coopérative envisage un système par lequel le membre bénéficierait d'un crédit de la banque via son organisation. Des intrants et des équipements sont fournis sous forme de crédit par la coopérative. Le coopérateur est ainsi épargné de toutes les conditions exigées du caféiculteur pour contracter un crédit auprès des institutions financières, ce qu'un caféiculteur non-membre n'aurait pas facilement. Les membres préfèrent demander le crédit auprès de leur coopérative plutôt que de le faire individuellement à cause du manque de garantie.

Selon les répondants à la coopérative il y a moins de formalités et de procédures de demande de crédit, jugées trop exigeantes dans des banques commerciales. Les taux d'intérêts à la coopérative restent inférieurs à ceux pratiqués par les institutions financières (1 à 1,5% contre 2 à 2,5% par mois). Toutefois, faute de ressources financières, la coopérative n'accorde que de petites sommes¹⁰⁰. Les avantages liés à l'accès au crédit ne sont pas offerts aux caféiculteurs non-membres. Ces derniers sollicitent des crédits individuellement auprès des banques, les formalités de demande et d'octroi de crédit sont compliquées individuellement. La coopérative sert d'*intermédiaire* et d'*avaliseur* entre le caféiculteur et la banque dans le remboursement des crédits contractés. Elle prête en nature (intrants ou équipements agricoles) ou en liquidités sous forme d'avances. Après la vente du café, la coopérative fait de même

¹⁰⁰ Elles varient selon le genre d'activité (crédit de soudure ou projet rentable surtout ceux liés à la caféiculture).

pour rembourser le crédit de la banque. Le café demeure donc le meilleur banquier du producteur. Le schéma suivant illustre notre propos :

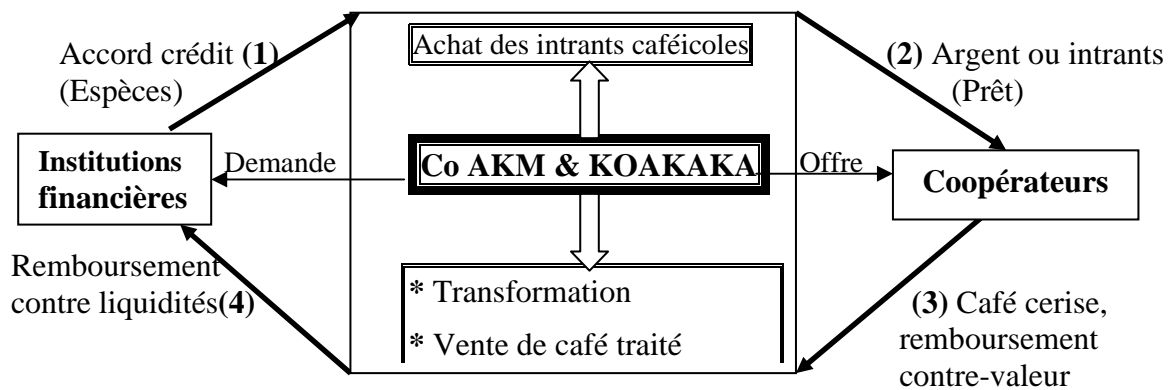


Figure 31. Circuit de la demande et du remboursement du crédit à travers la coopérative.

Le café apparaît comme un catalyseur dans le financement des projets d'investissement de la famille. Ces projets varient d'une famille à l'autre en fonction des contraintes et des opportunités de l'exploitation. Le café est un visa pour accéder aux crédits de la coopérative ou de la banque. La coopérative octroie des crédits de campagne pour les intrants et des avances pour la main-d'œuvre pendant la récolte. Les intrants sont directement remis aux membres, les avances pour payer la main-d'œuvre (*Picking advance*) sont versées à la fin de chaque semaine de récolte en fonction des quantités livrées à la station. La remise d'intrants, les avances et le paiement final sont trois événements répartis sur l'année, permettant ainsi d'équilibrer la trésorerie du paysan producteur.

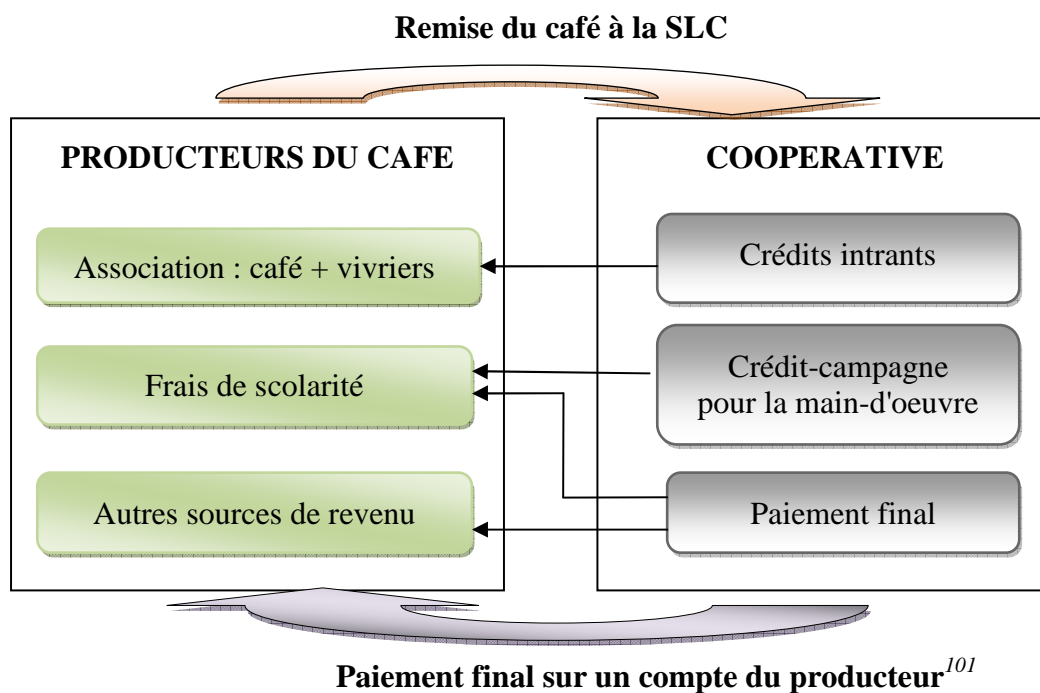


Figure 32. Processus de crédit via la coopérative.

Source : Auteur, observation personnelle, Juin 2011.

Malgré les atouts qu'offrent les coopératives à leurs membres, plusieurs problèmes les entravent encore dans le processus de développement en faveur des membres.

6.9.5 Comparaison entre membres et non-membres des coopératives caféicoles

Pour plus de clarté de la mise en évidence sous une forme synthétique, la comparaison entre les membres et les non-membres des coopératives, est donnée dans le tableau suivant où nous avons effectué une comparaison en termes d'avantages que procure la coopérative (à travers la SLC) en faveur des producteurs membres. Ces données ne sont pas exclusives, elles sont complémentaires. Le tableau suivant donne plus de détails de manière assez simplifiée.

¹⁰¹ Paiement fait après déduction des crédits contractés par le caféiculteur

Tableau 52. Analyse comparative entre les membres et les non-membres

Producteurs membres	%	Caféiculteurs non-membres	%
Approvisionnement (plans, matériels agricoles, fertilisants à crédit remboursables lors de la récolte du café)	98	Le producteur est le seul maître de ses actions. Il peut également contracter le crédit afin de couvrir les dépenses du café.	53
Esprit et travail d'équipe entre les membres : échange d'expériences, cohésion sociale, solidarité, entraide...	96	Introverti et enfermé sur soi. Il profite de la présence des SLC et des coopératives dans l'accomplissement de ses activités caféicoles	61
Plus de travaux de lavage du café et post-récolte. La coopérative s'occupe de toutes ces activités pour produire le café entièrement lavé (Fully washed)	99	Le producteur isolé produit, traite et cherche les débouchés de son café parche lavé traditionnellement (Washed). Il est plus trompé et manipulé par les intermédiaires	54
Apprentissage, stages, vulgarisation, formations, voyages d'étude sur l'exploitation du café, ainsi que des petits projets générateurs de revenus	87	Moins de formations, connaissances restées éphémères ou acquises depuis le jeune âge. Il profite des acquis fournis par la présence des coopératives et de leurs SLC	67
Facilités lors de la demande de crédits groupés, taux d'intérêts faibles 1 à 1,5%/mois (achat d'intrants, transport combiné, le membre est avalisé)	84	Toutes ces activités sont supportées par le caféiculteur et les membres de sa famille sur son propre compte. Procédures compliquées, taux d'intérêts élevés (2 à 2,5% par mois)	45
Marché garanti, prix rémunérateurs, les meilleurs cafés sont primés (CoE) pour leur qualité, les membres partagent les ristournes après-vente	97	Marché incertain : difficultés de trouver le meilleur acheteur au niveau local, exploitation par les intermédiaires lors de la récolte et de la vente du café parche / coque	61
Emplois, revenu, esprit d'entreprise, changement de mentalité, production, réduction du chômage et de l'exode rural, bref la réduction de la pauvreté	98	Le caféiculteur isolé engage les occasionnels en cas de besoin urgent lors de la récolte, il résiste aux changements et veut travailler seul, son activité est incertaine.	57
Education des enfants, mutuelle de santé, ouverture des comptes, et autres thèmes transversaux pour le membre et la communauté	99	Pas de mutuelle de santé pour tous, quelques personnes ont un compte bancaire, le caféiculteur demeure pauvre : avenir incertain pour son exploitation	51
Entrepreneuriat personnel et collectif (esprit d'entreprise)	78	Moins de créativité faute de moyens et de garantie matérielle pour faire une activité	46
Rendent services à la collectivité	67	S'occupent rarement de la communauté	11
Capacité organisationnelle(Faible)	46	Organisation dans les affaires (Bonne)	73
Participation et appropriation (Faible)	57	Participation et appropriation (Faible)	81
Extension du café et achat du bétail	81	Moins de jeunes plants et moins de bétail	53
Période de remboursement 14-30 jours	43	Délai de remboursement 1 à 15 jours max.	97

Source : Nous même, résultats de nos enquêtes de terrain, Juin 2010.

6.10. Les problèmes et les limites des coopératives AKM et KOAKAKA

Au chapitre quatrième, nous avons relevé quelques problèmes qui entravent le développement des coopératives agricoles, la plupart de ces problèmes sont communs aux coopératives étudiées. Ils sont souvent d'ordre organisationnel, d'autres relèvent de l'environnement social, économique, culturel et financier. Nous les avons résumés dans les points suivants:

- L'insuffisance de la sensibilisation des coopérateurs dans les actions coopératives due au faible niveau de formation. La formation et l'éducation, sont de plus insuffisantes. Sur cette dernière, nous ne cesserons d'insister sur l'accessibilité de la formation dispensée, c'est-à-dire son adéquation à être totalement assimilée par les paysans, et l'aptitude de ces derniers à la mettre en pratique compte tenu des moyens dont ils disposent;
- L'intervention de divers acteurs impliqués dans l'exploitation du café à travers les SLC et les coopératives et leur assistance ne sont pas suffisamment coordonnées afin de donner les résultats attendus. Ce manque d'harmonisation et de coordination dans le chef des différents intervenants pourrait avoir des conséquences néfastes sur la coopérative;
- Les coopératives étudiées sont mal gérées, conduisant à une baisse de leur rentabilité. Il n'y a pas assez de rigueur dans la gestion du patrimoine coopératif (équipements et matériels de la station de lavage, claies de séchage, dépulpeuses...). Les coopératives s'écartent quelquefois des besoins réels des membres et privilégient des activités plutôt lucratives surtout à Maraba (AKM). Suite à leur faible niveau d'instruction, les paysans gardent une confiance « naïve » vis-à-vis des autorités coopératives.
- Le contrôle n'est pas rigoureux, avec pour conséquence des détournements de la coopérative. Il faudrait revoir la gouvernance des coopératives et des SLC visitées, afin que les fonds ne soient mal gérés, dans le cas contraire ces organisations risqueraient de s'écrouler ou même de tomber en faillite avant d'atteindre les objectifs fixés.
- La faible capacité financière des coopératives est un obstacle de taille. Les coopératives recourent souvent à des crédits auprès des institutions financières, notamment à la Banque populaire et à l'assistance technique des différentes organisations qui œuvrent dans le monde rural. On a observé que les crédits sont sollicités, dans la plupart des cas, à la dernière minute, alors que la récolte des cerises est imminente. Ce retard constitue un blocage qui affecte la production et la qualité du café.
- Le retard d'octroi de crédit auprès des institutions financières représente un grave dysfonctionnement non seulement pour les coopératives mais aussi pour les producteurs qui n'ont pas de marché stable pour leurs cerises. Les prix sont instables, les producteurs sont exploités par les différents acheteurs détenteurs des moyens financiers. La disponibilité financière de la coopérative ou de toute autre personne disposant de fonds devient un moyen sûr d'acheter les cerises auprès des producteurs. La coopérative qui ne dispose pas des liquidités immédiates, court de grands risques lors de l'achat des cerises.
- L'ingérence excessive de l'État pourrait entraver les coopératives en imposant ses directives. Une forte mainmise de quelques ONG et institutions dites « d'assistance » pèse également sur les coopératives. Il y a lieu de se poser des questions sur la viabilité et la pérennité de ces coopératives, à plus de 75% qui dépendent des ONG et agences de développement : notamment dans les domaines de la vulgarisation, de l'entretien, de la formation, du traitement et de l'écoulement du café...

Malgré les difficultés rencontrées par les coopératives analysées, les contraintes qui les empêchent de remplir convenablement leurs missions, la coopérative AKM a servi de modèle

à des initiatives et projets ultérieurs tels que la KOAKAKA parmi tant d'autres. Malgré ces contraintes, les réalisations des SLC et des coopératives étudiées en faveur des membres en particulier et du monde environnant en général sont manifestes. La présence des SLC et des coopératives dans le milieu rural a amélioré la qualité de vie des membres. Grâce à leurs actions, ces organisations ont permis de structurer le monde paysan à Maraba et Karaba.

6.11. Les perspectives d'avenir des coopératives AKM et KOAKAKA

Malgré les problèmes et les limites que rencontrent les coopératives étudiées, ces organisations procurent des avantages économiques et sociaux non seulement à leurs membres caféiculteurs, mais aussi à la communauté environnante. Ces coopératives à travers leurs stations de lavage de café ont permis de produire un café de qualité garantissant des revenus meilleurs aux caféiculteurs. Ces revenus sont la condition essentielle du bien-être des membres, un facteur important de leur développement. Lors de nos enquêtes, les responsables des coopératives nous ont dit qu'à l'avenir ces associations envisagent d'accomplir des projets à long terme : la construction d'écoles, de centres de santé et la gestion de l'environnement afin d'être utiles dans le rayon de leur intervention. Il s'agit de promouvoir l'élevage du petit et du gros bétail pour donner de la fumure organique aux cultures vivrières. Une façon de maintenir la viabilité des coopératives.

Réussir à concilier la dimension économique et la dimension sociale d'une entreprise coopérative, c'est lui garantir un avenir meilleur. C'est ce que ces deux coopératives essayent de faire en recherchant la cohésion sociale et l'entraide mutuelle pour une société rwandaise longtemps déchirée par les effets des conflits récurrents ayant abouti au génocide. A travers ces pratiques sociales entre les membres, l'unité et la réconciliation réapparaissent de façon pragmatique. Le partage et l'échange d'expériences sont des voies et moyens de lutte contre la pauvreté et l'isolement. En définitive, le bon aboutissement des missions assignées aux SLC et aux coopératives a permis non seulement aux membres, mais aussi à la population environnante d'atteindre un bon niveau de développement surtout pour les acteurs de base, en l'occurrence les petits producteurs de café des zones de Maraba et de Karaba.

Du fait de la présence des SLC et des coopératives dans les zones rurales, et que celles-ci sont certifiées au niveau international, le marché du café semble bien organisé en milieu rural. Le membre de la coopérative peut espérer avoir un marché fiable et garanti pour son produit. Ceci entretient sa motivation, son attachement à son exploitation. Cette garantie dépend de la bonne gestion et du bon fonctionnement des structures mises en place en milieu rural. L'augmentation du prix du café et du revenu du caféiculteur est liée à la bonne gestion des SLC et des coopératives caféicoles. Il y a toutefois un manque de dynamisme chez les producteurs, qui pourrait être lié à la coopérative et aux caractéristiques intrinsèques des producteurs (moins entreprenants, moins éduqués, *etc.*). Il faut un engagement et une détermination partagés entre les caféiculteurs d'une part et les autorités coopératives qui contrôlent le traitement et la commercialisation du café d'autre part. La culture du café par le canal des structures paysannes mises en place dans les zones rurales, a entraîné des effets induits : l'augmentation des revenus, la création des nouveaux emplois autres qu'agricoles, les formations et l'appui technique et financier, le changement de mentalité...

Plusieurs activités génératrices de revenus ont été mises en place grâce aux constructions des stations de lavage de café. Beaucoup de boutiques de ventes de produits agricoles et autres, des salons de coiffure, des buvettes, des moulins... détenus par les membres, sont devenus opérationnels dans les sites d'étude. L'esprit d'entreprise surtout l'entrepreneuriat féminin, est

bien visible dans le quotidien des femmes membres. Pendant les campagnes, de bonnes relations se sont tissées, des amitiés nouvelles se sont créées au sein des membres. Des veuves déclarent avoir trouvé dans la coopérative un lieu où elles peuvent échanger avec les autres, s'exprimer librement et se sentir détendues et soulagées. Pour ces personnes vulnérables, la coopérative est réellement une instance thérapeutique et un lieu d'apprentissage de la démocratie et de l'éducation des masses rurales à travers la libre expression.

6.12. Les SLC & les coopératives : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Après avoir relevé les différents aspects de la contribution des SLC et des coopératives au bien-être socio-économique des membres et du milieu environnant, notre recherche s'est attelée de manière brève à l'examen des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces que connaissent ces structures dans l'accomplissement de leur mission quotidienne. Une telle démarche nous a permis d'émettre des recommandations qui puissent aider les SLC et les coopératives étudiées à atteindre efficacement leurs objectifs. Le tableau suivant présente de manière brève les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des stations de lavage de café et des coopératives AKM et KOAKAKA. Toutes ces informations sont issues de nos rencontres et discussions avec les caféiculteurs, les responsables des SLC et les gestionnaires des coopératives étudiées, et/ou de notre propre constatation et observation.

Tableau 53. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des SLC et des coopératives

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Zones potentiellement caféicoles, - Longue expérience des producteurs du café, - Dynamique de replanter les jeunes caféiers, - Bonne production en quantité et en qualité, - Prix qui motivent les producteurs, - Proximité des points de collecte des cerises, - Transport des cerises assuré par la SLC, - Motivation et participation des membres, - Présence des techniciens et agronomes qui forment les membres dans divers domaines, - Versement des dividendes aux coopérateurs, - Offre d'emplois salariés et occasionnels, - Présence des SLC qui traitent le café, - Structures de gestion des SLC et des coopératives bien construites, - Promotion du café dans les zones rurales, - Versement d'impôts et taxes au fisc, - Avantages en termes d'infrastructures de base (eau potable, électricité, écoles, dispensaires, routes, luttés anti-érosives...), - Présence du Télé-centre servant à former et à éduquer les caféiculteurs, - Membres tous caféiculteurs, - Centre de déparchage de café à Maraba, - Bâtiments, terrains et équipements propres, - Ouverture et coopération commerciale avec les 	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse des caféiers, - Faible niveau de formation des membres, des gestionnaires (SLC et coopératives), - Problèmes d'ordre managérial et surtout organisationnel, - Les organes ne jouent pas leur rôle, les statuts ne sont pas bien respectés ! - Pas de comptoirs de vente au niveau local, - Faiblesse de la publicité, - Superficie limitée pour l'exploitation du café et d'autres cultures, - Capital financier restreint, très forte dépendance des coopératives face aux bailleurs et institutions financières pour acheter les cerises, - Contraintes techniques dans le traitement du café (à moderniser), - Infrastructures vétustes, - Faible capacité de transporter les cerises d'où fermentation précoce, - Pas de recyclage des déchets (à innover), - Faible participation des membres aux activités de la coopérative et à la prise de décisions, - Méconnaissance et non-respect des valeurs et principes coopératifs,

<p>pays de l'Est de l'Afrique (EAC), les caféiculteurs et les coopératives pourraient en tirer profit, à partir de la circulation des biens et des personnes membres de l'EAC,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicates coopératives caféicoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-appropriation de la coopérative, - Faible gouvernance de la coopérative, - Ignorance des droits et devoirs, - Confusion entre coopérative et ONG
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Politique et stratégie nationales de promouvoir les SCL, les coopératives et le développement du monde rural, - Esprit coopératif chez les Rwandais (rwandan cooperative spirit), - Coopération avec d'autres coopératives, - L'Agence Rwandaise des Coopératives (RCA), et la loi y relative, - Mesures incitatives du Gouvernement, - Le District de Huye met l'accent sur la culture du café dans son plan stratégique 2012-2015, - Partenariat avec d'autres producteurs/café, - Réseau routier acceptable pour relier les exploitations vers les différentes stations, - Extension du marché pour l'exportation, - Médias pour intensifier la publicité, - Banques et bailleurs appuyant le secteur, - Partenariat avec différentes institutions, - Les "Fair trade" dont disposent les coopératives constituent des certifications indispensables pour les débouchés, - Acheteurs stables, marché garanti, - Compétitions locales sous forme des <i>Cup of Excellence(CoE)</i>, qui priment les meilleurs lots du café à la fin de chaque campagne-café... 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations verticales entre les producteurs et les coopératives, faible synergie et esprit d'équipe, - Saisonnalité de la récolte des cerises, - Morcellement des parcelles, - Dégradation des caféières par l'érosion, - Les structures dépendent des fluctuations des prix sur le marché, - Les SLC et les coopératives sont en concurrence avec des sociétés privées qui achètent et traitent elles aussi les cerises, - Les SLC et les coopératives font face aux exigences et normes de la protection de l'environnement pour maintenir la certification du "Fair trade". - Emergence d'autres unités de production caféicole similaires, pouvant attirer les membres et les techniciens, résistance aux changements, - Manque de collaboration et de dialogue entre les unités de traitement et les coopératives existantes, - Exigences des différents ministères pour implanter des SLC en zones rurales, - Ingérence exagérée de l'Etat ou des autorités locales dans le fonctionnement des SLC et des coopératives...

Source : Notre conception et formulation à partir des observations sur terrain, Juillet 2010.

CHAPITRE VII. CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

Le présent travail a porté sur la structuration du monde paysan à travers les coopératives et les stations de lavage de café dans le district de Huye au sud du Rwanda. La malnutrition et la pauvreté sont largement répandues dans cette zone. L'analyse de la structuration du monde paysan a été effectuée au travers de la spécialisation des acteurs de la filière café dans les zones caféicoles de Maraba et de Karaba. Nous avons présenté l'état des lieux en déterminant les contraintes qui pèsent sur les petits producteurs de café, les coopératives de caféiculteurs et les stations de lavage auxquelles les paysans livrent leur récolte de café. Des forces et des opportunités ont été identifiées pour conduire, le cas échéant, à des stratégies spécifiques de développement de la filière café dans la zone géographique étudiée. Les activités de ces organisations et les stratégies développées par les petits producteurs ont été analysées pour satisfaire durablement leurs besoins vitaux.

L'objectif de ce travail était d'analyser la structuration du monde paysan dans les zones d'étude par l'entremise des SLC et des coopératives AKM et KOAKAKA et leur incidence sur le développement socio-économique des membres comparés aux non-membres. Le premier chapitre introduit le cadre et les objectifs de l'étude et précise l'approche méthodologique développée. Le deuxième chapitre décrit la phytotechnie du café et les contraintes techniques de cette culture. Le troisième chapitre analyse la filière café dans l'économie nationale et son importance dans les ménages producteurs. Le quatrième chapitre retrace l'aperçu du mouvement coopératif dans le monde et en décrit son développement au Rwanda. Le cinquième chapitre présente le milieu d'étude et les coopératives AKM et KOAKAKA en tant qu'objet de la recherche. Le sixième chapitre analyse les données récoltées et discute les résultats. Le septième chapitre développe enfin les conclusions générales et introduit les perspectives.

Les mouvements coopératifs sont très anciens, leurs traces remontent à l'Antiquité et au Moyen-âge. Les laiteries communes en Arménie, les fruitières, les fromageries du Jura et de la Savoie, les confréries de sépulture et les compagnies artisanales chez les Grecs et les Romains... sont autant d'exemples. La première coopérative moderne est la « *Société des Équitables Pionniers de Rochdale* », créée en 1844 en Angleterre. Au Rwanda l'esprit coopératif est de longue tradition. Depuis lors, les Rwandais pratiquaient et manifestent encore des actions collectives dans leurs pratiques quotidiennes à travers des associations de « fait ». Les véritables coopératives modernes datent de 1943 avec la laiterie-fromagerie de Nyanza considérée comme la première coopérative du Rwanda, d'autres coopératives virent le jour surtout dans le domaine agricole. La plupart d'entre elles étaient engagées dans les travaux de traitement du café. Le mouvement coopératif était structuré par catégorie de produits pour plusieurs raisons : (a) des intérêts économiques immédiats : la culture étant rentable, les producteurs voient l'avantage de s'associer pour organiser la commercialisation; (b) la nécessité d'accéder aux facteurs de production : la gestion collective des infrastructures impose aux agriculteurs d'appartenir à une coopérative pour se consacrer à une culture donnée, se procurer des intrants à l'avance et les rembourser sur le produit de la vente; (c) la solidarité lors des négociations avec un partenaire commercial commun (une SLC) pour obtenir des prix rémunérateurs.

Au fil du temps les caféiculteurs se sont réunis pour améliorer leurs conditions de vie à travers les coopératives AKM et KOAKAKA par la mise en place des techniques modernes de lavage

de café. Cet outil améliore la qualité du café et permet aux membres de se rassembler et de créer l'esprit du groupe, d'engendrer un sentiment de « forée ». Par l'intermédiaire de la station de lavage de café, les prix sont meilleurs que le café non-lavé, ce qui motive les producteurs. En plus du lavage, les coopératives s'occupent de la recherche des débouchés du café entièrement lavé et de la distribution des ristournes aux membres. Les petits producteurs sont mieux encadrés, soutenus, formés et peuvent par conséquent devenir entrepreneurs. Des intrants et des équipements agricoles leur sont fournis à crédit, ce qui leur permet de produire davantage en quantité et en qualité que leurs pairs non-membres. Des formations sur les techniques culturales, la vulgarisation agricole, les crédits (en produits phytosanitaires ou en argent) sont autant d'atouts dont bénéficient également les membres des coopératives.

Les non-membres quant à eux traitent leurs cerises, en cherchant le marché avec toutes les difficultés liées aux coûts de transaction, aux spéculations de tout genre et aux difficultés qu'engendrent toutes ces opérations. En tant que coopératives agréées et certifiées, l'AKM et la KOAKAKA accèdent aux crédits bancaires qu'elles prêtent aux membres moyennant remboursement à la récolte. Tous les coopérateurs disposent d'un compte bancaire ouvert à la Banque populaire ou auprès des SACCO de la région. La possession d'un compte leur a permis d'avoir la culture d'épargne afin de mieux gérer leurs avoirs.

Sur le plan social, la SLC et la coopérative ont stimulé l'esprit de solidarité, d'entraide mutuelle, de compréhension, d'estime de soi, de partage, de dialogue entre les membres et d'échange d'expérience dans leurs activités quotidiennes. Pour les relations institutionnelles, les organisations étudiées coopèrent positivement avec les différents acteurs, ce qui leur ouvre des horizons en collaborant avec des partenaires plus forts. Elles exercent des activités de diverses formes, offrant des emplois permanents et occasionnels aux membres et à la communauté environnante. Ces emplois sont source de revenus indispensables à l'amélioration des conditions de vie de plusieurs personnes dans la région. Ces emplois ont favorisé l'insertion d'une certaine couche de la population longtemps marginalisée et délaissée par les entreprises commerciales : les femmes, les ECM, les personnes âgées surtout.

Par le biais des activités des SLC et des coopératives AKM et KOAKAKA, la population préfère rester chez elle, y travailler sans aller chercher d'autres emplois dans les villes voisines de Huye (Butare) et de Nyamagabe (Gikongoro). Les nouveaux emplois créés ont réduit le chômage dans cette région en luttant contre la pauvreté et l'exode rural des jeunes. Quoique limités, ces emplois rendent service aux membres engagés dans ces organisations pendant la campagne-café, mais aussi à la population environnante à travers les thèmes transversaux. C'est notamment la lutte contre le VIH-SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, le planning familial, l'hygiène, la protection de l'environnement, l'éducation, la formation sur la promotion de la culture du café et différentes autres actions de développement dans les zones où sont implantées ces structures.

Même si les avantages des SLC et des coopératives sont nombreux, plusieurs problèmes bloquent leur développement et réduisent les résultats escomptés. La gestion de ces organisations est toujours fragile suite aux problèmes d'ordre managérial. Elle demeure problématique, qualifiée de mauvaise, une comptabilité mal tenue, avec beaucoup d'invisibles tout au long de la filière. Des auditeurs du conseil de surveillance sont incompetents, les autorités coopératives manipulent souvent les membres généralement analphabètes et donc facilement influençables. Les membres sont des figurants au cours des réunions de prise de décisions. Ils acceptent aveuglément les propositions de leurs responsables afin de plaire aux autorités coopératives. Et pourtant les décisions prises les engagent totalement.

Le manque de financement demeure crucial pour les coopératives qui ne disposent pas de liquidités lors de l'achat des cerises durant la campagne-café. Les coopératives sollicitent généralement des crédits au début de l'année en vue d'acheter les cerises. Les banques étant réticentes faute de garantie pour la plupart des organisations qui doivent être avalisées par l'OCIR-Café. L'Etat devrait étudier les stratégies afin de permettre aux coopératives caféicoles de disposer anticipativement du budget lors de la campagne.

D'autres problèmes sont liés à la faible mentalité des membres qui croient que la coopérative est une organisation caritative qui les aiderait quand ils en ont besoin! Cela est souvent dû au faible niveau d'instruction des caféiculteurs. Le faible niveau d'instruction des membres est parmi les entraves et les blocages majeurs de la croissance des coopératives dans les zones rurales. Les caféiculteurs ne s'approprient pas à fond ces structures qui sont à la base de leur développement. Leur participation est jugée faible, d'autant plus que plus de 76% d'entre les membres ignorent les valeurs et les principes coopératifs. La plupart ignorent leurs droits et leurs devoirs, et croient aveuglément à ce que leur dictent les autorités coopératives (plus ou moins instruites et éveillées !). Toutefois, les caféiculteurs commencent à changer d'attitude. Il faudra du temps pour que les producteurs membres perçoivent les SLC et les coopératives comme des stratégies de sortie de leur pauvreté. Il faut cesser de croire que la coopérative a des moyens financiers pour leur venir systématiquement en aide.

La viabilité des SLC et des coopératives caféicoles étudiées est entre les mains des membres soucieux de leur développement. Plus elles restent dépendantes, moins elles vont s'épanouir et se développer. Les SLC et les coopératives devraient faire preuve d'une bonne gestion de la chose collective, manifester une certaine transparence surtout dans la gestion financière, solliciter des crédits d'achat des cerises à temps et non à la dernière minute, distribuer les ristournes à temps. Cela permettrait de rendre leurs activités viables, sécuriser les producteurs membres et leur donner confiance dans leur coopérative.

L'État devrait aider les organisations paysannes, leur faciliter l'écoulement de leur produit en les exonérant des taxes sur l'exportation du café traité par les coopératives. Il ne devrait pas s'immiscer dans la gestion coopérative dite autonome et démocratique. L'Etat devrait particulièrement jouer le rôle de pionnier et d'intermédiaire entre les coopératives des producteurs et les consommateurs en passant par les exportateurs. Cela briserait les transactions (parfois illégales) des commerçants et spéculateurs locaux qui font des profits énormes sur le dos du pauvre caféiculteur. Toutefois, il faut arriver à changer la mentalité des paysans afin de faire un choix judicieux des cultures à pratiquer, des opportunités à saisir pour telle ou telle autre culture. Le fonds généré par le café leur permettrait d'améliorer leurs conditions de vie et ainsi sortir de leur pauvreté. Néanmoins, ces associations rencontrèrent de nombreux problèmes : le manque de motivation des caféiculteurs, l'ingérence de l'Etat, la faiblesse du niveau d'instruction chez la plupart des membres, *etc.*

Nous ne prétendons pas avoir épuisé notre sujet, cela n'a nullement été notre visée. Notre travail aura atteint son objectif si, à la lecture de la présente dissertation, l'un ou l'autre lecteur trouve un intérêt, si petit soit-il, à considérer les SLC et les coopératives caféicoles comme une éventuelle alternative pour la résolution des problèmes de développement du monde rural et socio-économique des caféiculteurs des zones étudiées. D'autres chercheurs, soucieux du développement socio-économique des producteurs du café, de l'épanouissement des coopératives et de leur consolidation dans le secteur économique, partiront de leurs critiques envers ce travail afin de pousser plus loin les recherches sur ce thème et sur les sujets connexes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alberto Z.J. & Luis M.C. (1995). *Coopératives, marchés, principes coopératifs*. Bruxelles : De Boeck.
- Arndt H.W. (1991). *Développement économique, la marche d'une idée*. Manille : Nouveaux Horizons.
- Baker J.L. (2000). *Évaluation de l'impact des projets de développement sur la pauvreté. Manuel à l'intention des praticiens*. Washington : Banque mondiale.
- Banque Nationale du Rwanda (2010). *National Bank of Rwanda. Annual Report 2010*. Kigali : BNR.
- Banque Nationale du Rwanda (2011). *National Bank of Rwanda. Annual Report 2011*. Kigali : BNR.
- Bart F. *et al.* (1998). *Caféiculteurs d'Afrique Orientale. Territoire, enjeux et politiques*. Paris : Karthala.
- Bart F. *et al.* (1994). *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*. 2^{ème} édition. Paris : Karthala.
- Bart F. (1993). *Montagnes d'Afrique terres paysannes. Le cas du Rwanda*. Bordeaux. Presses : Universitaires de Bordeaux.
- Bart F. & Pilleboue J. (1992). La pression des besoins alimentaires sur la caféiculture du Rwanda. *Géodoc*, (38).
- Batanga I. (1993). *Implantation des micro-entreprises en zones rurales et leur impact sur le développement rural*. Mémoire : Université Nationale du Rwanda (UNR-Rwanda).
- Bécharde B.M. (2006). *La coopération comme projet de société*. Québec : Forum coopératif.
- Belloncle G. (1982). *La question paysanne en Afrique Noire*. Paris : Karthala.
- Berg E. (1981). *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara-Programme indicatif d'action. Rapport Berg*. Washington : Banque mondiale.
- Bingen J. & Munyankusi L. (2001). *Farmer associations, decentralization and development in Rwanda : challenge ahead*. <http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/rwanda/index.htm>, (21/10/2010).
- Birshall J. *et al.* (2009). *Resilience of Cooperative Business Model in Times of Crisis. Responses to the Global Economic Crisis*. Genève : International Labour Organization.
- Birshall J. (2003). *Re-discovering the cooperative advantage. Poverty reduction through the self-help*. Genève : International Labour Organization.
- BIT (1945). *Le mouvement coopératif et les problèmes immédiats d'après-guerre*. Genève : Bureau International du Travail.
- BPR (2011). *Rapport annuel*. Kigali : BPR.
- Bridault A. (1998). *Managing the Democratic Process in a Co-operative*. Sillery, Québec : ORION Research and consulting cooperative.

- Cabane C. *et al.* (1992). *Lexique de géographie humaine et économique*. 2^{ème} édition. Paris : Dalloz-Sirey.
- Calabre S. (1997). *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et perspective*. Paris : Economica.
- Centre du Commerce International CNUCED/OMC (2011). *Café. Guide de l'exportateur*. Genève : Centre du Commerce International. 2011.
- CFRC IWACU (1986). *L'encadrement coopératif au Rwanda, bilan et perspectives*. Kigali : CFRC IWACU.
- CFRC IWACU (1989). *Stratégies d'appui à la structuration coopérative et associative*. Kigali : CFRC IWACU.
- Chalmin P. (éd.) (2012). Le café. In : *Cyclope 2012. Les marchés mondiaux*. Paris : Economica, 348-353.
- Charlery B. (2002). Les caféiculteurs d'Afrique. In : Charlery de la Masselière B. & Tulet J.-C. *Les cafés géographiques : les caféiculteurs, paysans des Tropiques*. http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=162, (27/06/2010).
- Charlery B. & Mbataru P. (2007). Les fondements économiques de la guerre du café au Kenya. *Etudes rurales*, (180), 229-41.
- Claude D. (2001). *Essais sur la coopération agricole*. Thèse de Doctorat en Sciences Économiques : Université de Montpellier 1 (France).
- Cambrony H.R. (1987). *Le caféier*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Chauveau J.P. (Coord.) (1997). *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural. Proposition d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest*. Rome : FAO. (Série Participation populaire ; n° 11).
- Clever K. (1997). *Rural Development Strategies for Poverty Reduction and Environmental protection in Sub-Saharan-Africa*. Washington : Banque Mondiale.
- Commission Européenne (2002). *Programme de réhabilitation prioritaire dans le cadre du désengagement de l'État des activités productives et de commercialisation dans la filière de cultures de rente. Étude de la filière café. Rapport provisoire*. Bruxelles : Commission européenne.
- Cochet H. (1995). *Étude sur la stratégie des producteurs de café au Burundi*. Paris : Institut National Agronomique Paris Grignon.
- Coopérative AKM (2002). *Rapport annuel*. Maraba. Rwanda.
- Coopérative AKM (2005). *Rapport annuel*. Maraba. Rwanda.
- Coopérative AKM (2008). *Rapport annuel*. Maraba. Rwanda.
- Coopérative AKM (2010). *Rapport annuel*. Maraba. Rwanda.
- Coopérative AKM (2011). *Rapport annuel*. Maraba. Rwanda.
- Coopérative KOAKAKA (2005). *Rapport annuel*. Karaba. Rwanda.
- Coopérative KOAKAKA (2008). *Rapport annuel*. Karaba. Rwanda.
- Coopérative KOAKAKA (2011). *Rapport annuel*. Karaba. Rwanda.

- Coste R. (1989). *Caféiers et cafés. Techniques agricoles et productions tropicales*. Paris : Maisonneuve et Larousse.
- Coste R. (1989). *Le caféier et le café*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Daviron B. & Ponte S. (2007). *Le paradoxe du café*. Paris : Quae.
- Defourny J. (éd.) (1998). *L'entreprise coopérative, tradition et renouveau*. Bruxelles : Labor.
- Defourny J. (1990a). *Efficacité économique et démocratie coopérative*. Bruxelles : De Boeck.
- Defourny J. (1990b). *Démocratie coopérative et efficacité économique*. Bruxelles : De Boeck.
- Defourny J. et al. (éds.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles : De Boeck.
- Defourny J. (2002). *Séminaire d'Économie Sociale. Note de cours, DEA interuniversitaire en Développement, Environnement et Sociétés*. Liège : Université de Liège.
- Defourny J. et al. (2002). *Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ?* Bruxelles : Luc Pire.
- Defourny J. (2004). L'émergence du concept d'entreprise sociale. *Reflets et perspectives de la vie économique*, **XLIII**(3/2004), 9-23.
- Delpierre G. (1977). *25 années de la caféiculture au paysannat pilote de Muhero..* Rubona, Rwanda : ISAR Rubona. (Note technique ; n° 7).
- Demoustier D. (2001). *Économie sociale et solidarité. S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Syros.
- Descroix F. (1994). *Étude comparée des qualités obtenues pour des cafés traités par voie sèche et par voie humide chez le producteur*. Bujumbura : ISABU.
- Develtere P. Pollet I. & Wanyama F. (éds.) (2010). *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale : la renaissance du mouvement coopératif africain*. Genève : Organisation Internationale du Travail.
- District de Huy (2007). *Plan d'Action de Développement du District 2007-2012, Huy*.
- Drapéri J.F. (2011). *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?* Paris : Dunod.
- Drapéri J.F. & Touzard J.M. (éds.) (2003). *Coopératives, territoires et mondialisation*. Paris : L'Harmattan.
- Dufumier M. (2004). *Agriculture et paysannerie du tiers-monde*. Paris : Karthala.
- EICV3 (2012). *Thematic Report on Economic Activity*. Kigali : Minecofin.
- Fairbairn B. (2003). *Three Strategic Concepts for the Guidance of Co-operative Linkage, Transparency and Cognition*. Saskatchewan, Canada : University of Saskatchewan, Centre for the study of Cooperatives.
- FAO (2012). *Les coopératives agricoles nourrissent le monde*. Rome : FAO.
- FAO (1998). *Agricultural cooperative development. A manual for trainers*. Rome : FAO.
- Favreau L. (2010). *Mouvement coopératif, une mise en perspective*. Québec : Presses Universitaires de Québec.
- Ferraton N. & Touzard I. (2009). *Comprendre l'agriculture familiale. Diagnostic des systèmes de production*. Gembloux Les Presses agronomiques de Gembloux.

- Filippi M. (2004). Modèles d'organisation dans la coopération agricole : recherche de proximité et solidarité territoriale. *Économie rurale*, (280, mars-avril), 42-58.
- Filippi M. & Triboulet P. (2003). Modalités d'exercice du pouvoir dans le contrôle mutualiste : le cas des groupements coopératifs agricoles. *Cahiers du GRES*, (2003-12), 1-27.
- Folsom J. (2003). *Measuring the Economic Impact of Cooperatives in Minnesota*. Washington : USDA. (Rural Business-Cooperative Service ; n° 200).
- Fournier Y. & Ouedraogo A. (1996). Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique, historique et évolution récente. *Revue Tiers Monde*, (145), 67-82.
- Galor Z. (2004). *Failures of cooperatives*. <http://www.coopgalor.com/doc/failuresofCooperatives.doc> (consulté le 14/03/2010).
- Gentil D. (1984). *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*. Paris : L'Harmattan.
- Gentil D. (1986). *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest : interventions de l'État ou organisations paysannes ?* Paris : L'Harmattan.
- Geslin J.-D. (2002). Rwanda : Agriculture, Terre promise. *Le plus de l'intelligent, Jeune Afrique*, (2176, 23-29 septembre 2002), 60-74.
- Ghiglione R. & Matalon B. (2004). *Les enquêtes sociologiques, théories et pratique*. 6^{ème} édition. Paris : Armand Colin.
- Giagnicavi C. (2012). *Le rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté*. <http://www.un.org/fr/development/desa/news/social/role-cooperatives-elimination-de-pauvrete.html>, (12/01/2013).
- Gibson R. (2005). *The Role of Cooperatives in Community Economic Development*. Brandon, Canada : Rural Development Institute, Brandon University. (RDI Working Paper 2005-3).
- Giovannucci D. (2001). *Enquête sur le café produit de façon durable auprès de l'industrie nord-américaine du café de spécialité*. http://www.cec.org/Storage/42/3482_enquete-cafe_FR.pdf, (Consulté le 24/05/2009).
- Gisaro M B. (2003). *L'impact du mouvement coopératif sur la dynamique socio-économique du monde paysan : cas de la coopérative « ABAHUZAMUGAMBI ba Kawa » de Maraba*. Mémoire de DEA en DESO : UCL (Belgique).
- Guichaoua A. (1989). *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale, l'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- Guillaumont P. (1994). *Économie des politiques agricoles dans les PVD*. Tome1. Paris : Editions de la Revue Française de l'économie.
- Griffon M. (1994). *Économie des politiques agricoles dans les pays en développement*. Tome 3. Paris : Editions de la Revue Française d'Économie.
- Harorimana D. et al. (2007). *Le café et les caféiculteurs au Rwanda : cas du district de Maraba (Butare) dans la province du sud*. Paris : EPU.
- Havugmana E. (2009). *State policies and livelihoods-Rwandan human settlement policy. Case study of Ngera and Nyagahuru villages* (2009). Thèse de doctorat : Gothenburg University (Suède).

- Harper M. (2001). *Management of larger agricultural cooperatives. Trainer's Manual*. Genève : International Labour Organization.
- Hochet A.M. et al. (1998). *Développement rural et méthodes participatives en Afrique*. Paris : L'Harmattan.
- INSR (2009). *Institut national des statistiques du Rwanda*. Rapport d'activités. Kigali : INSR
- INSR (2010). *Institut national des statistiques du Rwanda*. Rapport. Kigali : INSR
- INSR (2011). *Institut national des statistiques du Rwanda*. Rapport. Kigali : INSR.
- INSR (2012). EICV3, *Institut national des statistiques du Rwanda*. Rapport. Kigali : INSR.
- Jacob J.-P. (éd.). (2000). *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*. Paris : PUF.
- Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph. (éds.) (1994). *Les associations paysannes en Afrique:organisation et dynamiques*. Paris : Karthala.
- Jacquier C. (1988). Les pratiques coopératives informelles dans le tiers-monde : un aperçu général. *Monde en Développement*, **16**(61), 85.
- Jeanet T. & Poulnot J.-P. (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire*. Paris : Éd. Charles L. Mayer.
- Kabanda C. (1989). *Projet café et cultures vivrières*. Rapport d'achèvement du projet OCIR-Café. Kigali : OCIR-Café.
- Kimpanga M. (2007). *La problématique du développement*. Kinshasa : Presses de l'Université Libre de Luozi (RDC).
- Laflamme M. & Leonard Henry E. (1981). *Stratégies de développement des coopératives*. Sherbrooke : IRECUS.
- Lambert P. (1964). *La doctrine coopérative*. 3^{ème} édition. Bruxelles : Les propagateurs de la coopération.
- Latouche S. (2004). *Survivre au développement*. Paris : Fayard.
- Lebailly P. et al (1992). *Économie de la filière, Journée AFSE, 1992 - Économie du Développement*, 14-15 mai 1992, CERDI-AFSE, Clermont-Ferrand, France.
- Loveridge S., Orr A. & Murekezi A. (2007). *Agriculture and Poverty in Rwanda. A Comparative Analysis of the EICV1, EICV2, and LRSS Surveys*. Kigali : MINAGRI.
- Loveridge S. Nyarwaya J.B. & Shingiro E. (2002). *Résumé des observations tirées de décaféine ? Situation, Tendances et Perspectives pour la production du café au Rwanda. RFSRP Projet*. Kigali : MINAGRI.
- Loveridge S. et al. (2002). *Perspectives, défis de la coordination de la filière caféicole au niveau des exploitations au Rwanda. RFSRP Projet*. Kigali : MINAGRI.
- Lubasi V. (1998). *The role of members in the development of cooperatives with different types of cooperatives*. Kigali : Centre IWACU.
- Lumana N. A. (1999). *L'organisation de la société paysanne et la situation du mouvement associatif coopératif dans les fonctions multiples et les associations urbaines de consommation comme moyen de lutte contre la misère rurale et urbaine : le cas du Bas zaïre*. Thèse de doctorat : ULB (Belgique).

- McKay A. (2007). *EICV Poverty Analysis for Rwanda's Economic Development and Poverty Reduction Strategy*. Kigali : MINECOFIN.
- Mercoiret M.R. (1994). *Appui aux producteurs ruraux*. Paris : Karthala.
- Mevellec P. & Belley M. (1985). *Gestion financière dans les organisations coopératives*. Québec : Gaëtan Morin.
- Mignot D. *et al.* (1999). Un siècle d'histoire coopérative à travers les statistiques de l'ACI. *Annals of Public and Cooperative Economics*, **70**(1), 75-105.
- MINAGRI (2009). *Les grandes lignes de la politique agricole au Rwanda*. Kigali : MINAGRI.
- MINAGRI (2010). *Rapport annuel*. Kigali : MINAGRI.
- MINALOC (2008). *Rapport d'activités*. Kigali : MINALOC.
- MINECOFIN (2008). *Rapport annuel*. Kigali : MINECOFIN.
- MINECOFIN (2010). *Rwanda Vision*. Kigali : MINECOFIN.
- MINECOFIN (2011). *Rapport annuel*. Kigali: MINECOFIN.
- MINICOM (2006). *Étude de base sur les coopératives au Rwanda. Rapport d'analyse des résultats préliminaires*. Kigali : MINICOM.
- MINICOM (2007). *National policy on promotion of cooperatives*. Kigali : MINICOM.
- Mintzberg H. (1982). *Structure et dynamique des organisations*, Paris : Ed. Organisations.
- Mugabe J.M. (2005). *Les regroupements villageois « Imidugudu » au Rwanda : une étude socio-économique à partir du cas de la région du Sud-Est*. Thèse de Doctorat : Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique).
- Mugesera A. (1988). Les banques populaires au Rwanda. *Cahiers de l'Institut d'études sociales de Lyon*, (1), 37-42.
- Mugesera A. (1987). Le mouvement coopératif au Rwanda. *Dialogue* (**123**).
- Mukarugwiza E. (2010). *The hope for rural transformation. A rejuvenating cooperative movement in Rwanda*. Genève : BIT. (Coop Africa-Working paper ; n° 12).
- Muller P. (1984). *Le technocrate et le paysan*. Paris : Les Éditions Ouvrières.
- Montagnon C. (éd.) (2003). *Cafés : terroirs et qualités*. Paris : INRA.
- Munyankusi L. (2001). *Participation des organisations paysannes aux innovations agricoles et au développement rural au Rwanda : Cas de l'IMPUYAKI*. Mémoire : UNR, Butare (Rwanda).
- Murumba A. (1998). *L'investissement de l'épargne paysanne en milieu rural*. Kigali : Conseil de concertation des organisations d'appui aux initiatives de base. CCOAB.
- Nations Unies, Centre du commerce international (CNUCED) (2003). *Café : Guide de l'exportateur*. Genève : Centre du Commerce International.
- Nations Unies (2007). *Rôle des coopératives dans le développement social*. Rapport du Secrétaire général.
- Nations Unies (2009). *Le rôle des coopératives dans le développement social*. Rapport A/64/132. Genève.

- Nations Unies (2011). *Rapport mondial sur le développement humain*. Genève : PNUD.
- Nations Unies, Centre du commerce international (CNUCED) (2011). *Café : Guide de l'exportateur*. Genève : Centre du Commerce International.
- Ndimanya P. (2002). *La filière café burundaise : situation et stratégies pour une amélioration de sa compétitivité*. Thèse de Doctorat : Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique).
- Nduwayezu A. (1974). *Le café au Rwanda*. Mémoire de Maîtrise en Géographie : Université de Dakar (Sénégal).
- Ntavyohanyuma P. & Yakunda L.A. (1992). *Cours de formation coopérative*. Kigali : Centre IWACU.
- Ntavyohanyuma P. (1987). *Inventaire des coopératives et groupements à vocation coopérative*. Kigali : CFRC- IWACU.
- Nurske R. (1953). *Problem of capital formation in underdevelopment countries*. New York : Oxford University Press.
- OCDE (2003). *L'entrepreneuriat et le développement économique local : quels programmes et quelles politiques ?* Paris : OCDE.
- OCIR-Café (1989). *Rapport annuel*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (1998). *La nouvelle politique du développement de la caféiculture au Rwanda*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (2003). *Nouvelle politique de développement de la filière café au Rwanda*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (2005). *Rapport annuel*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (2008). *Rapport annuel*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (2010). *Rapport annuel*. Kigali : OCIR-Café.
- OCIR-Café (2011). *Rapport annuel*. Kigali : OCIR-Café.
- OIT (2001). *Promotion des coopératives, rapport V(1), quatre-vingt-neuvième session*. Genève : OIT.
- OIT (2002). *Texte de recommandation concernant la promotion des coopératives*. Genève : OIT.
- PAMEF (1997). *Programme de formation à la gestion des COOPEC, Module A : Nature et particularités des coopératives d'épargne et de crédit*. 2^{ème} édition. DID.
- Parnell E. (2001). *The Role of Cooperatives and Other Self-Help Organizations in Crisis Resolution and Socio-Economic Recovery*. Genève : ILO.
- Peemans J.-P. & Laurent P.-J. (1998). *Les enjeux d'une reconnaissance de la nature des pratiques d'économie sociale en Afrique*. Louvain-la-Neuve : Institut d'Etudes du Développement.
- Pochet P. (1990). *La qualité du café de la plantule à la tasse*. Bruxelles : AGCD. (Publications agricoles ; n° 21).
- Powell W.W. *et al.* (1997). Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations. *Politix*, **10**(40), 113-154.

- Prakash D. *et al.* (2003). *The principles of cooperation. A look at the ICA Cooperative identity statement*. New Delhi : Pamda Network International.
- RCA (2005). *Rapport d'activités*. Kigali : RCA.
- RCA (2008). *Rapport d'activités*. Kigali : RCA.
- RCA (2011). *Rapport d'activités*. Kigali : RCA.
- Republic of Rwanda (2007). Law n° 50/2007 of 18/9/2007 providing for the establishment organization and functioning of cooperative organizations in Rwanda. *Official Gazette of Republic of Rwanda*, Year 46 n° 23 bis, 1st December 2007.
- Schlüter J.E. *et al.* (2000). *Développement des stations de lavage dans un contexted'investissement privé*. Nairobi.
- Sebillotte M. (1996). *Recherches-systèmes en agricultures et développement rural*. Montpellier : CIRAD.
- Sibelet N. & Montzieux M. (2012). Les facteurs de résilience de la caféiculture au Kenya : de la sécurisation alimentaire à la retraite. *Cah. Agric.*, **21**(2-3), 179-91.
- Sihimbiro F. & Schilling T. (2002). *Business Plan de la station de lavage de Maraba*. Maraba : Presses de l'Université Nationale du Rwanda.
- Sentama E. (2009). *Peacebuilding in Post-Genocide Rwanda, the role of cooperatives in the Restoration of interpersonal relationships*. Thèse de doctorat : Gothenburg Université (Suède).
- Tchami G. (2004). *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations des Travailleurs*. Genève : BIT.
- Ton G. Bijman J. & Oorthuisen J. (eds.) (2007). *Producer Organizations and Chain development: Facilitating Trajectories of Change in Developing Countries*. Wageningen : Wageningen Academic Publishers.
- Touzard J.-M. & Draperi J.-F. (éds.) (2003). *Les coopératives entre territoires et mondialisation*. Paris : L'Harmattan. (Les Cahiers de l'Économie sociale ; n° 2).
- Twagirayezu E. (1964). *Le café arabica et le développement*. Mémoire : Université de Lovanium (RDC).
- Quivy R. & Van Campenhoudt L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. 3^{ème} édition. Paris : Dunod.
- UBPR (2004). *Rapport annuel*. Kigali : UBPR.
- UBPR (2008). *Rapport annuel*. Kigali : UBPR.
- Uwizeyimana L. (1996). Crise du café, faillite de l'Etat et explosion sociale au Rwanda. *GEODOC*, (42), 131 p.
- Uwizeyimana L. (2008). Rôle politique de la caféiculture au Rwanda. *Études rurales* « Cafés et caféiers, Singularités et universalité d'une production mondialisée », (180), 171-185.
- Verpoten M. *et al.* (2012). The Rwandan coffee sector: out of the ordinary. In : Reyntjens F., Vandeginste S. & Verpoorten M. (éds.). *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2011-2012*. Paris : L'Harmattan, 397-426.
- Vienney C. (1994). *L'économie sociale*. Paris : La Découverte.

- Vincent J.C. (1990). *La filière café au Rwanda. Rapport d'une mission sur le traitement post-récolte*. Montpellier : INRA.
- Vienney C. (1982). *Socio-économie des organisations coopératives*. Tome 2. Paris : L'Harmattan.
- Wanyama F. Develtere P. & Pollet I. (2009). Reinventing the Wheel ? African Cooperatives in a Liberalized Economic Environment. *Annals of Public and Cooperative Economics*, **80**(3), 361-392.
- Wintgens J.-N. (2009). *Coffee : Growing, Processing, Sustainable Production*. Second revised Edition. Weinheim : Wiley.

Sites web

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/subvention>
<http://www.associanet.com/docs/subs.html>
<http://www.unctad.org/infocomm/francais/cafe/descript.com>
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Cafe>
<http://www.ica.coop/fr/>
<http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms124472.pdf>

ANNEXES

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Section I. QUESTIONS ADRESSEES AUX CAFEICULTEURS MEMBRES DES COOPERATIVES AKM et KOAKAKA

A. Identification de l'enquêté

- a) Noms b) Age....ans c) Sexe M F d) Cellule/code /zone e) Etat civil.....
f) Taille du ménage.....dont.....actifs

B. Niveau d'instruction

- a) Jamais scolarisé b) Ecole primaire c) Niveau secondaire d) Institution supérieure

C. Connaissances sur la coopérative

1. Qu'est-ce que vous entendez par coopérative ?
2. Qu'est-ce qui vous a motivé d'adhérer à la coopérative?
3. Quelle est votre position au sein de la coopérative ? a) simple caféiculteur b) employé c) employé et caféiculteur d) membre des instances d'organes
 - Conseil d'administration
 - Comité de surveillance
 - Gérance
4. Combien d'années êtes vous a) Caféiculteur...ans b) Membre de la coopérative.....ans c) Employé.....ans
5. Avez-vous participé à des formations sur la culture du café avant ou après l'adhésion à la coopérative? a) Oui b) Non c) si oui la (les) quelle(s) ?.....
6. En quoi la coopérative vous a été utile dans l'exploitation de votre café ?.....
7. Connaissez-vous les valeurs et les principes coopératifs ?.....
8. Quels sont les avantages d'être membre de la coopérative ? a) formations, b) vulgarisation, c) prix, d) marché garanti, e) accès au crédit et aux intrants, f) petite avance, g) Ristourne, h) Acquérir de l'expérience avec les autres, i) autres.....
9. Quel est votre degré de participation aux activités coopératives ? a) Active, b) Passive, c) Moyenne

D. Investissement

1. Y a-t-il un investissement (achat des différents matériels) quelconque que vous avez réalisé dans les trois dernières années ayant amélioré vos conditions de travail ? a) Oui b) Non c) Si oui expliquez
2. Trouvez-vous de différence entre ces deux situations en termes de a) salaire/ paiement b) éducation c) santé d) autres.....
3. Quels sont selon vous les avantages d'une station de lavage ?.....
4. Pourquoi avez-vous opté d'adhérer à la coopérative que de traiter le café manuellement ?.....

E. Connaissances sur le caféier

1. a) Age b) Variété c) Superficie d) Entretien.....
2. Combien de pieds des cafés avez-vous?.....dont.....productifs
3. Connaissez-vous la qualité produite en 2009 et 2010 a) Oui b) Non c) Si oui la quelle?
4. Avez-vous des quantités suffisantes pour votre caféière?

- a) Oui b) Non c) Si non quelles sont les causes :
- Manque de capitaux financiers et autres....
 - Pas de crédit
 - Le sol est infertile
 - Exiguïté de l'espace
 - Autres à préciser.....

F. Revenus générés

1. Avez-vous une occupation génératrice de revenu autre que la caféiculture?
 - a) Oui b) Non c) si oui la quelle?
 - Travailler pour les autres
 - Cultures vivrières
 - Fonctionnaire de l'Etat
 - Commerce
 - Elevage(vache laitière)
2. Quelle est votre principale source de revenu?
3. Quelle est votre revenu moyen en Frw?
 - a) Café : [10.000 et 30.000 Frw], [30.000 et 50.000 Frw], [50-100.000], 100.000 et 150.000F, 150-200.000F, 200-300.000Fr, 300-500.000Frw, 500-1.000.000F, Plus 1.000.000Frw
 - b) Autres sources : entre 10.000 et 30.000 Frw, entre 30.000 et 50.000 Frw entre 100.000 et plus
 - c) A quoi sert le revenu ? 1. Alimentation 2. Achat des vêtements 3. Mutuelle de santé
 4. Scolarisation des enfants 5. Construction des maisons 6. Entretien des cafés
 7. Investissements 8. Epargne 9. Autres.....

G. Produits phytosanitaires, intrants agricoles et activité caféicole

1. Utilisez-vous des produits phytosanitaires pour votre caféier?
 - a) Oui b) Non c) Si oui les quels sont ?
 - Engrais chimiques (à précisez).....
 - Insecticides
 - Fongicides
 - Autres.....
2. D'où proviennent les fonds pour l'achat de ces produits? a) Crédits de la coopérative b) Achat c) Subsidés d) Autres.....
3. Sont-ils suffisants pour la qualité du café ? a) Oui b) Non c) Si non qu'est-ce qui manque?..... d) Quel prix ?.....Frw
4. a). Est-il nécessaire de recourir à une main-d'œuvre supplémentaire pour l'activité caféicole? a) Oui b) Non c) Si oui pour quelle activité? 1) Sarclage 2) Paillage 3) Taillage 4) Cueillette 5) Dépulpage 6) Transport 7) Stockage 8) Autres.....
 - b). A quel coût par personne et par jour?.....

H. Outils de traitement du café

1. Quels sont les matériels utilisés dans le traitement du café ?
 - a) Nattes b) Schitting c) Sécateurs d) Pulvérisateur e) Claies de séchage
 - f) Décortiqueuses g) Dépulpeuses h) Autres.....
2. Comment obtenez-vous les produits de traitement du café (taillage, cueillette, lavage)
 - a) C'est ma propriété b) J'emprunte une partie c) Je le loue
3. A quel prix et où la location?Frw/jour
4. Ou livrez-vous vos cerises de café ? a) SCL de la coopérative, b) Station privée, c) ça dépend, soit à la SLC de la coopérative soit chez le privé
5. Pour quelles raisons vous livrez vos cerises chez le privé ? a) Prix un peu supérieur, b) Paiement

au comptant ou dans quelques jours, c) avances sur la récolte en cas de problèmes.....

J. Prix au producteur

1. Quel est le prix de vente moyen par kg (Frw) ? a) en 2008..... b) 2009..... c) 2010.....
2. Etes-vous satisfait du prix? a) Oui b) Non c) Si c'est non expliquez.....
3. Ta production augmente ou diminue ? Quelles sont les causes ? le volume (kg) pour les deux dernières campagnes (2009-2010) a) augmentation b) diminution
c) Pourquoi ?.....
4. Qu'est-ce qui peut rendre productive la culture du café ? a). Disponibilité des intrants agricoles
b). Vulgarisation c). Augmenter le prix de vente de cerises à la SLC, d) Crédit coopératif
e). Autres.....
5. Quel est le prix/kg qui permettrait de bien entretenir votre café ?.....
6. A quel prix seriez-vous prêt à contrôler la qualité de votre café ?.....
7. Inversement à quel prix abandonneriez-vous vos caféiers ?.....

Section II. QUESTIONNAIRE DESTINE AUX CAFEICULTEURS NON-MEMBRES DES COOPERATIVES

A. Identification de l'enquête

- a) Noms b) Age, c) Sexe, d) Cellule/Code/Zone, e) Etat civil, f) Taille du ménage.....dont
.....actifs

B. Niveau d'instruction

- a) Jamais scolarisé b) Primaire c) Niveau secondaire d) Université

C. Connaissance du caféier

1. a) Age.....b) Variété.....c) Superficie.....d) Entretien.....
2. Combien de pieds des cafés avez-vous ?.....dont.....productifs.
3. Connaissez-vous la qualité produite ?
a) Oui b) Non c) Si oui la quelle ?
4. Avez-vous des quantités suffisantes pour votre caféière?
a) Oui b) Non c) Si non, quelles sont les causes ?
 - Manque d'argent
 - Pas de crédit ni don
 - Le sol est infertile
 - Petite superficie
 - Autres.....

D. Revenus générés

1. Avez-vous une occupation génératrice de revenu autre que la caféiculture?
a) Oui b) Non c) si oui la quelle?.....
 - Travailler pour les autres
 - Cultures vivrières
 - Café
 - Commerce
 - Elevage
2. Quelle est votre principale source de revenu ?
3. Quelle est votre revenu moyen en Frw?

- a) Café : entre 10.000 et 30.000 Frw, entre 30.000 et 50.000 Frw, entre 50-100.000, 100.000 et 150.000 Frw, 150-200.000, 200-300.000 Frw, 300-500.000 Frw, 500-1.000.000 F, Plus 1.000.000 Frw
- b) Autres sources : entre 10.000 et 30.000 Frw, entre 30.000 et 50.000 Frw, entre 100.000 et plus
- c) A quoi sert le revenu? 1. Alimentation 2. Achat des vêtements 3. Santé
4. Scolarisation des enfants 5. Construction et réhabilitation des maisons 6. Entretien des cafés 7. Investissements 8. Epargne 9. Autres.....

E. Produits phytosanitaires, intrants agricoles et activité caféicole

1. Utilisez-vous des produits phytosanitaires pour votre caféier?
 - a) Oui b) Non c) Si oui, les quels sont ?.....
 - Engrais chimiques
 - Insecticides
 - Fongicides
 - Autres.....
2. D'où proviennent ces produits? a) Crédits b) Achat c) Subsidés d) Autres
3. Sont-ils suffisants pour la qualité du café ? a) Oui b) Non c) Si non qu'est ce qui manque?
4. Est-il nécessaire de recourir à une main d'œuvre supplémentaire pour l'activité caféicole ?
A) Oui B) Non C) Si oui pour quelle activité?
a) Sarclage b) Paillage c) Taillage d) cueillette e) Dépulpage f) Lavage g) Séchage
h) Transport i) Stockage j) Autres.....
5. A quel coût par campagne ?.....

F. Outils de traitement

1. Quels sont les matériels utilisés dans le traitement du café?
 - a) Nattes b) Schitting c) Sécateurs d) Pulvérisateur e) Claies de séchage f) Décortiqueuses
g) Dépulpeuses h) Autres.....
2. Comment obtenez-vous les produits utilisés dans le traitement du café (taillage, cueillette, lavage) : a) C'est ma propriété b) J'emprunte une partie c) Je le loue
3. A quel prix et où est la location?

G. Production et prix au producteur

1. Quel est le prix moyen de votre café parche par kg.....Frw
2. Etes-vous satisfait du prix ?
 - a) Oui b) Non c) Si c'est non expliquez
3. Ta production augmente ou diminue. Quelles sont les causes?
 - a) augmente parce que.....
 - b) diminue parce que.....
4. Qu'est-ce qui peut rendre productive la culture du café ? a) Disponibilité des intrants agricoles b) Motivation c) Augmenter le prix de vente d) Station de lavage
e) Autres.....
5. Quel est le prix qui permettrait de bien entretenir votre café ?.....
6. A quel prix seriez-vous prêt à contrôler la qualité de votre café ?
7. Inversement à quel prix abandonneriez-vous vos caféiers ?.....

I. Information sur la Coopérative et la Station de lavage de café

1. Avez-vous une idée sur votre coopérative?
 - A) Oui B) Non C) Si oui quels en sont les avantages?
 - a) prix b) station de lavage c) compte bancaire d) esprit d'ouverture e) entente et solidarité, f) entrepreneuriat g) vulgarisation h) formation i) emploi j) autres.....
2. Pourquoi vous n'êtes pas membre ?

- a) pas d'argent pour l'adhésion, b) tricherie au sein de la coopérative, c) pieds des cafés non suffisants, d) pas d'intérêt, e) autres.....
- 3. Où livrez vous votre cerise ? a) A la Station b) Chez le privé c) Je traite moi-même
Si c'est la station laquelle ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?.....
- 4. Quelles difficultés rencontrez-vous pour ne pas en profiter?
a) manque de moyens de transport b) longueur du trajet c) manque de main-d'œuvre
d) mauvais tri de cerises e) prix bas, f) Retard de paiement h) autres.....
- 5. Où livrez-vous vos parches ? a) au marché local, b) l'acheteur commerçant, c) l'opérateur privé
- 6. Quel est le prix moyen de parche/kg en 2010 ? a) 800F, b) 900F, c) 1000F, d) 1200Frw

Section III. QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX GESTIONNAIRES DES SLC

A. Identification de l'enquête

- a) Noms b) Age, c) Sexe, d) Cellule/Code, e) Etat civil, f) Taille du ménage.....dont
.....actifs i) Quelle est votre position au sein de cette coopérative?
- Employé.....ans
- Employé et caféiculteur.....ans

B. Niveau d'instruction

- a) Jamais scolarisé b) Ecole Primaire c) Niveau secondaire d) Institution supérieure

C. Installation de la station de lavage et technicité

1. Quel a été le coût total pour la construction de cette station de lavage?
2. Comment avez-vous réalisé cet investissement ?
a) argent d'un particulier b) argent de la coopérative c) emprunt bancaire d) don (précisez l'origine)
3. Quelle est la superficie qu'occupe la station de lavage ainsi que sa capacité?
- 4 Comment avez-vous obtenu ce terrain où est construite la station ?
a) Gratuitement par les autorités locales b) Acheté (prix) c) Autres.....
- 5) Recevez-vous des agriculteurs qui s'adressent auprès de vos techniciens pour une consultation technique?

D. Station de lavage et qualité du café

La qualité du café à la sortie de la Station de lavage, dépend-t-elle

- a) Principalement de la façon dont le caféiculteur l'entretenu avant l'arrivée à la station de lavage à 25% , 50% , 75%, 100%, autres.....
- b) Principalement du processus de lavage après l'arrivée des cerises à la station de lavage à 25%, 50%, 75% ,100%, autres.....

E. La capacité financière d'une Station de lavage

1. Quel est votre revenu moyen pour une saison culturale?
2. Si vous avez contracté une dette pour la Station de lavage êtes-vous en mesure de le rembourser?
a) facilement b) difficilement c) pas à mesure
3. Combien de personnes avez-vous employé à la station pendant la campagne (2010)?
a) les permanents.....b) les saisonniers.....
4. Quels sont leurs salaires en moyenne en Frw?
a) les permanents.....b) les saisonniers
5. Quel est le coût journalier, mensuel par personne en Frw?.....

F. Les conditions environnementales pour une station de lavage

1. Pour quoi avez-vous choisi cet emplacement pour votre station de lavage?
 - a) Il y a de l'eau en permanence b) il y a beaucoup de plantations de café c) la route y est praticable d) il y a de l'électricité
2. Quelle est la quantité des cerises lavez-vous par m³ d'eau?.....
3. Y a-t-il une quantité d'eau exigée pour le lavage des cerises?

Oui Non Si oui combien ? a) litres/tonnes de cerises.....b) litres/kg.....
4. Y a-t-il des problèmes que rencontre votre station de lavage?.....

Oui Non Si oui comment les résolvez-vous?.....
5. Y a-t-il des caféiculteurs qui n'amènent pas leur production à la station pour le traitement?

Oui Non Si c'est non quelles sont selon vous les causes?.....
6. Faites-vous de sensibilisation auprès de caféiculteurs pour les écarter des ramasseurs privés

Oui Non
7. Les pulpes de café sont-elles enterrées dans des fosses septiques ? Quelles sont les capacités ?
8. Les travailleurs de la station ont-ils des marques, assurés et protégés ? Expliquez

Section IV. Questionnaire destiné à l'Administration de la coopérative

A. Identification de l'enquête

- a) Noms b) Age c) Sexe d) Cellule e) Etat civil f) Taille du ménage....dont.....actifs

B. Niveau d'instruction

- a. Jamais scolarisé b. Niveau primaire c. Niveau secondaire d. Institution supérieure

C. Coopérative et problèmes

- 1) Quelle est votre position au sein de cette coopérative? a) employé b) employé et caféiculteur
- 2) Pourriez-vous nous donner une brève historique de votre coopérative?
- 3) Avez-vous des problèmes particuliers comparativement à d'autres coopératives? Oui Non si oui expliquez....
- 4) Votre coopérative est-elle certifiée ?.....
- 5) Y a-t-il des mécanismes que vous avez pris pour faire face à ces problèmes?.....
- 6) Quelles sont les activités transversales de la coopérative sur le monde environnant et pour les membres ?.....

D. Station de lavage et problèmes

- 1) Votre coopérative dispose des stations de lavage ? D'où est venue cette idée ?
- 2) A quoi ces stations ont-elles contribué comparativement à la situation antérieure des paysans?
- 3) Y a-t-il une amélioration qu'a connue votre coopérative due à l'utilisation SLC?
- 4) Etes-vous les premiers à avoir utilisé la technique de station de lavage?
- 5) Est-ce que les stations de lavage ont résolu tous les problèmes liés à la caféiculture dans la zone?
- 6) Quels sont les problèmes, qui jusqu'ici ne sont pas résolus?
- 7) Que pensez-vous comme mécanismes de résolution?
- 8) Quel a été le coût total pour la construction de votre station de lavage
- 9) Comment avez-vous réalisé cet investissement ? a) argent d'un particulier, b) argent de la coopérative, c) emprunt bancaire, d) don.....
- 10) Quelle est la superficie qu'occupent les constructions de la station de lavage?
- 11) Comment avez-vous obtenu ce terrain où est construite cette station?
 - a) Gratuitement par les autorités locales, b) Acheté c) Autres.....
- 12) Recevez-vous des agriculteurs qui s'adressent auprès de vos techniciens pour une consultation technique?

E. La capacité financière d'une station de lavage, emploi et matériels

- 1) Quel est votre revenu moyen pour une saison culturale?
- 2) Si vous avez contracté une dette pour la station de lavage êtes-vous en mesure de le rembourser ? a) facilement b) difficilement c) pas à mesure
- 3) Combien de personnes employez-vous à la station de lavage?
 - a) les permanents.....b) les saisonniers.....
- 4) Quels sont leurs salaires moyens en Frw?
 - a) les permanents b) les saisonniers
- 5) Quels sont les matériels possédiez-vous avant que vous n'accédiez à la station de lavage?
 - a) véhicule b) motocyclette c) bicyclette d) aucun
- 6) Quels sont les matériels que vous vous êtes procuré après l'accession à la station de lavage? a) véhicule b) motocyclette c) bicyclette
- 7) Quels sont les enjeux ou les problèmes majeurs auxquels font face votre coopérative et ses SLC ?
 - a) Fluctuations des cours, b) concurrence des privés, c) disponibilité financière, d) autres.....

F. Station de lavage comme stratégie pour l'amélioration de la qualité du café

- 1) En quoi les stations de lavage aident-elles les caféiculteurs membres de la coopérative?
 - a) argent b) outils agricoles c) crédit coopératif, d) formations, e) transport de café, f) marché garanti) g) partage de ristourne, h) Emploi, i) avantages sociaux.....

G. Marché

1. Où est ce que vous avez le marché de votre produit ?
2. Avez-vous de contact direct avec les clients étrangers?
3. Avez-vous la possibilité de discuter le prix de votre produit ? a) Oui b) Non c) Si Oui expliquez.....
4. Quel est le défis majeur auquel fait face votre activité ?

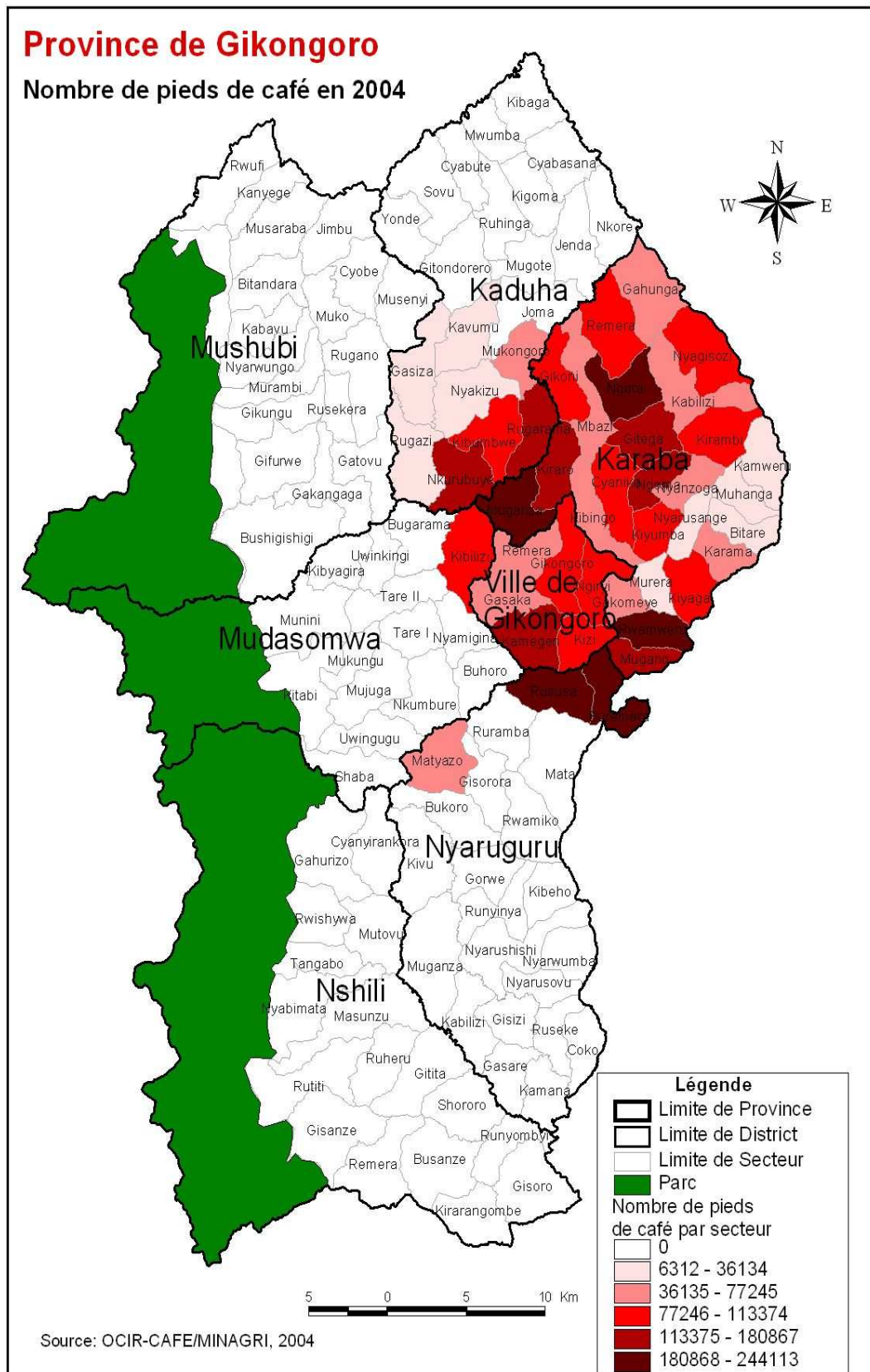
Section V. Guide d'entretien avec les bailleurs de fonds (SPREAD/PDCRE/BRD, BPR)

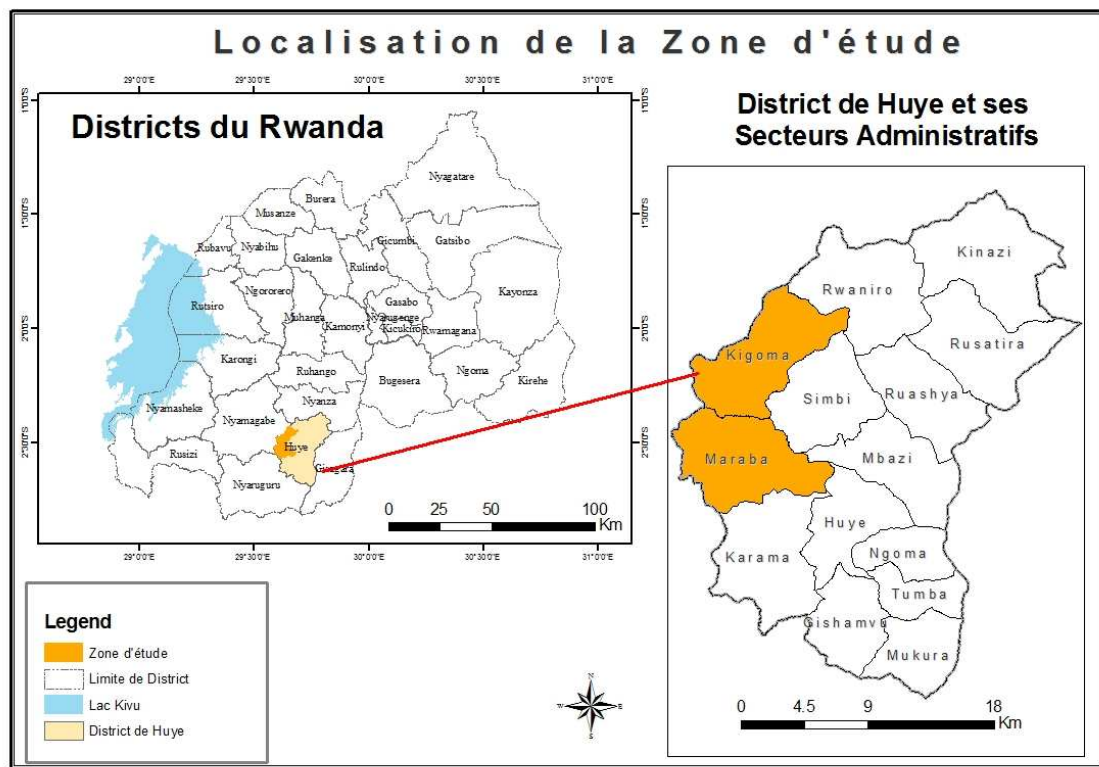
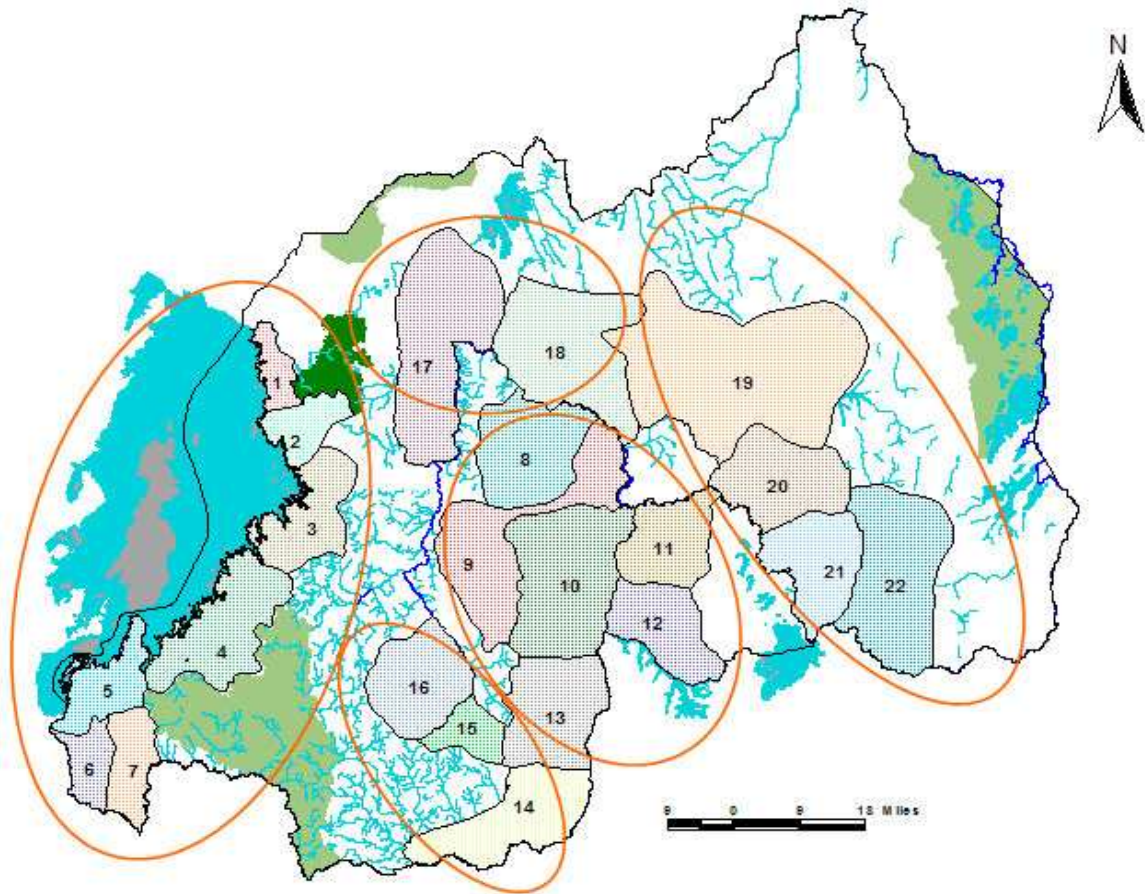
1. Pourriez-vous nous donner une brève historique de votre assistance à la coopérative?
2. En quoi consiste votre partenariat avec les SLC et les coopératives caféicoles, spécialement celles de Maraba et de Karaba?
3. Y a-t-il des problèmes auxquels vous faites face dans vos relations avec les coopératives caféicoles?
4. Comment voyez-vous la situation actuelle des coopératives caféicoles comparativement à celle d'avant votre partenariat?
5. Que pensez-vous du sort des coopératives caféicoles au terme de votre projet?
6. Comment appréciez-vous le respect des principes et valeurs coopératifs par les coopératives avec lesquelles vous travailler?
7. Quels sont les défis majeurs des coopératives et des SLC caféicoles face à la crise économique mondiale ?

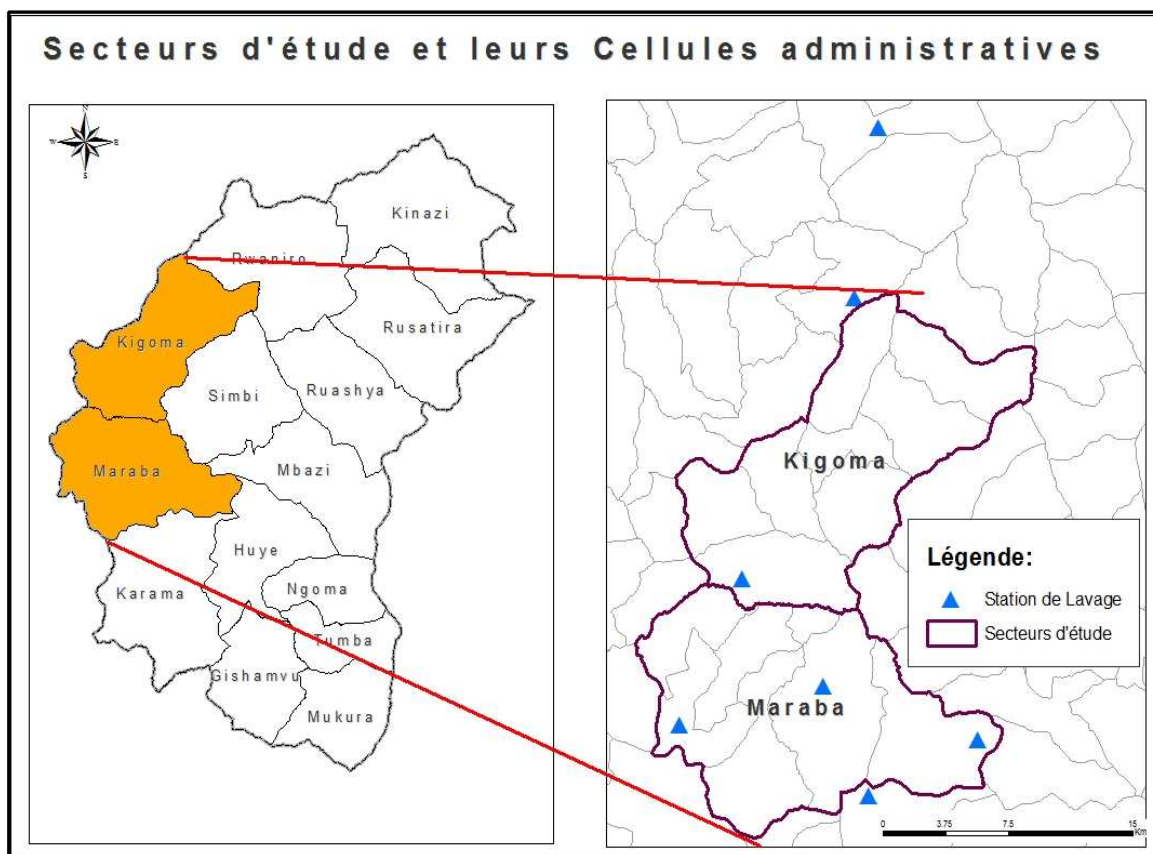
Merci de votre contribution

Ya-BITITI GISARO

Carte: Zone caféicole de Karaba dans la carte de l'ex-Province de Gikongoro







District de Huye, secteurs administratifs de Maraba, et de Kigoma, Juillet 2011.



Bonnes cerises de café bien mûres entre les mains d'une paysanne rwandaise.



Claies de séchage de café de la mini-station de Kabuye-Maraba. (On y trouve aussi de lutttes anti-érosives pour protéger l'environnement).



Les femmes en train de trier le café de mauvaise qualité à Cyarumbo-Maraba (Juillet 2011).

